

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 28 septembre 2020



PROCES-VERBAL

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel de Région le 28 septembre 2020 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental.

La séance est ouverte par Monsieur le Président à 14 heures 05.

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Paul CHRISTOPHE, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Yves DUSART, Isabelle FERNANDEZ, Bruno FICHEUX, Martine FILLEUL, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Nicolas SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Marie TONNERRE, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Virginie VARLET, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Doriane BECUE donne pouvoir à Maxime CABAYE, Marie-Aline BRED A donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Jean-Claude DULIEU, Marie CIETERS donne pouvoir à Barbara COEVOET, Sylvie CLERC-CUVELIER donne pouvoir à Guy BRICOUT, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Soraya FAHEM donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Isabelle FREMAUX donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Henri GADAUT donne pouvoir à Benoît VANDEWALLE, Patrick KANNER donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Hélène QUATREBOEUF S donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Roger VICOT donne pouvoir à Marc GODEFROY, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Jean-Marc GOSSET

Le quorum étant atteint, le Conseil Départemental peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

*(La séance est ouverte à 14 heures 05, sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF,
Président du Conseil départemental du Nord.)*

M. le Président.- Mes chers collègues, si vous voulez bien prendre place.

Si vous le voulez, nous allons procéder à l'appel nominal. Madame BÉCUE est absente, je n'ai pas vu Marguerite CHASSAING, je sais que Jean-Noël VERFAILLIE est également absent. Je vais donc demander à Nicolas SIEGLER de faire l'appel.

(Appel nominatif des conseillers départementaux par Nicolas SIEGLER)

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je constate que le quorum est largement atteint. Je signale qu'il faudra qu'il en soit de même jusqu'à la fin à tout le moins de la séance plénière, puisque vous savez que les conditions du quorum sont plus souples pour la commission permanente. Nous pouvons donc valablement délibérer.

Je me permets de signaler que l'ordre de passage des orateurs des groupes pour la séance sera le suivant : en premier, le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen ; en deuxième, le Groupe Union pour le Nord et, en troisième, le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés.

DOSSIER DU PRÉSIDENT

- **Rapport 1 – Choix du lieu de réunion du Conseil départemental et de la Commission permanente dans le cadre du respect des règles sanitaires**

M. le Président.- Je sou mets tout de suite cette délibération n° 1 à votre vote, parce que, sinon, nous ne pourrions pas aller plus loin.

Vous savez que nous ne sommes plus dans la période d'état d'urgence sanitaire qui nous permettait d'avoir des conditions de quorum extrêmement simplifiées et des conditions de pouvoir également tout à fait novatrices. Ici, nous avons repris l'application du droit traditionnel, c'est-à-dire que le quorum redevient en présentiel le quorum habituel. Il faut que la majorité (la moitié + 1) des élus soit physiquement présente.

Pour que nous puissions nous réunir dans d'autres lieux que l'hémicycle départemental, il faut également que vous m'y autorisiez. Je vous propose donc de confirmer le choix de réunir le Conseil départemental et la Commission permanente dans l'hémicycle du Conseil régional des Hauts-de-France pour leur réunion respective de ce jour, 28 septembre 2020.

Je vous propose également – par mesure de précaution – de m'autoriser à convoquer les prochaines réunions du Conseil départemental et de la Commission permanente dans un lieu autre que l'hémicycle du Conseil départemental – de préférence, ce sera ici, avec la bénédiction et la gentillesse du Président de Région Xavier BERTRAND –, dans la mesure où le respect des règles sanitaires le nécessiterait, dans la limite du 31 décembre 2020 et dans un lieu respectant le principe de laïcité.

Mes chers collègues, si vous voulez être tranquilles dans les minutes qui viennent, il vous suffit de répondre non à ces premières questions et, si vous répondez oui, on pourra délibérer.

Que ceux qui sont d'accord pour adopter cette première délibération essentielle veuillent bien le manifester en levant la main.

Les propositions du rapport n° 1 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous remercie, chers collègues, pour cette belle unanimité.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

M. le Président. - J'en viens à quelques rapides communications du Président, d'abord pour adresser quelques félicitations à des personnes qui viennent d'être élues.

Madame BÉCUE, qui n'est pas présente cet après-midi, a été élue Maire de Tourcoing il y a quelques jours. Je faisais d'ailleurs observer sur les réseaux sociaux que les deux communes les plus importantes par leur population du département du Nord étaient désormais dirigées par une femme, puisque Lille est la commune la plus importante mais, ensuite, et de peu devant Roubaix, c'est la commune de Tourcoing. Je faisais observer également que la commune la plus peuplée du Pas-de-Calais était dans la même situation, ce qui nous rend optimistes sur le développement de la parité dans le cadre des responsabilités électives.

Sur nos peines, nous avons à exprimer le regret du décès de notre ancien collègue Bernard WAGON, qui a été Maire de Cuincy de 1999 à 2014 et Conseiller général du canton de Douai sud-ouest de 1998 à 2001. Il siégeait au groupe socialiste, nous avons siégé ensemble. C'était un excellent collègue qui nous a quittés à l'âge de 74 ans.

Je voudrais également rappeler à ceux qui ne le sauraient pas encore la nomination de Jacques HOUSSIN en qualité de Président du Service départemental d'incendie et de secours. Il a pris ses fonctions le 15 septembre dernier. Effectivement, en cette période un peu compliquée, j'ai souhaité pouvoir consacrer tout mon temps au Département et, quelquefois, il était difficile de concilier le temps que j'aurais souhaité consacrer également au SDIS. Bien sûr, le Département et son Président continueront à être très attentifs à la vie quotidienne du Service départemental, mais c'est Jacques HOUSSIN qui me remplace à la fonction du Président du conseil d'administration. Il était Premier vice-président et je crois qu'il est apprécié des uns et des autres. Il n'est pas toujours facile d'être apprécié des uns et des autres, mais, pour le moment il y arrive, pourvu que cela dure.

Je veux vous dire deux mots de la rénovation de la maison natale Charles de Gaulle.

Le 3 février dernier débutait le chantier de réhabilitation et rénovation de la maison natale Charles de Gaulle. Aujourd'hui, les travaux touchent à leur fin, après une période de gros œuvre au début du chantier qui s'est traduite par une déconstruction de l'existant, puis cet été, se succèdent les entreprises et les métiers d'art chargés d'art, des peintures décoratives, des travaux d'ornement et d'éclairage donnant à la maison natale de nouvelles dimensions patrimoniales.

À la mi-octobre, débutera l'ultime phase du chantier, à savoir le retour du mobilier et l'arrivée des tapisseries, des tentures et autres tapis. Trois à quatre semaines seront nécessaires pour réinstaller l'ensemble des pièces. La maison natale retrouvera ainsi son authenticité, elle sera comme le jeune Charles de Gaulle a pu la connaître entre 1890, date de sa naissance, et 1912, date du décès de sa grand-mère. Elle constituera l'un des rares témoignages à Lille d'une maison bourgeoise du début du XIXe siècle. Je m'en suis d'ailleurs entretenu à diverses reprises avec Madame la Maire de Lille.

L'inauguration par les plus hautes autorités de l'État est prévue le dimanche 22 novembre 2020, qui est le jour du 130^e anniversaire de la naissance de Charles de Gaulle.

En raison des contraintes liées à la crise sanitaire, nous avons craint d'être dans l'impossibilité de tenir le chantier, mais celui-ci n'a jamais été à l'arrêt. Avec l'architecte en chef des monuments historiques, Etienne PONCELET, que je remercie vivement, avec les entreprises, avec les artisans et compagnons d'art, nous avons réussi l'impossible, ce qui me paraît d'ailleurs hautement symbolique pour ce projet phare de l'année de Gaulle.

Quelques mots et quelques chiffres sur le chantier : le coût total des travaux s'élèvera à 3,5 M€. La durée du chantier est de 12 mois, dont trois mois de travaux préalables au lancement du chantier proprement dit. 30 entreprises ont été mobilisées. Plus de 250 ouvriers, compagnons, artisans et artistes sur le chantier.

Nous avons reçu une subvention de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) de 763 000 €. Une souscription publique en partenariat avec la Fondation du patrimoine est ouverte, elle a à ce jour rapporté 37 500 €. Nous avons également diverses interventions de mécénat ; ainsi, la fondation du patrimoine pour la fondation Total à hauteur de 150 000 €, la fondation Crédit Agricole Nord-de-France à hauteur de 15 000 €, la fondation de la sauvegarde de l'art français à hauteur de 20 000 € et la maison Méert à hauteur de 26 000 €, dont 11 000 € dans le cadre de produits partage.

Vous avez découvert sur votre pupitre ou à proximité un petit sac du Département. Ce sont des documents qui vous sont remis :

- Le catalogue Matisse pour l'exposition « Tout va bien Monsieur Matisse », qui est visible jusqu'au 17 janvier prochain – je parle toujours au conditionnel.
- Le roman de la maison natale Charles de Gaulle.
- La « maison murmure » de Sophie JOMAIN, qui est elle-même auteure d'une vingtaine de romans.

- Le roman des archives départementales du Nord.
- « Zarchiv' » de Jérôme LEROY, auteur de nombreux romans, nouvelles et poèmes.
- Le livre illustré « A la recherche du trésor perdu de l'abbaye de Vaucelles », qui a été réalisé par cinq collégiens du Conseil départemental des jeunes. C'est vraiment une très belle réussite pour ces jeunes collègues.
- La synthèse de présentation de la transformation numérique à l'épreuve de la crise sanitaire, par la direction de la communication.
- Le flyer de souscription pour la rénovation de la maison natale Charles de Gaulle. Il n'est jamais trop tard pour faire preuve de votre volonté de participer à ce grand projet.
- Le flyer « Ce qui change pour faire vivre un Nord durable ».

Voilà, mes chers collègues, les quelques communications que je me permettais de vous présenter.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

M. le Président.- Je propose de soumettre à votre approbation le projet de procès-verbal de la réunion du Conseil départemental du 29 juin 2020.

Si certains d'entre vous ont des observations à formuler, des précisions à apporter, je leur cède volontiers la parole.

S'il n'y a pas d'observations, je présume que l'on peut considérer que ce procès-verbal de la réunion du Conseil départemental du 29 juin dernier est adopté.

Le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2020 est adopté par assentiment de l'assemblée.

Je vous en remercie.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

▪ Rentrée scolaire dans les collèges dans le contexte de crise sanitaire

M. le Président.- C'est Françoise MARTIN, pour le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, qui posera la première question.

Ma chère collègue, vous avez la parole.

Mme MARTIN.- C'est une question à deux voix puisque, initialement, il était prévu que ce soit Alexandra LECHNER qui pose la question, et je ferai la conclusion.

M. le Président.- Très bien. Il n'y a pas de difficulté.

Chère collègue, Alexandra LECHNER, je vous en prie.

Mme LECHNER.- Merci, Monsieur le Président.

C'est donc une question d'actualité à deux voix sur la rentrée scolaire qui a été une source d'inquiétudes pour les parents d'élèves, pour les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative.

Dans beaucoup d'endroits et sur de nombreux sujets, le ministère n'avait pas ou peu anticipé les problèmes qui allaient se poser. On se fait ici l'écho notamment des fédérations de parents d'élèves. Les décisions du ministre ont, la plupart du temps, été prises sans concertation et au dernier moment.

Par exemple, sur la question des masques devenus obligatoires au sein des établissements scolaires, le ministre, contrairement à nos voisins grecs ou italiens, a refusé leur prise en charge. Ce sont donc les collectivités locales qui ont dû prendre le relais et pallier le désengagement de l'État afin de ne pas abandonner les familles. Dans ce contexte de crise sanitaire, économique et sociale, le gouvernement ne se montre pas à la hauteur.

De plus, qu'en est-il des parents qui doivent assumer la garde de leurs enfants en quarantaine ? C'est malheureusement la débrouille.

Concernant les outils numériques nécessaires pour suivre des cours à distance, le ministère se félicite d'avoir 2 000 ordinateurs en prêt. C'est une goutte d'eau dans l'océan des besoins.

Enfin, quelle réponse pour les enfants déscolarisés qui ont décroché durant le confinement ? Nous savons que, en Seine-Saint-Denis, ils sont 4 000 à ne pas avoir répondu à l'appel de la rentrée, contre 500 les années précédentes. Quelle est la situation dans le Nord ?

Cette nouvelle année 2020-2021 scolaire sera une année particulière et difficile, nous le savons. À période exceptionnelle, moyens exceptionnels.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, quelle est la situation dans les collèges nordistes et comment le Département va se mobiliser sur ces enjeux.

- Sur la prise en charge des masques, un masque a été attribué par collégien. Y aura-t-il une autre distribution ?
- Sur la question du numérique, diverses initiatives ont déjà vu le jour. Nous souhaiterions savoir s'il va y en avoir d'autres.
- Sur la question des sanitaires qui deviennent des lieux encore plus cruciaux dans cette période.
- Sur l'état de notre équipement afin de permettre aux enfants de se laver les mains aussi souvent qu'ils en ont besoin et quand la situation l'exige.
- Enfin, la crise sanitaire démontre la nécessité d'avoir des agents de proximité en permanence dans nos établissements scolaires pour nettoyer et désinfecter au quotidien les locaux. Les ressources humaines seront-elles en nombre suffisant pour affronter l'année à venir ?

Mme MARTIN.- Toujours dans le cadre de la rentrée scolaire, j'interviens plus précisément concernant l'accompagnement des jeunes en situation de handicap.

Certes, c'est une compétence de l'État. Nous souhaitons un soutien du Département. La MDPH notifie le nombre d'heures d'AESH individuelles ou mutualisées. L'Education nationale signe les contrats. Il y a vraiment un gros problème au niveau du respect d'application du nombre d'heures AESH attribué par la CDAPH, au niveau du statut de ces personnels. La mission est primordiale. Les moyens sont dérisoires et inadaptés.

Comment le Département peut-il influencer sur l'accueil de ces enfants porteurs de handicap ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, chères collègues.

Je donne la parole à Joëlle COTTENYE pour vous répondre.

Mme COTTENYE.- Monsieur le Président, chers collègues,

Effectivement, nous n'avons pas attendu la rentrée scolaire pour remettre en place un certain nombre de dispositifs et, surtout, répondre du mieux possible aux besoins et attentes de tous les acteurs, que ce soient les enfants, les enseignants, nos agents et les familles qui fréquentent les établissements scolaires, en l'occurrence nos collèges.

Dès le 16 mars, dès le premier jour du confinement, nous avons continué à travailler avec nos équipes, avec l'Education nationale et avec un certain nombre de partenaires pour suivre l'évolution, pour faire en sorte que les équipements soient prêts dès l'annonce de la reprise, même si nous avons eu 15 jours supplémentaires. Nous étions prêts bien avant le 2 juin. Je veux en profiter pour saluer l'ensemble des équipes du Département qui ont été vraiment très au fait durant ce temps de confinement pour être au rendez-vous dès la rentrée dans nos collèges le 2 juin.

Concernant la rentrée scolaire, Monsieur le Président avait annoncé que le Département du Nord distribuait 140 000 masques à nos 140 000 collégiens publics et privés. Effectivement, le DASEN nous a spécifié également qu'il y avait un stock que l'Education nationale avait au sein des différents établissements et que, de ce fait, les principaux et les équipes éducatives pouvaient se tourner vers les personnes de l'Education nationale pour pouvoir accéder à ce stock pour aider les familles qui en auraient besoin. Nous avons aussi proposé aux principaux de pouvoir bénéficier de la somme de l'aide à la réussite du collégien, l'ARC, qui a tout à fait son nom dans ce sens, pour abonder des besoins supplémentaires s'il en advenait.

Concernant les équipements, nous avons toujours fait en sorte de pouvoir équiper nos agents comme il se devait en masques, en gants, en protections diverses et variées. Nous avons même procédé pendant le confinement à un état des lieux de nos stocks dans tous nos établissements pour pouvoir faire en sorte d'aider les établissements médicosociaux ou autres qui en auraient besoin dans les différents territoires pour que les collèves puissent être aussi le relais de tous ces matériels en direction des structures médicosociales.

Concernant la rentrée, nous avons fait en sorte cet été que les travaux qui avaient été programmés continuent, non seulement pour que nos établissements scolaires puissent accueillir convenablement tous les enfants et les adultes dans des locaux dignes de ce nom et ce, en totale sécurité sanitaire, mais aussi pour continuer à faire travailler nombre d'entreprises qui en avaient véritablement besoin pour cet été. À partir de là, nous avons eu plus de 90 opérations pour cet été, avec un focus plus particulier en ce qui concerne les sanitaires. Un état des lieux global a été réalisé sur tous les sanitaires pour pouvoir apporter des solutions lorsqu'il y avait besoin, voire même parfois créer des petits points supplémentaires pour essayer d'abonder dans une sécurité sanitaire un peu plus favorable. La rentrée au niveau de ces équipements s'est faite dans de très bonnes conditions.

Nous travaillons bien sûr dans le respect des compétences de chacun avec le directeur de l'Education nationale, le DASEN. Vous parlez de décrochage, je pense qu'il y a un certain nombre d'éléments qui sont plus du ressort de l'Education nationale et qui ont été abordés au Conseil départemental de l'Education nationale la semaine dernière. Néanmoins, lorsque nous avons des éléments que nous partageons, nous faisons en sorte de pouvoir répondre ensemble à toutes les problématiques que nous rencontrons.

Nous continuons à distribuer du gel hydroalcoolique dans les collèves. Une distribution de nouveaux stocks va être effectuée incessamment sous peu.

On le sait, ces problématiques liées au confinement ont montré véritablement la fracture numérique et qu'il fallait absolument intervenir mais de façon intelligente et de façon progressive. Bien sûr, nous sommes très au fait de ce point. Ainsi, nous sommes un peu sur une situation d'anticipation ; sans parler de prochain confinement possible ou pas, nous sommes néanmoins prêts à pouvoir continuer à aider les collèves, les collégiens et les familles qui seraient dans le besoin en ayant fait un stock de matériels, d'équipements et également de clés 4G. Je rappelle en effet qu'il est bien beau de distribuer du matériel, encore faut-il que ce soit du matériel adapté, encore faut-il que les territoires soient connectés, voire connectables, encore faut-il que les personnels, les enseignants, les familles, les enfants ou autres soient formés. Il est donc important de ne pas distribuer du matériel sans avoir une réflexion en amont. 500 ordinateurs portables sont prêts à répondre à des besoins ponctuels si besoin, avec une bonne somme de clés 4G pour pouvoir répondre à tout cela.

Par ailleurs, je vous informe d'une augmentation de la subvention en direction des salles de sport pour participer notamment aux dépenses de désinfection ; nous en parlerons tout à l'heure dans le cadre des dotations de fonctionnement. Nous passerons de 12 à 13 € de l'heure pour pouvoir répondre à ces besoins.

Enfin, je vous rappelle qu'un bon nombre de prestations en matière d'entretien ont été proposées en plus, en faisant une étude au cas par cas par rapport à des besoins spécifiques suivant les établissements. Nous avons toujours été au fait de répondre à ces besoins en matière de nettoyage pour que tout se passe dans de bonnes conditions. C'est un peu plus de 300 000 € par rapport à cette dépense supplémentaire.

Je pense, Monsieur le Président, avoir fait le tour de tout ce nous avons mis en place pendant cette crise et, surtout, pour pouvoir accueillir correctement les collégiens pour cette rentrée de septembre.

M. le Président.- Merci, Joëlle COTTENYE.

Je ferai quelques petites remarques complémentaires.

Sur la remise à niveau des équipements dans les sanitaires des collèves, la dotation moyenne par collève, qui a été ajustée en fonction des spécificités des établissements, destinée à équiper les sanitaires de la cour de récréation, de la demi-pension et, le cas échéant, de la SEGPA et de l'internat, a été pourvue pour chaque collève à hauteur de 16 distributeurs de savon liquide et huit bidons de 5 litres de savon, de 16 distributeurs de papier-main et huit cartons de 20 paquets de 200 feuilles, de 16 distributeurs de papier toilette et huit cartons de 12 rouleaux de 175 mètres.

Sur la mise en place de prestations d'externalisation durant la crise, pour la rentrée de septembre, 240 prestations ponctuelles ont été mises en place. Au 28 septembre, ce nombre est passé à près de 400. Celles-ci sont mises en place jusqu'aux vacances de

Toussaint, elles pourraient être prolongées jusqu'aux vacances de Noël dans les mêmes conditions. Vous savez que, si nous sommes obligés de les multiplier, c'est tout simplement parce que nous avons des personnels, notamment des personnels d'entretien qui tombent malades et qu'il n'est pas toujours aisé de les remplacer. Je remercie d'ailleurs également les personnels enseignants qui, parfois, ont pris leur part de la désinfection des locaux lorsque trop de personnes étaient souffrantes dans l'établissement.

Le problème des enfants en situation de handicap est plus complexe. Même si la MDPH reconnaît le droit de ces enfants à des auxiliaires de vie, ce n'est pas pour autant que cette décision se concrétise rapidement de la part de l'Education nationale. Nous sommes en relation étroite avec la Rectrice et avec le DASEN, de façon à faire en sorte que cette situation qui est préjudiciable aux familles d'enfants vivant avec un handicap puisse se régulariser le plus rapidement possible et, si nécessaire, nous sommes prêts à y prendre notre part et à former de notre côté par exemple des allocataires du RSA sur ce type de responsabilité.

Aujourd'hui, dans la situation telle qu'elle est, celle des collèves n'est pas la plus préoccupante au niveau de l'Education nationale. Il n'en reste pas moins qu'il faut une vigilance de tous les instants.

Je donne la parole à Jacques HOUSSIN pour le Groupe Union pour le Nord.

▪ Val Joly

M. HOUSSIN.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

La crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs mois se révèle particulièrement dévastatrice pour certains secteurs économiques, tels que l'hôtellerie, la restauration, le monde du spectacle, la culture et le tourisme.

Selon la Banque de France, les recettes touristiques internationales de la France ont été divisées par deux. D'après les premières estimations d'Atout France, les pertes potentielles de recettes touristiques globales pour l'année sont estimées entre 30 et 35 %.

Le choix des Français de privilégier des destinations françaises cet été a permis de limiter les dégâts dans certaines régions.

Le 1^{er} janvier 2020, la gestion de la station touristique départementale du ValJoly a été confiée par délégation de service public à la société Vert Marine. Au regard du contexte actuel et des difficultés que peuvent rencontrer certains professionnels du tourisme, Monsieur le Président, pouvez-vous nous faire un point sur la situation et nous dire comment le ValJoly traverse cette crise ?

M. le Président.- Merci, Jacques HOUSSIN.

Effectivement, comme vous l'avez dit, la station touristique a été confiée en gestion à la société Vert Marine et la crise sanitaire a entraîné une fermeture totale du site du 15 mars au 29 mai 2020. Avec la réouverture du centre aquatique le 27 juin, l'ensemble des activités a désormais pu reprendre.

Quelques mots sur les impacts financiers. Pendant cette période, grâce aux aides d'État, comme le chômage partiel (84 000 € sur la période de confinement), et grâce également au maintien de la subvention forfaitaire d'exploitation du Département – je vous rappelle que c'est une subvention globale annuelle de 1 850 000 € –, Vert Marine n'a pas eu de difficultés financières particulières. Toutefois, la reprise a été difficile avec l'annulation de nombreux séjours jeunes et l'annulation de tous les séminaires d'entreprise sur l'année.

Cinq établissements scolaires ont fait appel au ValJoly dans le cadre du dispositif « vacances apprenantes » cet été. Cela a concerné 141 jeunes, pour un chiffre d'affaires de 23 600 €.

Le site reste toujours bien sûr « météo-dépendant » – si l'on peut s'exprimer ainsi – et les visiteurs consomment moins. Vert Marine et les commerçants sur place estiment une baisse de 50 % du chiffre d'affaires sur la période estivale par rapport à 2019.

Seules les activités d'accrobranche et d'équitation, qui sont des activités gérées par des prestataires, semblent sortir un bilan positif cette saison.

Afin de compenser une partie de cette baisse d'activité, Vert Marine a fait des économies de charges, notamment sur les charges de personnel, en recourant nettement moins au personnel saisonnier et en ne remplaçant pas les départs des salariés permanents.

Dans l'attente d'un bilan précis, le résultat au 31 août 2020 est estimé à + 400 000 €. Cet excédent devrait permettre, d'une part, d'absorber les annulations de séminaires et, d'autre part, de ne pas solliciter davantage le Département.

À noter que, si la gestion du ValJoly n'était pas passée en DSP, les charges de fonctionnement n'auraient pas pu être réduites, les salariés du syndicat mixte ne pouvant bénéficier du chômage partiel. Pour mémoire, le syndicat mixte du ValJoly employait

53 personnes, soit une masse salariale d'environ 150 000 € par mois. Sur les huit premiers mois de l'année 2020, la masse salariale apparaît à 92 000 € mensuels en moyenne.

Afin d'anticiper une année 2021 encore complexe, Vert Marine développe sa stratégie commerciale avec le recrutement d'une directrice commerciale et d'une community manager. L'ensemble des investissements prévus sera également réalisé d'ici le premier trimestre 2021. De nouvelles activités devraient également être proposées sur le site. Je crois que le véritable départ pour Vert Marine et pour la délégation de service public sera – du moins, je croise les doigts – pour cet été 2021.

Je donne la parole à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON pour le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés.

▪ **Quelle déclinaison locale du plan France relance et quel rôle du Département du Nord ?**

Mme ZAWIEJA-DENIZON.- Monsieur le Président, chers collègues,

Nous souhaitons vous interroger sur l'articulation entre le plan de relance national, le plan de relance régional des Hauts-de-France et le Département du Nord.

Ce plan à 100 Md€, dit « plan France relance », a pour vocation de relancer l'économie et de refonder ses bases à partir des enseignements de la crise du Covid-19. En réalité, il n'engage pas de tournant majeur dans la destination de l'argent public. Ce plan, emprunt de la doxa libérale du gouvernement, est foncièrement tourné vers l'offre, c'est-à-dire vers les entreprises. Un tiers des 100 Md€ est en effet destiné à celles-ci sans contrepartie sociale et/ou environnementale. D'ailleurs, on constate dès à présent que la stratégie d'aide massive aux grandes entreprises est une gabegie financière et humaine. Dans le Nord, après avoir empoché de l'argent public, des groupes comme Auchan, Bridgestone ou Cargill décident de plans de licenciement qu'on nomme désormais pudiquement « des plans de sauvegarde de l'emploi ». Ces PSE d'opportunité utilisent clairement la crise sanitaire et la crise économique comme alibi.

C'est cette catastrophe sociale qui conduit le PCF à engager une campagne nationale pour la sécurité de l'emploi les 9 et 10 octobre prochains.

En France, l'exécution du plan de relance a vocation à être territorialisée. Comme l'a martelé le Premier ministre Jean CASTEX, il s'agit d'impliquer chaque fois que cela est possible les collectivités locales pour l'appliquer localement.

Nous nous interrogeons sur la façon concrète dont s'articule ce plan de relance national avec les collectivités. La philosophie semble être de lancer nationalement des appels à projet auxquels répondraient les collectivités. Dans ce cas, l'État financerait des actions mises en œuvre sur le territoire sur un certain nombre de thèmes définis. L'esprit semble également d'inciter les collectivités à lancer leur propre plan de relance et à investir sur leurs fonds propres en supposant que le plan national créera un effet d'entraînement local.

Les contours de cette territorialisation demeurent flous. Concrètement, quelle place, quel rôle, quelle action, quelle initiative du Département pour s'inscrire dans ce plan ? Ou au contraire, avec ambition, comment aller bien au-delà de ce plan de relance ?

À une échelle plus locale, la Région des Hauts-de-France a lancé un plan régional de relance de 1,3 Md€. Il emboîte le pas de France relance puisqu'il est dans le même esprit, principalement centré sur les entreprises et les salariés, selon les mots du Président de la Région. Il s'agit d'éviter les faillites et de consolider les trésoreries d'entreprise.

Le Département du Nord a accepté d'abonder le fonds régional Covid à destination des TPE-PME. Ce dispositif, voté en juin, consiste en des avances remboursables du Département à destination de la Région. Au-delà de cet aspect, concrètement, quel lien est fait entre la Région et le Département du Nord dans le cadre de la relance ? Comment ces deux institutions ont-elles l'intention de collaborer ?

Concernant le Département, nous sommes inquiets de l'absence d'un plan post-Covid. Si des mesures ont été prises durant le confinement, qu'en est-il pour demain ? Quelles actions vont être engagées pour participer à la relance dans nos cantons ? Face à un plan national centré sur l'offre, le Département entend-il porter un effort sur la demande en finançant des actions fortes dirigées spécifiquement vers les Nordistes, en particulier ceux qui ont basculé dans la pauvreté à cause de cette crise sanitaire ?

Sur nos principales compétences départementales, nous sommes en attente d'une véritable politique renouvelée.

Un exemple : le patrimoine bâtiminaire du Département, quelles ambitions pour la rénovation énergétique ? Cinq rénovations de collège seulement sur la durée du mandat, ce n'est franchement pas ambitieux pour un département qui en compte plus de 200. Il faudrait engager un audit énergétique sur l'ensemble des bâtiments du parc départemental.

Par ailleurs, de nombreux commerçants et artisans subissent la crise de plein fouet et vont être contraints de licencier des salariés. Or, ces petites entreprises font vivre l'emploi local et ont besoin d'un soutien public, contrairement aux grandes entreprises qui s'abreuvent de fonds publics sans pour autant maintenir l'emploi sur le territoire.

Nous demandons donc, compte tenu des crédits disponibles au budget supplémentaire et des crédits non consommés, de lancer un appel à projets exceptionnel villages et bourgs. L'impact sur l'emploi local serait alors immédiat au regard des besoins des communes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, chère collègue.

C'est une question tout à fait intéressante et qui nous place un peu devant nos responsabilités.

Je ne suis pas très indulgent envers l'action gouvernementale actuelle vis-à-vis notamment des Départements dans cette période de crise sanitaire. Il y a peu de choses pour venir en aide aux Départements. On avait annoncé une aide de l'ordre de 2,7 Md€ de l'État aux Départements, très supérieure donc à l'aide qui était accordée au bloc communal qui, elle, était inférieur à 1 Md€, mais en oubliant un peu que, sur l'aide bloc communal, c'étaient des dotations et que, sur l'aide pour les Départements, c'étaient simplement des avances, donc avances remboursables sur la baisse des droits de mutation à titre onéreux.

Christian POIRET y reviendra dans le cadre du budget supplémentaire, mais la baisse des DMTO, si elle est effective et si elle est significative – on ne peut pas dire que 10 % de baisse par rapport à ce qui était retenu au budget primitif n'est pas significatif –, sera beaucoup moins importante qu'il était prévu au départ. Il y a donc une certaine résilience des droits de mutation à titre onéreux, ce qui pourrait d'ailleurs amener notamment l'Assemblée des Départements de France à renouveler sa proposition de faire des DMTO le levier fiscal de demain pour les Départements.

Il n'en reste pas moins que, avec les critères qui ont été utilisés par l'État, même pour ces avances sur DMTO perdues – si je puis m'exprimer ainsi –, nous ne pouvons pas espérer grand-chose au niveau même des avances remboursables. En effet, vous le savez, on ne va pas se contenter de comparer les DMTO 2019 aux DMTO 2020, on va faire la moyenne des DMTO 2017, 2018, 2019 et c'est cette moyenne que l'on va comparer aux DMTO de 2020. Pire encore, comme il fallait effectivement se fixer une date pour faire les calculs, on a décidé de prendre acte du montant des DMTO au 31 août 2020 et de faire en sorte que, pour septembre, octobre, novembre et décembre, donc pour un tiers de l'année, on reprenne comme chiffres de DMTO 2020 les chiffres de DMTO 2019, puisqu'on fera la division par quatre des DMTO 2019 que l'on ajoutera à ce qui a été réalisé lors des huit premiers mois de l'exercice 2020. Nous avons calculé avec le directeur général des services que, à tout casser, avec ce système, on pourrait demander une avance de 2 M€, ce qui pour le moins est symbolique dans un budget largement supérieur à 3 Md€.

La situation du Département du Nord n'est pas nécessairement la situation de l'ensemble des Départements. Je ne doute pas que certains Départements auront des baisses plus drastiques de leurs droits de mutation à titre onéreux. Il n'en reste pas moins que, sur les 2,7 Md€, si l'État avance 500 M€, ce sera un grand maximum. Il reste donc des disponibilités financières pour faire autre chose. Or, aujourd'hui, les demandes de l'ADF portent sur d'autres propositions, notamment sur une compensation, serait-elle partielle à hauteur par exemple de 50 %, de l'augmentation du coût du RSA, donc du reste à charge RSA, parce que, là, les augmentations du reste à charge RSA pour les Départements vont vraisemblablement osciller entre 5 et 15 % – cela paraîtrait faire partie des solutions – ; ou faire en sorte que le Département compense, peut-être pour moitié, l'ensemble des dépenses Covid. On nous a demandé de faire un budget dédié Covid et, aujourd'hui, on constate qu'il ne sert pas à grand-chose dans la mesure où, dans ce budget dédié Covid, on peut simplement mettre les moyens de protection (les masques, les blouses, les gants) et encore, ceux qui auront été acquis pour la période qui aura suivi la décision de confinement ; autrement dit, ce qui aura été commandé avant, quand l'État était dans une carence totale et qui nous a permis de doter de masques les EHPAD, les personnels départementaux, les chirurgiens-dentistes, les pédicures-podologues, les masseurs kinésithérapeutes, ne serait pas remboursé du tout et n'entrerait même pas dans ce compte dédié qui permet de financer par l'emprunt exceptionnellement des dépenses de fonctionnement.

Par conséquent, le compte n'y est pas au niveau de l'État. J'ai d'ailleurs dit que j'en avais assez de discuter avec des ministres, pour qui j'ai beaucoup d'estime – la question n'est pas là –, comme Monsieur DUSSOPT ou comme Monsieur DARMANIN, et que je voulais désormais pouvoir, en tant que Président de la commission des finances et avec le Président BUSSEREAU, discuter avec le Premier ministre. Discuter avec des ministres qui sont de votre avis, mais qui, visiblement, n'ont pas de pouvoir de décision, l'intérêt s'arrête assez vite.

J'entre maintenant sur les propositions que vous avez faites, qui sont peut-être les propositions les plus mobilisatrices, celles du plan de relance. 100 Md€ sont annoncés dans le cadre de ce plan de relance. Comment les collectivités territoriales en général et les Départements en particulier vont-ils pouvoir y participer ?

Avec le Préfet, nous avons avancé sur ce dossier et ce, d'une manière je crois assez intéressante, notamment sur un domaine que vous avez cité, le domaine du traitement énergétique des bâtiments départementaux en général et des collèges en particulier. C'est faire un peu injure, non seulement à la majorité d'aujourd'hui, mais à la majorité d'hier, que de dire que nous n'avons pas de bilan énergétique sur les collèges. Bernard BAUDOIX y avait pourvu il y a déjà pas mal de temps et il y avait fort bien pourvu. De même, vous dites que nous avons simplement réhabilité cinq collèges. Non, ma chère collègue, nous aurons reconstruit cinq collèges, nous en avons réhabilité bien davantage, dans des travaux de réhabilitation qui atteignent parfois les deux tiers ou les trois quarts du budget d'une reconstruction pure et simple, et nous avons développé de manière importante les travaux de gros entretiens qui n'étaient pas prioritaires à une époque où on avait la capacité de reconstruire beaucoup plus de collèges que ce n'est possible aujourd'hui.

Il n'en reste pas moins qu'il reste des chantiers importants pour transformer certains collèges qui sont encore des « passoires thermiques » en collèges du XXI^e siècle. Nous avons la chance d'avoir préparé déjà neuf dossiers qui sont prêts : quatre dossiers qui concernent l'Avesnois et cinq dossiers qui concernent l'arrondissement de Cambrai. Nous continuons à mettre en place des dossiers de traitement de ces « passoires thermiques » sur les autres arrondissements, mais nous sommes prêts à remettre d'ores et déjà aux autorités d'État et notamment au Préfet nos travaux finalisés sur neuf opérations de collège.

Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Nord, me disait que son souci était d'arriver à dépenser et dépenser vite, dès 2020 si c'est possible, et en tout cas très largement sur 2021, les sommes mobilisées par l'État.

J'ai donc vraiment de gros espoirs pour pouvoir bénéficier de subventions importantes de la part de l'État sur ces travaux de gestion énergétique des collèges, d'autant plus que beaucoup d'autres Départements ou d'autres Régions n'ayant pas des projets en réserve mettront beaucoup plus de temps pour arriver à rendre ces projets opérationnels.

Il y a donc là un espoir important, mais, je l'ai dit au Préfet, pour ceux qui vont élaborer le budget 2021 – est-ce que ce sera la même majorité qu'aujourd'hui ou une autre, est-ce qu'il y aura des élections en mars ou pas, bien malin qui peut répondre aujourd'hui à ces questions –, il faudra de toute façon que la majorité qui sera là ait quelques précisions sur l'importance au moins en pourcentage des dotations de l'État sur ces différents projets. Supposons qu'on inscrive immédiatement au budget 2021 les neuf collèges qui sont prêts, ce sont des collèges où les travaux vont flirter avec 10 M€ par établissement, si ce n'est davantage. Est-ce que j'aurai 45 M€ de l'État, 30 M€, 20 M€, 10 M€, 5 M€ ? Dans un cas, on fait un collège ; dans le cas contraire, on peut aller jusqu'aux neuf collèges qui sont aujourd'hui effectivement prêts. Cela peut être une opportunité importante d'avancer dans le cadre du plan de relance.

À côté du plan de relance, nous avons voulu intervenir d'une manière qui soit quelque peu contracyclique par rapport à la situation des entreprises et notamment par rapport à la situation des entreprises de bâtiments et de travaux publics. J'ai demandé aux services d'anticiper des travaux qui étaient prévus dans les collèges, qui sont parfois des menus travaux, des travaux de réfection des sanitaires – ceux qui connaissent bien les collèges savent que c'est un peu une hantise que d'aller visiter les sanitaires et de constater qu'ils ne donnent pas pleinement satisfaction, c'est parfois un doux euphémisme –, ou des travaux de peinture à l'intérieur de certaines classes ou à l'intérieur de certaines bibliothèques des collèges. Je prends des travaux qui ne sont pas colossaux, parce que ce sont des travaux qui peuvent aisément être portés par des entreprises petites ou moyennes, voire même par des entreprises artisanales. Cela permettrait effectivement rapidement de donner un coup de fouet à l'économie locale.

Vos remarques allaient plus loin et je pense ne pas me tromper en les interprétant. Dans notre département du Nord comme ailleurs – mais le Nord est un grand département, les problèmes seront donc d'autant plus lourds à gérer –, certains de nos administrés vont se retrouver dans des conditions précaires au niveau de l'emploi. On a vu Bridgestone à nos portes, puisque c'est un « Pas-de-Calais nordiste » – si je puis m'exprimer ainsi – à la porte de La Bassée. On aura effectivement d'autres hypothèses et d'autres hypothèses qui seront encore beaucoup plus liées à la pandémie que ne l'est le cas de Bridgestone, qui est une entreprise où on savait qu'il y aurait des problèmes à relativement court terme. En revanche, on aura toute une série d'entreprises, petites, moyennes et importantes qui seront les victimes de la Covid. Il faut nous ménager des possibilités d'intervention dans ce cadre-là et il faudra peut-être plaider à nouveau pour une interprétation plus souple de la part des autorités gouvernementales sur les capacités du Département d'intervenir pour soutenir l'économie.

Je profite de l'opportunité que vous me donnez, Madame DENIZON, pour vous dire que, aujourd'hui, j'ai un veto des services de l'État – bien sûr, le Président de la Région en a été informé – pour donner suite à la délibération que nous avons votée, qui consistait à apporter 5,2 M€ à la Région dans le cadre du plan de relance Covid. J'ai ce veto et la menace, si nous prenons la décision de concrétiser ce vote, d'un recours contentieux. Il est difficile dans ces conditions de prospérer pour cette initiative. Si je ne peux pas mettre les 5,2 M€ dans ce cadre-là, j'aimerais pouvoir les réserver aux hypothèses où certains de nos concitoyens se trouveraient dans des situations de grande difficulté.

Et puis, puisque je vous dis tout, je vous dis également ce qui parfois me titille un peu. On a accordé des primes Covid importantes pour les personnes qui travaillent dans les SAAD. L'intervention de l'État, l'intervention des présidents de groupe, Charles BEAUCHAMP et Didier MANIER, a permis d'étendre encore ce que nous avons décidé – on verra d'ailleurs des délibérations aujourd'hui. Ce qui se limitait aux services prestataires va désormais concerner également les services mandataires et va concerner également l'accueil familial, de façon à ce qu'un maximum de personnes ayant fait preuve de leur disponibilité et de leur efficacité vis-à-vis de personnes fragiles puissent avoir la reconnaissance du Département. La prime pour les SAAD était d'environ 500 € par

personne ; avec l'intervention de l'État, on va passer à 800 € ou 900 € et, pour des personnes dont le salaire moyen est de 800 €, c'est considérable et je pense que c'est vraiment un témoignage de reconnaissance.

Vous allez me dire qu'il faut que je soigne mes allergies, mais je suis plus nuancé sur les demandes quelquefois véhémentes qui sont faites par les sapeurs-pompiers professionnels. J'estime qu'ils n'ont pas à toucher la prime Covid parce qu'ils ont travaillé 35 % en moins par rapport à l'année précédente en raison de la pandémie. Je ne suis pas hostile à la prime de feu, mais j'estime que nous n'avons pas à la décider immédiatement, ni à en décider de manière rétroactive. En effet, j'attends une décision de l'État, qui m'était annoncée pour le congrès de Marseille des services départementaux d'incendie et de secours, pour qu'il y ait partage de l'importance de la prime de feu. Je signale que la prime de feu, pour le département du Nord, représente quand même 4 M€ et cela représentera pour chaque sapeur-pompier professionnel un supplément de salaire mensuel de 100 €. Je n'oublie pas que, d'ores et déjà aujourd'hui, entre le salaire moyen mensuel des SDIS et le salaire moyen mensuel des personnels départementaux et des personnels communaux et régionaux, des personnels territoriaux, il y avait déjà 700 € de différence ; cela fera 800 €. Ce sont des personnes pour qui nous avons la plus grande estime, qui font preuve d'une solidarité de tous les instants, mais, aujourd'hui, on sera peut-être obligé d'établir un certain nombre de priorités et, pour m'engager à plein jusqu'aux 25 % promis par Monsieur CASTANER sur la prime de feu, j'attends – et, s'il n'y a pas une pression, nous n'aurons pas l'aide de l'État – que l'État renonce à la sur-cotisation de la prime de feu qui ne se justifie absolument plus.

Voilà les quelques éléments de réponse que je souhaitais vous donner.

Je donne volontiers la parole au Président BEAUCHAMP qui me l'a demandée.

M. BEAUCHAMP.- Merci, Monsieur le Président.

Il y avait une demande que nous pouvons considérer comme importante dans l'intervention de Madame DENIZON, c'est le lancement d'un appel à projets exceptionnel villages et bourgs, compte tenu de la situation, dans la mesure où les communes rurales, lorsqu'elles réalisent des travaux, font d'abord et avant tout travailler des entreprises locales qui ne risquent pas de délocaliser, mais qui risquent aujourd'hui d'être en grandes difficultés avec la crise sanitaire. Jean-Claude DULIEU reprendra d'ailleurs cette proposition dans le cadre d'un certain nombre de propositions pour améliorer Nord durable. Que pensez-vous de cette proposition, Monsieur le Président ?

M. le Président.- Merci de me le rappeler, mais l'intervention de Madame DENIZON était tellement riche...

M. BEAUCHAMP.- Comme toutes les interventions du groupe communiste.

M. le Président.- Je vous l'accorde volontiers, mon cher collègue.

(Rires)

C'est un aspect de la question auquel je n'ai effectivement pas répondu.

Est-ce nécessaire en 2020 ? Je n'en suis pas sûr.

M. POIRET.- Il faut déjà consommer ! On peut prendre toutes les délibérations que l'on veut, si les communes et les EPCI ne consomment pas, on ne peut pas s'en sortir.

M. BEAUCHAMP.- J'ai des dossiers en attente.

M. le Président.- Je pense effectivement qu'il y a deux choses à regarder. La question que vous posez est tout à fait pertinente. On regardera les choses avec grande précision.

Aujourd'hui, il est vrai que nous donnons satisfaction à la quasi-totalité des demandeurs, à cette petite réserve près que, pour que tout le monde ait satisfaction, on n'accorde pas deux subventions fort importantes d'une année sur l'autre. De plus, une commune de 50 habitants ou une commune de 3 500 habitants, ce n'est pas exactement la même chose. On essaye d'harmoniser un peu les choses.

Je constate que, par exemple sur les problèmes de sécurité, on a satisfait tout le monde et on n'est pas arrivé à terminer totalement l'enveloppe. On est donc dans une situation où nous regrettons parfois que des subventions accordées ne soient pas utilisées plus vite. On est d'ailleurs amené soit à reporter des délais, soit à demander aux collègues des communes ou intercommunalités de bien vouloir représenter leur demande de subvention pour la rétablir lorsqu'elle est devenue caduque.

Si, avec les problèmes de la Covid et les problèmes d'emploi, on trouve la nécessité d'insister sur cette politique, on peut y réfléchir et on peut notamment réfléchir à avoir des sommes consacrées à l'ADVB ou aux PTS qui soient supérieures l'an prochain aux sommes consacrées cette année.

Nous avons baissé l'emprunt, il nous est donc plus facile de retourner à l'emprunt. Si nous estimons que le retour à l'emprunt est une des conditions pour mieux aider les communes, les Intercos et donc mieux aider les entreprises petites et moyennes à passer cette période difficile, je pense que c'est de l'argent qui ne serait en rien gaspillé.

Nous mettons donc cela dans un coin de notre tête et nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. BEAUCHAMP.- Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je donne la parole à Isabelle MARCHYLLIE pour le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen.

▪ **Moyens humains mis à disposition de la politique de protection de l'enfance**

Mme MARCHYLLIE.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le secteur de la protection de l'enfance a été marqué par des mobilisations importantes au cours de ce mandat. Il était question, de la part des agents départementaux, des assistants familiaux et des personnels des structures concernées, de réclamer davantage de moyens humains et financiers, mais également de demander que la politique de protection de l'enfance soit davantage considérée et portée par l'exécutif départemental.

C'est dans ce contexte que notre groupe et le groupe communiste, républicain, citoyen et apparentés avions demandé la mise en place d'une mission d'information et d'évaluation sur la protection de l'enfance dans le Nord, requête à laquelle vous avez répondu favorablement. Cette mission a débouché en février dernier sur l'adoption d'un rapport complet comportant un diagnostic précis de la situation dans notre département et assorti de 122 propositions.

Depuis, des mobilisations sociales se sont déroulées et, en cette rentrée de septembre, deux mobilisations nous interpellent à nouveau sur l'état de la protection de l'enfance sur notre territoire et sur les conditions de travail des agents et ASSFAM concernés.

La première date du 14 septembre dernier où l'équipe enfance de l'UTPAS d'Anzin a exercé un droit de retrait au regard de la surcharge de travail et d'une situation structurelle d'épuisement professionnel et c'est une alerte qui n'a rien d'anecdotique. Ce droit de retrait faisait suite en effet à plusieurs alertes datant de 2019 et à plusieurs interpellations auprès de l'administration encore cet été.

Autre mobilisation, le 15 septembre dernier, de la part des assistants familiaux du secteur de Roubaix-Tourcoing concernant les craintes relatives aux moyens humains du service d'accueil familial. À travers cette seconde mobilisation, se trouvent également des questions en matière de reconnaissance, de conditions et de charge de travail.

Ces deux mobilisations récentes continuent à nous interpellent sur l'évolution de la politique de protection de l'enfance dans le Nord et sur la prise en compte du contexte sanitaire actuel et notamment de son impact.

Monsieur le Vice-président, qu'en est-il des suites données aux demandes formulées par l'équipe enfance de l'UTPAS d'Anzin et par les ASSFAM du secteur de Roubaix-Tourcoing ? Plus largement, où en sommes-nous du déploiement des propositions contenues dans le rapport de la mission d'information et d'évaluation et des moyens supplémentaires bloqués ou débloqués par le Département dans ce domaine ?

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, ma chère collègue.

Si vous le permettez, avant de donner la parole à Yves DUSART et pour éviter qu'il ne soit amené quelquefois à se répéter d'une question à une autre, je vais donner la parole à une autre intervenante qui souhaite également interroger sur la protection de l'enfance,

qui est Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY. De cette manière, Yves DUSART répondra globalement aux deux interrogations. Il aura bien sûr le double de temps pour y répondre.

Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, chère collègue, vous avez la parole.

▪ **Protection de l'enfance pendant le confinement**

Mme DESCAMPS-MARQUILLY.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le 31 mars dernier, le secrétaire général de l'ONU s'exprimait sur la crise planétaire que nous traversons face à la pandémie du Covid-19. Il estimait ainsi que – je cite – « la pandémie est la pire crise mondiale depuis la seconde guerre mondiale, la pire crise depuis que l'ONU a été fondée ».

Cette crise sanitaire et les mesures de confinement qui ont dû être prises ont, nous le savons, des conséquences sur l'état sanitaire, psychologique et psychique des adultes, des personnes âgées, mais aussi chez les jeunes et même les très jeunes, sans oublier les adolescents.

Dans ce contexte exceptionnel et particulièrement anxiogène que nous venons de vivre et que nous vivons encore d'une certaine manière, il apparaît indispensable de comprendre quels leviers ont été efficaces ou, au contraire, ont fait défaut pour détecter, protéger, aider les enfants et leur famille. Car, durant ces derniers mois, il faut bien le dire et tous les professionnels de santé le disent d'ailleurs, nous n'avons en France quasiment pas entendu parler des enfants. Ils ont été traités comme des mini-adultes qu'ils ne sont pas.

Les enseignements à tirer de ce confinement seront importants à prendre en compte en cas de nouvelle crise majeure, mais sans doute aussi hors situation de crise, afin d'améliorer l'accompagnement de tous les jeunes dans leur quotidien. C'est ce travail que mène actuellement la commission d'enquête de l'Assemblée nationale pour mesurer et prévenir les effets de la crise Covid sur la jeunesse.

Ces jeunes sont aussi ceux qui sont au centre des politiques départementales, enfants, adolescents, familles accompagnées et accueillies par les professionnels de nos services dont je me permets ici de souligner l'engagement.

Aussi, Monsieur le Président, pourriez-vous faire ce jour un point sur les difficultés rencontrées, mais aussi les aspects positifs repérés au niveau de notre politique départementale enfance-famille dans cette période de confinement ? Un travail d'analyse a-t-il été envisagé pour préparer l'avenir et éventuellement l'appréhender autrement ? Pourriez-vous aussi nous préciser comment le Conseil départemental a pu agir pour aider nos jeunes Nordistes à retrouver une forme de vie sociale à la sortie du confinement ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, chère collègue.

Je donne la parole à Yves DUSART. Notre Vice-président aura donc l'opportunité de faire un vaste point sur la délégation qu'il a en charge et notamment sur la protection de l'enfance.

M. DUSART.- Merci, Monsieur le Président.

Compte tenu de ces deux questions, je ne suis vraiment pas sûr qu'on finisse à 20 heures...

Je vais répondre en deux temps et j'espère de la manière la plus complète aux deux questions.

Le premier temps concernera les moyens et les épiphénomènes qu'il a pu y avoir ces derniers temps sur le domaine de la protection de l'enfance.

Avant de vous dire tout ce qui se passe, je crois qu'il convient de marquer un peu les esprits en vous faisant un bref résumé des moyens qui sont mis en place sur le département du Nord et d'abord en termes de personnel.

Les effectifs des services enfance représentent, en septembre 2020, 403 postes différents. Sur les pôles enfance - famille, directement sur nos territoires, nous pouvons compter sur 335 postes et la DEFJ compte 167 postes en mai 2020. Ce sont donc 905 postes, encadrement compris, qui sont dédiés à ces dispositifs enfance. À cela, nous pouvons ajouter le SSD avec plus de 680 postes, la PMI avec 639 postes et les 57 postes de PPS.

Bref, j'arrête là mon énumération, mais vous comprenez de suite à mon propos que les effectifs sont énormes et qu'ils sont en phase avec les problématiques du Département du Nord liées à la jeunesse et la protection de l'enfance notamment.

Ces questions d'effectifs ne sont pas d'hier. C'est pourquoi, dès l'année 2019, le Département du Nord, sous la houlette du Président et de son DGS, mais aussi avec mon collègue Jean-Luc DETAVERNIER, a lancé un plan d'ensemble de recrutement, nous en avons fait plusieurs fois état dans notre hémicycle.

Différentes actions ont été menées. Je vous les cite très brièvement.

- La volonté de recruter directement dès la sortie de l'école le plus vite possible des jeunes diplômés, ce qui a impliqué un énorme travail de la part des RH, mais aussi de la direction enfance - famille pour aller vendre les dispositifs nordistes au sein même des écoles et avant que les jeunes diplômés ne sortent des écoles.

- Le président avait souhaité le plus vite possible lancer un vaste plan de déprécarisation des CDD. En effet, nous avons, dans nos effectifs, des CDD qui faisaient très bien le travail, il convenait de les déprécariser et de pouvoir les recruter au plus vite.

- Une volonté de revisiter nos procédures et de pouvoir se tourner plus rapidement vers l'externalisation de postes, ce qui a permis également de lancer une vague de recrutements.

- Un dispositif qui existait, mais que nous avons renouvelé, je veux parler des dispositifs boursiers. C'est loin d'être anodin puisque, en juillet 2019, nous avons « contractualisé » – vous me passerez l'expression – avec 42 étudiants pour 42 bourses d'étude qui ont permis en juillet 2020 le recrutement de 23 étudiants de troisième année. D'ores et déjà, 32 bourses sont attribuées pour l'année universitaire suivante, ce qui nous permet de fidéliser directement de futurs jeunes diplômés et de pouvoir compter sur eux dès leur sortie de l'école. Je précise aussi que, pour lancer ces phases de recrutement et attirer le plus de potentiel possible, il a été décidé de prendre en compte l'expérience passée des travailleurs sociaux qui pouvaient venir travailler avec nous au sein du Département, ce qui n'était pas fait auparavant et qui a permis de fidéliser bon nombre de personnes.

- J'ai omis de parler du dispositif des assistants familiaux, grosse vague de recrutements sur l'année 2018-2019. En 2019, 157 recrutements ont été réalisés. Nous avions comme cible 200 recrutements, mais nous avons bien dit que c'était un plan de recrutement qui allait continuer sur les années suivantes. Nous avons réalisé 79 % de notre objectif sur l'année 2019 et ce plan de recrutement des assistants familiaux continuera bien évidemment.

Au-delà des effectifs du Département, le Département finance aussi bon nombre de partenaires et associations extérieures. Je pense qu'il est de mon devoir aujourd'hui de vous présenter quelques chiffres qui ne me semblent pas du tout anodins et qui s'ajoutent aux chiffres que je vous ai donnés dans mon premier propos.

Le Département finance 3 860 postes pour les structures liées à la protection de l'enfance, je veux parler des MECS, des pouponnières ou des villages d'enfants, auxquels on peut ajouter 240 postes dans les services à domicile, 270 postes sur la prévention spécialisée, ce qui nous fait, hors Belgique, 4 370 postes qui s'ajoutent aux effectifs départementaux que je vous citais tout à l'heure.

Bien évidemment, tout ceci a permis d'améliorer largement la situation de nos personnels et de nos effectifs sur l'année 2019 et 2020.

Sur l'année 2019, nous avons réduit de moitié les postes qui étaient vacants sur nos territoires. Nous avons environ 300 postes vacants en janvier 2019 et, aujourd'hui, nous continuons à travailler sur la réduction de ce chiffre. Il est évident que, sur les 146 postes vacants aujourd'hui, vous devez compter les gens qui sont par exemple en arrêt maladie et, dans ce chiffre, nous ne comptons pas les postes de CDD ou les postes de travailleurs sociaux qu'on appelle volants, qui permettent de venir atténuer ce chiffre.

Bien évidemment, nous continuons à travailler au quotidien sur ces sujets.

Vous me tendez une perche sur les problématiques qui ont été celles de ces derniers jours sur l'UT d'Anzin et sur le territoire de Roubaix. Ce sont deux problèmes complètement différents.

Le problème de Roubaix, on peut le voir négativement ou positivement. J'ai plutôt l'intention de le voir très positivement. En effet, un cadre du pôle enfance - famille avait demandé sa mobilité, l'équipe s'en est émue et souhaitait qu'il soit de suite recruté quelqu'un, ce qui est le cas. Je le vois de façon positive puisque la structure en place a donné entière satisfaction à nos assistants familiaux et ce poste sera bien évidemment pourvu, il était logique que nous répondions à la demande de mobilité de cet agent.

La situation de l'UT d'Anzin est complètement différente. Il s'agit des travailleurs sociaux dans leur mission. Nous savons qu'il y a une difficulté sur cette UT. Les services RH, la direction enfance - famille et la DG Sol travaillent là aussi à résorber ce déficit.

Puisque ce point de l'UT d'Anzin fait appel aux moyens mis à disposition de nos UT, sachez que, sur la période de février 2019 à août 2020, grâce à la phase de recrutements dont je parlais il y a quelques instants, nous avons fait baisser en moyenne départementale le nombre de situations suivies par travailleur social de sept unités. Je dis bien que c'est une moyenne départementale

puisque 30 UTPAS sur 45 ont une charge de travail inférieure à 35 mesures, ce qui était non pas un chiffre normé, mais un des objectifs que nous nous étions fixés avec le Président et Benjamin HUS le DGS, dans le plan de recrutements début d'année 2019.

Vous avez posé une question sur les moyens financiers. Je rappelle que, sur le budget 2020, 17,5 M€ supplémentaires ont été posés sur la politique enfance - famille - jeunesse.

Je m'arrêterai après vous avoir dit que nous allons une nouvelle fois travailler sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et la stratégie protection de l'enfance et, si l'État nous suit, nous reviendrons très prochainement vers vous avec, là aussi, des postes complémentaires qui viendront peaufiner l'ensemble du dispositif départemental.

Je pense avoir été complet sur la question des moyens.

Avant de passer à la question de Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, je vois que le Président souhaite ajouter quelque chose.

M. le Président.- C'était très clair.

Je dirai simplement que, à la prochaine séance plénière, il y aura effectivement comme sujet fondamental le plan protection de l'enfance.

J'ajoute aussi que, bientôt, vous serez amenés à examiner un rapport de la chambre régionale des comptes, dont je ne peux pas parler aujourd'hui puisqu'il est encore semi-confidentiel, mais mon petit doigt me dit – il me ment rarement – que, dans ce rapport, le principal reproche qui me sera fait sera d'avoir ouvert les vannes au niveau de l'embauche notamment des travailleurs sociaux et notamment en section enfance. Je me dis donc que, entre mon opposition – et c'est bien normal – qui me reproche de ne pas en faire assez et la chambre régionale des comptes qui me reproche d'en faire beaucoup trop, comme souvent, la vérité est peut-être au milieu du chemin.

Je te rends la parole, mon cher Yves.

M. DUSART.- Je répondrai à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY et je la remercie pour cette question. Cela ne m'étonne pas qu'elle l'ait posée puisqu'elle est au quotidien sur ces sujets à Paris.

Je voudrais commencer par une petite anecdote. Lors du confinement et presque en déconfinement, nous avions des visio hebdomadaires avec la direction enfance - famille et les territoires. Lors d'une des visio qui précédait le déconfinement, déjà, nos équipes en territoire et la direction enfance - famille parlaient de capitaliser sur ce qui avait fonctionné, ce qui n'avait pas forcément fonctionné et, donc, ce qu'il fallait améliorer dans nos dispositifs. Cela veut dire que, avant même de commencer à déconfiner, l'idée même de capitaliser était déjà ancrée et ce sont nos équipes qui nous le suggéraient. Je crois que cela méritait d'être dit en préambule.

Il y aurait plusieurs niveaux de réponse à la question de Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY. Je commencerai par la protection de l'enfance.

Si, globalement, la situation a été maîtrisée sur la phase de confinement et de déconfinement, tout le mérite en revient sur tous les acteurs de ce secteur durant ces mois qui ont été vraiment très longs et qui ont mis à rude épreuve nos dispositifs. Je pourrais citer les assistants familiaux qui ont pris en compte les enfants 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et y compris cet été où ils ont souhaité pour la plupart garder les enfants avec eux et, s'ils avaient la chance de partir en vacances, les prendre avec eux ; le personnel départemental qui a été au four et au moulin, qui est resté joignable et qui a permis d'appuyer nos dispositifs départementaux ; certains de nos agents qui se sont portés bénévoles et les différentes structures qui nous ont aidés. Vous-mêmes, chers collègues, et certains élus locaux avez permis de trouver des lieux d'oxygénation. Je m'arrête là puisque la liste est suffisamment longue, mais il est bien évident que l'ensemble de ces solidarités et de cette énergie dépensée doit nous permettre de capitaliser et je pense tout particulièrement au dispositif bénévole qui a eu un réel impact et qui est d'ailleurs relevé par les professionnels de la protection de l'enfance comme un dispositif sur lequel il faut capitaliser.

Ce qui est un point noir à mon avis, et je m'en voudrais de ne pas le dire, c'est la situation dans laquelle nous ont mis certains organes plus nationaux. Je veux parler de la fermeture des ITEP et des IME dès le début du confinement qui a mis en tension nos dispositifs d'accompagnement. Cela a été compensé grâce à ces dispositifs, aux structures et aux assistants familiaux qui ont pris en charge ces jeunes 24 heures sur 24.

Vous me demandez s'il va y avoir une analyse sur ces mois de confinement. Oui, je le disais, puisque cela a été susurré par nos équipes. Le Département, en lien avec l'ONPE, l'observatoire national de la protection de l'enfance, a lancé une enquête sur la

période de crise en nous focalisant sur les missions de l'enfance. Des entretiens ont été menés, mais également des questionnaires. Je dois dire que nous avons été très agréablement surpris par le nombre de retours à ces questionnaires. Plus de 500 réponses ont été amenées par nos agents, plus de 1 000 réponses ont été amenées par les assistants familiaux.

Ces enquêtes vont pouvoir être épiluchées et, si le bilan global n'est pas encore fait, je vous en tire quelques éléments rapides.

En ce qui concerne la question des violences faites aux enfants, les travailleurs sociaux et les professionnels ont remarqué, pour 28 % de ceux qui ont répondu au sondage, que les phénomènes de violence ou de stress ont augmenté.

En revanche, pour la majorité des enfants placés, notamment chez les assistants familiaux, la perception est inverse. En effet, et on peut le comprendre aisément, le cadre de vie s'est trouvé comme un peu suspendu et apaisé. Les agendas se sont largement allégés et il y a eu tout un entourage propice au fait que ces enfants et même certains des professionnels qui ont travaillé dans ce domaine aient vu comme un vrai apaisement durant ces périodes.

Certains constats amènent beaucoup plus de réflexions et de questions. Je vous en donne deux pour exemple.

Des enfants, hier, étaient très bouleversés lorsqu'ils étaient obligés d'aller en visite médiatisée imposée. Or, il nous est remonté à travers les retours de questionnaires qu'une grosse partie de ces enfants ont été beaucoup plus apaisés dès lors qu'ils ont été un peu plus loin de leur famille, même s'il y a eu des moyens mis à disposition comme des liens vidéo. La situation de ces enfants et leur retour vis-à-vis de ces visites médiatisées nous poseront certainement question.

Il est un autre point que je trouve très important, c'est la diminution des réorientations d'enfants au cours de cette période. Par exemple, des enfants qui avaient des difficultés chez les assistants familiaux sont restés chez ces assistants familiaux parce que nous avons mis bon nombre de dispositifs de soutien pour venir en aide aux professionnels et on a évité pendant cette période de fracturer encore plus le parcours de ces enfants.

Je crois qu'il faudra que l'on se repenche sur ces deux questions.

Il y a un point sur le numérique, qui a permis de trouver aussi d'autres moyens de travail, qui a permis d'apaiser et qui a permis aussi à des enfants d'être plus en phase avec des bilans de santé ou des bilans faits avec les psychologues chez lesquels ils avaient des difficultés à s'ouvrir et qui, grâce aux moyens vidéo, ont pu le faire.

Il y a ensuite des constats encore plus simples, mais qui sont normaux : le confinement n'a pas été vécu de la même façon dès lors qu'on vit en ville ou à la campagne, le besoin d'extérieur se faisait ressentir.

Voilà très rapidement les grands retours de cette enquête.

Je vous propose, si vous le voulez bien, Monsieur le Président, que, lorsque tout sera compilé et capitalisé – cela devrait être le cas pour la fin de l'année –, on puisse revenir sous quelque forme que ce soit sur le bilan de cette enquête qui me paraît très importante.

Un petit regard du côté de la jeunesse : en juin, nous vous avons proposé une délibération pour avoir des crédits supplémentaires pour pouvoir passer cet été. Nous ferons un bilan lors de la prochaine séance ici même, mais ce bilan est positif puisque, globalement, l'été s'est correctement passé, même si nous avons des craintes compte tenu du post-confinement. Nos partenaires que sont les centres sociaux et la prévention spécialisée, grâce à ces fonds disponibles, ont organisé des séjours, mis en place du soutien complémentaire dans les quartiers, bon nombre de choses qui ont permis à cette jeunesse et à ces familles de passer un été correct.

Vous avez dit, chère Béatrice, que, au niveau national, le sujet de l'enfance n'avait pas été mis en lumière. J'ai la sensation que, sur le département du Nord, cela n'a pas du tout été le cas. Tout le mérite en revient à nos équipes et à tous ceux qui travaillent sur le secteur de l'enfance en général et de la jeunesse en général.

M. le Président.- Merci, Yves DUSART.

Nous avons clos les questions d'actualité. Nous allons reprendre l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, en commençant par les deux rapports principaux.

J'appelle à mes côtés pour le premier rapport principal mon Premier vice-président, Christian POIRET.

DÉBATS ORGANISÉS

1) Budget supplémentaire « Budget principal » (rapport 1-1)

M. le Président.- Nous prenons le premier de ces importants dossiers, le budget supplémentaire, budget très particulier en cette année de pandémie.

Christian, tu as la parole.

M. POIRET.- Merci, Président.

Mes chers collègues,

Comme le disait notre président, le budget supplémentaire 2020 est un budget supplémentaire particulier. Nous ne pouvons que nous satisfaire d'avoir eu cette année un compte administratif avec un excédent de 81,1 M€ ; je ne sais pas comment j'aurais pu vous présenter un budget supplémentaire dans de bonnes conditions si nous n'avions pas eu cet excédent 2019 au compte administratif.

Au niveau de l'équilibre général de ce budget supplémentaire, nous avons les recettes de fonctionnement qui sont à hauteur de -35,2 M€, dont les DMTO à -34,9 M€, ce qui représente 10 %, c'est ce que nous nous sommes fixé aujourd'hui. À fin septembre, on va être plutôt entre -6 et -7. On pourra peut-être terminer à -8, mais on s'est pris -10 au cas où cela viendrait à s'effondrer sur la dernière ligne droite et surtout compte tenu des derniers événements qui peuvent se passer aujourd'hui. On voit bien également comment cela se resserre au niveau des banques et des emprunts pour avoir un maximum de garanties de la part des personnes qui empruntent, sur leur vision au niveau de leur travail, sur les possibilités de remboursement. Les banquiers vont maintenant un peu plus loin que les 33 % de revenus qui entrent dans le ménage.

En dépense de gestion, on est à +53,5 M€, dont 51,4 M€ concernent le Covid. Vous imaginez, avec un budget supplémentaire sans Covid, on aurait pu détendre un maximum de politiques. On parlait notamment tout à l'heure des emplois enfance - famille, et on aurait pu aussi aller plus loin dans d'autres domaines, dans celui des personnes âgées, même dans tout ce qui est environnement durable et autres, dans les voiries.

Nous avons un ajustement de +2,1 M€ dans les autres politiques.

Quant aux dépenses d'investissement, nous les avons augmentées de 10,8 M€.

Si vous voulez bien, je vais faire une présentation en deux temps, la présentation Covid et, ensuite, la présentation générale.

La présentation Covid

- Des recettes de fonctionnement à -34,3 M€.
- Les DMTO à -34,9 M€.
- Sur la CFE, en raison des baisses d'activité, on devrait avoir une baisse, mais à aménager, quand on voit certaines sociétés qui sont aujourd'hui en nette difficulté. Il y a également les petits ; sur les CFE mini qui existent jusqu'à 6 000 €, qui concernent les commerçants, les artisans, on ne sait pas les dégâts à cause de la crise, on va le voir à la fin de l'année. -1,4 M€.
- Des recettes de fonctionnement en moins au niveau des indus et des AIS, également au niveau des amendes RSA. Cela représente 2,3 M€, nous avions prévu 5 M€, en raison de l'arrêt des contrôles pendant le confinement, ce qui était logique, tout le monde était en difficulté.
- Nous avons un bonus au niveau de la CNSA de 3,5 M€ ; au titre de la participation partielle de l'État, la prime en faveur des personnels des SAAD.
- Une estimation de la participation de l'État pour l'achat de masques. Comme le disait le président tout à l'heure, quand on voit ce qu'on nous avait promis et ce qu'on va nous donner, parce qu'il y a une date à partir de laquelle on peut toucher et c'est surtout après qu'on ait fait les approvisionnements, cela va représenter 820 000 € quand on a mis 15 M€ dans l'opération.
- Les dépenses de fonctionnement : 51,4 M€, 15 M€ pour l'achat de matériels et équipements en faveur des agents et des partenaires suite au Covid.
- 2,8 M€ pour accompagner les Nordistes les plus vulnérables. Vous savez que, dans chaque canton, nous avons été proches des Nordistes.
- 13,5 M€ pour prendre en compte le surcroît d'activité des agents et des partenaires intégrant les mesures en faveur des ASSFAM à hauteur de 5 M€.

- Les primes au personnel des établissements de la protection de l'enfance : 1 M€.
- Les primes au personnel des SAAD et des établissements pour personnes âgées à hauteur de 7,3 M€. C'est très volontariste de la part de la majorité, mais c'est parce que nous avons les moyens de le faire. Si nous n'avions pas eu le moyen de le faire, tout le monde n'aurait pas pensé obligatoirement à distribuer des primes.
- 20 M€ supplémentaires au titre du RSA en raison de l'arrêt des sanctions. Du fait de ne pas pouvoir coacher aujourd'hui les personnes qui rentrent au RSA de la même façon que cela pouvait se faire avant, on voit bien que le nombre de personnes au RSA augmente. Il augmentera également après les droits au niveau de Pôle Emploi, on retrouvera ces personnes. On ne sait pas à combien on atterrira à fin 2020. On est à -20. Moins 20, ce serait bien. Moins 22 ou moins 23, c'est possible. Si on est à moins 20, je rejoins complètement la volonté de notre président, que l'État soit conscient que, si on prend 20 M€ de plus de coût de RSA, c'est indépendant de notre volonté. L'État doit donc aussi être à nos côtés. Autant, on est là aux côtés des personnes qui sont en difficulté, qui ont dû travailler par rapport à la crise sanitaire, beaucoup plus avec des primes, autant l'État doit regarder ce que nous avons fait au niveau du RSA et qui nous est imputable sans que l'on puisse faire quoi que ce soit, c'est la crise économique. C'est bien de faire du chômage partiel, mais il est également intéressant de regarder les coûts au niveau des départements.

Deuxième partie hors Covid

Sur les recettes de fonctionnement, on est à la marge, à -0,9 M€, avec des principaux ajustements des recettes :

- La CVAE continue à évoluer à +4,1 M€. Je peux vous dire que je suis très inquiet sur la CVAE compte tenu que, demain, il va y avoir une baisse importante des impôts de production. Nous aurons une compensation de l'État, nous ne serons donc plus sur un impôt dynamique. On oubliera par exemple les 41 M€ que nous avons cette année parce qu'il n'y aura plus du tout de dynamisme sur la CVAE.
- La DCP : -1,4 M€.
- Les dotations, la CNSA à -7,4 M€ et le FSE à +3,4 M€. Nous avons des dossiers à sortir pour lesquels nous pouvions aller chercher des recettes.

Les dépenses de fonctionnement :

- L'APA évolue en raison du vieillissement de la population. Je pense qu'un jour, il serait intéressant de se mettre autour de la table et, comme nous avons fait pour la PCH avec Olivier qui présidait cette commission, de voir si l'argent qui est dépensé est dépensé exactement où il faut ou si on peut avoir une distribution différente des besoins au niveau de cette APA.
- L'établissement pour personnes âgées hors Covid : +1,7 M€. C'est partiellement financé par redéploiement des crédits.

Voilà l'ensemble des modifications.

L'actualisation des prévisions de péréquation sur le BP : vous savez que les péréquations ont souvent été décriées par rapport à celles des années précédentes qui n'étaient pas assez importantes. Les négociations avec l'ADF, le président de la commission de finances de l'ADF et les services de l'État ont permis d'améliorer le score. Nous avons un ajustement du prélèvement à -16,9 M€ et un reversement de +3,6 M€, ce qui nous fait un bonus de 20,5 M€. Heureusement que nous l'avons dans ce budget supplémentaire.

On est à 110,3 M€ au niveau de cette péréquation, quand nous étions à la moitié à peine en 2015, à 52 M€. À cette époque, on nous prenait également systématiquement 33 M€ de DGF sans nous demander notre avis.

En ce qui concerne l'investissement, nous avons un BP à 291,1 M€. Nous vous proposons un budget supplémentaire en évolution de 10,8 M€, avec l'anticipation de dépenses en raison de la crise (3,8 M€) pour la montée en puissance du système d'information et de communication de notre collectivité. Quand il faut acheter des centaines de portables pour pouvoir faire du télétravail, cela a des coûts importants. Ce sont des dépenses en investissement que nous devrions avoir en moins dans les années qui viennent, à condition bien sûr que l'on sorte de la crise. On a 0,5 M€ pour l'acquisition de tablettes pour les EHPAD, ce qui fait 4,3 M€.

On a un renforcement global de l'investissement, avec notamment :

- Les délibérations que nous allons prendre tout à l'heure en ce qui concerne les personnes âgées à hauteur de 6,1 M€.
- 3,4 M€ pour les établissements pour personnes en situation de handicap. Nous abordons un confort supplémentaire dans toutes ces maisons, ce qui doit permettre un jour de modifier la masse salariale. Tout ce qu'on apporte en investissement, ce n'est pas du fonctionnement. Si on baisse un jour un peu en fonctionnement, ce sera justifié parce qu'il y aura les moyens d'investissement et les conditions de travail.
- 2,4 M€ pour le dispositif de collègue numérique.
- +2 M€ en faveur du SDIS. Ce n'est pas 2 M€ en plus par rapport à l'année dernière. L'année dernière, nous étions à 6 M€ ; cette année, au BP, nous étions à 4 M€. Le président du SDIS avait souhaité que nous soyons à 6 M€ au final. Le nouveau président du SDIS va être très content, mais c'est normal parce que ce sont des investissements à bon escient qui sont réalisés. Finalement, on sera comme l'année dernière à 6 M€ au niveau du service départemental d'incendie et de secours.

Nous avons des moins mais il ne faut pas vous en inquiéter. Sur le canal Seine-Nord, nous avons retiré 4 M€ au niveau des crédits, mais nous avons déjà payé 4,7 M€ cette année et nous avons 9,3 M€ en attente d'inscription. Si on a une demande de paiement, on pourra assurer notre paiement au niveau du canal Seine-Nord.

Voilà les grandes lignes de notre budget supplémentaire.

Je vais rebondir tout de suite sur la demande de Charles BEAUCHAMP : pourquoi ne pas lancer aujourd'hui un nouvel appel à projets en ADVB ? Cela me fait plaisir quand Charles BEAUCHAMP nous dit cela parce que c'est une reconnaissance de notre politique, c'est reconnaître qu'elle est intéressante sur le territoire et qu'elle permet de faire du développement économique, de faire l'équipement sur notre territoire et de faire rayonner le Nord.

Aujourd'hui, on pourrait se permettre de le faire, mais ce ne serait pas bien vu. On est bientôt au mois d'octobre. Si on faisait un appel à projets sur fin décembre et si on prenait une délibération par exemple le 15 février 2021 avec des élections en mars, on nous dirait que ce n'est pas beau parce que c'est très électoraliste, c'est lâcher quelques millions d'euros pour montrer aux Nordistes... On est pris par le calendrier.

M. BEAUCHAMP.- On ne pensait pas à cela.

M. POIRET.- On l'a vécu.

On pourrait le faire sans souci grâce au désendettement depuis des années. Je me rappelle vous avoir entendu dire qu'il ne fallait surtout pas désendetter. Aujourd'hui, si on le voulait, on pourrait appuyer sur le bouton pour faire un nouvel ADVB.

Je voudrais rassurer Charles. Sur les ADVB 2017, on devait être à environ 18 M€ et on a payé 4,2 M€. En 2018, on était à 19 M€, c'est bien, on a payé 13,1 M€. Sur 2019, on a payé 9,6 M€. Depuis le 1^{er} janvier de cette année, en ADVB, on a payé 3,6 M€. Cela montre bien que ce n'est pas consommé.

Si je vous parle des PTS, c'est la même chose. En 2017, on n'était pas loin des 20 M€.

M. BEAUCHAMP.- Il faut changer les critères.

M. POIRET.- Non, on ne peut pas changer les critères. Les personnes qui déposent les dossiers ne vont pas au bout des dossiers, ils ne vont pas au rapport d'appel d'offres et ils ne consomment pas.

En 2018, 12,3 M€ ; en 2019, 7 M€. En 2020, sur les six premiers mois, 1,1 M€.

Heureusement que le Département investit en direct et que, là, nous avons une consommation importante.

Il serait peut-être intéressant un jour de se dire – je pense qu'on peut y réfléchir – qu'on fait par exemple un appel à projets et que, pour tous les travaux – puisqu'il paraît que des travaux sont prêts à démarrer et c'est un plan de relance –, au 31 mars, au moins l'OS est donné. C'est ce que fait le Président de Région en bonifiant de 10 % sa PRADET. Je vous fais le pari qu'on n'aura pas beaucoup de dossiers parce que notre problème, c'est que nos communes sont aussi en difficulté et l'ingénierie dans les communes n'est pas à la hauteur de ce que l'on devrait avoir – c'est entre autres pour cela qu'iNord existe. On voit bien le décalage qu'on peut avoir.

Je n'attaque personne mais, entre nos discours « il faut mettre de l'argent » et le fait de ne pas le consommer, on est à la case départ. Vous le savez bien, vous êtes tous des élus locaux, nous n'avons pas la base à investir.

Voilà, Président, les grandes lignes et quelques précisions sur les chiffres.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous allons maintenant ouvrir le débat entre les représentants des groupes.

La parole est à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.

Mme STANIEC-WAVRANT.- Non. C'est Monsieur DUHEM.

M. le Président.- La parole est à Monsieur DUHEM.

M. DUHEM.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,

L'examen de ce budget supplémentaire s'inscrit dans un contexte très particulier que personne n'aurait imaginé il y a quelques mois. La crise sanitaire de la Covid-19 a mis un coup d'arrêt à notre économie au cours de la période de confinement et nous ne pouvons que constater un ralentissement économique général pour encore de nombreux mois.

Sur le plan sanitaire, nous sommes d'ailleurs encore dans l'alerte. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les courbes de contamination repartent à la hausse en Espagne, au Royaume-Uni, en France, avec plus de 50 000 nouveaux cas en sept jours. Les signaux sont au rouge, notamment dans le Nord. Avec la rentrée, notre département est passé en zone de circulation active du virus. 13 des 24 clusters recensés dans la région se situent dans le Nord. Ecoles, collèges et lycées sont touchés par les fermetures de classe.

Il nous faut nous préparer à des jours incertains et difficiles.

Mécaniquement, la crise sanitaire affecte la situation financière de notre Département et se traduit en chiffres dans ce budget supplémentaire. Les actions engagées par le Département pour être au rendez-vous de la sécurité sanitaire ont entraîné des coûts conséquents, vous le disiez.

Mon groupe se satisfait, au passage, que l'ensemble des élus départementaux ait fait bloc au cœur de la crise et ait pu être associé au déploiement des mesures d'urgence.

Globalement, ce budget supplémentaire affiche des dépenses de fonctionnement en augmentation de 53,5 M€, dont 51,4 M€ liés aux effets de la seule crise sanitaire. Nous nous retrouvons naturellement dans les dépenses supplémentaires en lien direct avec la gestion de crise, telles que les achats de fournitures sanitaires, l'enveloppe complémentaire des 15 M€ pour les achats prévus jusqu'à la fin de l'année ou bien encore les mesures d'accompagnement adoptées en faveur des Nordistes, les agents et les partenaires de la collectivité, pour 16,4 M€.

Vous portez également l'inscription au titre du revenu de solidarité active à 680 M€, soit 20 M€ supplémentaires par rapport au budget primitif. Là, vous y voyez à regret les conséquences de – je cite, Monsieur le Vice-président – « l'arrêt des sanctions pendant le confinement », quand nous y voyons un levier pour ne pas ajouter la précarité sociale à la crise sanitaire. Je dois dire que cette brutalité des mots renvoie à un manque de bienveillance qui, pour moi, heurte dans le contexte.

Si le RSA existe, c'est justement pour accompagner nos concitoyens dans les moments de difficulté et pas uniquement, comme vous le dites, pour les coacher.

Sur le plan des dépenses toujours, vous intégrez également la croissance continue de l'allocation personnalisée d'autonomie, à hauteur de +6,8 M€, qui est caractéristique de l'évolution démographique de notre territoire. En parallèle, ce budget supplémentaire intègre les effets de la crise sur les recettes du Département.

Effectivement, le principal coût porté aux recettes départementales provient de la diminution de 34,9 M€ des droits de mutation à titre onéreux suite au ralentissement des transactions immobilières lors du confinement. Pour autant, cette baisse est fortement amortie par le renforcement de la péréquation horizontale à hauteur de +20 M€.

Pour 2021, vous l'évoquiez, il faudra être vigilant à l'évolution des DMTO, même si nous ne sommes pas a priori devant un effondrement structurel du marché immobilier. Ainsi, en intégrant l'ensemble des ajustements à la baisse ou à la hausse, ce budget supplémentaire affiche au global une diminution des recettes de -9,08 M€ par rapport au budget primitif. Eu égard au contexte général, nous sommes donc loin d'un choc des recettes à cette date.

Afin de garantir la soutenabilité financière des collectivités, comme la conduite des politiques en faveur des territoires, nous pensons au passage que le Département doit s'associer à l'ADF pour demander un moratoire de la réforme de la fiscalité locale afin de ne pas soumettre les collectivités à des incertitudes supplémentaires. Le gouvernement – je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président – doit en effet prendre conscience que les collectivités locales doivent bénéficier d'une forme de stabilité pour que leur action puisse contribuer à la sortie de crise.

En matière d'investissement, nous notons votre choix d'inscrire 11 M€ supplémentaires pour porter les inscriptions à 301,9 M€. C'est une bonne chose si et seulement si nous ne sommes pas dans un effet d'affichage à six mois des prochaines élections départementales. L'examen des derniers comptes administratifs n'est pas là pour nous rassurer, Monsieur POIRET, il y a une véritable difficulté à garantir les taux de réalisation optimums. Quels sont les niveaux actuels de consommation des crédits ?

Enfin, ce budget supplémentaire permet la reprise du résultat de fonctionnement à hauteur de +175,2 M€ – excusez du peu. Avec l'affectation de 94,1 M€ à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le budget supplémentaire conserve un excédent de 81,1 M€.

Est-ce que la thésaurisation correspond à une gestion clairvoyante des finances départementales ? Nous pouvons en douter eu égard aux enjeux de notre époque en matière de relance économique, d'emploi, mais aussi et surtout de transition écologique.

La poursuite de la baisse du recours à l'emprunt à hauteur de 2,2 M€ ne manque d'ailleurs pas d'interroger face à une affirmation de mener une politique volontariste et contracyclique.

En définitive et en cohérence avec notre vote sur le budget primitif, nous voterons contre ce budget supplémentaire qui, pour nous, n'est pas à la hauteur des enjeux du moment.

Je vais vous en détailler les raisons.

Vous affirmez que votre politique d'austérité budgétaire engagée depuis 2015 – à savoir des coupes sombres dans les dépenses et l'augmentation des impôts sur les Nordistes – permet à notre Département de mieux affronter les conséquences de la crise sanitaire. Nous contestons avec force cette affirmation qui ne se base sur aucun fait tangible. À moins que vous puissiez nous démontrer le contraire, aucun Département de France ne s'est retrouvé en difficulté financière ces derniers mois pour faire face à l'urgence sanitaire. Pour autant, parmi ces Départements, nombreux sont ceux à avoir rejeté l'austérité budgétaire, dont vous avez fait votre ligne de conduite au cours de ce mandat.

Depuis 2015, nous avons dénoncé les coupes sombres opérées par le Département et notamment dans le secteur social et médicosocial. Nous affirmons que, sans cette fragilisation par le Département, les secteurs sociaux et médicosociaux de notre territoire auraient moins souffert au cours de cette crise sanitaire. Rappelons notamment la situation des services d'aide à domicile en direction desquels vous avez en effet finalement consenti une revalorisation horaire que nous réclamions depuis de nombreuses années.

J'ajoute que, en matière de primes Covid au personnel du champ social et médicosocial, ainsi qu'en direction des agents départementaux, le Département a adopté une vision bien plus restrictive que d'autres Départements, ce que nous avons contesté à l'époque.

Si nous sommes parfaitement solidaires des mesures prises par le Département du Nord pour faire face à l'urgence sanitaire, nous considérons que le plan de soutien aux Nordistes proposé par la majorité départementale en juin dernier n'est pas à la hauteur des enjeux. Chacun conviendra par exemple que nous sommes très loin des mesures inédites et ambitieuses déployées par notre voisin le Département du Pas-de-Calais mobilisant 60 M€ pour mettre en œuvre un plan de 75 actions et quatre fonds : un fonds de soutien aux personnes fragilisées, un fonds de soutien aux collectivités, un fonds de soutien aux partenaires et un fonds de soutien à l'emploi local.

Voilà un engagement qui aurait pu être une portée contracyclique pour notre territoire.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, cher collègue.

La parole est à Olivier HENNO pour le Groupe Union pour le Nord.

M. HENNO.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

Sommes-nous en guerre, comme l'a dit le Président de la République le 16 mars dernier ? J'avoue être réservé sur cette métaphore. Je préfère dire « le temps des tempêtes », comme le titre d'un best-seller de l'été d'un ancien Président de la République, même métaphore choisie par l'ancien Premier ministre, Edouard PHILIPPE, qui prédit avec gravité pour 2021 une tempête sanitaire, mais aussi une tempête économique et sociale.

Je ne suis pas loin de partager cette opinion. C'est bien une tempête à laquelle nous devons nous préparer et c'est le sens de ce budget supplémentaire que vient de nous présenter notre Premier vice-président. C'est donc un budget supplémentaire de gros temps qui est proposé à notre vote, chers collègues. Quand la tempête approche, il faut rester calme et mener la barre sereinement. C'est ce que le Département du Nord fait depuis que la pandémie frappe notre pays. Notre capitaine, Jean-René LECERF, a bataillé en étroite collaboration avec le Président de Région, le Préfet et les Maires afin que les Nordistes soient mieux protégés et puissent lutter contre ce virus.

Je souhaite bien sûr, au nom de la majorité, remercier les agents du Département qui ont continué à œuvrer pendant le confinement afin que notre collectivité joue pleinement son rôle durant cette crise.

En effet, le Département n'a pas hésité à se positionner en première ligne pour accompagner les Nordistes et soutenir nos agents mobilisés. Nous avons investi plus de 51 M€ de dépenses liées au Covid. Nous avons acheté plus de 15 M€ de matériels et d'équipements à destination des agents et partenaires de la collectivité, avec une distribution rapide de masques, de solution hydroalcoolique, de blouses, de visières, de gants. Dès le début de la crise sanitaire, nous avons fait preuve de notre capacité à agir et c'était ô combien nécessaire pour des professions paramédicales ou médicales.

Nous avons anticipé et pris à notre charge ces commandes de matériels sans aide initiale de l'État. Sur la participation de l'État pour l'achat de masques, il y a tout de même ici un vrai sujet puisque l'État ne prend en charge qu'une partie de ce coût en fonction de dates bien souvent contestables des commandes. Aujourd'hui, l'estimation de l'aide proposée est de l'ordre de 820 000 €, alors que cela représente un coût de 15 M€ pour notre collectivité.

Nous n'avons pas attendu les décisions de l'État pour commander en nombre des masques afin de protéger notre personnel et les Nordistes. Nous avons adopté des mesures spécifiques pour les Nordistes les plus vulnérables, avec la création d'un fonds d'aide transitoire à destination des personnes fragiles en complément des dispositifs existants, des financements complémentaires pour la mise en œuvre de mesures de soutien en faveur de l'enfance ; nous avons aussi voté un plan de soutien aux Nordistes fragilisés en sortie de confinement, sans oublier le soutien aux familles démunies avec un panier fermier distribué qui a permis de soutenir également nos agriculteurs et nos éleveurs nordistes.

Cela prouve que cette tempête est aussi l'occasion d'une remise en cause profonde, parfois positive, comme le développement de circuits courts. Le Département a d'ailleurs montré l'exemple avec la mise en place de drives de producteurs dans les collèges. Nous pouvons compter – on va le voir tout à l'heure – sur notre Vice-président Patrick VALOIS pour continuer dans ce sens avec l'approvisionnement local et le travail fait avec Nord Durable.

Le second axe fort de ce budget supplémentaire, que je tiens particulièrement à saluer, est celui visant à reconnaître le surcroît régulier d'activité auquel les agents et les partenaires de la collectivité ont dû faire face. De manière générale, vous l'avez déjà constaté, je suis un co-président de groupe fier du travail de notre collectivité, mais, dans cette période délicate que nous avons vécue, je l'ai d'autant plus été et j'ai été marqué par le courage et la mobilisation des assistants familiaux, des personnels sociaux et médicosociaux des établissements et services de protection de l'enfance, des personnels des SAAD et des résidences autonomie. Ils ont fait la fierté de notre collectivité et donné tout son sens à notre slogan « Le Département est là ». Ce budget, avec les primes qui leur sont allouées, permet de leur rendre honneur et de les remercier.

En parallèle, les recettes départementales ont aussi fortement été impactées par la pandémie, avec le ralentissement des transactions immobilières, les droits de mutation à titre onéreux qui ont chuté – même si c'est peut-être un peu moins que ce que l'on craignait –, avec une perte pour le Département sans doute supérieure à 30 M€ par rapport à l'année dernière – on verra. Ce sont des recettes en moins alors que nos dépenses ont augmenté.

Ce budget est aussi marqué par une hausse peut-être supérieure à 20 M€ ou autour de 20 M€ liée aux dépenses du RSA. Or, mes chers collègues nous avons quasiment atteint l'objectif de moins de 100 000 allocataires fixé par Doriane BÉCUE, grâce à un travail de longue haleine mené depuis 2015. C'est rageant. Malheureusement, la tempête souffle et le chiffre est aujourd'hui remonté, il est supérieur à 105 000 allocataires. Notre majorité ne renonce pas. Nos équipes pluridisciplinaires se sont remises au travail après le déconfinement, non pas pour sanctionner, non pas pour des raisons financières – je réponds à l'intervenant précédent –, mais parce que, pour nous, la valeur travail est essentielle ; la valeur travail, c'est aussi rendre la fierté aux Nordistes qui sont aujourd'hui allocataires du RSA. C'est la raison d'être des équipes pluridisciplinaires, c'est l'attachement de notre majorité à cette valeur de travail qui est essentielle à la dignité des personnes et des familles.

Mes chers collègues, vous le constatez, le Département est là et bien là. En clair, notre Département n'est pas dépourvu et il peut servir les Nordistes la bise venue parce que, depuis 2015, nous avons fait le choix d'être fourmi et nous assumons ce choix. Sans cet effort, nous n'aurions pas eu les marges de manœuvre et nous aurions été incapables d'être là et présents pour les Nordistes.

Mes chers collègues, le Département est là. En revanche, on peut regretter que l'État ne soit pas toujours là pour les Départements et pour le Département du Nord.

Le Président vient de développer, lors des questions d'actualité, cette absence de l'État. Je dis cela sans avoir aucun doute sur la pugnacité du Président, car c'est grâce à cette pugnacité que nous avons pu obtenir plus de 20 M€ d'augmentation des recettes de la péréquation horizontale.

Pour terminer, mes chers collègues, je souhaite vous faire partager une réflexion sur l'organisation territoriale de notre pays.

Dans cette crise, nous voyons toutes les limites de la concentration des pouvoirs et de la verticalité des décisions. Ce sont les élus locaux, à l'instar des maires, des intercommunalités, du Département et de la Région, qui ont été les plus efficaces dans cette crise. Au plus fort de la crise, pendant le confinement, ce sont les élus locaux qui sont allés distribuer les masques aux habitants, le plus souvent en porte-à-porte. Cela permettait également de prendre des nouvelles de nos seniors et des personnes isolées. C'est la leçon que nous pouvons retenir de cette pandémie ; l'élu local n'a jamais autant compté qu'aujourd'hui parce que notre pays a soif de pédagogie et de dialogue. C'est pour cette raison que je milite avec gravité pour un nouvel acte de décentralisation. Dans la crise

actuelle, empêcher les Départements d'être présents sur les politiques économiques et donc sur l'emploi n'a pas de sens. Il faut revenir à la clause de compétence générale pour les Départements. Il faut aussi que le Département soit plus clairement le chef de file des politiques médicosociales pour améliorer la vie des personnes proches de la fin de vie – je pense aux EHPAD.

Mes chers collègues, vous le constatez, le navire amiral Département du Nord est armé pour affronter au service des Nordistes les tempêtes à venir. Parce que ce budget supplémentaire participe à cet armement, le groupe UPN le votera avec fierté.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président HENNO.

Dernier orateur inscrit, Charles BEAUCHAMP pour le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, chers collègues,

Ce budget supplémentaire s'inscrit dans un contexte atypique, marqué par des dépenses exceptionnelles engagées en réponse à la crise du Covid-19.

Pour l'ensemble des collectivités, le coût de cette crise est estimé à 7,3 Md€. Pour nous donner un ordre d'idée, cela correspond à deux budgets du Département du Nord, premier département de France.

Les chiffres présentés nous renseignent à la fois sur la façon dont le Département s'est investi dans cette crise, de manière insuffisante par certains aspects, il faut le dire, mais aussi sur les enjeux à venir pour notre collectivité dans un contexte qui nécessite des transformations radicales. Les effets de la crise sanitaire sur les finances du Département sont une baisse de recettes et une hausse des dépenses de fonctionnement, le fameux effet ciseau bien connu de l'institution départementale. On observe donc une perte de recettes avec un coup porté aux DMTO, avec une diminution du produit attendu de 35 M€, soit moins 10 % par rapport au niveau de 2019, un peu moins que la chute de 12 % que vous imaginiez fin juin à l'occasion du compte administratif.

Comme nous l'avons déjà énoncé, nous estimons que fonder un budget départemental sur une recette aussi mouvante et aléatoire que les DMTO est dangereux. Rappelons que nos recettes reposent pour deux tiers sur la fiscalité directe et indirecte et que les DMTO représentent 20 % de la fiscalité du Département au compte administratif 2019.

La crise sanitaire du Covid-19 démontre à quel point cette ressource fiscale est sensible aux aléas conjoncturels. Les secousses du marché des transactions immobilières impactent directement nos ressources et donc nos capacités à financer notre fonctionnement.

Outre la nécessité de retrouver des modes de financement stables, il serait impératif de recouvrer une autonomie financière et fiscale. Or, on assiste au mouvement inverse depuis plusieurs quinquennats, avec la suppression de taxes locales au profit de parts d'impôt national, comme la TVA – l'impôt le plus injuste –, d'abord la suppression de la taxe professionnelle, puis de la taxe d'habitation plus récemment, de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont la suppression sera effective en 2021, et tout dernièrement les impôts de production CVAE et CFE à hauteur de 10 Md€ par an au niveau national. Cette tendance, qu'on pourrait qualifier de lame de fond, conduit à renforcer la dépendance du bloc local vis-à-vis de l'État et à affaiblir le principe d'autonomie fiscale et donc de décentralisation. Si ce sont les Régions les principales concernées par cette baisse des impôts de production, notamment à travers la CVAE, qui nous dit que les Départements ne subiront pas encore prochainement un coup de même nature.

Par ailleurs, vous soulignez l'importance de la répartition plus juste des fonds de péréquation horizontale, qui permet aux Départements de récupérer des montants plus importants. Si ce combat pour une péréquation plus juste entre collectivités est important, et nous le comprenons, il ne doit pas contribuer à minimiser le désengagement total de l'État. L'autonomie financière des collectivités, pour marcher sur ses deux jambes, doit s'appuyer sur les deux volets : une péréquation horizontale plus juste et une péréquation verticale plus juste. D'ailleurs, la récente jurisprudence relative au RSA montre bien qu'il y a un défaut de compensation des charges transférées de l'État aux Départements sur l'ensemble des AIS si l'on s'en réfère au code général des collectivités locales. Cette nouvelle brèche ouverte par une décision de justice n'est pas purement symbolique, elle constitue un point d'appui très concret pour continuer à exiger de l'État qu'il respecte ses engagements et la réglementation en vigueur. Le groupe communiste trouve, dans cette décision en faveur des Départements de l'Orne, de la Manche et du Calvados, une validation de son combat mené depuis plusieurs années quant à la dette de l'État.

En matière de dépenses, votre budget supplémentaire relève trois grandes masses budgétaires liées à la gestion de la crise Covid : la régularisation des achats de fournitures sanitaires pour 15 M€, les mesures d'accompagnement des Nordistes, des agents et des structures partenaires pour 16,4 M€ et, enfin, les dépenses relatives au RSA pour 20 M€, soit un total de 51,4 M€ supplémentaires qu'on pourrait qualifier de dépenses exceptionnelles Covid ou encore de plan d'urgence ou de plan de soutien. Ce chiffre de 51,4 M€ est à mettre en perspective avec d'autres départements plus petits, moins peuplés, moins marqués par la pauvreté et le chômage, en somme des départements qui devraient en toute logique avoir moins dépensé que le Nord pour leur plan de soutien respectif. Étonnamment, ce n'est pas toujours le cas, loin de là. Quelques exemples, avec le Département du Val-d'Oise qui a dépensé 89 M€,

la Gironde 94 M€, la Seine-Saint-Denis – département relativement comparable au Nord d'un point de vue démographique et social – 150 M€, soit trois fois plus que le Nord.

Bien sûr, les territoires ont été plus ou moins touchés par le virus, ce qui peut expliquer des différences dans ces plans de soutien Covid. Néanmoins, cela nous interpelle quand même sur l'envergure sans doute insuffisante des mesures que le Nord a décidées en direction des habitants, des personnels départementaux et des structures partenaires.

Pour ce qui est du premier volet, les achats de fournitures sanitaires, les masques, le gel, les visières, pas de commentaires particuliers de notre part. Nous estimons qu'il n'y a pas eu de défaillance, ni de carence majeure en la matière, de la part du Département en tout cas, puisque les manquements et cafouillages de l'État sont de toute évidence de notoriété publique.

Concernant le deuxième volet, les mesures d'accompagnement à destination des Nordistes, des agents et des structures partenaires, nous avons déjà émis plusieurs réserves lors de la présentation de ce plan d'aide. Elles portaient sur deux aspects.

Elles portaient tout d'abord sur le périmètre de ce plan d'aide insuffisant selon nous : pas d'aide à destination du tissu économique local, ni du tissu associatif sportif, culturel et social.

Elles portaient ensuite sur les montants alloués qui nous semblaient particulièrement faibles pour les agents départementaux ; les critères d'attribution de la prime Covid étaient extrêmement restrictifs, comme nous l'avons regretté lors de la présentation du dossier. Pour les structures partenaires des champs d'enfance et autonomie, les enveloppes financières permettaient de verser en moyenne une prime de 500 € aux salariés ; nous aurions souhaité que l'effort soit plus conséquent, comme d'autres Départements l'ont proposé à hauteur de 1 000 € en moyenne. Pour les services d'accompagnement et d'aide à domicile, un pas a été franchi pour les professionnels exerçant en mandataires, suite à notre intervention qui visait à une égalité de traitement avec les salariés exerçant en prestataires. Pour les aides à domicile intervenant de gré à gré, il faut réfléchir à un pas supplémentaire car, à l'heure actuelle, ils restent exclus du dispositif de prime. Toujours concernant les services d'accompagnement et d'aide à domicile, l'État a enfin accepté d'assumer son rôle de solidarité nationale en finançant une prime aux salariés du secteur, comme il l'a fait pour les professionnels hospitaliers et des EHPAD. Pour le Nord, ces financements (une enveloppe de 3,2 M€) viendront compléter la prime départementale pour atteindre, nous l'espérons, 1 000 €, voire 1 500 € par salarié qui aurait travaillé pendant toute la durée du confinement.

Pour les Nordistes, le budget de 2,5 M€ paraît plutôt dérisoire. En effet, non seulement le Nord compte le plus grand nombre d'habitants, mais, parmi eux, une grande proportion de personnes précaires ou pauvres. Sur ces 2,5 M€, 1 M€ a été consacré au fonds d'aide pour les plus fragiles et avait vocation à les aider, à subvenir à leurs besoins primaires (se loger, se nourrir, se soigner).

Nous avons estimé qu'il ne pourrait concerner qu'environ 400 familles. Il aurait fallu, selon nous, abonder ce fonds ou proposer des mesures concrètes et fortes pour aider les habitants sur leur pouvoir d'achat. La gratuité des frais de cantine dans les collèges aurait pu être une option, comme l'a fait le Département du Pas-de-Calais. La non-réalisation de certaines dépenses du fait du confinement aurait pu permettre de verser des subventions conséquentes aux associations locales de lutte contre la pauvreté et d'aide alimentaire, puisqu'on sait que la demande a explosé. Une aide exceptionnelle pour l'aide au paiement des loyers aurait pu voir le jour via le FSL.

Pour ce qui est du troisième volet, l'augmentation des dépenses RSA, la seule explication fournie est celle de l'arrêt des sanctions pendant la durée du confinement. La hausse du nombre d'allocataires n'est pas évoquée. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce point ? Pendant la période du confinement, vous avez indiqué une augmentation de 4,5 % du nombre d'allocataires. Cette augmentation est-elle confirmée ? Dans tous les cas, il apparaît clairement que les multinationales utilisent le prétexte de la crise sanitaire pour licencier après s'être abreuvées d'aides publiques.

En dehors des impacts directs de la crise du Covid, d'autres ajustements sont présentés dans le budget supplémentaire. C'est le cas de la hausse de l'APA (+6,8 M€) qui s'explique essentiellement par la poursuite du vieillissement de la population, comme vous l'indiquez. Si ce phénomène n'est pas un scoop, il nous engage à réfléchir sur les moyens de financer la perte d'autonomie et, surtout, les moyens à mettre en œuvre pour l'accompagner au quotidien.

Pour terminer, vous soulignez une augmentation de l'investissement de 11 M€, soit une évolution de 3,7 % par rapport à ce qui était prévu au budget primitif. Nous avons salué, lors du compte administratif, votre vision nouvelle consistant à investir lorsque l'économie est en berne, tout en regrettant qu'en 2016, 2017, 2018, 2019, vous ayez eu une politique d'investissement bien trop maigre pour un département comme le Nord, le plus peuplé de France. D'autant plus que ce rétrécissement de l'investissement a été arbitré au profit d'un désendettement forcé au-delà des seuils de vigilance. Le déséquilibre a été trop profond entre les dépenses d'investissement réelles qui permettent d'aménager le territoire pour l'avenir et le remboursement de la dette.

Au-delà de ce budget supplémentaire qui retrace le plan de soutien ou le plan d'urgence du Département du Nord, nous nous interrogeons sur la suite. C'est d'ailleurs l'objet de notre question d'actualité. Après le soutien, quel plan de relance à l'échelle départementale ?

Le budget supplémentaire fait état d'un excédent de 81 M€ pour l'année 2019. Même en considérant les 51 M€ que coûte la crise du Covid, cela laisse des marges de manœuvre. En tant que chef de file des solidarités sociales et territoriales, notre Département a un rôle important à jouer pour rétablir un équilibre vis-à-vis des plans de relance national, régional, même intercommunal, qui sont majoritairement tournés vers les aides aux entreprises et trop peu ambitieux pour aider les citoyens les plus en difficulté. Mes collègues Isabelle ZAWIEJA-DENIZON et Jean-Claude DULIEU ont ou vont au nom du groupe communiste émettre des propositions intéressantes.

En attendant, le groupe communiste votera contre le budget supplémentaire.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, après l'intervention de Monsieur POIRET, Premier Vice-président, sur villages et bourgs, je me permets d'apporter une précision.

Avant 2015, il existait une aide en direction des communes et notamment des communes rurales – première chose.

Deuxième chose, je l'ai déjà expliqué en séance, lors du changement de majorité, nous avons été conviés, en tant que conseillers départementaux de chaque arrondissement, à une présentation d'une future politique d'aide en direction des communes. À notre stupeur, toutes les aides en direction des communes passaient par les intercommunalités. Nous avons dû intervenir pour que cela soit changé et que les communes puissent traiter directement via une politique qui leur soit adaptée. Nous sommes donc attentifs aux choses et nous continuerons à être attentifs.

Cela dit, pour ADVB, nous disons simplement qu'il ne faut pas s'enfermer forcément dans un cadre précis, mais sortir du cadre compte tenu des difficultés connues et de celles qui s'annoncent. Si on ne relance pas l'économie en cette période sanitaire, la population du Nord va connaître de très graves difficultés.

M. le Président.- Merci, Monsieur BEAUCHAMP.

Christian POIRET va vous apporter les premiers éléments de réponse, avant que je n'ajoute ma petite touche personnelle.

M. POIRET.- Merci, Président.

Je voulais d'abord remercier Olivier. On est bien en phase, tout va bien, on avance et on déroule.

Par contre, mon collègue Sébastien DUHEM, vous n'étiez pas là en 2015 et vous n'avez pas ressenti dans quelles situations nous étions. Quand vous nous dites « l'austérité budgétaire », je ne peux pas entendre cela. Je ne voulais pas y revenir aujourd'hui, mais c'est vous qui, à chaque fois, nous remettez une louche sur l'austérité budgétaire. Vous nous avez laissé 300 M€ sous le tapis ! Il faut quand même le dire. Si vous voulez qu'on se le dise, je vais le répéter une fois de plus. Vous avez laissé 19 M€ de RSA qui n'étaient pas payés...

M. MANIER.- Les chômeurs, c'était de notre faute à l'époque ?!!

M. POIRET.- Monsieur MANIER, s'il vous plaît, je vous ai laissé aller jusqu'au bout.

M. le Président.- Monsieur POIRET, lui seul, a la parole.

M. POIRET.- C'est comme cela qu'on se respecte. C'est le début.

Vous aviez payé 11 mois de RSA et vous ne pouviez pas payer le douzième. On a dû rectifier les choses.

Je ne veux pas que les Nordistes entendent ce mot « austérité budgétaire ». Ce n'est pas possible ! Nous avons géré. Nous n'avons pas dépensé l'argent que nous n'avions pas. Nous n'avons pas investi qu'en passant par l'emprunt. Au dernier BP 2015, sur les 300 M€ d'investissements, c'étaient 30 M€ de fonds propres et 270 M€ à l'emprunt.

Excusez-moi, mais cela va faire six ans et je suis obligé de vous le répéter à chaque fois. Je ne laisserai pas passer cela ! Cela me paraît colossal qu'on nous dise aujourd'hui qu'on a fait de l'austérité alors qu'on a dû simplement rectifier ce que vous n'avez pas su faire. Voilà où on en est aujourd'hui. On a bien fait de faire cela et, du côté de la majorité, on en est très content parce que, sinon,

on n'aurait pas pu faire ce qu'on fait et assumer aujourd'hui au niveau du Covid. Vous étiez pris à la gorge. Je l'ai déjà dit au compte administratif et je le redis ici parce qu'il faut que ce soit très clair.

Ensuite, vous nous dites : « ce n'est pas beau ce que vous dites, Monsieur POIRET, sur les arrêts des sanctions... ». Comme l'a dit Olivier à juste titre, nous avons la valeur travail. Nous ne sommes pas des distributeurs automatiques de billets. Les MDIE font un travail important.

Je vais vous donner quelques chiffres, parce que je pense que c'est important. Je n'avais pas prévu de vous donner tout cela, mais vous m'y forcez à chaque fois. Le nombre de foyers allocataires est de 102 589 en janvier, de 100 694 en février. C'est presque au challenge des 100 000. Et là, on a le Covid, on prend 104 196, 106 234, 108 240.

Si on n'a pas la possibilité de réagir et de mettre les 20 M€ de RSA en plus, on est coincé. Vous payez 11 mois, tandis qu'on se permet de rajouter 20 M€ ! Le RSA représente 55 M€ à 59 M€ par mois. Vous étiez carrément plantés et, nous, on arrive à remettre 20 M€ dans le RSA.

Ne dites pas que nous avons une gestion austère. Nous avons utilisé et dépensé l'argent que nous donnent les Nordistes à juste titre et pour le bien des Nordistes. Quand il a fallu travailler sur l'APA, on l'a fait ; quand il a fallu travailler sur la PCH, on l'a fait ; quand il a fallu faire sur enfance - famille, on l'a fait ; on a fait les voiries ; quand on a récupéré les collèges où il y avait des bouts de bois dans le hall des collèges pour tenir les plafonds, on l'a fait.

On a investi. Arrêtez ! Je ne serai pas plus long, mais je voulais rectifier le tir. Quand j'entends cela et que les Nordistes entendent cela, je ne peux pas laisser dire ce genre de chose. On a fait le job et on assumera le job jusqu'à la fin.

Pour répondre au Président BEAUCHAMP, c'est vrai, ce serait bien que la CVAE ne soit pas compensée uniquement, il faudrait qu'il y ait une revalorisation de la CVAE dans les années à venir. Là-dessus, je suis d'accord. La péréquation, cela ne pose pas de souci particulier.

Après, c'est open chez vous ! Il faut que les primes soient plus importantes, il faut que les aides aux loyers existent, il faut que les cantines soient gratuites. Je n'ai pas tout noté parce que je n'allais pas m'en sortir. Il faut gérer. C'est facile de dire des choses comme cela quand on est dans l'opposition, mais, après, il faut mettre des chiffres en face.

Vous parlez des marges de manœuvre de ce Département. Vous dites : « en 2019, vous avez 81 M€ d'excédent. Tout va bien ». Non, on a mangé l'excédent et on ne sait pas comment on va finir en décembre sur le RSA. Or, le problème le plus important pour la majorité, c'est l'atterrissage 2020. À combien sera-t-on en atterrissage 2020 au niveau du compte administratif ? C'est bien la question qu'on est tous en train de se poser et qu'on gère. Après 2020, il y aura 2021, 2022, 2023. Sur le RSA, les problèmes que nous avons aujourd'hui et les 20 M€ supplémentaires de cette année, vous ne savez pas en 2021 ce que cela va donner.

M. BEAUCHAMP.- Si. Cela va augmenter.

M. POIRET.- Par conséquent, il faut avoir les moyens de payer et on ne peut pas faire la cantine gratuite, on ne peut pas faire les loyers pour tout le monde, on ne peut pas donner des primes plus importantes à tout le monde.

L'avenir, cela se prévoit d'une année à l'autre, même si, pour vous, on est sur une année électorale.

Là aussi, j'ai trouvé cela génial ! Monsieur DUHEM, vous nous avez reproché de mettre 10 M€ en plus en investissement pour faire de l'affichage électoral ! Je disais tout à l'heure à Monsieur BEAUCHAMP que, si on venait à prendre une délibération le 15 février – comme vous avez eu l'occasion de le faire – pour faire de l'ADVB et du PTS supplémentaires vous auriez pu nous dire que c'était de l'affichage électoral. Or, vous l'avez fait. On s'y refuse. On met 10 M€ pour ajuster notre budget.

Je voulais simplement remettre quelques vérités en place sur ce que nous vivons, ce que nous avons vécu et où nous emmenons le Département du Nord.

M. le Président.- Merci, mon cher Christian.

Je pense que le président du groupe socialiste avait demandé la parole.

M. MANIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je vous en donne acte, il ne faut pas que l'on s'interpelle, comme je l'ai fait tout à l'heure. Veuillez m'en excuser. Il faut que nous ayons des débats sereins et nous pouvons nous exprimer avec des désaccords dans la sérénité. C'est ce que je vais essayer de faire.

Par rapport à cette approche budgétaire, nous n'avons pas vécu les mêmes choses. Quand, en 2015, nous avions X dizaines de milliers d'allocataires du RSA, cela n'était pas dû à une mauvaise gestion de l'époque de la majorité du Département. Aujourd'hui – et c'est pourquoi il faut évoquer les sujets avec un certain recul et une certaine humilité –, on ne vous reproche pas le fait que, à nouveau, il y ait une accélération du nombre de chômeurs à cause de la Covid. Ces chômeurs à cause de la Covid, vous n'y êtes pour rien, comme nous, en 2015, sur le nombre d'allocataires du RSA, nous n'y étions pour rien, il fallait que nous gérons les choses.

À partir de là, nous avons fait des choix différents des vôtres. Nous avons eu un engagement, celui de ne pas augmenter les impôts et nous avons tenu cette promesse.

Vous parlez d'affichage électoral. Vous avez fait campagne sur la non-augmentation des impôts et vous avez augmenté ces impôts de 400 M€ à aujourd'hui. C'est une conception tout à fait différente.

Ensuite, sur les marges qu'il nous faut dégager, convenez que, lorsque vous êtes dans l'opposition ou dans la majorité, Monsieur POIRET, vous n'avez pas toujours les mêmes discours. Je me souviens de Monsieur POIRET, responsable de l'opposition départementale à l'époque, qui nous disait au sujet des DMTO « ne les augmentez pas, cela ne sert à rien, ce n'est pas dynamique ». Eh bien, aujourd'hui, Monsieur POIRET, Premier vice-président chargé des finances du Département, si on n'avait pas augmenté ces DMTO, combien de millions auriez-vous en moins ? Vous le voyez, à l'époque, vous vous étiez trompé, mais vous ne tenez pas le même discours.

Vous parlez de la valeur travail. On n'a peut-être pas la même définition de la valeur travail, mais je pense et j'espère qu'on a le même souci des personnes qui sont au chômage. Je pense que, dans leur grande majorité, les Nordistes qui sont au chômage sont des victimes de la situation, que ce soit dû au Covid ou que ce soit dû hier à la situation économique.

Je souhaite qu'on ne réécrive pas l'histoire et que chacun assume sa politique avec recul, avec humilité et avec sérénité.

Merci.

M. le Président.- Je vais laisser la parole à Bernard BAUDOUX qui l'a sollicitée.

M. BAUDOUX.- Monsieur le Président, je voudrais dire à Christian que tout ce qui est excessif n'est pas crédible. Dire que, dans des collèges, les fenêtres tenaient avec des bouts de bois, il ne faut quand même pas exagérer. On sait combien on a investi. J'étais Vice-président, on peut donner les sommes investies. À mon humble avis, ce n'est pas comme cela qu'on mène un débat.

Je pense qu'il y avait encore des choses à faire dans les collèges, il y en a encore à faire aujourd'hui et il y en aura encore à faire demain. On a fait ce qu'on a pu. Quand on regarde la quantité d'investissements faits quand nous étions la majorité, reconnaissez que c'était supérieur à aujourd'hui. Je ne le dis pas de manière polémique.

Ce n'est pas la peine de s'envoyer des choses comme cela à la figure, cela ne fait pas avancer le débat et ce n'est pas crédible !

Je voudrais revenir sur le sujet de villages et bourgs. On sait que l'aide aux communes rurales, périurbaines et ce qui est fait en direction des collectivités territoriales est une politique importante. Aujourd'hui, l'État s'est là aussi désengagé. La DETR a beaucoup baissé, surtout en 2019, ils sont en train de revenir un peu à la hausse. Les communes ont beaucoup souffert de cela.

Tu l'as dit, Christian, on n'a pas consommé tous les crédits. On ne prend donc pas de risque à en remettre une louche. On peut dire à un moment donné que les crédits n'ont pas été consommés, etc., et, au compte administratif, on récupérera l'argent et on décidera une autre affectation.

L'État lance 100 milliards d'investissements pour l'économie, la Région le fait également. Le président l'a dit, on a voulu ajouter une somme et on nous dit qu'on ne peut pas le faire, on estime certainement qu'on n'a plus la compétence économique. En attendant, il y a eu des élections municipales, des équipes ont changé, etc. Même si on consomme encore 10 M€ pour les petites entreprises – le président l'a dit, c'est vrai, dans les communes, c'est souvent les petites entreprises qui bénéficient des travaux –, je crois qu'il est important de le faire.

Pour moi, on n'est pas là dans un débat majorité/opposition. Que risque-t-on à dire qu'on met un peu d'argent pour les collectivités ? Il y a des nouvelles majorités qui sont en place, cela peut faire bouger. On n'y arrivera peut-être pas, mais quel risque prenons-nous, sinon celui de ne pas voir les crédits consommés ?

M. le Président.- Merci, Bernard BAUDOUX.

Christian.

M. POIRET.- Je voudrais dire à Didier MANIER que, lorsqu'on regarde le nombre de personnes au RSA et l'évolution qu'il y avait tous les ans quand vous étiez aux affaires et depuis le temps que nous sommes aux affaires, il y a une petite différence. Vous faisiez de l'insertion sociale et on fait de l'insertion économique. Je n'irai pas plus loin dans le débat. C'est notre différence et je l'assume complètement. Je pense que les Nordistes ont droit à la dignité, ils ont le droit qu'on les amène le plus vite possible à l'emploi. Voilà la différence entre nous.

Bernard, un travail a été fait sur les collèges, d'accord, mais certains étaient aussi en très grande difficulté parce que, malheureusement, il n'y avait pas obligatoirement les financements. Tu n'y es pour rien, puisque tu as toujours assumé ta mission au mieux. C'étaient les problèmes de financement. On a aussi retrouvé des départementales dans des situations difficiles.

En ce qui concerne l'ADVB, on peut voter tout ce qu'on veut, si on n'appuie pas sur le bouton pour faire les travaux – je parle des ADVB dans le cadre d'aujourd'hui, parce que je vois que notre ami va nous donner d'autres ADVB possibles –, notre problème est que les travaux ne commencent pas. Il n'y a pas l'ingénierie.

On paye encore du FDAN, parce qu'il y a eu une petite facture entre deux et, à l'époque, dans ce cas, on repartait pour quatre ans de droit. On les suit, la convention est carrée, mais on paye encore. C'est aux collectivités d'avancer sur leurs dossiers et on le souhaite.

M. DULIEU.- On ne prend pas de risque.

M. POIRET.- Non, on ne prend jamais de risque, mais il y en a qui vont tomber. On va compenser avec des choses qui vont tomber. Est-ce bien raisonnable ?

M. le Président.- Jean-Claude DULIEU, pour 30 secondes.

M. DULIEU.- Pour l'ADVB, on a tous voté des critères. Les dépôts des dossiers par les collectivités locales se font en rapport à ces critères, par exemple une année sur deux. Oui il y a des dossiers localement. Faisons des dérogations exceptionnelles pendant une année sur certains critères et des dossiers vont tomber. On ne consomme pas parce que les communes déposent des dossiers par rapport à ces critères, que nous avons d'ailleurs votés, on ne les critique donc pas. Changeons les critères et vous allez voir que cela va augmenter la consommation.

M. le Président.- On a commencé à changer les critères. Par exemple, sur la voirie communale, on est réapparu quand on a retrouvé les moyens de le faire.

À mon tour de dire quelques mots sur ce budget supplémentaire.

Je veux d'abord remercier Olivier HENNO, notre collègue, qui nous a apporté le soutien du groupe majoritaire, mais il est logique qu'on s'interroge davantage par rapport aux reproches qui nous sont faits.

Je reviens sur une remarque de Didier MANIER qui dit « vous avez augmenté la fiscalité ». Effectivement, nous avons augmenté la fiscalité et je vais même aller plus loin, je suis fier d'avoir augmenté la fiscalité et pour deux raisons. Si je ne l'avais pas fait, je ne vois pas comment nous aurions pu éviter la faillite, c'est-à-dire en ce qui nous concerne la mise sous tutelle – première raison – et, deuxième raison, vous serez bien content un jour peut-être, si l'avis des électeurs vous ramenait dans l'exécutif, de cette augmentation de fiscalité qui désormais sera compensée intégralement par l'État chaque année dans le cadre de la substitution de la TVA par rapport au foncier bâti. C'est à peu près 55 M€ supplémentaires qui, tous les ans, sans qu'on demande quoi que ce soit aux contribuables du Nord, seront accordés par l'État qui, jusqu'à présent, a été assez chiche des mesures qu'il pouvait proposer aux Départements.

Je vous l'ai déjà raconté, mais je ne me prive pas de vous le dire une deuxième fois. Quand j'ai baissé, comme je m'y étais engagé, de moitié l'augmentation qui avait été décidée en 2016, je me suis fait « engueuler » par des maires qui m'ont dit : « Monsieur le Président, on aurait préféré mille fois que vous ne bougiez pas la fiscalité et que vous interveniez plus largement sur la solidarité territoriale ». C'est une première remarque.

Deuxième remarque, je ne vais quand même pas m'excuser si nous avons eu au compte administratif 2019 un résultat de fonctionnement cumulé de 175,2 M€. C'est plutôt une prouesse, une réussite dont nous n'avons pas à rougir.

À quoi est-ce lié ? C'est lié au fait que les recettes ont été plus importantes. C'est lié aussi au fait qu'il y a eu des politiques qui ont amené à certains efforts de la part des uns et des autres.

Je voudrais revenir un instant sur la politique en matière de RSA.

On a parlé de sanctions financières. Il n'y a pas de gros mots. À qui s'appliquent les sanctions financières ? Cela ne s'applique pas de manière différenciée. Les sanctions financières ne s'appliquent jamais aux personnes qui ont des problèmes lourds de santé, qui ont des problèmes lourds de logement, qui ont des problèmes lourds de gestion du milieu familial. Les sanctions financières s'appliquent aux gens qui, pour des raisons qui leur sont beaucoup plus personnelles, parce qu'ils sont jeunes, en bonne santé, éventuellement diplômés, n'ont pas nécessairement envie de faire le marathon pour trouver un travail. Combien de fois les responsables de Pôle Emploi sont venus me dire que, à partir du moment où nous avons commencé à prendre ce mécanisme de mesures financières, les gens sont venus se réinscrire à Pôle Emploi. Certains n'avaient jamais été inscrits et d'autres n'étaient plus inscrits depuis très longtemps. Les gens de Pôle Emploi disaient « entrez donc, on reprend volontiers, réinscrivez-vous, mais passez dans le bureau d'à côté parce qu'on va vous aider à trouver un emploi » et, à ce moment-là, ils répondaient : « on ne vient pas pour trouver un emploi, on vient pour conserver le RSA ».

Il n'y a pas aujourd'hui de revenu universel. Le revenu universel à Lille était promis par les Verts. À ce que je sache, ils n'ont pas été élus. Il n'y a donc pas de revenu universel. Aujourd'hui, il y a une participation qui doit être faite par ceux qui peuvent travailler pour aider à leur retour à l'emploi.

Je pense qu'une de nos grandes fiertés aura été d'impulser des cercles vertueux. Parmi les gens qui ne jouaient pas le jeu, certains l'ont aujourd'hui joué, ils ont du coup retrouvé un emploi et, aujourd'hui, ils sont contents d'avoir retrouvé un emploi et de vivre de leur emploi et non pas d'une allocation de survie.

Je voudrais dire aussi que, sur les 175 M€ de résultat de fonctionnement, on en a consacré une bonne partie pour faire face aux malheurs du temps, c'est-à-dire aux problèmes de la pandémie. Simplifions un peu les choses, sans les trahir : on a les mesures de protection pour 15 M€, on a l'augmentation du RSA pour 20 M€, on a les mesures qui ont été prises en faveur des personnes les plus fragiles et les primes liées au Covid pour 16,4 M€. On dépasse les 51 M€ de dépenses supplémentaires liées à la pandémie et il faut y ajouter les 34,9 M€ de baisse des DMTO. Tout cela fait 86 M€ que l'on a dû consacrer à rééquilibrer notre budget au vu des malheurs du temps.

Qu'auriez-vous fait si vous aviez été avec 80 M€ d'excédent de fonctionnement plutôt que 175 ? À part espérer dans un pèlerinage à Sainte Rita, patronne des causes désespérées, je ne vois pas tellement quelle était la solution possible. Alliez-vous recourir à l'emprunt ? Pour des dépenses de fonctionnement, théoriquement, ce n'est pas autorisé, sauf dans des conditions extrêmement précaires qui sont actuellement prévues par le gouvernement. Alliez-vous, comme le font un certain nombre de Départements aujourd'hui, ne pas assumer totalement votre charge en termes de reste à charge de RSA ? Il y a des exemples qui viennent de haut, ils viennent du département le plus important de France qui n'a pas toujours assumé ses responsabilités en matière de RSA, qui a laissé la CAF se substituer à lui et qui, aujourd'hui encore, doit à cette même CAF 33 M€. Vous savez pourquoi je ne les ai pas payés. Si je les payais, j'exploisais les accords de Cahors. Cette année, à la limite, ils pourraient me dire que, puisqu'il n'y a plus de contrat de Cahors, on pourrait peut-être penser à les payer. Il y a peut-être des dépenses plus importantes à faire en l'état actuel des choses que de s'acquitter de cette dette.

Vous avez pris des exemples de Départements qui gèrent mieux que nous, qui font mieux que nous. Cela ne me plaît pas particulièrement de parler du Département du Pas-de-Calais parce que j'ai les relations les plus amicales qui soient avec mon collègue Jean-Claude LEROY et que, généralement, on prend conseil l'un à l'autre et l'autre à l'un sur les politiques que l'on met en place. Mais si vous y tenez, on va faire la comparaison et on va voir par exemple là où la dotation horaire aux SAAD est la plus importante entre le Nord et le Pas-de-Calais ; on va regarder là où le nombre de collaborateurs de l'aide sociale et notamment de l'aide sociale à l'enfance est plus important pour 100 000 habitants, entre le Nord ou le Pas-de-Calais. Si vous souhaitez qu'on se livre à ces comparaisons un peu d'apothicaires, je suis effectivement à votre disposition, mais je ne pense pas que cela nous fera avancer beaucoup.

La Seine-Saint-Denis est un département pour lequel j'ai beaucoup d'affection parce que ce département est aujourd'hui dans la situation où j'étais en 2015. En 2015, j'étais le canard noir. Quand Manuel VALLS me recevait, c'est à peine s'il ne me tendait pas un mouchoir tout de suite et il me reconduisait sur les marches de Matignon en disant « c'est dur, Monsieur le Président, le département du Nord ». Aujourd'hui, ce n'est plus moi, c'est la Seine-Saint-Denis. La Seine-Saint-Denis est dans une situation financière que l'on pourrait considérer comme quasi désespérée. Je suis heureux de ne pas être exactement aujourd'hui dans cette situation.

Sur la politique en matière de RSA, je suis assez surpris qu'il y ait encore des prises de position morales, éthiques. Faut-il vous rappeler que, en mairie de Lille, Monsieur DUHEM – vous étiez là, moi aussi, vous êtes toujours élu lillois, je ne le suis plus, mais je conserve un excellent souvenir de l'époque où j'y étais –, j'ai été attaqué un jour sur le fait que le Département faisait la chasse aux pauvres. Je vous rappelle quand même, au risque de faire mal à votre petit cœur, que la personne qui est intervenue pour dire « Monsieur le Président, je suis totalement d'accord avec ce que vous faites en matière de RSA », c'est la Maire de Lille pour qui j'ai beaucoup d'estime, je crois d'ailleurs l'avoir démontré ces derniers temps.

Là-dessus, je pense que c'est plutôt consensuel y compris dans nos services. Il a fallu changer la culture des services sociaux. Aujourd'hui, nos services sociaux considèrent que de rendre un emploi à une personne qui n'en a pas est encore plus important que de procéder simplement à une assistance de tous les jours pour lui permettre de trouver l'équilibre de son budget. C'est aujourd'hui une grande satisfaction pour moi que de voir les services sociaux travailler main dans la main avec Pôle Emploi, de voir le caractère exemplaire des relations entre Pôle Emploi et le Département et de savoir que, à partir du moment où nous sommes autorisés à reprendre les déclarations trimestrielles de revenus, à reprendre les équipes pluridisciplinaires, le pic du RSA qui est monté jusque 108 000 allocataires – on partait d'un peu plus de 100 000, on était quasiment à la réalisation de l'objectif sur le mandat –, qui est redescendu à 106 000, va continuer à descendre depuis qu'on a rétabli les contrôles. Est-ce que le contrôle est un mot insupportable ? Je ne le crois pas, je suis pour que ceux qui sont dans la situation de toucher le RSA le touchent et que ceux qui ne sont pas dans la situation de le toucher ne le touchent pas.

Vous pourriez me dire que l'on récupère les indus. Ce n'est pas à moi qu'il faut la faire, ni à la CAF qui dit qu'elle n'a pas que cela à faire de courir après les indus et d'amener des personnes, qui sont dans des situations qui ne sont pas suffisantes pour avoir le RSA, mais qui ne sont pas dans la situation de Madame BETTANCOURT, à rembourser des sommes qu'ils ont très souvent déjà dépensées.

Il n'en reste pas moins qu'il y a des règles et, tranquillement, sereinement, nous les appliquerons.

Vous avez dit que l'ADF devait demander un moratoire sur la réforme du financement des collectivités territoriales. Si je comprends bien, vous demandez un moratoire sur le transfert du foncier bâti au bloc communal. Les chants désespérés sont les chants les plus beaux, mais je pense qu'on n'a absolument aucune chance d'y parvenir. Pour parvenir à obtenir ce moratoire, il faudrait une autre réforme qui soit le retour de la taxe d'habitation. Je connais peu de monde qui ait pensé un jour que l'on pouvait rétablir la taxe professionnelle, je n'en connais pas davantage qui pensent qu'on pourra rétablir demain la taxe d'habitation. Autrement dit, je crois que ce combat est perdu d'avance.

À ce combat perdu d'avance, j'en préfère un autre qui est le combat sur un levier fiscal par l'intermédiaire des droits de mutation à titre onéreux. Je ne partage pas totalement l'avis exprimé par Charles BEAUCHAMP quand il nous parle de la volatilité des DMTO. C'est en partie vrai, mais les DMTO depuis à tout le moins les années 2015 ont montré une résilience particulièrement remarquable. Je pense que le meilleur exemple de résilience, c'est 2020. On pensait qu'il allait y avoir un effondrement des DMTO. Ce n'est pas du tout le cas, puisque, au maximum, on sera à moins 10 % et je pense que moins 10 % sera à peu près la moyenne de la situation du pays. Cela veut dire que, en 2020, on sera à la hauteur des DMTO de 2018. J'aurais préféré qu'on soit à la hauteur des DMTO de 2019, mais ce n'est pas un effondrement.

Quand je lis par exemple le rapport de Jean-René CAZENEUVE – un homme qui porte ce prénom ne peut pas être foncièrement mauvais –, qui est le rapporteur de la commission de décentralisation à l'Assemblée nationale, qui vient proposer dans un premier temps une augmentation de 0,2 % du taux des DMTO, prélude à une possibilité pour les exécutifs départementaux d'adapter le taux des DMTO en fonction des problèmes que rencontre leur département et en respectant des fourchettes caudines qui seraient fixées par le législateur, je me dis qu'on a effectivement une chance d'arriver à ressusciter un levier fiscal qui nous est absolument indispensable.

Vous dites aussi que la Gironde a fait beaucoup mieux que nous. Savez-vous, mes chers collègues, que la Gironde, dans le cadre des contrats de Cahors, où nous ne sommes pas pénalisés, est pénalisée à hauteur de 26 M€ pour non-respect des contrats de Cahors. Je me bats auprès du Président de la Gironde pour dire à l'État qu'il a peut-être des choses plus urgentes à faire qu'à aller chercher ces sanctions financières vis-à-vis de Départements qui n'ont fait qu'user de droits que leur donne la décentralisation de gérer comme ils le souhaitent les affaires de leur Département. Il n'en reste pas moins que, sur ce plan, je pense qu'on n'a pas tout fait.

Il y a également des chiffres qui me font plaisir. Je regarde les chiffres de la péréquation horizontale. Je n'ai rien à retirer à ce qu'a dit le Président BEAUCHAMP qui disait que la péréquation horizontale était une bonne chose, mais qu'il ne faudrait pas en oublier pour autant la péréquation verticale, il a tout à fait raison. Cela dit, la péréquation horizontale a aussi toute sa place. Ce n'est quand même pas parce qu'on est nul qu'on a 350 M€ par an de DMTO et parce que Madame HIDALGO est géniale qu'elle a eu l'année dernière 1,5 Md€ avec 400 000 habitants de moins que le département du Nord. Le montant des DMTO, ce sont des effets d'aubaine. Qu'il y ait une péréquation entre les Départements les plus favorisés et les Départements qui le sont moins sur les DMTO

me paraît totalement naturel. Je n'ai même pas envie de dire merci, parce que cela me paraît frappé au coin du bon sens que nous ayons cette répartition plus juste des droits de mutation à titre onéreux.

Je ne suis pas mécontent également de ma dernière commission des finances de l'ADF. C'est au couteau qu'on est arrivé à faire voter au projet de loi de finances 2020 la nouvelle péréquation des droits de mutation à titre onéreux. La Ville de Paris, le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Alpes Maritimes, le Département de la Charente Maritime, le Département de la Haute-Savoie, le Département de la Gironde et quelques autres protestaient violemment en disant « nous devons revenir sur cette loi scélérate » et ils ont tenté de profiter de la crise liée à la Covid pour y parvenir. Eh bien, ils ont perdu. À la dernière réunion de ma commission des finances, était inscrite à l'ordre du jour la révision de la péréquation horizontale dans le cadre de la loi de finances pour 2021. Les Départements les plus favorisés ont fait valoir qu'ils n'étaient plus en mesure de faire face – vous me permettez d'avoir quelques hésitations sur le bien-fondé de cette remarque – et il se trouve que d'autres Départements nettement moins favorisés – je pense au Département de l'Aisne et à mon ami FRICOTEAUX – ont déclaré qu'ils voulaient qu'il n'y ait plus d'écrêtement du tout sur la péréquation des Départements riches, autrement dit que cette péréquation soit encore plus open-bar qu'elle ne l'est avec la loi de finances 2020. Finalement, on a trouvé un juste milieu ; on ne touche à rien, on laisse le système fonctionner en 2021 comme il a fonctionné en 2020.

Quand je regarde l'évolution de la péréquation horizontale, savez-vous – vous avez cela dans votre rapport – que, en 2020, on a quand même 70 M€ de plus que ce que l'on avait en 2014, 58 M€ de plus qu'en 2015, 77,6 M€ de plus qu'en 2016, 76,5 M€ de plus qu'en 2017, 70 M€ de plus qu'en 2018 et qu'on a encore 22,8 M€ de plus que ce que l'on avait en 2019. Ce sont des évolutions qui, parfois, flirtent avec les 80 M€ de différence en péréquation horizontale et, désormais, puisque l'on sait que la loi de finances 2021 ne modifiera pas la loi de finances 2020, tout cela fait partie des acquis. Je trouve que c'est un beau combat que l'on a gagné. Si on gagnait le même combat sur la péréquation verticale, on en serait à 160 M€ de plus et on pourrait faire face d'une manière plus volontariste encore aux besoins des populations qui sont les nôtres.

Lorsque Charles BEAUCHAMP nous disait : « on nous dit qu'on ne va pas toucher à la CVAE du Département, mais qui s'engage, qui nous le dit ? » Ce n'est jamais que le Premier ministre et le Président de la République. Ce n'est peut-être pas une assurance-vie, mais c'est quand même au plus haut niveau qu'on a l'assurance qu'on ne sera pas concerné par l'évolution de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Je voudrais aussi dire deux mots de la jurisprudence que vous avez citée – et vous avez bien fait de la citer –, une jurisprudence liée à quelques élus réactionnaires comme moi de l'Assemblée des Départements de France et notamment à mon ami Jean-Léonce DUPONT, le Président du Département du Calvados, qui a attaqué l'État parce que l'État n'a pas compensé les 10 % d'augmentation du montant du RSA qui avaient été décidés par le Président HOLLANDE dans une augmentation de 2 % tous les ans pendant cinq ans. Or, il a gagné au niveau du tribunal administratif qui a déclaré que l'État n'avait pas pris les arrêtés de compensation par rapport à ce qui avait été décidé.

On peut voir la chose d'une manière extrêmement optimiste et dire que cette jurisprudence va être confirmée par le Conseil d'État, qu'elle va s'appliquer et que l'État va devoir rembourser 4 Md€ aux Départements. Je crois que cela faisait 240 M€ pour le Département du Nord.

On peut être un peu plus pessimiste et voir que l'État a déjà préparé sa défense en disant qu'il a compensé par les accords Matignon dont, à juste titre, le Président du groupe socialiste nous rebat les oreilles régulièrement en disant : « on avait apporté l'augmentation des DMTO de 3,8 à 4,5, on avait apporté tout ce qui concerne les frais de gestion du foncier bâti et tout cela, année après année, retombe dans la poche des Départements ». Il oublie simplement de dire que, parallèlement, on avait subi la baisse vertigineuse année après année de la DGF. Tout cela est de bonne guerre et on peut se le dire gentiment en se souriant et en s'estimant les uns les autres.

Aujourd'hui, ils se sont rendu compte d'un petit écueil supplémentaire. Avant de prendre ces arrêtés – parce que l'État va désormais prendre des arrêtés pour tenter de prouver qu'il a compensé cette augmentation de cinq fois 2 % –, il faut consulter un comité Théodule, qui s'appelle la commission nationale d'évaluation des transferts de charges. Or, ils n'ont pas de chance, cette commission a un président, c'est moi. Cela tombe mal, car il ne faut pas qu'ils attendent de ma part une neutralité totale sur ce dossier. Ils s'en sont rendu compte et il y a un petit retard dans la convocation de cette commission nationale d'évaluation.

Comme me le dit Jean-Léonce DUPONT lui-même, qui est vraiment l'artisan de cette jurisprudence, servons-nous de cette jurisprudence pour obtenir des compensations de l'État par rapport à ce qu'il a annoncé faire vis-à-vis des Départements, c'est-à-dire pas grand-chose en l'état actuel des choses.

Je rappelle d'ailleurs au passage que le summum a été atteint par une circulaire sur la prime de feu, circulaire où le gouvernement demande aux présidents de conseil d'administration des SDIS d'inviter les préfets à leur prochaine réunion – on l'invite d'ailleurs toujours –, de façon à ce que les préfets puissent demander, si ce n'est imposer, l'augmentation à 25 % de la prime de feu et, au besoin, de manière rétroactive.

Ce qui est extraordinaire dans cette circulaire, c'est qu'on vous dit en même temps que la rétroactivité est contraire aux principes généraux du droit – elle est donc illégale – et que, pourtant, si on prend des délibérations rétroactives, le contrôle de légalité ne fera rien pour nous en empêcher.

Je ne finance pas la paix sociale sur les deniers du contribuable. C'est la raison pour laquelle je serai de ceux qui attendront la décision de l'État de partager l'effort sur la prime de feu pour accepter que cette augmentation de la prime de feu puisse être décidée.

Sur les aides à domicile, on est quand même intervenu de manière très volontariste. Il y a à peine un quart des Départements qui avaient pris quelque décision que ce soit lorsque nous avons décidé l'octroi de cette aide dont la moyenne était autour de 500 €. Bien nous en a pris, puisque l'État désormais intervient à parité. Cela permettra de faire en sorte que l'aide soit plus proche en moyenne de 1 000 € que de 500 €.

Encore une fois, je n'ai aucun remords pour des personnes qui ont un salaire aussi faible et pour des personnes qui exercent des fonctions qui deviennent de plus en plus importantes pour notre collectivité.

Pardonnez-moi ces comparaisons qui sont des comparaisons très dures mais, entre les dommages terribles qu'ont connus les EHPAD avec la Covid, notamment les décès en nombre dans les EHPAD, et la situation des personnes qui avaient la chance d'être au soin des services d'aide à domicile, il n'y a aucune comparaison possible. D'un côté, cela s'est mal passé et, de l'autre côté, cela s'est bien passé.

Je voudrais que le débat que nous devions avoir, et qui a été supprimé en raison de la pandémie, sur la gouvernance des EHPAD soit un débat que l'on puisse reprendre rapidement. Sur la gouvernance des EHPAD, il a été démontré que la gouvernance partagée n'est pas une bonne chose et qu'il fallait donc s'orienter vers une gouvernance où il y ait un véritable chef de file. Est-ce que cela doit être l'ARS, la Région ou le Département ? Est-ce que cela doit être partout les mêmes ? Je conçois que, pour la Lozère ou la Creuse, ce soit difficile d'assumer ce chef de file. C'est certainement plus facile pour les Départements comme le Nord ou le Pas-de-Calais.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire sur ce budget supplémentaire. Nous sommes arrivés à écrire ce budget supplémentaire sans trop de dommages et sans trop de casses parce que nous étions en situation de le faire. Je pense qu'il ne faut pas avoir de trou de mémoire. Si c'était survenu en 2016, nous étions incapables d'élaborer un tel budget supplémentaire et nous devions partir sur la politique de dette vis-à-vis de la CAF renouvelée. Nous n'en sommes pas là et j'en suis très heureux. Nous avons la possibilité désormais de repartir davantage sur l'emprunt si cela nous paraît absolument indispensable pour la protection des populations dont nous avons la charge. Voilà des cartes qui, pour l'avenir – que ces élections soient demain, après-demain ou après-après-demain –, seront utiles pour n'importe quelle des majorités qui succédera à celle-ci, à moins qu'elle ne se succède à elle-même.

Mes chers collègues, il me reste à demander le vote des uns et des autres et à constater vraisemblablement qu'une majorité accepte de voter ce budget supplémentaire.

Que ceux qui souhaitent voter ce budget supplémentaire veuillent bien le manifester en levant la main. *(Le groupe majoritaire).*

Avis contraires ? *(Le groupe socialiste, le groupe communiste et Madame MASQUELIER).*

Les propositions du rapport n° 1.1 sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, ainsi que Madame MASQUELIER, non inscrite, votent contre).

Je note l'avis contraire des deux groupes de l'opposition. Ce n'est pas facile de voter un avis contraire à ce budget supplémentaire, je vous comprends, mais on ne peut pas voter un budget supplémentaire quand on n'a pas voté un budget primitif.

Je remercie Christian POIRET pour ce premier grand dossier et j'appelle à mes côtés Patrick VALOIS pour le deuxième grand dossier de l'après-midi, le dossier Nord Durable.

2) Délibération opérationnelle « Nord durable - Pour une transition écologique et solidaire »

M. le Président.- Mon cher Patrick, tu as la parole, avant que nous donnions la parole à chacun des représentants des groupes.

M. VALOIS.- Merci, Monsieur le Président.

« Un jour », dit la légende « il y eut un immense incendie dans la forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes d'eau avec son bec pour les jeter sur le feu.

Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : colibri, tu n'es pas fou, ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu. Le colibri lui répondit : je le sais, mais je fais ma part ».

Monsieur le Président, mes chers collègues, vous avez reconnu la légende amérindienne du colibri, toute de sagesse et d'humilité.

La déclinaison opérationnelle du plan Nord durable, que j'ai l'honneur de vous présenter, propose de nombreuses mesures qui peuvent paraître dérisoires à l'échelle de notre planète qui ne va pas bien.

Comment nier aujourd'hui les dérèglements climatiques ? Référons-nous aux récents événements météorologiques. Comment enrayer l'effondrement de la biodiversité avec la disparité des zones humides qui représentent aujourd'hui moins de 1 % du territoire du Nord – Pas de Calais et les menaces sur de nombreuses espèces végétales et animales, une diminution de 60 % des vertébrés sauvages jusqu'à 1970 jusqu'en 2014 sur la terre ?

Comment prévenir l'autre risque sanitaire qui est celui lié à la pollution de l'air, moins immédiat, moins médiatique que celui lié au Covid, mais tout aussi préoccupant ? Il s'agit de la troisième cause de décès en France après le tabac et l'alcool. C'est donc la première cause subie de décès en France pour 9 % de la mortalité totale, soit quatre à cinq décès prématurés en métropole lilloise quotidiennement, avec des coûts astronomiques liés à cette pollution qui sont estimés à plus de 100 Md€ annuellement.

Le constat est lourd, mais notre volonté de faire notre part est intense. Elle est profondément sincère et collective. J'en veux pour preuve la formidable implication d'élus départementaux ou non, de nombreux collaborateurs des services depuis le vote de la délibération cadre le 18 novembre 2019.

Cette délibération fixe trois grands objectifs à l'horizon 2040 :

- la neutralité carbone pour le patrimoine et les activités du département,
- tendre vers le zéro artificialisation nette pour les opérations départementales hors voirie,
- 10 % d'autonomie alimentaire.

Elle se décline en 20 engagements, 10 pour une administration durable et 10 dans le domaine des politiques publiques.

Nous vous proposons ici 59 actions concrètes autour de ces 20 engagements qui nous permettront d'atteindre ces trois objectifs ambitieux.

Notre premier objectif d'une neutralité carbone se construira autour de la réduction des émissions et de la compensation des émissions résiduelles inévitables.

C'est ainsi que nous attacherons une importance particulière aux déplacements, tant pour les agents que sur les territoires : optimisation des organisations, covoiturage, télétravail, mobilités innovantes comme la mobilité inversée avec l'expérience réussie du camion bleu en Avesnois.

Nous avons souhaité promouvoir l'usage du vélo, qui bénéficie d'un engouement particulier depuis le déconfinement. L'association Droit au Vélo, un partenaire important du Département, nous rappelle que les attentes des usagers se situent plus dans la création de pistes cyclables que dans les aides à l'acquisition.

C'est la raison pour laquelle un effort d'investissement de 11 M€, dont 10 M€ en maîtrise d'œuvre, est prévu pour la période 2020-2022, soit plus du double de ce qui était prévu au schéma précédent. Pour les réseaux traversants et irrigants, la participation

départementale sera de 90 % du coût réel des investissements et jusqu'à 100 % dans certains cas pour le réseau traversant hors agglomération.

Le vélo à assistance électrique ne sera pas oublié, avec l'installation de bornes de rechargement sur nos sites départementaux, culturels, naturels, à chaque fois que faire se peut.

De même, les objectifs de limiter fortement les déchets et en particulier les plastiques jetables contribuent à cet objectif.

Autre contribution importante à la réduction des gaz à effet de serre, les réhabilitations thermiques de bâtiments départementaux. Près de 100 M€ y seront consacrés pour la période 2020-2024, se décomposant en 22 M€ pour la rénovation de neuf collèges sur les territoires de l'Avesnois et du Cambrésis et 75 M€ pour l'ensemble des collèges du département, sur cinq items identifiés qui sont les toitures, les gestions techniques des bâtiments, les panneaux photovoltaïques, l'installation d'éclairages à LED et les traitements paysagers.

Ajoutons à cela l'aide financière à la réhabilitation thermique des logements de personnes les plus modestes par le dispositif NEHS qui représentera environ 2,5 M€ en 2020.

Comment compenser les émissions inévitables malgré ces gros efforts de réduction ?

La captation de carbone se fera par la renaturation et c'est un plan ambitieux qui vous est proposé, chers collègues. Le Département souhaite ainsi simplifier son action en faveur du boisement, mettant en cohérence des dispositifs existants. Un renforcement de ces actions est également proposé en veillant à ce que tous les territoires urbains comme ruraux puissent en bénéficier. Chaque année, 1 M€ sera consacré à protéger et développer ces espaces de nature en veillant toujours à favoriser les essences locales. L'innovation aura toute sa place ; nous expérimenterons les micro-forêts urbaines, concept qui nous vient du Japon.

Planter n'est pas notre seul objectif. Nous veillerons également à l'entretien et à la gestion de ces boisements grâce à un partenariat renforcé avec l'Office national des forêts.

Tendre vers la zéro artificialisation nette est notre deuxième objectif.

L'ensemble des projets départementaux, hormis les projets voirie, feront l'objet d'une réflexion sur une consommation mesurée des terres agricoles. De même, le Département accompagnera les territoires qui le souhaitent dans cette démarche. Il s'agit ici d'enrayer l'inflation observée des emprises foncières. La terre agricole est un outil de travail, c'est un patrimoine. Notre soutien à la profession agricole passe par cet objectif ambitieux.

Rappelons à ce propos le renforcement de notre dispositif pour un habitat adapté et de qualité en milieu rural qui vous sera présenté tout à l'heure par notre collègue et qui concerne la réhabilitation de bâtiments sans consommations nouvelles de fonciers agricoles.

Notre troisième objectif est une suite logique du précédent et concerne l'autonomie alimentaire des territoires du Nord.

Pour réussir, nous devons favoriser la production alimentaire de saison et de qualité. Elle sera rendue possible grâce à notre contribution en faveur des jardins partagés, de notre volonté farouche de rendre les espaces naturels du Nord utiles en particulier aux productions agricoles respectueuses de l'environnement.

Nous soutiendrons les expérimentations d'autonomie alimentaire pour les zones agglomérées et l'innovation sera une fois encore promue.

Face à la production, nous poursuivrons nos efforts en faveur d'un approvisionnement local dans tous les restaurants collectifs. 172 collèges sur les 176 en gestion autonome de leur restauration sont impliqués dans cette démarche, soit 98 % d'entre eux ; certes à des niveaux très variables, mais la tendance est exponentielle tant en consommation de denrées qu'en taux d'approvisionnement local.

Ce sont également 116 établissements médicosociaux pour lesquels les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens invitent à s'orienter vers une alimentation durable et de qualité.

Nous avons initié cette politique dès 2015 au titre de notre contribution au soutien d'une profession agricole en tension. Force est de constater que, aujourd'hui, si ce soutien est clairement reconnu par nos agriculteurs, les vertus de cette politique touchent tout autant les usagers. Permettre au plus grand nombre de manger sainement des produits de qualité constitue pour nous une mission visant au mieux-être de tous.

Combien de nos collégiens ne mangent correctement qu'au collège ? Pour combien de résidents en EHPAD le meilleur moment de la journée est celui du repas ? Comment rapprocher urbains et ruraux ? Pour toutes ces raisons, nous sommes fiers de porter ces politiques dont le caractère social n'est plus à démontrer.

Nous avons souhaité faire des collèges du Nord les lieux d'expérimentation de ces trois objectifs majeurs de Nord durable. Leur rôle sera multiple : démonstrateurs, ambassadeurs, innovateurs, garants de l'héritage de préservation de l'environnement.

Sept objectifs de développement durable ont ainsi été définis autour de la mobilité, de la gestion des déchets, de l'isolation des bâtiments, de l'alimentation, de la renaturation. À ce jour, 56 collèges ont été identifiés comme pilotes. Nous les accompagnerons afin de porter la bonne parole à l'ensemble des collèges du Nord.

Sans interférer sur les programmes pédagogiques et en parfaite concertation avec le rectorat, les collégiens seront associés aux initiatives mises en œuvre, en particulier par le biais du Conseil départemental des jeunes. Ne doutons pas qu'ils seront de remarquables ambassadeurs du développement durable, tout comme ils l'ont été de l'approvisionnement local auprès de leur entourage.

Je m'adresse enfin aux citoyens du Nord qui, à l'image du colibri de la légende, apportent leur contribution au mieux-être de notre planète. Ils sont agents du Département et notre institution se doit d'être exemplaire à leurs yeux. Nous valoriserons ainsi les initiatives individuelles et collectives et inviterons les personnes volontaires à partager leurs pratiques vertueuses.

L'implication de tous les collaborateurs, y compris assistants familiaux, est un gage de réussite de cette ambitieuse démarche Nord durable. Ils sont aussi citoyens du Nord et le Département, dans sa mission de garant des solidarités humaines, partira à leur rencontre sur les territoires pour s'enrichir d'expériences et de réflexions, en particulier après cette période de confinement où de nombreuses pratiques furent remises en cause. Des réflexions pourront y être abordées, comme la relocalisation nécessaire des productions, à titre d'exemple.

Mes chers collègues, j'arrive au terme de cette présentation et il me faut remercier en tout premier lieu notre Président Jean-René LECERF pour le soutien indéfectible dont il a fait preuve tout au long de ce vaste chantier que représente Nord durable, remercier l'ensemble de l'exécutif pour le soutien dont ont fait preuve les collègues, remercier également mon prédécesseur à cette délégation qui a montré la voie.

Je veux également remercier l'ensemble des élus de la majorité et de l'opposition. En effet, nous ne partons pas d'une feuille blanche. Certaines de nos actions sont inspirées de l'Agenda 21 voté voici quelques années. Cependant, il fallait, je pense, un souffle nouveau dans cette dynamique.

Je voudrais enfin remercier, autour du Directeur général des services, l'ensemble des collaborateurs qui se sont impliqués. Je voudrais souligner l'implication toute particulière pendant la période du confinement pour mettre en place les drives fermiers, cela a représenté un travail assez considérable et on a eu de très beaux exemples d'implication des collaborateurs.

L'anthropologue américain Loren EIFSELEY disait : « une vision sans action n'est qu'un rêve. L'action sans la vision ne mène nulle part. Une vision accompagnée de l'action peut changer le monde ». Avec Nord durable, je vous propose, mes chers collègues, de changer le Nord.

C'est pourquoi je propose une gouvernance associant les groupes politiques constituant notre assemblée. Il s'agit de faire vivre Nord durable, de coordonner, d'enrichir les 59 actions qui vous sont proposées ici et d'en mesurer objectivement les impacts sur notre environnement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Patrick.

Je cède la parole à Benoît VANDEWALLE pour le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen.

M. VANDEWALLE.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues,

En préambule, je souhaiterais revenir sur la crise sanitaire que nous subissons actuellement. Le Covid-19 est une épreuve terrible pour notre pays, notre territoire, pour notre système de soins, nos hôpitaux, nos EHPAD. Il est épreuve pour notre économie, pour les entreprises et nos services publics.

À ce stade, nous sommes encore dans le temps de l'urgence et de nombreuses questions se posent dans notre département. Comment continuer d'accompagner du mieux possible nos structures sociales et médicosociales ? Comment garantir la sécurité sanitaire maximale dans les établissements scolaires, dans nos services départementaux ?

Cependant, nous devons déjà réfléchir au pourquoi du Coronavirus et tirer des enseignements de la crise. Cela fait partie de nos priorités.

La crise du Coronavirus n'est pas accidentelle, elle est au contraire une conséquence directe des déséquilibres infligés à notre environnement : la mondialisation, la marchandisation effrénée des biens et services, la dérégulation entraînant l'épuisement des ressources naturelles, l'instabilité économique, la montée des inégalités avec, bien sûr, des effets délétères sur le plan écologique (émission de polluants, réchauffement climatique, usage inconsidéré des pesticides, dumping social et environnemental).

La crise interroge notre manière de produire et de consommer. Elle questionne le rapport de l'homme à la nature. Elle montre les limites de notre modèle. Le temps est venu de changer.

Les nouvelles générations grandissent avec l'urgence écologique. Les marches pour le climat se multiplient depuis plusieurs années. Il y a une prise de conscience des limites de notre planète. Aujourd'hui, 86 % des Français se considèrent tout à fait concernés par les crises écologiques, selon le baromètre annuel « Les Français et l'environnement ». L'opinion publique souhaite un monde où le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité et les inégalités soient au centre des décisions politiques et économiques. Nous devons prendre en compte cette demande et la placer au cœur de nos préoccupations.

Notre département est directement concerné par la crise écologique. Le Nord est particulièrement exposé aux pics de pollution. Nous sommes classés parmi les régions qui respirent le moins bien en Europe, avec le Rhône et l'Italie du Nord. Dans notre département, le passé industriel a laissé des traces profondes sur la qualité de l'air, de l'eau, des sols, sur la biodiversité et sur la santé.

En outre, le changement climatique peut avoir un impact réel sur notre région. D'après les projections, le Nord - Pas de Calais sera le deuxième territoire le plus touché sur son littoral par l'érosion après l'Aquitaine. Nous devons agir pour construire des territoires davantage résilients. Le Nord doit être au rendez-vous de la transition écologique et solidaire.

Comment se mobiliser ?

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Vice-président, notre collectivité ne part pas de zéro. Dès 2001, nous avons initié dans les services départementaux un Agenda 21. En 2006, nous sommes passés à la certification haute qualité environnementale pour les bâtiments départementaux. Par la suite, nous avons développé un plan climat départemental. Il s'agissait déjà à l'époque de mettre en œuvre le télétravail ou le covoiturage. Nous avons également souhaité généraliser les achats écoresponsables. Entre 2011 et 2014, nous avons enregistré une baisse de 15 % des émissions de gaz à effet de serre sur les activités des services départementaux, soit 85 000 tonnes de CO2 évitées sur trois ans.

Malheureusement, il nous semble que le Nord n'a pas, depuis 2015, placé assez loin au cœur de son projet ces questions environnementales.

En effet, votre délibération-cadre Nord durable n'a été votée qu'en novembre 2019, plus de quatre ans et demi après le début du nouveau mandat. Les objectifs opérationnels et donc les actions concrètes n'arrivent que maintenant. Reconnaissons que c'est tard.

Comme le souligne votre rapport, le Nord a été pionnier en matière de développement durable. Il est désormais, semble-t-il, en retard dans la transition écologique.

Toutefois, bien qu'elle intervienne trop tardivement, votre délibération est intéressante. Les actions et les objectifs sont bons et nous pouvons les partager.

- Pour l'administration départementale, déploiement de véhicules propres, développement du travail à distance, mise en place du forfait mobilité durable pour les cyclistes et le covoiturage, administration zéro déchet, zéro plastique, maîtrise des consommations énergétiques.

- Concernant nos politiques publiques : mobilisation des collègues dans la transition écologique, intégration des critères d'écoconditionnalité dans la politique d'investissement, formations de proximité dans la précarité énergétique, objectif de replantation et de renaturation, promotion de l'économie circulaire, même si nous souhaitons que le Département s'implique beaucoup plus dans le soutien à l'économie sociale et solidaire.

Les objectifs politiques sont bons, mais nous aurions apprécié les voir fixer plus tôt en début de mandat.

Soyons réalistes, votre délibération est une feuille de route pour la prochaine assemblée départementale.

Sur le terrain de la relance par la transition écologique, nous avons toutefois des suggestions à vous faire part.

Le Nord doit contribuer à la reprise économique vertueuse dans le respect des contraintes environnementales.

Un premier chantier prioritaire est celui de la rénovation thermique des logements. 28 % des Nordistes sont en situation de précarité énergétique. C'est un chiffre effrayant. Le renforcement du soutien départemental à Partenord-Habitat en investissement permettrait sans doute d'accélérer davantage les opérations de construction et de réhabilitation du bailleur social.

Les chiffres actuels montrent la baisse des capacités d'investissement des organismes HLM. En 2020, le gouvernement va encore ponctionner 1,3 Md€ dans leur caisse. Selon une étude de la Banque des territoires, les HLM ont réduit de 7 % leurs dépenses au titre des grosses réparations et ne devraient sortir que 100 000 logements neufs contre 120 000 en 2016. Il y a un réel enjeu de soutien départemental aux bailleurs sociaux qui pourraient devenir un moteur de la transition écologique et solidaire.

La mobilité est également un enjeu majeur. Le Nord compte 4 500 kilomètres de routes départementales. Le Covid a montré qu'il fallait investir davantage pour les cyclistes, augmenter le nombre de pistes et de bandes, sécuriser les itinéraires et résoudre les points noirs. Nous souhaiterions voir de véritables objectifs chiffrés sur le nombre de kilomètres cyclables et pas seulement en termes budgétaires.

Enfin, le Nord doit se mobiliser en soutien aux projets des communes exemplaires sur le plan de la transition écologique. Les besoins existent dans les zones rurales, périurbaines, mais également dans les quartiers urbains. Nous pouvons agir afin de limiter l'empreinte écologique des équipements publics, qu'il s'agisse de leur construction, de leur entretien ou de leur gestion quotidienne : chantiers à bas carbone, toitures vertes, économie solidaire pour l'utilisation des matériaux, ou encore développement des énergies renouvelables. Les filières existent.

Ces prochaines années, le Nord doit investir mieux et investir plus. Nous devons rattraper notre écart avec les autres départements.

Je sais qu'il ne faut pas tout analyser avec le prisme comptable. Néanmoins, en 2018, nous investissions 78 € par habitant contre 126 € dans le Pas-de-Calais, 122 € dans la Somme ou 162 € dans l'Oise. C'est entre 36 et 50 % de moins que nos voisins. Des marges financières existent pour l'investissement. De plus, l'emprunt ne doit pas être un épouvantail, c'est un outil qu'il faut utiliser pour assumer nos politiques volontaristes.

Voici, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, chers collègues, les priorités que nous souhaitons mettre en avant.

Nous pouvons également citer plusieurs préoccupations qui ne sont pas reprises au cœur de la délibération ou qui ne sont pas encore assez appuyées : la prise en compte des enjeux de la santé environnementale, la lutte contre les pesticides et les perturbateurs endocriniens.

J'exprime ici d'ailleurs toute ma vive inquiétude contre les néonicotinoïdes, véritables tueurs d'abeilles, un produit pointé par l'Europe pour sa dangerosité et que le gouvernement s'apprête pourtant à autoriser à nouveau avec sa majorité. Si cette loi est votée, le Département du Nord ne peut pas être absent de cette question. C'est une question de préservation de la biodiversité.

Il y a aussi la question de la production d'énergies renouvelables, la protection de la ressource en eau, le soutien au développement de la filière bio dans le secteur agricole, l'instauration d'objectifs sur la qualité de l'alimentation dans la restauration collective.

Enfin, si nous adressons des recommandations, des avis, je tiens à saluer le travail des services départementaux pour ce document riche, détaillé et clair.

Je sais que le Vice-président Patrick VALOIS est attaché à ces questions et nos échanges sont toujours constructifs. Il n'est pas question ici de positionnement partisan, mais de l'envie de construire ensemble un Nord durable.

Même si elle arrive bien tard, nous voterons favorablement cette délibération opérationnelle qui est un premier pas pour la remobilisation du Département sur la transition écologique et solidaire. C'est aussi une attente forte de la population et si, comme le colibri, chacun doit agir, je crains qu'une goutte d'eau ne suffise pas. Alors soyons à la hauteur des enjeux environnementaux.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Benoît VANDEWALLE.

Je donne la parole au Président Luc MONNET.

M. MONNET.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues,

Cela fait moins d'un an que notre majorité départementale a voté, en faveur de la stratégie Nord durable, un plan ambitieux pour inscrire le département du Nord dans une transition écologique et solidaire. Nous nous retrouvons aujourd'hui pour acter les premières délibérations opérationnelles, passant ainsi de la théorie à la pratique, de la promesse à la réalité.

Depuis un an, nous pouvons dire que le monde a changé. La pandémie du Coronavirus a influé sur nos modes de vie, mais, pour autant, l'urgence climatique n'a pas reculé. Nous avons vécu un printemps exceptionnellement ensoleillé, nous sortons d'un été sec et caniculaire et nous vivons pour la deuxième année consécutive des restrictions d'eau liées à la sécheresse. Nous ne pouvons nier ces évidences qui nuisent à notre environnement, mais aussi à notre santé.

En proposant cette délibération aujourd'hui, le Département démontre qu'il reste pleinement engagé sur cette question de la protection de l'environnement.

Evidemment, nous ne pouvons pas aborder ce sujet sans prendre en compte la crise sanitaire que nous traversons actuellement ; tout d'abord, parce qu'elle est peut-être une des conséquences du dérèglement climatique – je rejoins Monsieur VANDEWALLE sur ce point –, aussi parce que le Coronavirus s'invite dans notre vie quotidienne et les Nordistes, tout comme notre collectivité, doivent s'y adapter, parce qu'il a retardé la mise en œuvre de certains engagements ou y ajoute des contraintes – je pense notamment au zéro déchet ou au covoiturage –, enfin, parce que cette crise sanitaire se pose en accélérateur de certains phénomènes que nous nous devons d'accompagner.

Près d'un Français sur deux se dit favorable à travailler une partie de la semaine à distance. Dans notre institution, près de 6 000 agents du Département sont aujourd'hui équipés pour télétravailler. Le développement du télétravail était un engagement de Nord durable, il est devenu, boosté par le Covid-19, une réalité adoptée et approuvée par les agents. D'un côté, le télétravail et la visioconférence permettent d'éviter les contacts ; d'un autre, ils réduisent aussi les déplacements en voiture, la congestion routière et les émissions de dioxyde de carbone. Je me permets de rappeler à cet effet que le département du Nord et plus particulièrement les secteurs ruraux seront totalement fibrés en 2021 grâce à la volonté de la Région et des Départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Le déconfinement a aussi eu le mérite de faire redécouvrir aux Nordistes les joies de la pratique de vélo, qui a fait un bond de près de 25 % sur la métropole lilloise et dans la communauté urbaine de Dunkerque. En 2018, le Département du Nord a lancé son schéma départemental cyclable afin de structurer les réseaux dits traversants et irrigants. Comme l'expliquent les responsables des associations telles que l'ADAV, le manque d'infrastructures est aujourd'hui le principal frein à l'utilisation du vélo. Les usagers sont en attente d'aménagements qui leur permettent de circuler en toute sécurité. Nous ne pouvons que saluer et soutenir votre ambition de hisser le Département en tant que chef de file d'une politique cyclable à la hauteur des attentes des Nordistes.

La crise sanitaire a également révélé la nécessité d'une autonomie alimentaire. Dès 2015, notre majorité départementale a défendu l'approvisionnement local dans la restauration collective, suivi par d'autres grandes collectivités. Aujourd'hui, tous les restaurants scolaires ou presque sont engagés dans la démarche, s'approvisionnant parfois à 60 % auprès des producteurs locaux, preuve que cela est possible. Cette démarche a contribué au développement et à l'organisation des filières agricoles locales et des circuits courts. Les drives fermiers expérimentés dans les collèges et notamment à Thumeries ont rencontré un vif succès pendant le confinement, ouvrant de nouvelles perspectives de rapprochement entre producteurs et consommateurs.

Cependant, il ne faut pas réduire Nord durable à une simple réponse à la crise sanitaire. La délibération opérationnelle tient compte du contexte et va bien au-delà.

La stratégie Nord durable intervient dans toutes les délégations. Je ne détaillerai pas les actions listées dans le rapport, mais je tiens à souligner le rôle majeur des collègues désignés démonstrateurs de la transition énergétique. Les jeunes sont particulièrement sensibles à la question de la protection de l'environnement. Ils sont de parfaits ambassadeurs auprès de leur famille, de leur entourage. De nombreuses initiatives existent dans les établissements et méritent d'être connues. Impliquer nos collégiens permettra de sensibiliser des familles afin d'avancer plus loin et plus vite.

Nos collègues, ce sont aussi des bâtiments, dont nous avons entrepris la rénovation ou la reconstruction. Avec la mise en œuvre de la stratégie Nord durable, plusieurs collèges du sud du département ont été identifiés pour bénéficier d'une rénovation thermique. Ce plan pluriannuel pourra être intensifié dès 2021 grâce aux mesures du plan de relance annoncé par le gouvernement.

La lutte contre les passoires thermiques est un des axes forts de notre politique. Les dispositifs Nord Energie Habitat Solidarité et « J'Amén'Âge » tiennent par exemple compte de ce critère pour financer des travaux de rénovation. C'est une opération qui est à la fois bénéfique pour la planète, pour nos entrepreneurs qui ont besoin de chantiers pour relancer leurs activités, mais aussi pour le pouvoir d'achat des Nordistes.

Cette délibération contient également un volet concernant la biodiversité. Des dispositifs existaient pour favoriser les plantations de haies, d'arbres, les créations de jardins familiaux ou partagés, mais agissaient en ordre dispersé. En rassemblant les dispositifs dans un vaste programme de plantations et de renaturation et en l'intensifiant, nous encouragerons nos partenaires à mettre de la nature partout où c'est possible. Et pour cause, les arbres jouent un rôle décisif dans la lutte contre le dérèglement climatique, ils embellissent nos espaces tout en rendant de grands services à la nature, ils abritent la faune et la flore, ils rafraîchissent nos espaces

ou encore absorbent le carbone dans l'atmosphère. Cette proposition vient compléter le grand plan lancé par la Région Hauts-de-France.

Comme le dit le proverbe, ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières. Le Département apporte ainsi sa contribution à la lutte contre le dérèglement climatique et ses dramatiques conséquences.

Nord durable, ce sont 20 engagements, qui se traduisent aujourd'hui dans 59 actions que le Département met en œuvre à la fois dans ses politiques publiques départementales, ainsi que dans son administration. Notre collectivité s'engage pleinement dans cette démarche en revoyant les modes de déplacement des agents, les pratiques, les consommations. Notre collectivité est importante par son nombre d'agents, son territoire, son rayonnement. Au-delà du symbole au regard du nombre de personnes qu'elle implique, elle sera un véritable moteur dans les objectifs que nous nous sommes fixés.

Nord durable est la feuille de route qui guide les décisions de notre institution, de manière transversale, avec une référence, le bon sens. Il faut dire que, ces derniers temps, les réflexions de certains élus écologistes étaient totalement dénuées de ce bon sens, quitte à mettre au rebut nos traditions séculaires et populaires. Je ne reviendrai pas sur ces propos, mais, comme l'ensemble de mes collègues, je pense qu'il est possible de préserver l'environnement sans tomber dans la stigmatisation, la caricature et les idées les plus ubuesques.

Notre majorité départementale adhère à une écologie qui s'appuie sur le pragmatisme et l'innovation. Notre région des Hauts-de-France est fer de lance dans la troisième révolution industrielle et montre qu'économie et développement durable sont compatibles, créateurs d'emplois et catalyseurs du renouveau de nos territoires.

Nous ne sommes pas favorables à une écologie punitive qui interdit, qui se bâtit contre la société, contre l'économie. Elle doit se construire avec le plus grand nombre.

Nous ne sommes pas non plus dans une opération de greenwashing, à savoir une stratégie de communication pour mettre en avant des arguments écologiques dans notre action. Cette délibération en est l'exemple, avec des propositions réalistes, des réponses adaptées et des projets ambitieux.

Au nom du Groupe Union pour le Nord, je tiens à saluer le travail engagé par l'ensemble de l'exécutif et par Patrick VALOIS, notre petit colibri en chef.

Nous voterons en faveur de la délibération opérationnelle et des différentes mesures qui en découlent.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Luc MONNET.

Je donne la parole au dernier orateur inscrit, Jean-Claude DULIEU pour le Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés.

Mon cher collègue, vous avez la parole.

M. DULIEU.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Sécheresse, accès à l'eau potable, pertes agricoles, famine, pluies diluviennes, fonte de la banquise, inondations, glissements de terrains, montée du niveau des océans, réfugiés climatiques, changement des courants marins, modification sévère du climat local, crise de la qualité de l'air (12 % des décès), crise de la fertilité des sols qui générera des catastrophes agricoles et pénuries alimentaires, modifications profondes des écosystèmes aggravant l'extinction des espèces, de la biodiversité... Difficile de prédire qui pourra survivre à cette crise.

La planète se transforme sous nos yeux à un rythme de plus en plus accéléré, menaçant même l'existence de l'espèce humaine. L'arme atomique n'est plus la seule invention humaine qui pourrait entraîner la destruction de l'humanité.

Par cette transformation, la France n'est pas épargnée. Le dernier rapport sur l'état de l'environnement souligne la situation critique du pays, il pointe notamment le retard pris par rapport aux objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'absence d'avancée significative en matière de pollution atmosphérique, la dégradation de l'état des milieux aquatiques, ou encore la progression de l'artificialisation des sols. Il dit également la nécessité d'agir plus que jamais, d'une part pour freiner ces atteintes à l'environnement climat et, d'autre part, pour protéger les populations des conséquences de ces atteintes.

Si nous n'opérons pas de bifurcation radicale et historique du mode de développement actuel aujourd'hui en pleine crise et en pleine décadence, la civilisation humaine provoquera sa propre mise en danger.

Les avancées techniques et scientifiques ne sont pas responsables des désordres du monde, de notre quotidien. C'est l'utilisation qui en est faite par les acteurs économiques et politiques.

Face à cette crise, les Français ne sont pas égaux. Un rapport Oxfam indique qu'en France, les 10 % les plus riches sont responsables de plus de 27 % des émissions cumulées de CO₂. Cela crédibilise les orientations que l'Assemblée générale des Nations-Unies va confirmer dans sa prochaine session, à savoir qu'il est indispensable d'inscrire la lutte contre la crise climatique et celle des inégalités sociales au cœur des efforts de reprise. Tel est l'enjeu fondamental de la transition énergétique.

Chaque jour, nous constatons que la prise de conscience des dangers climatiques s'accroît. Nous constatons les prémices d'un nouveau monde qui cherche à se développer, non sur la concurrence, mais sur la coopération, la solidarité et la préservation des ressources naturelles. À ce monde-là, nous devons accroître notre apport en renforçant nos partis pris écologiques. C'est l'objectif que devrait se fixer notre assemblée par cette délibération.

C'est l'affaire de tous. Si le portage et les réalisations politiques sont importants, une action concernant l'écologie ne peut s'imaginer sans une intervention massive des citoyens. Amplifions le travail de pédagogie, mais, surtout, faisons vivre la démocratie de proximité, notamment dans les quartiers où s'ajoutent des inégalités environnementales aux inégalités sociales nombreuses.

Dans notre département, le Conseil départemental ne part pas de rien pour mener le combat contre la déréglementation climatique, comme l'a souligné notre collègue Patrick VALOIS. Depuis de nombreuses années, notre institution a mené beaucoup d'actions.

Aujourd'hui, l'ampleur des émissions de notre collectivité est de l'ordre de 120 000 tonnes CO₂ par an. Vous proposez d'atteindre la neutralité en émissions en 2040, soit une réduction moyenne de 6 000 tonnes par an. 2040... c'est loin. Et la neutralité sera-t-elle suffisante au regard des enjeux de l'humanité ? On est en droit de se poser ces questions.

Dans la délibération, vous n'abordez pas la question financière d'une telle politique transversale. Pas un mot non plus sur les plans de relance. C'est regrettable. Par la question d'actualité d'Isabelle DENIZON, nous avons eu un échange sur ces derniers. Les chiffres sont éloquentes, 100 Md€ nationalement, 1,3 Md€ régionalement.

Le gouvernement a décidé de favoriser son intervention sur l'offre. Favorisons plutôt les interventions départementales sur la demande, sur les carnets de commandes des entreprises dont nous avons parlé tout à l'heure et sur le pouvoir d'achat des familles ; nous pèserons ainsi sur l'emploi de proximité.

La délibération de ce jour se veut la déclinaison de la délibération-cadre de novembre 2019. Une première remarque : je perçois un décalage entre les intentions de novembre et le plan d'actions proposé aujourd'hui.

Vous proposez des mesures dans les activités quotidiennes du Département. Vous déclarez « nous devons être exemplaires ». OK, certes, mais attention, nous devons aller bien au-delà de la logique centrée sur le comportement des individus, d'autant que les principales causes de la dégradation de l'environnement ne viennent pas essentiellement des comportements individuels, même si nous devons les modifier.

Bien que nous partageons de très nombreuses propositions, nous pensons qu'elles ne pourront malheureusement suffire pour répondre aux exigences de la situation. Elles exigent une action plus volontariste qui dépasse l'optimisation des aides, dispositions et politiques départementales existantes.

Sur la pollution de l'air, améliorer la qualité de l'air passe aussi par une diminution du trafic routier (29 % des émissions). Vous proposez d'intervenir sur les moyens de déplacement des salariés du Département (télétravail, covoiturage, utilisation des transports collectifs, du vélo). Nous sommes d'accord. Toutefois, comme l'a dit notre collègue Patrick VALOIS, favorisons l'assistance électrique, certes avec des bornes, mais aussi avec une aide financière, parce que le vélo électrique a un surcoût. Donnons une aide financière pour combler ce surcoût aux collaborateurs volontaires.

Pour les transports publics, renforçons notre action en réclamant l'accès gratuit de ces transports. Œuvrons à la réduction des distances entre habitation et lieu de travail. Engageons une réflexion sur la décentralisation géographique de certains services, ce qui nous réinterpellera sur l'ampleur de la future concentration des services au Forum. Limitons les déplacements. Agissons plus rapidement sur un autre partage de l'espace public. Par exemple, dans la prochaine délibération sur les pistes cyclables, nous y constatons des projets immédiats, mais aussi des projets pour après-demain. Accélérons ces réalisations.

Economie et réduction des factures d'énergie. Les passoires thermiques pèsent 16,5 % des émissions de gaz à effet de serre. Vous proposez d'engager des efforts de réhabilitation thermique des logements – nous partageons –, mais vous proposez de les financer en réduisant progressivement l'aide à la pierre sur les constructions neuves. Dans la ruralité, il y a un manque criant de logements. En réduisant ces constructions neuves, la population la plus fragilisée sera encore plus aux mains des marchands de sommeil champions des passoires énergétiques.

Définissons plutôt un budget supplémentaire spécifique, via le plan de relance, pour la réhabilitation thermique. Au regard de l'urgence, toujours avec le plan de relance, demandons à Partenord un plan de rénovation plus rapide et plus ample.

Le plan de réhabilitation thermique des 11 collèges énergivores qui était prévu au mandat précédent – vous l’avez dit, Monsieur le Président – permet aujourd’hui de rendre opérationnel immédiatement ce genre de travaux sur neuf établissements. Nous le savons, les réhabilitations thermiques entraînent aussi des réductions sensibles des factures.

Sur la consommation d’eau, inscrivons-nous dans l’opération sur la réduction des consommations d’eau ; distribuons gratuitement, comme dans certains départements, le kit économiseur d’eau, dit mousseur d’eau, qui réduit de 50 % la consommation et donc les factures. Distribuons ce kit aux allocataires du RSA. Le Département de la Gironde en a distribué 80 000 exemplaires.

Favorisons une alimentation à haute qualité environnementale, une production bio et de proximité. Pour cela, prenons le pouvoir sur nos assiettes, donc sur l’ensemble du processus « fourche à la fourchette », c’est-à-dire de la production - transformation - distribution - consommation. L’alimentation doit être pensée dans son ensemble : juste rémunération des producteurs, circuits courts, relocalisation, transparence des processus de transformation. Plus que jamais, le lien entre agriculture, alimentation et lutte contre la précarité doit devenir un axe de mobilisation régulier.

Notre département est très touché par la malbouffe. Une étude sur l’obésité dans 16 départements montre que le Nord est très loin devant avec 25,6 % de ses habitants obèses ; en comparaison, Meurthe-et-Moselle (23), Rhône (12), Paris (10). Il y a urgence à amplifier notre action dans ce domaine.

Pour l’alimentation dans les collèges, vous proposez 100 % alimentation durable, en insistant surtout sur le soutien du local et sur la sensibilisation des collégiens. OK, mais attention, manger local n’est pas forcément manger bio, ni synonyme de préservation de l’environnement. Soyons donc très vigilants sur la production locale.

Vous ne proposez rien sur les plats végétariens. Pourtant, une étude Greenpeace montre que, si chaque jour un quart des élèves prenait une option végétarienne, les émissions de gaz à effet de serre du secteur diminueraient de 14 à 19 %. Cela donne une idée de l’ampleur des baisses d’émissions possibles. Nous devons en tenir compte ; je ne sais pas jusqu’à quel niveau, mais nous devons en tenir compte.

Vous annoncez le financement d’un programme de production alimentaire de proximité – très bien – en contribuant à la production alimentaire par exemple avec des kits de jardinage potager et l’installation de poulaillers dans les établissements départementaux et médicosociaux. C’est louable, mais pourquoi ne pas être plus ambitieux ? Nous gérons un patrimoine naturel de plusieurs milliers d’hectares. Quid des terrains non exploités ? Décidons une politique de mise à disposition de ceux-ci à des associations d’insertion pour les cultiver. La vente à prix coûtant des produits récoltés permettra aux familles en difficulté de bénéficier à moindre coût des produits frais, de qualité et de proximité. En plus, nous impulserions ainsi l’économie solidaire, les circuits courts et l’insertion professionnelle et sociale des allocataires du RSA. Ces associations accompagneraient ces familles dans l’apprentissage de la bonne bouffe.

Idem pour les terrains pollués. Engageons, comme dans certains départements, la culture de la fleur coupée.

Sur la pollution sonore, je n’ai rien lu à ce sujet. Identifions, à l’aide d’une carte de bruit, les endroits où nos services subissent le plus de nuisances, situés par exemple proches des autoroutes, des grands axes routiers et des zones industrielles. Déterminons à partir de là un plan d’urgence d’intervention réduisant ces nuisances et assurant une meilleure santé de nos enfants et collaborateurs.

Concernant l’artificialisation, fixons-nous clairement l’objectif d’empiètement zéro et non « plus mesuré » sur les espaces agricoles, ainsi que pour Partenord, nous obligeant ainsi à œuvrer à la difficile reconquête des friches habitat, commerciales, agricoles et industrielles notamment dans la ruralité.

Conditionner les aides du Département à cette démarche : nous partageons, mais nous pensons que cela ne peut suffire. Engageons-nous à participer financièrement aux surcoûts qu’entraînent de telles reconquêtes.

Concernant notre politique développement du territoire, ADVB (villages et bourgs), PTS (projets territoriaux structurants), nous partageons l’idée d’une bonification des aides aux projets répondant aux objectifs d’une artificialisation zéro et de préservation environnementale, mais, pour être efficaces, créons un fonds spécifique ; ce fonds spécifique, qui viendrait s’ajouter aux enveloppes ordinaires, pourrait être alimenté de suite par les 2 M€ d’ADVB non consommés en 2020.

Le reboisement : les forêts jouent un rôle décisif contre le changement climatique. La filière forêt-bois permet de compenser 20 % des émissions françaises de CO2. Soutenons la filière bois ; mais, face aux freins multiples au reboisement liés principalement aux investissements de longue durée et à faible rentabilité, nous pensons qu’un plan public et ambitieux est aujourd’hui plus que jamais essentiel.

Initions également un plan ambitieux du type Canopée, à l’instar de Lyon, Bordeaux, Strasbourg, pour une action d’ampleur en faveur de la préservation et du développement de la forêt dite urbaine.

Sur la qualité de l’eau, bien que doté d’un réseau d’assainissement efficace, afin de ne pas saturer les réseaux existants ni les stations d’épuration et de créer des îlots de fraîcheur si nécessaires à nos villes, définissons de suite un programme accéléré et

ambitieux de réalisation de nous partout où cela est possible. Utilisons le plan de relance. Remettons à l'ordre du jour le plan contre les inondations de la précédente majorité.

Enfin, vous n'abordez pas la montée des eaux, ni l'érosion du littoral. Pourtant, nous sommes concernés comme tous les départements côtiers. Bien que ce soit de prérogative de l'État et des communes, nous devons être un interlocuteur pour une réflexion intégrée sur l'ensemble du littoral du Nord sur sa recomposition, afin d'éviter les situations à risque lors d'événements climatiques. Il y a une nécessité absolue, me semble-t-il, d'anticiper et de prévenir plutôt que de réparer demain les dégâts. Mettons en avant des solutions fondées sur la nature et respectueuses de la biodiversité. En lieu et place du tout béton là-bas, utilisons les techniques douces contre l'érosion des dunes, comme la pose de clôtures, la mise en place d'épis, la plantation d'hoya, qui favorisent une nouvelle accumulation du sable.

En conclusion, je voudrais rappeler mes propos introductifs. Colibri, oui, mais la planète se transforme sous nos yeux à un rythme de plus en plus accéléré menaçant l'existence de l'espèce humaine.

Notre institution agit sur un territoire de 2,6 millions d'habitants. Nous sommes donc investis d'une très lourde responsabilité.

Vous l'avez compris, nous partageons de très nombreuses de vos propositions, mais nous les considérons insuffisantes.

Initialement, nous avons décidé de nous abstenir, mais, compte tenu de la proposition de notre collègue de mettre en place un comité de suivi et d'évaluation à gouvernance plurielle, avec l'engagement d'enrichir le plan actuel de propositions nouvelles et, je l'espère, de certaines que je viens d'énoncer, nous voterons pour cette délibération.

M. le Président.- Merci, cher collègue.

Patrick, pour une réponse aux intervenants.

M. VALOIS.- Merci, Président.

Je veux d'abord remercier les trois intervenants pour la richesse de leurs propos. C'est toujours difficile de faire une analyse rapide de ce qui a été dit.

J'ai retenu une expression essentielle de la bouche de Luc MONNET, c'est le bon sens. Le bon sens, on l'a voulu un peu comme une colonne vertébrale de cette approche Nord durable. Toutes nos actions doivent être guidées par le bon sens. On oublie les questions passionnelles, etc., je pense que c'est vraiment un domaine qui doit tous nous rassembler et, croyez-moi, je suis sensible à ce qui a été dit, autant les reproches qui nous ont été exprimés que votre intention d'avancer ensemble sur cette aventure qu'est le suivi du plan Nord durable.

Effectivement, on a évoqué les conséquences de la crise sanitaire, on tiendra bien évidemment compte de ses conséquences. On a des effets positifs, qui ont été très rapidement positifs, on a évoqué le télétravail, l'explosion du cyclable et également l'explosion de l'alimentation locale. Par contre, on sera peut-être plus mesuré sur les questions de covoiturage. Ce sont des constats.

Je constate également que si, après la période de confinement, les bouchons que l'on rencontre à l'entrée de la métropole lilloise s'étaient estompés, je ne sais pas ce que vous en pensez, mais je considère qu'ils se sont malheureusement assez rapidement reconstitués. Une réflexion est vraiment indispensable à l'échelle de chaque individu pour se poser la question de savoir si on peut désormais faire différemment.

Sur l'ensemble des interventions, j'ai repéré quelques points communs qui ont été évoqués par les collègues des groupes socialiste et communiste.

Il y a d'abord le rappel de ce qui s'est fait dans le passé. Je vous l'ai dit tout à l'heure, nulle question ici d'effacer d'un revers de manche ce qui a été fait. On a réfléchi également à ces questions-là et, vous l'avez vu, on s'est inspiré d'un certain nombre des actions qui existaient. Il manquait sans aucun doute une certaine dynamique. Ceci dit, je pense que, aujourd'hui, il est indispensable que, autour de cette nouvelle dynamique Nord durable, on ait vraiment ce suivi dans le temps. Cette délibération se situe au-delà de nos appartenances partisanes, elle se situe dans le temps long et je pense que, ne serait-ce que par respect pour toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce travail, il ne serait pas responsable de raisonner à très court terme sur ces questions.

Pour en avoir discuté avec un certain nombre d'agents du Département qui avaient travaillé sur l'Agenda 21, j'ai ressenti des regrets de voir que les choses s'étaient estompées au fil du temps.

La différence fondamentale entre les deux approches, c'est justement cette volonté de suivre cela ensemble. On le fera vraiment dans le respect de la pluralité de cet hémicycle, c'est un engagement ferme qui sera tenu.

Je vais maintenant rentrer un peu dans les détails de vos interpellations.

Sur la question du cyclable, j'ai eu l'occasion de vous annoncer 11 M€ pour la période 2020-2022. Cela représente 42 kilomètres de voiries cyclables qui sont programmés dès maintenant.

Un petit mot également pour le réseau points-nœuds. Aujourd'hui, un réseau points-nœuds a été mis en place en Flandre Intérieure. Selon les témoignages que nous avons d'un certain nombre d'élus de ce territoire, ce réseau points-nœuds est vraiment très fréquenté. Il est fait une estimation d'environ 80 % de cette fréquentation par nos amis Belges qui, de l'autre côté de la frontière, attendaient avec impatience le développement de ce réseau. On pourra d'ailleurs vous montrer tout à l'heure qu'un nouvel outil va nous permettre de l'utiliser beaucoup plus facilement que ce n'est le cas aujourd'hui.

Un autre réseau points-nœuds va se déployer du côté de l'Avesnois et, l'année suivante, un troisième réseau se déploiera sur le territoire de la Flandre Maritime. L'objectif à terme est de faire que tout le département soit tapissé de ce réseau, comme c'est le cas en Belgique et aux Pays-Bas.

J'entendais des remarques concernant le fait que les choses ont tardé. Certes, on ne va pas proposer un document de cette intensité en 15 jours de préparation. Je tiens à souligner cependant que, depuis le vote en novembre 2019 de la délibération cadre Nord durable, les travaux ont vraiment été enclenchés. Des choses plus ou moins visibles, plus ou moins remarquables ont été mises en place et des organisations se sont mises en place.

Par exemple, en ce qui concerne nos gardes départementaux sur nos espaces naturels, nous avons souhaité « isoler » un garde pour la mission de la gestion de la forêt. Ce garde aura vraiment comme mission une gestion raisonnée, raisonnable, de nos territoires boisés et, entre autres, il aura pour mission de sélectionner un certain nombre d'arbres qui doivent être abattus parce qu'ils sont arrivés à maturité et de faire en sorte que ces arbres soient sciés sur place par une scierie mobile qui permettra d'utiliser les poteaux qu'on en tirera pour alimenter nos réseaux de chemins de randonnée. Sachez que, aujourd'hui, il nous faut environ 600 à 800 poteaux par an pour baliser nos chemins de randonnée, nous les achetons dans le département de l'Isère et ils nous coûtent 160 € hors taxes par poteau. Il me semble qu'on a des chênes et des acacias dans nos forêts qui feront parfaitement l'affaire, qui nous coûteront beaucoup moins cher et on fera, dans cette logique de bon sens, tout simplement de l'économie circulaire.

Je ferai autre remarque concernant les Néonicotinoïdes, sur lesquels je voudrais simplement vous faire part de ma vision des choses. L'État a décidé de retirer les Néonicotinoïdes pour les raisons qui lui appartiennent. La raison sanitaire est une raison tout à fait recevable. Par contre, on touche ici aux limites de ce genre de décision en n'ayant pas prévu en amont le remplacement de ces Néonicotinoïdes par des solutions respectueuses de l'environnement et respectueuses de la santé des populations. Cela nous amène à une vraie question sur les territoires les plus touchés, ce qui n'est heureusement pas le cas du département du Nord, mais, un peu au sud de chez nous, on a des baisses de rendement absolument considérables. C'est toute une filière qui est remise en cause, la filière des industries de la betterave et la filière du sucre qui est produit à partir de ces betteraves. À partir du moment où il y a une vraie incertitude sur la toxicité d'un médicament – et c'est un pharmacien ou un apothicaire qui vous le dit –, à partir du moment où il y a une menace sur la santé, bien évidemment, on prend toutes les précautions, par principe de précaution, mais à condition qu'on en mesure toutes les conséquences.

De la même manière, sur le soutien à l'agriculture biologique dont vous avez tous parlé, nous sommes extrêmement vigilants sur nos espaces naturels disponibles, sur les parties de terrain agricole disponibles. Nous veillons à ce que ce soient des porteurs de projets qui exercent une activité agricole respectueuse de l'environnement, nous y sommes extrêmement attachés. Nous veillons aussi, autant que faire se peut, à ce que ce soient des personnes qui ne soient pas forcément issues du monde agricole. C'est le cas par exemple pour un dossier dont on a pu parler dans cet hémicycle, le dossier d'un houblonnier bio au Mont des Cats pour lequel nous avons mis à disposition un terrain d'un peu plus d'un hectare pour lancer son activité. Je peux d'ailleurs vous dire qu'il a fait une excellente récolte cette année d'un très beau houblon bio. Voilà donc la manière pour nous de soutenir ces projets.

Je précise, Monsieur DULIEU, que nous ne possédons pas des dizaines de milliers d'hectares, mais environ 2 000 hectares – j'ai senti un enthousiasme de votre part –, et nous gérons environ 3 000 hectares. C'est une petite précision que je tenais à vous faire.

Je vais en terminer, parce qu'il y a tellement de choses, c'est vraiment passionnant et intense et cela nous promet des débats passionnants lors des réunions en commun que nous pourrons mettre en œuvre.

Sur la question du végétarien, je voulais simplement vous faire la remarque suivante : effectivement, on peut être conscient qu'il y a des conséquences à une surconsommation de viande. Je suis plus favorable à une consommation raisonnée de viande, ce qu'on appelle aujourd'hui le flexitarisme. En effet, il ne faut jamais oublier qu'une chute brutale des élevages dans certaines filières comme les filières bovines aurait des conséquences extrêmement importantes sur les paysages. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion

d'aller par exemple dans le Charolais, qui est une région magnifique. Imaginez ce que deviendrait le Charolais si les consommations de viande bovine s'effondraient, ce serait une véritable catastrophe et je pense qu'il faut vraiment en être conscient.

Merci pour vos contributions, chers collègues, et merci pour votre engagement à nous accompagner dans cette aventure.

M. le Président.- Merci, cher Patrick.

J'ajouterai simplement un mot. Nord durable, c'est vraiment le fil rouge de cette séance plénière et de la séance de la commission permanente. Si on regarde dans la table des matières, je ne prendrai que le plan de déplacement de l'administration, l'adoption du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, la revalorisation des dispositifs de subvention en faveur des plantations et de la renaturation, l'état d'avancement et l'actualisation du schéma cyclable départemental. Tout cela, ce sont effectivement des conséquences du plan Nord durable. On pourrait dire la même chose des thèmes de la commission permanente.

Mes chers collègues, je n'en dirai pas plus.

Je sou mets cette délibération au vote de notre assemblée avec optimisme, puisque j'ai entendu les uns et les autres. Si la majorité était très large, je crois que ce serait pour l'avenir quelque chose de rassurant.

Que ceux qui sont d'accord pour adopter cette délibération veuillent bien le manifester en levant la main.

Avis contraires ? (*Aucun*).

Abstentions ? (*Aucune*).

Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je crois que c'est un symbole important.

Les propositions du rapport n° 0.1 sont adoptées à l'unanimité.

M. BEAUCHAMP.- Sous réserve, bien évidemment.

M. le Président.- Bien sûr, on l'a bien compris, sous réserve des engagements que nous avons pris et que, bien évidemment, nous tiendrons.

Mes chers collègues, je poursuis avec mes propres rapports.

DOSSIERS DU PRÉSIDENT

▪ Rapport 2 – Compte-rendu de l'exercice des délégations au Président du Conseil départemental pendant la période d'état d'urgence sanitaire

M. le Président.- Vous m'aviez accordé les pouvoirs que préconisait l'ordonnance, des pouvoirs plus larges que les pouvoirs normaux, notamment l'attribution de subventions aux associations et de garanties d'emprunt. J'en ai fait usage sans modération puisque j'ai accordé plus de 28 M€ de subventions aux associations. Je pense qu'il était nécessaire de le faire. De la même manière, j'ai accordé par exemple près de 70 M€ de garanties d'emprunt. Nous sommes maintenant revenus à un système normal qui fait que ce sont vos délibérations d'avril 2015 qui reprendront leur vigueur.

Y a-t-il des demandes de précisions sur ce point ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 2 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
--

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 3 – Liste des marchés publics supérieurs à 25 000 € HT notifiés en 2019**

M. le Président.- On ne va pas en dessous de 25 000 € parce que 25 000 €, c'était le seuil de l'obligation de mise en concurrence. C'est passé désormais à 40 000 €. Vous avez le détail de ces marchés d'un montant supérieur à 25 000 €. J'applique les textes en vigueur.

Pas d'observations ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 3 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
--

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 4 – L'engagement du Département du Nord dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – Avenants financiers pour l'année 2020**

M. le Président.- Je fais observer qu'il y a un point sur lequel l'État tient intégralement ses engagements, c'est sur sa participation financière. Vous avez l'indication, dans le cadre de cette convention, du soutien financier de l'État au titre de l'année 2020.

Au titre de la convention à l'échelle départementale, c'est 10,3 M€ pour le Département et 10,3 M€ pour l'État.

Au titre de la convention à l'échelle du bassin minier, c'est près de 700 000 € pour le Département et 500 000 € pour l'État.

Vous connaissez les principaux engagements, on en a parlé à diverses reprises. Vous en avez le détail au niveau de la délibération.

Y a-t-il des questions ?

Charles BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, chers collègues,

Nous avons voté contre le plan général lors de sa première proposition. Nous allons évidemment voter contre ces amendements. Nous considérons, et en cette période plus que jamais, que l'État n'est pas au rendez-vous. Nous votons donc contre ce plan, parce que l'État ne finance pas à hauteur suffisante ce qu'il devrait financer et que la situation risque encore de se dégrader pour bon nombre de Nordistes.

M. le Président.- Merci, Président BEAUCHAMP.

Il tient, malgré tout, les engagements qu'il avait pris. C'est vrai que c'est 25 M€ Etat et 25 M€ Département, mais il ne faut pas que l'on s'étonne que l'État tienne sa parole, cela paraissait élémentaire.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, votre remarque est pertinente, mais, entre le plan qui a été soumis au vote de cette assemblée il y a quelques mois et les avenants d'aujourd'hui, il y a quand même des annonces fortes de ce gouvernement. On trouve beaucoup d'argent, à coups de milliards. Je considère que, dans une situation assez difficile et malheureusement de plus en plus difficile, nous pourrions avoir davantage de crédits que ceux annoncés.

M. le Président.- C'est bien compris.

Y a-t-il d'autres remarques, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Je sou mets cette délibération à votre adoption.

Que ceux qui sont d'accord pour l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Avis contraires ? (*Le groupe communiste*).

Abstentions ? (*Aucune*).

Les propositions du rapport n° 4 sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord et du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, ainsi que Madame MASQUELIER, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, votent contre).

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 5 – 1^{er} avenant au contrat de délégation de service public pour la gestion de la station touristique du ValJoly**

M. le Président.- Vous savez la situation de cette station, avec la délégation de service public. Nous proposons que le Département assure la prise en charge financière de 82 dysfonctionnements qui ont été repérés à la fois par le Département et par Vert Marine. Vert Marine en avait d'ailleurs proposé 435. Nous nous arrêtons sur 82 dysfonctionnements et nous verserons pour y faire face une subvention forfaitaire de 107 000 €. Nous estimons ainsi que nous avons remis d'équerre les relations entre le délégataire et le Département.

Y a-t-il des observations sur cette délibération ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 5 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.

Je vous en remercie.

Je vais rendre la parole à Christian POIRET.

M. POIRET.- Monsieur le Président, tout à l'heure, je n'ai pas passé le budget supplémentaire du laboratoire.

▪ **Rapport 1-2 - Budget supplémentaire – Budget annexe « Laboratoire départemental »**

M. POIRET.- Sur ce budget supplémentaire du budget annexe du laboratoire départemental, on a au compte administratif 212 911,22 € en recettes qui sont réinjectés en dépenses.

M. le Président.- Merci, Christian.

Madame STANIEC-WAVRANT.

Mme STANIEC-WAVRANT.- J'ai une question sur le laboratoire.

Vous savez que, sur la métropole, il y a des difficultés aujourd'hui pour réaliser les tests Covid, à la fois pour les prélèvements et pour l'analyse. Je voulais savoir si le laboratoire départemental avait la possibilité d'une action pour être un outil supplémentaire.

Des machines sont prévues à l'achat sur Pasteur et devraient arriver et on a un petit problème. Je ne sais pas si le laboratoire est mobilisé ou pas sur la métropole et sur le département globalement.

M. le Président.- Les laboratoires départementaux se sont proposés depuis le départ pour être des intervenants, non pas des intervenants majeurs, mais pour un certain nombre de tests qu'ils pouvaient réaliser. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'ARS n'a pas manifesté un enthousiasme délirant pour les laisser travailler.

En outre, notre laboratoire n'est pas le laboratoire le plus ambitieux. On a, dans les départements voisins comme la Somme et l'Aisne, des laboratoires plus importants.

Il n'en reste pas moins que je pense qu'ils pourraient effectivement rendre des services notamment vis-à-vis des personnels départementaux ou des assistants familiaux, ce qu'il ne fait pas aujourd'hui, vraisemblablement pour une sorte de manque de confiance des services de l'État à son égard.

Je laisse la parole à Patrick VALOIS qui connaît mieux ce dossier que moi.

M. VALOIS.- Merci, Monsieur le Président.

Je peux confirmer ce que vous venez de dire, Monsieur le Président. Le laboratoire départemental d'analyses effectue actuellement deux séries de 90 tests par semaine et il a une capacité de deux séries de tests par jour, ce qui n'est pas énorme, cela représente environ 1 000 tests par semaine. Il est en sous capacité criante.

Les tests se font à partir du moment où les échantillons arrivent au laboratoire et ils ne peuvent arriver que sous contrôle d'un laboratoire plus important. Ici, nous avons un partenariat avec le centre hospitalier universitaire de Lille qui est un peu « le tuteur », c'est le centre hospitalier de Lille qui transmet les tests à notre laboratoire départemental. Une demande a été faite pour augmenter un peu la cadence. Je pense qu'il y a un petit problème d'organisation.

Nous avons également calibré les équipes du laboratoire pour absorber ce surplus d'activité qui serait lié à une activité en capacité maximale. Concrètement, nous sommes prêts et nous attendons les validations de l'ARS et les validations du CHU de Lille. En tout cas, le laboratoire est complètement prêt dans ce domaine.

Petite précision, nous avons proposé à l'ARS que les prélèvements soient réalisés par des infirmières du Département, en particulier prioritairement pour des situations dans nos établissements ou dans nos services. Là encore, nous attendons des réponses qui sont toujours extrêmement longues à venir sur ces questions.

M. le Président.- Merci, Patrick. Tout cela n'est pas très satisfaisant, je vous le concède très volontiers.

Je vous interroge sur le budget supplémentaire – budget annexe « laboratoire départemental ».

Que ceux qui sont d'accord pour adopter ce budget supplémentaire le manifestent en levant la main.

Avis contraires ? (*Aucun*).

Abstentions ? (*Aucune*).

Les propositions du rapport n° 1.2 sont adoptées à l'unanimité.

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 1-3 – Rapport d'activité 2019 des commissions consultatives des services publics locaux**

M. POIRET.- Sur ce rapport d'activité 2019 des commissions consultatives des services publics locaux, nous avons quatre points :

- Le rapport du délégataire concernant la gestion déléguée du dispositif de la téléassistance.
- Le rapport pour la gestion déléguée de la société publique locale du Stade Vélodrome couvert régional de Roubaix.
- Le rapport d'activité de l'établissement public administratif iNord pour 2018.

- Nous avons passé également en commission de la CCSPL la concession de service public pour le mobilier publicitaire, mais qui n'est pas d'actualité ; nous verrons cela dans la prochaine mandature suivant ceux qui seront aux affaires.

Je ne sais pas si vous avez des questions particulières sur ces trois rapports. Je n'entre pas dans le détail, mais vous étiez en commission et on a pu échanger pendant la commission.

M. le Président.- Y a-t-il des questions, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.3 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
--

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 1-4 – Expérimentation – Contractualisation pour l'accès aux référentiels de la Direction générale des finances publiques**

M. POIRET.- C'est un partenariat avec la DGFIP qui a pour perspective de généraliser l'accès à ces référentiels, notamment en développant une interface de programmation applicative compatible avec les principaux systèmes d'information financiers.

Il faut savoir que les enjeux sont importants pour notre Département qui a émis 48 235 titres de recettes en 2019, ce qui n'est pas neutre. Nous allons nous rapprocher de la DGFIP et travailler ensemble. Nous avons réussi à nous raccrocher à cette expérimentation pour avoir des suivis, surtout sur les avis de sommes à payer.

M. le Président.- On s'est raccroché à une expérimentation qui était lancée, je pense que c'est une bonne chose. Il fallait que le Département soit partie prenante.

M. POIRET.- Notre partenariat avec la DGFIP se passe très bien.

M. le Président.- Y a-t-il des observations, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.4 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
--

Je vous en remercie.

Je passe la parole à Jean-Luc DETAVERNIER pour toute une série de délibérations.

▪ **Rapport 1-5 – Plan de déplacements de l'administration : mise en place du forfait Mobilités Durables**

M. DETAVERNIER.- Nous avons quatre délibérations au niveau des ressources humaines.

La première concerne le plan de déplacement de l'administration avec la mise en place du forfait Mobilités durables.

On a vu en début de séance que nous avons choisi de mettre en place une nouvelle politique de transition écologique. Parallèlement, en 2019, je vous avais présenté le plan de déplacement de l'administration à l'intérieur duquel on s'était engagé à mettre en place l'indemnité kilométrique vélo.

Avec Nord durable, nous renforçons l'ambition du plan de déplacement de l'administration, à travers trois engagements :

- se déplacer moins et proprement,
- encourager le covoiturage et doubler la proportion des agents covoitureurs,
- faciliter l'usage des deux-roues.

Il faut savoir que la loi LOM a ouvert la possibilité à compter du 1^{er} janvier 2020 de mettre en place le forfait Mobilités durables. Ce forfait s'adresse aux agents ayant recours aux modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle. Ce forfait remplace l'indemnité kilométrique vélo.

Son montant est fixé à 200 € par an par agent, montant exonéré de cotisations sociales et non soumis à l'impôt. Ce forfait est attribué aux agents qui utilisent leur cycle au moins un tiers des jours travaillés en présentiel par an. Il n'est pas cumulable avec la prise en charge d'un abonnement de transport collectif. Bien évidemment, il ne s'applique pas aux agents qui ont un logement de fonction, il ne s'applique pas aux agents qui ont un véhicule de fonction et il ne s'applique pas non plus aux agents qui ont un transport collectif gratuit.

Ce système pourra voir le jour dès 2020. La possibilité pourra donc être mise en œuvre et cela va être réduit au prorata puisque le montant pour 2020 sera de 100 € par an par agent à condition d'assumer un sixième des jours travaillés en présentiel. Voilà ce qui est envisagé et proposé.

La délibération vise à mettre en place ce forfait Mobilités durables et à préciser les modalités de mise en œuvre du dispositif dès publication du décret pour la fonction publique territoriale puisque, à ce jour, seul le décret pour la fonction publique d'État est paru.

Le coût pour 2020 devrait être de l'ordre de 25 000 €. On aura à ajuster l'année prochaine étant donné qu'on passera à 200 € par agent par année.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des observations, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.5 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
--

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 1-6 – Convention relative au financement d'actions avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)**

M. DETAVERNIER.- C'est une délibération importante puisqu'il s'agit de la convention relative au financement d'actions avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Il s'agit ici de poursuivre le partenariat qui a été engagé en 2009 avec le FIPH en signant une quatrième convention, laquelle va couvrir la période 2020-2023.

Le travail qui a été fait autour de cette convention prévoit un plan d'action du Département de l'ordre de 2 847 000 €. Nous avons eu un premier passage en comité d'engagement le 20 juillet auprès du FIPH et on pourrait obtenir un montant de subvention de 995 000 € sur ce volume d'actions.

Je vous rappelle aussi que, sur la précédente convention, nous avons perçu 914 000 € de subvention auprès du FIPH, nous avons atteint les objectifs qui étaient fixés dans la convention antérieure.

Je pense qu'on peut dire que cette politique volontariste en faveur de l'insertion porte ses fruits puisque, à ce jour, le taux d'emploi des personnes handicapées au Département est de 10,27 % et 9,25 % si on prend uniquement les emplois directs. Je rappelle que le taux légal imposé est de 6 %. Nous sommes donc largement au-delà.

Cette convention vise à poursuivre la politique que l'on a mise en œuvre depuis quelque temps. Elle comprend sept axes :

- Axe 1 - Projet et politique handicap. Il s'agit de poursuivre et de continuer les dispositifs qui existent depuis déjà un certain nombre d'années, avec l'aide spécifique à l'installation, la prise en charge à 100 % du remboursement transport, le versement d'allocations d'enfants handicapés, un certain nombre d'éléments que l'on va poursuivre.
- Axe 2 - Gouvernance et organisation. Il s'agit de réaffirmer l'implication de l'exécutif et de l'administration dans cette politique, avec la mise en place d'une équipe de quatre personnes au service de cette politique.
- Axe 3 - Optimiser l'accessibilité numérique. Cela va se traduire par un plan d'accessibilité qui est chiffré à 26 000 €.
- Axe 4 - Recrutement. Il vise à permettre le recrutement d'agents permanents et d'apprentis, tout en veillant à l'évolution professionnelle de ces agents à travers notamment l'accès à la formation et aux concours. On s'engage à recruter 6 % de travailleurs handicapés sur le nombre total de recrutements annuel, tous types de contrats confondus, et aussi à mettre en œuvre le tutorat pour les apprentis – c'est une délibération qu'on a prise il y a déjà quelque temps.
- Axe 5 - Maintien dans l'emploi. C'est un point qui est important. On parle ici du maintien dans l'emploi par l'adaptation des postes, des aides au reclassement et à la reconversion. Il y a quelque temps, on avait pris une délibération en créant 15 postes adaptés personnalisés qui visent à maintenir dans l'emploi sur des tâches totalement personnalisées et dédiées dans une fiche de poste sur mesure pour un certain nombre d'agents de la collectivité.
- Axe 6 - Communication, avec des actions de sensibilisation au sein de la collectivité, pour porter un autre regard sur le handicap et bien faire connaître cette politique.
- Axe 7 - Innovation, avec la mise en place de méthodes innovantes pour, au niveau des agents concernés, aider à se projeter dans un nouveau métier tout en faisant le deuil de leur métier antérieur.

Voilà un certain nombre d'actions, un panel qui va être développé au cours des trois années de cette nouvelle convention qui doit être signée et passer en FIPH au mois d'octobre.

Le FIPH reconnaît véritablement l'investissement important du Département en la matière et les ambitions volontaristes qu'on développe depuis un certain nombre d'années.

M. le Président.- Merci.

Mes chers collègues, m'autorisez-vous à signer la convention relative au financement d'actions avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ?

Les propositions du rapport n° 1.6 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
--

Je vous en remercie.

- **Rapport 1-7 – Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)**

M. le Président.- C'est une délibération assez redondante, que l'on retrouve quasiment à chaque fois. Soraya FAHEM n'est pas là ; je crois que c'est Benoît VANDEWALLE qui la remplacera.

M. DETAVERNIER.- C'est une délibération que l'on retrouve effectivement à chaque séance puisqu'il s'agit de compléter la liste des postes susceptibles d'être pourvus par voie contractuelle.

On vous liste ici 54 postes.

Cette délibération permet au Département de recruter des agents sur des contrats de trois ans et permet de recevoir des candidats qui ne sont pas fonctionnaires ou, tout du moins, ne le sont pas dans un premier temps.

Je vous rappelle le chiffre que je vous avais déjà donné, mais qui est affiné aujourd'hui. Au sein de la collectivité, on recueille actuellement 337 agents contractuels sur postes permanents, sur un nombre total de fonctionnaires de 7388, ce qui fait un taux de 4,56 %, ce qui correspond à un taux moyen relativement faible par rapport aux grandes collectivités comme la nôtre.

En fin d'année, je ferai un petit travail complémentaire de manière à pouvoir donner, notamment sur l'année 2020, le nombre de contractuels qui auront été embauchés par rapport au nombre de fonctionnaires, de manière à caler les choses sur une année. C'est

un peu plus complexe à faire, c'est pourquoi je ne suis pas dans la capacité de le faire aujourd'hui. En effet, pour le faire, il faut tenir compte d'un certain nombre de cas particuliers, notamment les situations de déprécarisation que l'on a engagées au cours de l'année 2020 et les problèmes de stagiairisation de contractuels après concours. Il arrive assez souvent qu'on accueille des contractuels qui sont à quelque temps de passer le concours, lesquels deviennent stagiaires après avoir obtenu leur concours.

Je vous ferai donc un point en fin d'année sur les embauches qui auront été réalisées au titre de l'année 2020.

M. le Président.- Merci.

Benoît VANDEWALLE.

M. VANDEWALLE.- Merci, Monsieur le Président.

Soraya est irremplaçable, je ne suis que son porte-parole.

(Rires)

Vous ne serez pas étonné de savoir que nous allons voter contre cette délibération, même si le Monsieur le Vice-président a répondu à une de nos sollicitations, à savoir avoir un état récapitulatif entre le nombre de fonctionnaires et celui de contractuels.

Néanmoins, on pense qu'un certain nombre de postes ouverts aujourd'hui pouvaient être pourvus directement par des fonctionnaires et pas par des contractuels. Nous voterons donc contre.

M. le Président.- Merci.

Président BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, chers collègues,

Pour les mêmes raisons que nous répétons à chaque séance, nous voterons également contre.

M. le Président.- Est-ce que la majorité vote pour ? *(Le groupe majoritaire vote pour).*

Les propositions du rapport n° 1.7 sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, ainsi que Madame MASQUELIER, non inscrite, votent contre).

Je vous remercie.

▪ **Rapport 1-8 – Demande de remise de dette**

M. le Président.- C'est une délibération qui concerne Yves SCHAEFFER, qui fut un grand serviteur du Département.

M. DETAVERNIER.- Il s'agit d'une remise de dette concernant Yves SCHAEFFER, qui était en détachement sur un emploi de conseiller au sein du cabinet du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et qui avait demandé à être réintégré au sein des services du Département. Il a été réintégré par erreur sur un emploi de directeur général adjoint. Cependant, il n'a pas pu être réintégré sur un emploi fonctionnel, faute de poste vacant.

Un arrêté a repositionné Yves SCHAEFFER sur le grade d'administrateur général territorial au sein de l'IGS du Département.

La mauvaise affectation initiale a induit un trop-perçu sur la paie de juillet 2016 d'un montant de 667,55 €. Aujourd'hui, un titre de recettes a été émis à la demande du payeur départemental. Monsieur SCHAEFFER demande la remise de cette dette, ce que je vous propose de faire puisque l'erreur ne vient pas de Monsieur SCHAEFFER.

M. le Président.- Pas d'objections, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.8 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
--

Je vous en remercie.

Je passe la parole à Karima ZOUGGAGH pour la délibération suivante.

▪ **Rapport 1-9 - Adoption du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)**

Mme ZOUGGAGH.- Monsieur le Président, chers collègues,

En novembre 2019, avec Nord durable, nous avons impulsé une nouvelle politique transversale pour répondre à l'urgence écologique et sociale actuelle, cette politique, qui nous permettra de construire pour 2040, un Nord neutre en carbone, un Nord respectueux des ressources et des écosystèmes et un Nord autonome et résilient.

Cette présente délibération s'inscrit dans ce cadre, elle contribue à concrétiser de manière opérationnelle et fonctionnelle la trajectoire inscrite dans Nord durable.

Le projet de SPASER pour la période 2020-2023 est structuré autour de trois axes thématiques qui sont les trois piliers du développement durable : l'insertion et l'économie solidaire, l'environnement, l'économie pérenne et solidaire.

Je termine en vous précisant que le projet prévoit la création d'un comité de pilotage qui aura pour mission chaque année d'évaluer le bilan des actions menées. Il sera présidé par le président de la commission d'appel d'offres et composé de vice-présidents et conseillers départementaux, ainsi qu'un membre élu de la CAO désigné par vous, Monsieur le Président.

Je vous propose, Monsieur le Président, chers collègues, d'adopter ensemble ce schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Je précise simplement que, dans ce comité de pilotage, puisqu'il y a vice-présidents, président de commission d'appel d'offres, conseillers délégués, il n'y a par hypothèse que des gens de la majorité. Il y a en revanche un membre élu de la CAO désigné par le Président du Conseil départemental. Je propose que, systématiquement, on désigne dans ce cadre un représentant de l'opposition.

Y a-t-il des observations ?

Madame STANIEC.

Mme STANIEC-WAVRANT.- On s'est posé une question à la CAO parce que cela rentre parfaitement dans ce cadre-là. Il y a souvent une contrainte de prix, malgré les objectifs inscrits aujourd'hui. On s'était demandé si, dans ce cadre de matière sociale, écologique et économique, il était possible d'avoir un regard particulier sur les circuits courts. On s'est posé la question notamment sur l'achat des masques, puisqu'on sait qu'on peut acheter aujourd'hui des masques de Hauts-de-France ou français.

Cela peut peut-être faire l'objet d'une réflexion dans le cadre de ce travail qui va être mené.

M. le Président.- Tout à fait. Ceci dit, la logique n'est pas celle du moins-disant mais celle du mieux-disant. On peut donc considérer que, dans ce cadre-là, le circuit court est une façon de choisir le mieux disant. Ce sont des choses qui nous arrivent, y compris en commission d'appel d'offres. Que ce soit à la commission d'appel d'offres du Département ou à celle de Partenord par exemple, il arrive de choisir le mieux-disant de préférence au moins-disant.

C'est une bonne question. On tâchera d'approfondir un peu pour vous donner une réponse qui soit indiscutable.

Pas d'objections, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 1.9 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
--

Je vous en remercie.

Je passe la parole à Geneviève MANNARINO.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 2^e COMMISSION

- **Rapport 2-1 – Prime Covid-19 destinée aux salariés intervenant au domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ainsi qu'aux accueillants familiaux**

Mme MANNARINO.- Monsieur le Président, chers collègues,

Je vous remets rapidement dans le contexte. En juin 2020, le Département a été un des premiers départements à décider de verser une prime aux salariés d'aide et d'accompagnement à domicile en mode prestataire. L'ADF et l'État sont convenus d'un accord sur une généralisation de prime exceptionnelle, qui, je le précise, est non imposable et non soumise à prélèvements sociaux, via des crédits nationaux. C'est important de le dire, vous verrez plus loin pourquoi.

C'est dans ce cadre que le Département du Nord va obtenir de la part de la CNSA un crédit de 3 250 021 € à redistribuer.

Nous avons mené une réflexion puisque, vous l'avez évoqué, cher collègue Charles BEAUCHAMP, il y a d'autres services d'aides à domicile qui interviennent en mode mandataire, il y a des particuliers employeurs en mode mandataire et des particuliers employeurs. Nous avons donc fait le choix d'élargir le périmètre de la prime aux salariés des bénéficiaires de l'APA et de la PCH qui sont accompagnés par un service mandataire, ainsi qu'aux accueillants familiaux qui ont été en première ligne pendant le confinement et qui le sont encore suite à cette crise Covid.

Un total de 3 250 021 € va donc être versé au secteur prestataires SAAD, dans la même configuration qu'au mois de juin et selon les mêmes modalités, ainsi qu'un soutien financier à hauteur de 175 000 € pour les services mandataires et 204 500 € pour les accueillants familiaux.

M. le Président.- Merci.

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.

Mme STANIEC-WAVRANT.- Monsieur le Président, nous sommes satisfaits qu'une prime complémentaire soit versée aux SAAD, aux particuliers employeurs et aux accueillants familiaux. Nous sommes satisfaits de cet élargissement à ces particuliers qui sont aussi parfois en difficulté.

Je voulais simplement intervenir pour, une fois de plus, poser la question de l'équilibre financier qui va être très difficile pour les services d'aide à domicile, à la fois parce qu'il y a eu l'achat de matériels, d'équipements pour les personnels, le recrutement de personnels intérimaires supplémentaires.

Aujourd'hui, la deuxième vague arrive. On sait aujourd'hui que des structures sont en grande difficulté. On sait aussi que beaucoup de personnels hésitent encore aujourd'hui à reprendre le travail et que beaucoup de postes sont vacants. Les structures sont en très grande difficulté. Certains avaient fait un estimatif sur trois mois, sur la première phase Covid, qui était de 45 000 € en personnel et en fournitures. Cela va les fragiliser encore plus à la fin de l'année avec la deuxième vague qui arrive. Comment le Département va-t-il se situer pour travailler avec l'ensemble de ces partenaires pour que le système ne s'effondre pas ?

On a besoin d'avoir encore plus d'aide à domicile et de l'aide renforcée puisqu'on a constaté qu'il y a beaucoup de phénomènes de glissement chez les personnes âgées qui ont été seules et isolées. Un accompagnement supplémentaire est donc nécessaire, y compris pour les professionnels, sur l'accompagnement psychique qui existe très peu aujourd'hui dans les structures mais qui apparaît aujourd'hui dans tous les constats comme étant une carence forte pour les publics comme pour les personnels.

M. le Président.- Merci.

Président BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, chers collègues,

Effectivement, nous avons voté en juin une délibération qui portait sur la prime Covid pour les personnes salariées en service de soins d'aide et d'accompagnement à domicile. J'avais, avant le vote de cette délibération, saisi votre directrice de cabinet pour savoir si les mandataires comme les prestataires allaient pouvoir bénéficier de cette prime. La réponse avait été positive ; Madame LE FLAMANC s'était rapprochée des services et c'est la réponse qu'on lui avait faite.

Il s'avère que la délibération ne reprenait pas les mandataires et que l'intervention a fait que, aujourd'hui, nous avons une nouvelle délibération qui reprend les services mandataires. C'est une avancée positive et nous tenons à vous en remercier.

Toutefois, l'ensemble des personnes qu'on appelle « gré à gré » ne vont pas être reprises puisque toutes et tous ne font pas partie d'une association ou d'un service mandataire ; ils sont payés parfois par les chèques CESU et autres. Il est certes peut-être difficile d'estimer la durée employée. Il y a une catégorie de personnes qui peut être concernée et qui poserait sans doute moins de difficultés pour vérifier les choses, ce sont les personnes qui sont employées par les personnes âgées ou leur famille, mais dont les personnes âgées sont mises sous tutelle ou sous curatelle. Par voie de conséquence, il est facile de vérifier le nombre d'heures effectuées et les conditions du travail réalisé.

Je pense qu'on devrait réfléchir à élargir une nouvelle fois cette délibération et voir auprès des associations de tutelle ou de curatelle comment on peut accompagner également ces associations pour le paiement de la prime aux salariés concernés.

M. le Président.- Merci.

Je donnerai quelques éléments de réponse, avant de rendre la parole à Geneviève.

Il y a une chose qu'on ne peut pas faire, c'est se substituer à l'État. L'État intervient pour les prestataires et pas pour les autres. En revanche, élargir à des catégories d'aidants, de soignants dont on est sûr de la réalisation du service ne me choque en aucune manière.

Je ne veux pas qu'on intervienne dans le gré à gré entre la personne âgée et la petite-fille ou l'époux ou l'épouse où on a des possibilités qui sont beaucoup plus discutables et subjectives. En revanche, si on a des associations qui viennent homologuer le temps de travail, je n'ai pas d'objection à intervenir en ce qui les concerne. Je pense en plus qu'ils ne sont pas très nombreux et ce n'est pas cela qui va ruiner le Département.

En ce qui concerne les problèmes globaux des SAAD, je rappelle qu'on a pris la décision d'augmenter d'un euro la dotation horaire et que cela représente sur une année 10 M€ de plus pour le Département. Je sais qu'il y aura des problèmes et que ces problèmes vont être importants. Je sais l'importance fondamentale des SAAD, encore plus en cette période. Je connais également la réussite, il faut appeler les choses par leur nom ; quand on compare la situation des EHPAD et la situation des SAAD, il n'y a pas de comparaison. On sera donc très attentif et bienveillant par rapport à ce qui nous sera demandé, d'où l'intérêt de conserver une marge d'intervention financière car, si on perdait les SAAD, notre situation deviendrait encore plus problématique.

La volonté du Département, c'est l'attractivité de la profession et le renforcement y compris financier des salaires. C'est une reconnaissance à la fois pour la qualité du service qui est la leur et une reconnaissance financière.

Geneviève.

Mme MANNARINO.- Dans ce que vous avez souligné, chers collègues, je crois qu'on peut pointer la complexité du système autour des services d'aide à domicile.

Je me souviens des premiers mois en 2015 où il était un peu ahurissant de voir qu'il y avait des services d'aide à domicile qu'on accompagnait à hauteur de 17 €, d'autres à 23 € et, finalement, des voisins et des voisines qui ne s'y retrouvaient pas et des personnes qui étaient aussi en difficulté.

La loi ASV nous a permis de bien lisser tout cela et d'accompagner, mais aussi de mettre en place un comité d'aide aux services à domicile – je le rappelle parce que cela fonctionne bien – qui se réunit régulièrement, il s'est notamment réuni il y a 15 jours ici. C'est avec eux que nous avons travaillé sur ce que vient de souligner notre Président, le passage de 21 € à 22 €, mais aussi sur la façon dont nous sommes allés dans les territoires pour les entendre.

Madame STANIEC, par rapport à votre question, vous verrez dans la Commission permanente que, avec la section 4 de la CNSA, nous sommes en capacité d'accompagner les professionnels.

Sur le sujet des particuliers employeurs, je dois dire quand même que les services mandataires sont des particuliers employeurs, ils font appel aux services mandataires pour l'administratif. Après, nous avons les particuliers employeurs de gré à gré, comme vous le soulignez, Monsieur BEAUCHAMP. C'est vrai, Monsieur le Président, qu'on a une interrogation pour identifier la façon dont cela s'organise. Est-ce à l'intérieur de la même famille ? Est-ce qu'il y a suffisamment de qualité ? Comment mesurer les interventions qui y sont faites ? Evidemment, chaque service d'aide à domicile et chaque professionnel qui intervient à domicile a droit d'être reconnu et soutenu. Je pense qu'il faut que l'on creuse un peu plus la façon la plus crédible possible pour verser une prime.

Je vous l'ai dit au début de mes propos. La prime que verse le Département n'aura pas le même rapport qu'avec celle qui est versée par la CNSA puisqu'elle ne rentrera pas dans une défiscalisation. Il faut que l'on soit très attentif à ne pas mettre en difficulté des professionnels qui, parce qu'ils recevraient une prime, ne seraient plus allocataires RSA ou ne toucheraient plus l'APL. On a donc tout un travail de fourmi à faire, c'est très technique.

Je partage tout à fait vos remarques. Je pense que, même si les établissements ont leur place aussi, les services d'aides à domicile ont montré pendant ce confinement qu'ils ont été vraiment à la hauteur, ils le montrent encore. Ils ont même mis en place de façon très volontariste des actions de proximité assez exceptionnelle. Je crois que, avec ce que l'on vient de démontrer ici, avec les financements que nous mettons en place, comme pour les accueillants familiaux, c'est aussi les reconnaître et continuer à les accompagner.

M. le Président.- Merci.

Je résume, on est d'accord sur le geste qui a été fait et on réfléchit, en fonction des uns et des autres, pour éventuellement aller plus loin.

Y a-t-il des interventions ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 2.1 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
--

Je vous remercie.

▪ **Rapport 2-2 – Département 100 % inclusif, participation au capital social d'AlterEos**

Mme MANNARINO.- Je pense que vous identifiez bien cette entreprise AlterEos de 330 salariés environ, salariés qui sont en situation de handicap. Le Département et en particulier la MDPH sollicitent AlterEos.

Cette SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) est une entreprise solidaire, citoyenne et responsable nordiste et nous trouvons intéressant de rentrer dans son capital à hauteur de 77 760 €. Je souligne que nous sommes vraiment dans la démarche d'un Département 100 % inclusif et solidaire puisque c'est l'insertion des personnes en situation de handicap qui est développée par AlterEos.

M. le Président.- Merci.

J'ajoute que, AlterEos étant basé à Tourcoing, nous devons désigner un représentant du Département à l'assemblée générale et nous vous proposons de désigner notre collègue Maxime CABAYE.

Y a-t-il des interventions, mes chers collègues ?

Marie-Christine STANIEC.

Mme STANIEC-WAVRANT.- Nous sommes bien évidemment favorables à cette délibération. Nous sommes même très contents que le Département puisse intégrer les sociétés de l'économie sociale et solidaire. On espère qu'il y aura d'autres occasions pour que le Département puisse être partenaire dans ce type d'économies importantes car on voit bien l'impact social qu'elles peuvent avoir.

M. le Président.- Merci, chère collègue.

Les propositions du rapport n° 2.2 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.

Je vous remercie.

Geneviève va pallier l'absence de Doriane BÉCUE pour la délibération 2-3.

- **Rapport 2-3 - Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : convention avec Pôle Emploi au titre de l'accompagnement global, convention dans le cadre du Territoire zéro chômeur, convention d'association pour l'accès à l'outil OUIFORM, subventions aux associations au titre de la solidarité et lutte contre les exclusions**

Mme MANNARINO.- Je vais rapidement décliner les quatre points de cette délibération.

- Le renforcement de l'accompagnement global, en mettant des moyens supplémentaires avec des conseillers Pôle Emploi. La contractualisation avec Pôle Emploi a mobilisé 12 conseillers supplémentaires, ce qui porte le nombre de conseillers à 83. Il est prévu que le Département puisse aussi abonder.

- L'adhésion à l'outil OUIFORM. C'est une expérimentation pour laquelle le Département du Nord a été retenu aux côtés de deux autres Départements, qui va permettre de faire connaître la candidature des allocataires du RSA aux organismes de formation et surtout de les positionner et de suivre le parcours.

- Le financement de l'expérimentation Territoire zéro chômeur à hauteur de 107 957,34 € pour 2020 au titre de deux entreprises à but d'employeur.

- La solidarité et la lutte contre les exclusions. La délibération prévoit d'allouer 125 116 € de subventions pour la mise en œuvre de cinq actions portées par cinq associations agissant pour la solidarité et la lutte contre les exclusions.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des observations, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer la délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 2.3 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.

Je vous en remercie.

Je passe la parole à Yves DUSART.

▪ **Rapport 2-4 – Evolution des critères d’accompagnement des jeunes majeurs de l’Aide sociale à l’enfance**

M. DUSART.- Ce rapport concerne EVA, l’entrée dans la vie adulte. J’attendais depuis bien longtemps de pouvoir vous présenter ce rapport puisque, dès 2018, nous espérions pouvoir le présenter. Evidemment, le contexte national – je veux parler de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et de celle de la protection de l’enfance – a bouleversé un peu le calendrier.

C’est un rapport important parce qu’on a trop souvent rencontré des professionnels qui interprétaient mal l’ancien dispositif. Nous avons donc réécrit ce rapport avec les services en réaffirmant les fondamentaux et réécrit également un référentiel métier.

Je le dis fermement, EVA n’a jamais eu et n’aura jamais la vocation de faire sortir les jeunes de l’ASE à 18 ans et un jour et encore moins d’uniformiser la préparation dès 16 ans à tous les jeunes, bien au contraire.

Trois principes fondamentaux régiront EVA :

- rendre le jeune acteur de son parcours,
- l’accompagner progressivement dans le développement de son autonomie dès l’âge de 16 ans,
- créer les conditions à cette autonomie via trois dispositifs particuliers : le prolongement de l’accueil physique à l’ASE, l’accompagnement EVA assorti d’une aide financière et l’accompagnement EVA sans aide financière.

Il y a beaucoup d’évolutions, dont des évolutions qui avaient été discutées lors de la mission sur la protection de l’enfance. Je vous en résume brièvement les principales.

- Le droit au retour, qui était auparavant implicite dans l’ancien dispositif, est clairement affiché. Il s’agira bien de permettre aux jeunes qui ont rompu leur accompagnement avec l’ASE de pouvoir en bénéficier à nouveau et ce, jusqu’à l’âge de 21 ans.
- Nous avons assoupli les modalités d’accompagnement aux jeunes qui n’ont pas de projet d’insertion et même aux jeunes en rupture. Il s’agit bien maintenant d’un projet d’avenir qui assouplit l’ancien projet d’insertion qui était sollicité.
- Nous renforçons la formation et l’insertion professionnelle, notamment en partenariat avec la délégation de Doriane BÉCUE « réussir sans attendre » ou encore une expérimentation envers les jeunes NEET.
- Nous avons des adaptations d’accompagnement comme une durée plus longue d’accompagnement pour coller aux durées scolaires et universitaires.
- Nous instituons une poursuite d’accompagnement de quatre mois après une entrée en formation ou vers l’emploi enfin de consolider la situation des jeunes et éviter les retours en arrière.
- Le recours possible à des référents EVA externes ou la mise en place de personnes liens qui permettront aux jeunes de se sentir plus à l’aise dans la démarche. Dans tous les cas, c’est bien évidemment la parole et le choix du jeune qui seront mis en avant en accord avec les services départementaux.
- Un accès aux logements plus sécurisés et des accès aux aides de droit commun qui seront favorisés.

De façon opérationnelle, ce dispositif sera piloté territorialement par nos différentes DT, mais nous le piloterons aussi depuis Lille au niveau stratégique en tenant compte des représentants de nos territoires.

Voilà présentée cette délibération très importante à mes yeux et pour les jeunes du territoire.

M. le Président.- Merci, Yves.

Y a-t-il des observations, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 2.4 sont adoptées par assentiment de l’assemblée.
--

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 2-5 – Création de 10 postes d’acteurs de liaison sociale en environnement scolaire (ALSES) au 1^{er} janvier 2021 dans le cadre de l’engagement du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**

M. DUSART.- Dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, nous avons ciblé 30 postes au démarrage en 2018. Les deux premières vagues ont permis de porter à 64 le nombre de collèges couverts par l’intervention de 63 ALSES.

Il s'agit aujourd'hui de créer les 10 derniers postes. Dans la délibération d'aujourd'hui, vous avez la liste des 10 collèges ciblés.

Nous en profitons aussi pour redéployer un poste d'ALSES du collège Jules Ferry à Douai vers le collège Victor Hugo. C'est une décision liée à l'avis du principal de Douai qui ne souhaite plus avoir de dispositif ALSSES.

En janvier, nous aurons 73 postes d'ALSES sur le département du Nord.

M. le Président.- Il me semble qu'il y a aussi un autre changement à Wattlelos, puisque le collège Nadaud n'a pas souhaité bénéficier d'ALSES. L'ALSES serait donc transféré au collège Neruda où il l'accueillerait avec un grand plaisir.

M. DUSART.- Tout à fait.

M. le Président.- Marc GODEFROY s'est inscrit dans la discussion.

Je vous en prie, cher collègue.

M. GODEFROY.- Nous voterons bien sûr cette délibération. Nous souhaitons quand même acter le fait que nous regrettons que les ALSSES remplacent les anciens éducateurs de prévention qui étaient répartis dans les territoires et qui avaient un rôle tout à fait complémentaire par rapport au travail dans les seuls collèges. Même si nous comprenons que les collèges soient un lieu d'action prioritaire, nous regrettons que ce soit au détriment de l'action dans les quartiers.

Nous voterons néanmoins cette délibération.

M. le Président.- Merci, cher collègue.

Je pense quand même que l'ALSES a la double casquette. C'est un éducateur spécialisé qui est en collège et en quartier et qui est rattaché à un club de prévention.

M. GODEFROY.- Absolument.

Tout à l'heure, il y a une délibération sur la convention avec l'APSN. Nous voterons également cette délibération, mais avec la même remarque. Même si nous sentons bien qu'il y a dans les collèges des besoins de présence d'éducateur, nous regrettons que ce soit au détriment de la présence dans les quartiers en direction des publics qui ont quitté l'école et qui ont besoin aussi de cette intervention.

M. le Président.- Merci, cher collègue.

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 2.5 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
--

Je vous en remercie.

Joëlle COTTENYE prend la suite avec une délibération importante.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 3^e COMMISSION

▪ Rapport 3-1 – Attribution des dotations de fonctionnement aux collèges publics pour 2021

Mme COTTENYE.- Monsieur le Président, chers collègues,

Il s'agit de définir les montants des dotations de fonctionnement attribuées par le Département aux 201 collèges publics du Nord et à l'école européenne de Lille-Métropole pour l'année 2021. La dotation de fonctionnement permet de financer les charges générales de fonctionnement des établissements, sachant que cela relève des compétences obligatoires du Département en matière d'éducation.

Il vous est proposé de valider les modalités de calcul des dotations de fonctionnement pour les collèges, avec tout d'abord une part ALO avec de la viabilisation, une part d'entretien qui reconduit les modalités de calcul mais avec une augmentation exceptionnelle de 2,62 € par élève qui est prévue pour faire face à l'augmentation des dépenses sanitaires au cours de cette année scolaire, et la part administration qui reconduit le forfait de la même façon.

Il est important de préciser pour 2021 que les nouvelles dispositions prises en matière de prélèvement sur le fonds de roulement correspondent à une baisse de 66 % des prélèvements. Cette évolution permet d'être au plus près de la réalité financière des Départements. Un gros travail a été mené en amont afin de rendre cela possible.

En parallèle, cela permet également de faire une augmentation du financement par rapport à l'utilisation des salles de sport. Vous avez fait, Monsieur le Président, un courrier en ce sens aux maires et aux principaux de collège. Compte tenu du protocole sanitaire et de la fiche qui a été consacrée à l'EPS édictée par le ministère de l'Education nationale, il vous est proposé de réévaluer ce coût horaire concernant la location des équipements municipaux pour cette rentrée en passant de 12 à 13 €.

De ce fait, l'enveloppe financière prévue cette année pour le fonctionnement de 2021 s'élève à 21 M€, soit une hausse de 2,4 %.

M. le Président.- On peut ajouter qu'il y a eu des efforts très importants sur le numérique, qui n'entrent pas dans ce cadre-là.

Je précise aussi que vous avez un avis favorable assez large du CDEN et même un avis favorable du principal syndicat de parents d'élèves, la FCPE, ce que je n'ai jamais eu quand j'étais Vice-Président en charge des collèges entre 1992 et 1998.

Mme COTTENYE.- Effectivement, tout au long de cette période du confinement mais au-delà, jusqu'à encore maintenant et de façon très régulière, nous avons un grand travail de collaboration avec tous les acteurs de la communauté éducative. Je salue chacun de ces acteurs en particulier les fédérations de parents d'élèves qui sont très efficaces et très vives sur cette collaboration et ont contribué au vote favorable en grande majorité au CDEN de ces dotations 2021 pour les collèges publics du Nord.

M. le Président.- Président BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, chers collègues,

J'interviens pour Bernard BAUDOUX qui devait intervenir mais il a dû repartir à Aulnoye-Aymeries, non pas pour remplacer quelques planches usagées dans le collège d'Aulnoye-Aymeries, mais parce qu'il avait un engagement à 20 heures dans sa mairie.

Effectivement, les crédits proposés pour 2021 sont quasiment identiques à ceux de 2020. Si j'ai bien compris on a une dotation exceptionnelle de 200 000 € pour des difficultés ponctuelles, mais nous avons sollicité la liste des collèges concernés que nous n'avons toujours pas obtenue. Si nous pouvons obtenir cette liste, nous vous en remercions.

Les salles de sport ont vu un taux augmenter ; nous passons de 12 € à 13 €, ce qui est positif, on ne peut que s'en réjouir.

On voit également 2,62 € supplémentaires par élève dans le cadre des dépenses sanitaires de la crise Covid. Là aussi, c'est une chose intéressante.

En ce qui concerne les activités pédagogiques qui sont reconduites au même niveau, c'est-à-dire divisée par deux depuis quelques années, nous ne pouvons pas souscrire à cela. C'est d'ailleurs dommage parce que c'est l'annulation ou le report de nombreuses activités.

Ensuite, nous souhaiterions avoir des précisions sur le personnel d'entretien puisque les opérations d'entretien ont été externalisées et confiées à des entreprises privées. On réclame depuis un certain temps un bilan précis que nous n'avons toujours pas eu, que nous souhaiterions avoir. On a bien quelques données qui ont été apportées, mais rien de précis.

En cette crise du Covid qui se traduit par beaucoup de difficultés pour de nombreuses familles, l'utilisation des crédits de l'ARC nous interpelle. Nous souhaiterions connaître le niveau de consommation de ces crédits. En cette période, je pense qu'il faut travailler à une consommation plus importante et, là aussi, nous serons très attentifs.

Bien évidemment, compte tenu des éléments défavorables qui l'emportent sur les quelques éléments favorables, nous voterons contre ce budget.

M. le Président.- Merci, Président BEAUCHAMP.

Une intervention était souhaitée par Alexandra LECHNER. Elle est partie. Y a-t-il un intervenant au groupe socialiste ?

Monsieur MANIER.

M. MANIER.- Comme chaque année, nous allons voter contre cette délibération dans la mesure où, même si les dotations pédagogiques restent au même montant, comme elles ont été divisées par deux en début de mandature, c'est toujours beaucoup moins que cela a été.

Pour les mêmes raisons que Monsieur BEAUCHAMP, notre groupe va donc voter contre cette délibération.

M. le Président.- Je prends acte.

Je fais quand même observer que l'effort sur le numérique est colossal, c'est multiplié par 10. C'est aussi une façon d'apporter un soutien en matière pédagogique. Cela dit, je ne cherche pas à convaincre qui que ce soit.

Mes chers collègues, je sou mets au vote cette délibération.

Que ceux qui sont d'accord pour l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main. *(Le groupe majoritaire).*

Avis contraires ? *(Le groupe socialiste et le groupe communiste).*

Abstentions ? *(Aucune).*

Les propositions du rapport n° 3.1 sont adoptées à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Les membres du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen et du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, ainsi que Madame MASQUELIER, non inscrite, votent contre).

Je vous en remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui est une délibération récurrente.

▪ **Rapport 3-2 – Logements de fonction : actualisation de la répartition par emploi des logements de fonction dans les collèges**

Mme COTTENYE.- C'est une actualisation de la répartition par emploi des logements de fonction dans les collèges. 11 collègues ont souhaité effectuer une modification de cette répartition par rapport à l'année scolaire 2020-2021.

Il suffit d'approuver ces modifications qui sont validées par les différents conseils d'administration.

M. le Président.- Pas de problème, mes chers collègues ? (*Aucun*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 3.2 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
--

Je vous en remercie.

Nous passons aux délibérations de notre collègue Arnaud DECAGNY.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 4^e COMMISSION

- **Rapport 4.1 – Aide à l'aménagement de trottoirs le long des routes départementales – Programme 2020**

M. DECAGNY.- Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi, dans un premier temps, de recibler l'action des voiries départementales ; d'abord sur la réalisation des grands projets de maillage territorial, le contournement de Valenciennes en étant un exemple, ou encore l'entretien du patrimoine routier départemental.

M. le Président.- Celui de Maubeuge en sera un autre.

M. DECAGNY.- Je n'ai pas osé le dire, Monsieur le Président.

C'est également l'accompagnement du bloc communal qui nous tient à cœur, l'accompagnement de leurs investissements et ce, à travers plusieurs politiques, que ce soit ce que l'on verra tout à l'heure en Commission permanente sur la sécurité sur les routes départementales, ou encore la répartition des amendes de police qui vont doubler cette année, les 4 M€ pour les voiries communales qui sont aujourd'hui portées par mon collègue Christian POIRET.

Dans cette délibération qui vous est présentée, il s'agit de l'aide à l'aménagement des trottoirs le long des routes départementales.

Si on additionne l'ensemble de cet accompagnement, près de 11 M€ sont engagés cette année par le Département du Nord pour accompagner les Villes et les Agglo.

Dans cette délibération, il s'agit de l'aide sur l'aménagement des trottoirs le long des routes départementales, qui est porté par les communes ou les groupements de communes qui sont éligibles, hors MEL. Un appel à projets a été lancé du 2 mai au 14 juillet. Il était prévu un programme de 1,4 M€ sur le dispositif 2020. 61 dossiers ont été instruits, ils représentent un potentiel de plus de 1,1 M€ de subventions. Vous avez dans la délibération le tableau de l'ensemble des subventions qui vont être accordées aux communes. Ce montant est légèrement inférieur au programme de 1,4 M€ que nous avons délibéré.

Pour mémoire, l'année dernière, nous avons accordé 1,7 M€ aux communes pour 73 demandes.

Il vous est demandé de voter l'aide de presque 1,2 M€ aux communes pour les aider pour la sécurisation des trottoirs le long des routes départementales.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? (*Aucune*).

Peut-on la considérer comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 4.1 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
--

Je vous en remercie.

▪ **Rapport 4-2 – Transfert des abribus au Syndicat mixte des transports du Douaisis**

M. DECAGNY.- Depuis la loi NOTRe de 2015, le Département du Nord n'a plus la compétence transport. Nous avons dans le patrimoine départemental des abribus. Il est demandé par cette délibération de transférer le patrimoine de ces abribus au SMTD sur l'agglomération de Douai.

M. le Président.- Si cela pouvait faire jurisprudence sur les autres secteurs, ce ne serait pas gênant.

M. DECAGNY.- On peut leur proposer.

M. le Président.- Pas d'objections, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 4.2 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
--

Je vous en remercie.

Nous poursuivons, avec Patrick VALOIS et Nicolas SIEGLER, sur le développement de deux nouveaux projets France Services itinérants.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 5^e COMMISSION

▪ **Rapport 5-1 – Développement de deux nouveaux projets France Services itinérants dans le Cambrésis et le Douaisis**

M. SIEGLER.- Merci, Monsieur le Président.

Je prends la parole au nom de Patrick et, quelque part, au nom de l'ensemble de l'exécutif pour vous présenter une délibération qui fait suite au schéma départemental que cette assemblée a adopté de répartition des services publics dans le département du Nord.

Il se traduit depuis lors par une innovation que vous connaissez, c'est le bus France Services dans l'Avesnois.

Suite à cette expérimentation qui a accueilli jusqu'à maintenant près de 1 300 usagers de l'arrondissement d'Avesnes, il vous est proposé, mes chers collègues, de multiplier cette expérimentation dans l'arrondissement de Cambrai, d'une part, et dans l'arrondissement de Douai d'autre part.

Ces bus France Services pourront circuler à la fin de cette année, respectivement en novembre et en décembre, ils accueilleront tous les Nordistes qui ont besoin d'avoir accès à des services publics tels que la CARSAT, notre Département, le ministère de la Justice, des Finances pour les déclarations d'impôts, etc.

Vous avez dans la délibération le détail du bouquet de services qui nous permettra d'être labellisés par les services de l'État et de demander une participation financière de l'État pour le déploiement de nos bus France Services.

M. le Président.- Merci.

Sur Douai, ce n'est pas tout l'arrondissement de Douai, c'est Douaisis Agglo et Cœur d'Ostrevent. On considère effectivement que, pour Carembault, cela penche plus vers Lille et on préférerait trouver une solution dans ce cadre-là.

Y a-t-il des observations mes chers collègues ?

Je pense que la Maison bleue est un beau succès.

Président BEAUCHAMP.

M. BEAUCHAMP.- Monsieur le Président, chers collègues,

La délibération que vous proposez entend développer deux nouveaux projets France Service itinérants, dans le Douaisis et le Cambrésis, en application du schéma départemental d'amélioration des services au public.

Rappelons que ce schéma est voulu par la loi NOTRe, après des années et des décennies de casses des services publics par les gouvernements successifs plus soucieux de répondre aux exigences de l'Union européenne et de ses traités que des intérêts de la population.

Cette casse organisée du service public s'est concrétisée par des privatisations, des suppressions de personnels et la fermeture de nombreuses structures sur les territoires au profit d'un regroupement de services dans un guichet unique dénommé « Maison France Services », fixe ou itinérant. Ce vocable ne fait pas illusion. En 2015, il s'agissait pour le gouvernement de François HOLLANDE de tenter de calmer la colère grandissante de la population et de certains élus locaux, après le douloureux constat du démantèlement des services publics notamment dans les territoires ruraux.

Le projet de délibération qui nous est proposé indique que, dans l'Avesnois, depuis janvier 2020, la Maison bleue itinérante a reçu plus de 1 300 usagers. Une demande sur cinq intéresse les politiques départementales et quatre sur cinq les services de l'État et autres. C'est dire si le manque de services publics nationaux fait cruellement défaut, c'est une réalité. Services hospitaliers, gares, bureaux de poste, commissariats, gendarmeries, tribunaux, permanences de la CAF, de la CPAM, de la CARSAT, aujourd'hui les trésoreries, tout y passe !

Des responsables nationaux qui ont voté pour cette casse s'en émeuvent même aujourd'hui – c'est vous dire. La population et certains élus rejettent cette politique de casse des services publics. Acculés, les gouvernements successifs trouvent des subterfuges pour cacher la réalité et faire croire au maintien du service public dans les espaces périphériques et ruraux. C'est peut-être mieux que rien dans les communes ou quartiers où il n'y a plus rien, où il n'y a peut-être jamais rien eu, mais ces solutions de substitution ne répondent pas du tout à la philosophie des services publics. Le temps risque d'ailleurs d'en montrer l'inefficacité.

Nous soutenons le combat que mènent actuellement les maires du Cambrésis contre les fermetures des trésoreries. Nous refusons la fermeture des bureaux de la CARSAT à Douai comme ailleurs, fermés pour cause de Covid et toujours pas rouverts.

Les Maisons France Services dans leurs différentes formes ne sont que les soins palliatifs aux véritables services publics. Ces véritables services publics, qu'il est nécessaire de redévelopper, de créer, constituent l'un des piliers de la Nation française et de l'aménagement du territoire, donc de la qualité de vie de la population.

Le groupe communiste ne participera pas au vote de cette délibération.

M. le Président.- Merci, Président BEAUCHAMP.

J'écoute ce que vous dites et je partage en partie l'opinion que vous exprimez.

Cela dit, je constate aussi que la Maison bleue a été considérée par la population de l'Avesnois et les maires de l'Avesnois comme répondant réellement à un besoin urgent. Elle va être dotée, comme les autres maisons itinérantes, d'un dispositif qui permettra de faire les documents d'identité. Or, pour faire les documents d'identité à proximité des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, voire des personnes condamnées dans les prisons – car, pour les prisons, il faut également avoir un moyen de s'en approcher et le véhicule, c'est encore ce qu'il y a de plus pratique –, ce sont des services importants. Cela ne retire rien à la pertinence de votre remarque.

Je retiens que le parti communiste ne prend pas part au vote et je soumetts cette délibération au vote des autres collègues.

Que ceux qui sont d'accord pour adopter cette délibération veuillent bien le manifester en levant la main. (*Le groupe majoritaire, le groupe socialiste et Madame MASQUELIER*).

(*Le groupe communiste ne prend pas part au vote*).

Les propositions du rapport n° 5.1 sont adoptées à l'unanimité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord et du Groupe Socialiste, Radical et Citoyen, ainsi que Madame MASQUELIER, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Communiste, Républicain, Citoyen et Apparentés, ne prennent pas part au vote).

Je vous en remercie.

Nous poursuivons avec Patrick VALOIS pour la délibération 5-2.

- **Rapport 5-2 – Revalorisation des dispositifs de subventions en faveur des plantations de la renaturation**
- **Rapport 5-3 – Etat d'avancement et actualisation du schéma cyclable départemental**

M. VALOIS.- Merci, Monsieur le Président.

Les délibérations 5-2 et 5-3 ont été largement abordées dans le cadre de la présentation Nord durable. Je vous propose de ne pas forcément insister sur ces deux points.

Je voudrais en profiter pour vous proposer la diffusion d'un petit film sur un nouveau dispositif qui permettra de mettre en valeur nos chemins de randonnée, que ce soit randonnées pédestres, randonnées cyclables ou les réseaux points-nœuds, nos cafés rando, nos sites culturels et nos espaces naturels.

(*Diffusion du film*)

M. VALOIS.- J'ai oublié tout à l'heure d'évoquer un petit objet que vous avez sur vos bureaux, c'est un ecocup, à base de lin. Cela fait un moment qu'on l'attendait. C'est l'œuvre d'une jeune ingénieure des Flandres. Ce gobelet est composé de produits 100 % biosourcé, il est composé d'acide polylactique issu de la fermentation de l'amidon et du lin des Flandres. En fin de vie, il ne pollue pas l'environnement ; mieux, il peut servir de compost.

Chers collègues, je vous invite donc à le garder précieusement et à revenir en séance avec votre ecocup au lin des Flandres.

M. le Président.- Et de le laver avec vos mains, parce qu'il ne supporte pas le lave-vaisselle.

Sur la délibération 5-2, y a-t-il des remarques ? (Aucune).

Peut-on la considérer comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 5.2 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.

Je vous en remercie.

Sur la délibération 5-3, on fait plus qu'hier, je présume donc que c'est adopté.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

Peut-on la considérer comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 5.3 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
--

Je vous en remercie.

Max-André PICK s'est absenté, je vous propose de prendre les délibérations de Christian POIRET.

DOSSIER RELEVANT DE LA 6^e COMMISSION

▪ Rapport 6-1 – Programmation 2020 du dispositif des aides départementales aux villages et bourgs

M. POIRET.- Sur l'ADVB 2020, 211 demandes ont été déposées par 185 collectivités : 75 731 069 € de travaux prévus sur les territoires, des sollicitations pour 23 M€. 182 dossiers ont été éligibles, présentés par 167 collectivités.

Sur les 183 subventions proposées au vote du Conseil départemental, il y a 22 salles communales ou polyvalentes, 31 écoles, 10 restaurants scolaires, 18 églises, 31 mairies, 34 espaces publics qualitatifs avec mise en accessibilité, 24 plaines de jeux ou plateaux sportifs, 7 réaménagements de cimetières et 6 rénovations d'éclairages publics. Vous voyez que c'est très large au niveau de l'intervention du Département.

- Pour l'Avesnois : 43 projets pour un montant de 3 011 635 €.
- Pour le Cambrésis : 46 dossiers, ce qui est une très bonne chose, pour 3 163 133 €.
- Pour le Douaisis : 12 dossiers pour 1 612 767 €
- Pour le Dunkerquois : 32 dossiers pour 3 156 000 €.
- Pour la Métropole européenne de Lille : 22 dossiers 3 761 000 €.
- Pour le Valenciennois : 28 dossiers pour 2 479 000 €.

Vous voyez que les deux arrondissements qui en ont le plus besoin en milieu rural sont l'Avesnois et le Cambrésis, cela représente plus de 6 M€. Pour le Cambrésis, cela représente 19,27 € par habitant. Pour Avesnes-sur-Helpe, 12,94 € par habitant. Par exemple, pour le Douaisis, c'est 6,48 € par habitant.

Je rappelle que, pour l'ADVB en 2016, nous avons voté 10,5 M€ ; 16,6 M€ en 2017, 21,7 M€ en 2018, 19,6 M€ en 2019.

Je ne reparle pas de tous les dossiers commencés.

M. le Président.- On a parlé de cette délibération à diverses reprises dans l'après-midi.

Y a-t-il des remarques, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Peut-on considérer cette délibération comme adoptée ?

Les propositions du rapport n° 6.1 sont adoptées par assentiment de l'assemblée.
--

Je vous en remercie.

On comprend simplement que, s'il pouvait y avoir une réflexion sur des délibérations spécifiques, les uns et les autres semblent y être très ouverts.

Je donne la parole à Max-André PICK qui nous a rejoints.

DOSSIERS RELEVANT DE LA 5^e COMMISSION

- **Rapport 5-4 – Politique de l’habitat et du logement : lancement d’un appel à projets « Pour un habitat adapté et de qualité en milieu rural »**

M. PICK.- Monsieur le Président, chers collègues, j’ai à vous présenter deux délibérations.

Sur la première délibération, on relance une politique de l’habitat adapté de qualité en milieu rural. Il y a quatre ans, nous avons déjà délibéré et notre dispositif n’avait pas rencontré le succès escompté alors que, pourtant, les besoins sont extrêmement importants et nous connaissons beaucoup d’élus en ruralité qui nous ont demandé de relancer une politique. Je le fais avec Patrick VALOIS avec qui j’ai travaillé sur ce dossier, je veux l’associer et le remercier pour sa collaboration et son aide.

Ce dossier prévoit classiquement l’aide au financement de travaux : 20 000 € pour un premier logement et, si le projet en prévoit plusieurs, 15 000 € pour le deuxième, 10 000 € pour le troisième logement. Ce sont des démarches assez classiques même si nous avons monté un peu le seuil de subvention que nous accordions précédemment. Nous y avons ajouté deux éléments.

Vous l’avez dit, Monsieur le Président, c’est la soirée Nord durable et, dans cette délibération, Nord durable est présent puisque nous proposons une aide à l’investissement complémentaire en cas de gain énergétique permettant d’atteindre une étiquette de niveau C pour le logement ou l’utilisation d’énergies renouvelables ou l’utilisation de matériaux de construction naturels biosourcés. Si les dossiers correspondent à l’un de ces trois critères, nous accordons une bonification supplémentaire pour le surcoût des travaux de 75 % de l’investissement, avec un plafond de 10 000 € pour un logement, de 15 000 € pour deux logements et de 20 000 € pour trois logements.

Cette délibération va également dans le sens des politiques menées par notre collègue Geneviève MANNARINO puisqu’il y a également une aide à l’adaptation du logement en vue du maintien à domicile qui peut venir en sur-abondement des aides précédemment évoquées à hauteur de 5 000 €.

Cet ensemble permet à des particuliers de lancer des opérations pour un premier logement avec un montant d’aide à l’investissement allant jusqu’à 35 000 €. Vous voyez que nous sommes sur des sommes extrêmement importantes. En général, les travaux de réhabilitation d’un logement se situent entre 60 000 et 80 000 €, nous nous situons donc à peu près à la moitié de l’investissement à réaliser.

Cela dit, nous savons que ce n’est pas suffisant parce que beaucoup de personnes se découragent à l’idée de monter ce type de projet qui nécessite, à la fois au niveau administratif, technique et financier, une maîtrise d’œuvre et un accompagnement. Comme nous l’avons fait pour NEHS, nous avons décidé d’accorder un financement très important de la maîtrise d’œuvre que nous prenons quasiment en charge pour le premier logement à hauteur de 5 000 €, à hauteur de 3 000 € s’il y a un deuxième logement et de 2 000 € pour le troisième logement.

Je pense que cet ensemble – maîtrise d’œuvre complètement prise en charge et qui va convaincre un certain nombre de particuliers d’aller dans ces travaux, plus l’aide à l’investissement – devrait donner à notre territoire la capacité de créer enfin du logement adapté de qualité en milieu rural.

Voilà rapidement et synthétiquement dits les principaux éléments de ce rapport.

Nous espérons pouvoir lancer l’opération et l’appel à projets avant la fin de cette année.

M. le Président.- Merci beaucoup, Max-André.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Chacun est convaincu. Je considère donc la délibération comme adoptée.

Les propositions du rapport n° 5.4 sont adoptées par assentiment de l’assemblée.
--

Je vous en remercie.

- **Rapport 5-5 – Politique de l’habitat et du logement – Dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité et j’Amén’Âge59 : autorisation à signer les conventions cadres entre le Département et la Communauté de communes du Pays de Mormal, la Communauté de communes Cœur de l’Avesnois et la Communauté de communes du Sud-Avesnois**

M. PICK.- Il s’agit d’un élargissement de Nord équipement habitat solidarité. Nous voulons également intervenir dans le secteur de l’Avesnois par l’intermédiaire de son PIG, mais cela nécessite que nous passions convention avec trois intercommunalités : le Pays de Mormal, le Cœur de l’Avesnois et le Sud-Avesnois. C’est l’objet de cette délibération qui nous permettra ainsi de proposer une première enveloppe de 100 000 € pour le secteur de l’Avesnois. Vous verrez en commission permanente que cette enveloppe est déjà largement sollicitée par l’Avesnois et nous irons même probablement un peu plus loin dès cette année pour ce secteur géographique.

Voilà donc la proposition d’élargir notre dispositif NEHS au sud du département.

M. le Président.- Y a-t-il des remarques, mes chers collègues ? (*Aucune*).

Je considère donc la délibération comme adoptée.

Les propositions du rapport n° 5.5 sont adoptées par assentiment de l’assemblée.
--

Je vous en remercie.

Nous avons terminé l’ordre du jour de notre séance plénière.

La prochaine séance du Conseil départemental se tiendra le lundi 9 novembre 2020, elle sera précédée de la réunion des commissions thématiques le lundi 2 novembre.

On vous préviendra en fonction des aléas de la pandémie des lieux où cela se passera. On verra si l’on peut retrouver notre hémicycle ou pas.

(La séance est levée à 19 heures 40.)

RAPPORTS

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Délibération opérationnelle "Nord durable"

CONTEXTE

Le Conseil départemental du Nord a adopté le 18 novembre 2019 le cadre d'une nouvelle stratégie ambitieuse de transition écologique et solidaire : Nord durable.

Afin de décliner de manière opérationnelle la délibération-cadre, il est proposé d'adopter le plan d'actions Nord durable pour une transition écologique et solidaire (annexe 1). Ce plan décline en 59 actions les 20 engagements adoptés en 2019 en matière d'Administration durable et de Politiques publiques départementales dans le respect des objectifs fixés.

I - PRINCIPES ET OBJECTIFS PRIORITAIRES DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE POUR UN AVENIR ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE ET ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE DU COVID-19

La délibération-cadre Nord durable a défini trois domaines d'action prioritaires :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation des écosystèmes et des ressources naturelles,
- la contribution à des modes de vie durables et solidaires.

Elle a également fixé trois objectifs majeurs à horizon 2040 :

- la neutralité carbone pour le patrimoine et les activités départementales,
- tendre vers la zéro artificialisation nette pour les opérations du Département hors voirie,
- 10 % d'autonomie alimentaire des territoires du Nord.

Elle a enfin structuré son action autour de deux volets d'intervention :

- interne avec 10 engagements Administration durable,
- externe avec 10 engagements Politiques publiques.

Cette délibération positionne le Département du Nord comme une Collectivité pionnière en matière de transition écologique et solidaire.

Des actions ont été mises en place dès la fin de l'année 2019 (notamment en termes énergétiques pour les collèges et les bâtiments départementaux et pour le volet Administration durable), d'autres sont délibérées simultanément au présent plan d'actions Nord durable (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), forfait mobilités durables au profit des agents, Schéma cyclable, Renaturation Boisement, Responsabilité sociétale et environnementale de l'organisation), d'autres enfin viendront décliner le plan d'actions dans les prochains mois.

Révélatrice de nos vulnérabilités, l'actuelle crise sanitaire du Covid-19 confirme la nécessité de mettre en œuvre une stratégie départementale transversale en faveur de territoires plus résilients. Que ce soit en tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales pour les Nordistes ou en tant qu'employeur, le Département prend toute sa part dans la gestion de cette crise inédite.

La pandémie renforce ainsi l'importance de l'approche systémique promue par le Département. Elle pointe la nécessité de s'outiller pour construire des territoires résilients et autonomes et invite à affirmer une vision transformatrice en cette période de transition.

L'urgence sanitaire ne doit pas pour autant effacer l'urgence climatique et écologique. Le Plan d'actions Nord durable maintient donc l'opérationnalisation des 20 engagements prioritaires votés en 2019, dans lesquels se dégagent des urgences post-Covid comme par exemple le renforcement des politiques cyclables, la biodiversité, l'alimentation locale/aide alimentaire et le soutien à des aménagements augmentant la résilience des territoires du Nord.

II – VERS UNE ADMINISTRATION DURABLE, RESPONSABLE ET EXEMPLAIRE : SYNTHÈSE DU PLAN D' ACTIONS ADMINISTRATION DURABLE (DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DES 10 ENGAGEMENTS EN 30 ACTIONS)

Forte de l'ensemble de ses agents, de la diversité de ses métiers, de sa présence sur les territoires, l'Administration départementale prend toute sa part à la transition écologique et solidaire. Précisément, elle se mobilise, dans le cadre de « Nord durable », de manière volontariste et responsable autour de 10 engagements concrets pour faire évoluer ses mobilités, ses consommations et ses pratiques.

30 actions concrétisent les 10 engagements du volet Administration durable.

Axe 1 - Mobilités durables :

Les mobilités ont été fortement impactées par la crise sanitaire : arrêt des déplacements des agents confinés, utilisation des transports collectifs et partagés soumise aux règles sanitaires, déploiement accéléré du travail à distance... Les engagements pour des mobilités durables viennent renforcer le Plan de Déplacements de l'Administration (PDA) et se saisissent des contraintes et opportunités dégagées.

□ Engagement 1 : Se déplacer moins et plus proprement

○ Action 1.1 - Déployer un parc de véhicules propres dans la flotte départementale

L'objectif est d'atteindre en 2025, 25 % de voitures non thermiques et viser 100 % de la flotte de véhicules légers émettant moins de 110g de CO₂/km. Les acquisitions de véhicules se poursuivent en ce sens : en 2020 la flotte dispose de 8 % de VL non thermiques et hybrides, de 57 % de VL émettant <110g de CO₂/km, de 130 vélos de service et 11 vélos électriques.

○ Action 1.2 - Diversifier les prises en charge favorisant le recours aux modes propres

En 2019, le Département a financé 17 230 abonnements de transports publics (transports en commun et en libre-service) à hauteur de 0,54 M€. Cette prise en charge de 50 % des frais d'abonnements a bénéficié à 1 736 agents, soit 10 % de plus que l'année précédente. Cette hausse s'est poursuivie début 2020 jusqu'au confinement. D'autres types de prise en charge sont désormais proposés :

- à titre expérimental, 70 cartes passpass ont été distribuées sur 7 sites de la Métropole lilloise afin de favoriser l'utilisation des transports en commun lors des déplacements professionnels. Si l'expérimentation est concluante, d'autres cartes de service seront déployées,

- prise en charge de la carte TER Hauts-de-France qui offre 50 % de réduction sur les trajets en TER (professionnels et personnels).

Par ailleurs, des stands « mobilités » se tiennent régulièrement dans les locaux du Département dans les territoires avec la SNCF et les opérateurs locaux pour promouvoir auprès des agents les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.

- **Action 1.3 - Diminuer les déplacements professionnels en veillant à l'optimisation des réunions et en développant le travail à distance**

Les circonstances exceptionnelles ont conduit en quelques mois à la généralisation du télétravail. 5 800 agents exercent des métiers désormais compatibles avec le travail à distance. En effet, les agents ont été largement équipés en PC portables dotés d'un VPN, en téléphones et ont pu expérimenter de nouvelles solutions collaboratives intégrant messagerie instantanée et visio/audioconférence. De fait, les déplacements ont été réduits et recentrés sur la continuité des activités critiques. Ainsi, par rapport à l'année précédente, le début de l'année 2020 a vu le nombre de km parcourus par la flotte départementale baisser de 15 % et le nombre de km indemnisés pour les véhicules personnels des agents (hors assistants familiaux) de 49 %.

A l'automne, la pérennisation de ces nouvelles pratiques s'effectuera suite à un bilan et à une large concertation sur la place du télétravail au sein de l'organisation, afin de définir des modalités offrant un équilibre entre présentiel et distanciel.

- **Engagement 2 : Amener de 3 à 6 % la proportion d'agents covoitureurs en 2021**

- **Action 2.1 – Mettre en place le forfait mobilités durables pour les modes alternatifs à la voiture individuelle**

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) donne aux employeurs la possibilité de contribuer aux frais de déplacement domicile-travail de leurs salariés sous la forme du versement d'un forfait mobilités durables destiné à encourager les mobilités actives et partagées. Ainsi, ce forfait mobilités durables s'adresse aux agents ayant recours aux modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle : vélo, y compris à assistance électrique, covoiturage (en tant que conducteur ou passager) ou tout autre service de mobilité partagée. Le montant du forfait est de 200 euros/an.

Dès cette année, le forfait mobilités durables est mis en place en priorité à destination des agents utilisateurs de vélo, mobilité à la fois douce et durable, qui permet de respecter les gestes barrières. Il est ainsi présenté lors de cette séance du Conseil départemental. En 2021, le forfait sera étendu aux autres modes alternatifs à la voiture individuelle, notamment le covoiturage.

- **Action 2.2 - Proposer une application facilitant le covoiturage domicile-travail**

La plateforme régionale « passpasscovoiturage » permet de mettre en relation les usagers offrant ou recherchant des trajets à partager sur l'ensemble du territoire. Une communauté « le Nord covoiture » a été créée et rassemble aujourd'hui 241 agents. Les mises en relation peuvent s'effectuer entre agents départementaux à l'intérieur de la communauté ou être élargies aux covoitureurs se déplaçant dans les Hauts-de-France. Une nouvelle campagne de promotion du covoiturage et de la plateforme se déroulera durant le second semestre 2020 avec des animations qui démarrent lors de la semaine européenne de la mobilité dès la rentrée.

- **Action 2.3 - Systématiser le covoiturage entre agents du Département ou avec d'autres collectivités pour les déplacements professionnels en voiture**

Les demandes de covoiturage s'effectuent via la réservation en ligne des véhicules des pools de la flotte départementale. La consigne est également rappelée lors des invitations aux réunions.

Pour faciliter les mises en relation entre agents des établissements publics du territoire, un partenariat est engagé au sein du groupe inter-administrations de la plateforme passpasscovoiturage avec la perspective de « speed-meeting » covoiturage.

□ **Engagement 3 : Amener de 2 à 6 % la proportion d'agents utilisateurs de vélo en zone urbaine, et à 3 % en zone rurale**

○ **Action 3.1 - Créer des lieux aisés et sécurisés de stationnement pour les vélos personnels et de service**

20 % des sites départementaux sont aujourd'hui équipés de parking ou local vélo, répartis de manière hétérogène sur les territoires. L'aménagement de nouveaux parkings vélos sur 9 sites en central et en territoire a démarré en 2020 et continuera début 2021. Des premiers sites « pilotes » permettent de sélectionner les équipements à privilégier au sein de nouveaux parkings : arceaux, bornes de recharge pour vélos à assistance électrique, kits de réparation et de gonflage, casiers (par exemple à Lille en juillet 2020).

Cette programmation se poursuivra en 2021 par le déploiement des aménagements pour les agents au sein des équipements culturels, des collèges (en lien avec le Plan de Déplacement des Equipements Scolaires), des Espaces Naturels du Nord et pour les usagers, par l'implantation de supports vélos et bornes de recharge aux abords des sites départementaux.

○ **Action 3.2 - Mettre à disposition une offre de services et d'équipement pour les cyclistes**

Une prestation annuelle va être proposée aux agents bénéficiant du forfait mobilités durables : contrôle général de l'état du vélo, conseils d'entretien, voire d'orientation vers un professionnel en cas de réparation importante. Par ailleurs, à l'occasion des séances de révision des vélos de services effectuées par le chargé de maintenance de la Direction de la Voirie, les agents pourront également apporter leur vélo personnel pour une vérification de son fonctionnement.

Ces interventions pourront être couplées avec l'intervention de l'Association Droit au Vélo (ADAV) pour le marquage des vélos personnels, voire des séances de remise en selle. Un sac à dos pour ordinateur pourra être fourni aux agents cyclistes réguliers à la place de la sacoche habituelle. Des réductions et tarifs négociés dans les magasins de vélo du Nord (réparations et équipements) sont à l'étude pour être proposés aux agents.

○ **Action 3.3 - Améliorer la signalétique des lieux de stationnement**

Une signalétique vélo sera définie afin d'identifier physiquement la présence des parking vélo dans les sites départementaux et sera communiquée dans les supports institutionnels.

Axe II - Consommations durables :

Le Département du Nord est porteur depuis de nombreuses années d'un achat responsable, qu'il s'agisse des clauses d'insertion ou d'achats à dimension environnementale. A travers l'adoption de son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) présenté lors de cette séance, l'Administration entend poursuivre l'évolution de ses achats responsables, notamment comme levier de la transition écologique et vecteur d'une économie circulaire.

□ **Engagement 4 : Mettre en place l'Administration 0-déchet**

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas : les actions pour tendre vers le 0-déchet visent donc prioritairement à éviter de produire du déchet, mais aussi à systématiser la revalorisation des déchets existants et le réemploi dans une logique circulaire. Depuis le début de la crise, les achats de fournitures et d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) jetables pour lutter contre le coronavirus

- POINT PRINCIPAL -

ont généré environ 730 m³ de déchets (masques à usage unique, blouses jetables, gants, visières, emballages, ...) pour les agents et structures enfance, Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) sur le territoire. Pour limiter les déchets, des bidons de 5 litres pour le savon et le gel sont favorisés ainsi que les masques en tissu lavables pour les agents (200 000 masques tissu). A contrario, on estime que le confinement a évité la production d'environ 2 000 m³ de déchets au sein des services.

○ **Action 4.1 - Produire moins de déchets**

Pour chaque marché et dans la mesure du possible, les éléments jetables et non revalorisables sont bannis. A titre d'exemple :

- les emballages et les conditionnements sont étudiés pour réduire les déchets,
- les consommables réutilisables s'introduisent de plus en plus dans les marchés (piles rechargeables, recharges de stylo, vaisselle lavable...),
- la suppression de la serviette de table jetable au sein du restaurant administratif et dans les demi-pensions de collègues expérimentateurs et son remplacement par des serviettes en tissu lavables,
- la suppression progressive des corbeilles individuelles dans les bureaux,
- la création d'un « Market Place » dématérialisant les procédures d'expression des besoins par les services et de commandes aux fournisseurs.

○ **Action 4.2 - Mettre en œuvre le tri sélectif**

Fin 2019, le tri sélectif a été mis en place sur 8 sites pilotes (sites des services centraux, Direction Territoriale Métropole Lille (DTML) et Direction Territoriale Métropole Roubaix Tourcoing (DTMRT). Les collectes, suspendues pendant le confinement, reprennent progressivement au rythme du plan de déconfinement de l'Administration.

En parallèle, un marché étendra le tri sélectif sur l'ensemble des sites départementaux avec un déploiement qui se poursuivra en 2021. Ce marché proposera aux services 6 niveaux de tri permettant la revalorisation du carton et du papier, des gobelets, cannettes métalliques, bouteilles plastiques, et piles/batteries.

○ **Action 4.3 - Accompagner les assistants et accueillants familiaux vers le 0-déchet**

Des assistants familiaux rejoindront le dispositif Famille 0-déchet de Roubaix et des villes partenaires pour la nouvelle saison 2021. La mobilisation des professionnels pendant la crise a perturbé l'intégration dès cette année des 8 familles roubaisiennes déjà identifiées.

La sensibilisation des 2 600 assistants familiaux s'effectuera par le biais d'ambassadeurs à identifier et la mise à disposition d'ouvrages pédagogiques 0-déchet au sein des services d'accueil familial, ainsi que la diffusion de supports de communication à destination des assistants familiaux et des enfants.

Dans la perspective d'un développement au-delà de l'accueil familial, une démarche expérimentale à l'UTPAS de Lille Fives investit le 0-déchet comme levier d'amélioration du pouvoir d'achat des Nordistes :

- actions collectives à destination des familles,

- POINT PRINCIPAL -**
- ateliers pratiques avec les familles suivies (fabrication de masques en tissu et de produits d'entretien, achats en vrac...),
 - intégration du tissu associatif local dans les appels à projet.

□ **Engagement 5 : Mettre en œuvre le 0-plastique**

Le cap est maintenu pour mettre fin à l'usage systématique du plastique au sein des services, tout en prenant en compte les préoccupations sanitaires et les préoccupations des agents liées à des comportements « post-crise » : retour de la bouteille plastique individuelle, couverts et emballages plastique à usage unique ... La crise sanitaire a profondément modifié certains comportements, avec une vigilance accrue des agents par rapport aux points de contacts des objets et surfaces.

○ **Action 5.1 - Supprimer la bouteille plastique en 2021 et promouvoir les contenants alternatifs**

Déjà engagé, le déploiement des fontaines réseaux ou bonbonnes sera réalisé sur l'ensemble des sites d'ici la fin de l'année 2020. Des points d'eau seront ainsi accessibles aux agents travaillant sur site afin qu'ils s'approvisionnent à l'aide de contenants durables (verre, mug, carafe, gourde...). Des affiches sensibiliseront aux bonnes pratiques d'usage des fontaines et des contenants réutilisables, dans le respect des mesures barrières et des règles sanitaires (nettoyage systématique, distributeurs de gel hydro alcoolique eux-mêmes rechargeables et sprays désinfectants mis à disposition).

○ **Action 5.2 - Supprimer les gobelets non biodégradables à usage unique dès 2020**

En cohérence avec l'engagement, les fontaines à destination des agents sont installées sans gobelet. Pour les fontaines à destination du public dont l'accès est actuellement suspendu au regard du contexte sanitaire, des gobelets biodégradables seront fournis dès leur (re)mise en service.

○ **Action 5.3 - Distribuer des kits de l'agent écoresponsable**

Les distributions prévues de kits (mug, tote bag, blocs de papier récupéré...) n'ont pas pu être réalisées, les rassemblements d'agents ayant été annulés. Dans l'attente, différents kits éco responsables (gourdes, carafes, stylos rechargeables, consomètres électriques, thermomètres...) pourront être testés par les services expérimentateurs.

□ **Engagement 6 : Réduire de 50 % la consommation de papier dès 2020**

En 2019, l'ensemble des services départementaux a utilisé plus de 26 millions de feuilles de papier par l'emploi des copieurs et imprimantes, soit 10 fois la hauteur du Beffroi de Lille. La réduction de la consommation de papier a été identifiée comme un objectif majeur avec des premiers résultats d'ores et déjà positifs. Les impressions et copies ont baissé de 31 % sur la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, par rapport à la même période en 2019.

○ **Action 6.1 - Suivre les consommations d'impression et piloter des objectifs de réduction par Direction**

L'ensemble des Directions sont mobilisées pour poursuivre la sobriété favorisée par le coup d'accélérateur donné par le télétravail. Leurs chiffres d'impression leur ont été communiqués, ainsi que les pratiques à pérenniser :

- utiliser les outils nomades, le partage des documents et autres supports numériques pour travailler sans imprimer,
- généraliser les réunions zéro papier.

Lorsque l'impression doit avoir lieu : **- POINT PRINCIPAL -**

- systématiser l'emploi du recto verso,
- marginaliser l'impression en couleur qui coûte 10 fois plus cher qu'une impression en noir et blanc.

Des entretiens d'analyse des pratiques d'impression ont été menés cet été pour identifier les cas d'usage d'impressions incontournables liés aux différentes missions départementales et les opportunités de réduction de la consommation de papier. Cela permettra de fixer les objectifs de réduction de chaque direction (politique d'impression) et de proposer la dématérialisation des procédures particulièrement consommatrices de papier, intégrant la signature électronique. Cette campagne d'entretiens participe également à la définition d'objectifs de rationalisation et du niveau de qualité de service du futur parc d'imprimantes (renouvellement du marché d'impression en 2022).

○ **Action 6.2 - Accompagner et faciliter les usages sans papier**

L'équipement généralisé des agents en ordinateurs portables, le déploiement du wifi dans les sites et la pratique répandue des réunions à distance avec partage des documents de travail et autres supports numériques permettent désormais au plus grand nombre de travailler autrement, sans imprimer. Cette digitalisation s'accompagne de guides, tutoriels, webinaires, e-learning afin de renforcer les compétences numériques des agents.

○ **Action 6.3 - Développer les E-services en remplacement des demandes papier**

Plusieurs E-services sont déjà en production, telles la demande d'équipement informatique ou la prise en charge de 50 % du prix des abonnements de transport en commun pour les trajets domicile-travail (2 700 demandes annuelles). Cet environnement digital collaboratif plus ergonomique et nomade se construit pour les agents (du site Intranet Contact au futur portail RH...) afin de contenir les impressions aux seuls usages où le papier apporte une plus-value, notamment en termes de sécurité juridique pour le Département. Les prochains formulaires à dématérialiser sont les suivants : demande de télétravail, attestation supplément familial de traitement, demande de temps partiel pour convenance personnelle, demande d'acompte chèques-vacances, demande de congé maternité...

□ **Engagement 7 : Maîtriser les consommations d'énergies des bâtiments**

Les orientations concernant la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments départementaux ont été renforcées et déclinées en plan d'actions dans le cadre de la délibération du 16 décembre 2019 afin de :

- garantir la maîtrise des consommations énergétiques et les coûts de fonctionnement des bâtiments et ainsi participer à la limitation des émissions de gaz à effet de serre,
- agir sur le comportemental pour asseoir une culture commune visant à un usage responsable des bâtiments.

La démarche actionne ainsi les différents leviers : technique, économique, humain et organisationnel.

○ **Action 7.1 - Suivre les consommations d'énergies des sites départementaux et piloter des objectifs de réduction par direction**

Une solution de monitoring est mise en place depuis cet été afin de recueillir et suivre les données de consommation des énergies des sites de l'ensemble des UTPAS. Ce premier périmètre permettra de consolider les données, de construire et tester les méthodologies techniques et d'accompagnement de la maîtrise des consommations dans la perspective d'un déploiement à d'autres sites.

○ **Action 7.2 - Accompagner et faciliter les éco-gestes pour réduire l'empreinte énergétique**

Il s'agit d'engager un changement de comportement et une formation de référents utilisateurs volontaires aux objectifs de réduction des consommations. Les premiers référents des sites des UTPAS seront formés à partir de septembre aux éco-gestes et à une meilleure appréhension des consommations d'énergies. Des kits de communication et challenges viendront animer la démarche. Les économistes de flux sont les interlocuteurs de proximité en territoire pour accompagner les agents.

- **Action 7.3 - Optimiser la performance énergétique des bâtiments et des équipements des agents et tendre vers un approvisionnement d'énergie 100 % renouvelable**

Un plan de Gros Entretien Renouvellement (GER) axé « développement durable » est programmé pour les collèges conformément à l'engagement n° 1 du plan Nord durable.

Ce GER vise à améliorer qualitativement l'état du parc des collèges tout en garantissant des économies d'énergies et en améliorant le confort des utilisateurs. Un Contrat spécifique de Performance Énergétique (CPE) sera mis en œuvre dans l'Avesnois avec pour objectif une réduction des consommations de 30 %.

Des perspectives d'achat d'énergies renouvelables ont également été dégagées :

- étendre l'achat d'énergie verte en électricité de 50 % à 100 %,
- favoriser le raccordement au chauffage urbain avec un taux d'énergie verte ≥ 80 %,
- favoriser l'achat du bio méthane injectable dans le réseau gaz.

Ces actions de transition énergétique s'intégreront de manière prioritaire dans les différents plans de relance (Européen, National et Régional) mis en place suite à la crise sanitaire de la COVID-19.

Engagement 8 : Recycler et valoriser nos ressources

- **Action 8.1 - Mettre en place des ateliers « répare » sur les sites centraux et en territoire**

La programmation d'ateliers pour accompagner les agents à la réparation de petit matériel, matériel informatique et vélo démarre en septembre 2020.

- **Action 8.2 - Identifier les fournitures, équipements et mobiliers inutiles ou détériorés pour développer le réemploi**

Plusieurs initiatives sont expérimentées : boîtes à livres, trocs de plantes, « ressourceries » internes aux services, bourses aux fournitures non utilisées, récupération de bouchons et stylos usagers pour des dons aux associations... Des consommables rechargeables ont été référencés pour remplacer à terme les petites fournitures jetables (stylos, piles...). L'organisation d'un processus généralisé de récupération et de réemploi des matériels et équipements à l'échelle du territoire doit être construite sur la base des retours d'expériences.

- **Action 8.3 - valoriser les espaces verts des bâtiments départementaux au bénéfice de la biodiversité**

A titre expérimental, différents sites départementaux (notamment le Forum Départemental des Sciences ou l'UTPAS de Tourcoing Neuville) ont été identifiés pour le verdissement de leurs espaces, la mise en place de carrés potagers et de nichoirs, ainsi que la plantation d'arbres.

Axe III - Pratiques durables :

Les nouvelles pratiques éco responsables se construisent au travers d'initiatives des agents et des objectifs ambitieux de sobriété impulsés par l'Administration. Interrogés par questionnaire à l'été 2019, une très large majorité (96 %) des 864 agents ayant répondu se déclare sensible aux enjeux du développement durable, en attente d'un changement des pratiques de l'Administration et prête à faire évoluer ses habitudes de travail en ce sens.

Pour ce faire, une expérimentation 100 % durable a démarré en février 2020 suite à un appel à volontariat. 14 collectifs d'agents se sont manifestés (sur la Métropole lilloise, l'Avesnois, les Flandres et le Valenciennois) avec des services parfois déjà engagés dans ces nouvelles pratiques ou souhaitant être aidés pour s'y investir. Ces directions volontaires représentent 1 310 agents au total. Ces derniers proposent des actions concrètes propres à leur environnement de travail et sont accompagnés pour faciliter leur mise en œuvre au sein du service. Les solutions innovantes inventées et testées viendront enrichir l'Administration durable et pourront être déployées à l'ensemble de la Collectivité.

Les animations nécessitant la participation des agents ont dû être adaptées ou décalées dans le contexte du confinement.

Par ailleurs, le plan de formation à destination des agents sera enrichi afin de :

- les acculturer aux enjeux du développement durable,
- renforcer leurs compétences sur les nouvelles pratiques durables dans leurs métiers et missions.

Engagement 9 : Valoriser les initiatives individuelles et les réussites collectives

- **Action 9.1 – Constituer un réseau d'agents promoteurs des différents engagements de l'Administration durable**

Le réseau des agents ambassadeurs appelés « Colibris », a été lancé via un appel à candidatures. Une cinquantaine d'agents sont d'ores et déjà volontaires pour une mise en place à la rentrée. Le rôle des « Colibris » est de déployer les bonnes pratiques, dénicher des initiatives et expérimenter les outils. Pour cela, ils bénéficieront de ressources : infos, communauté en ligne, temps inspirants...

- **Action 9.2 - Organiser des challenges et défis entre Directions**

Différents challenges se sont tenus : en faveur des mobilités actives (« des pas et des défis ») ou pour valoriser le développement durable au cœur du Nord (défi photo lors des Journées Optimistes). D'ores et déjà, de nouveaux challenges et animations sont déjà prévus lors des semaines du développement durable et de la mobilité.

- **Action 9.3 - Intégrer des objectifs de développement durable dans les projets de service et lors des entretiens professionnels**

Afin d'assurer la mobilisation générale, un objectif contribuant à l'Administration durable est à inscrire par le manager dans les objectifs 2021 de chaque agent lors de l'entretien professionnel.

Engagement 10 : Développer une culture d'Administration durable

○ **Action 10.1 - Définir un plan de communication et le décliner pour chaque engagement de l'Administration durable**

En lien avec les pilotes des 10 engagements, un plan de communication est défini pour gagner en lisibilité et en efficacité sur les actions portées. Outre une communication globale sur le message à diffuser, le plan de communication s'attache à rythmer, par des séquences de communication, la mise en œuvre des différentes actions entreprises afin d'informer et de mobiliser les agents : publications intranet, actualités, visuels, animations, fonds d'écran... Des écocups Administration durable ont été réalisées, ainsi qu'un bandeau dématérialisé pour souhaiter des vœux 2020 sans papier, des blocs-notes fabriqués à partir de papier de récupération ont été mis à disposition des événements internes.

○ **Action 10.2 - Tous concernés, tous mobilisés**

La communication est essentielle pour la diffusion des bonnes pratiques, les témoignages d'initiatives réussies, l'animation du réseau des « colibris », etc. A cet effet, une rubrique Administration durable est alimentée sur Intranet et différents événements viennent rythmer la mobilisation générale (séminaire des managers, animations lors des journées optimistes...). Durant le confinement, des contenus 100 % durable ont été diffusés : des tutos, des bons gestes, des ressources à partager pour rester, même à la maison, un agent éco responsable.

○ **Action 10.3 - Intégrer les enjeux sociétaux du développement durable dans nos pratiques professionnelles et managériales en poursuivant une démarche RSO (Responsabilité Sociétale de l'Organisation)**

En s'engageant pour un Nord durable, écologique et solidaire, le Département engage la Responsabilité Sociétale de son Organisation (RSO). Cette responsabilité amène le Département à mesurer et adapter ses décisions, ses politiques et ses activités à l'aune de leur impact, tant environnemental que sociétal. Cette orientation forte conduit toute la Collectivité et son Administration à adopter une organisation :

- durable, par la mise en œuvre des objectifs de la présente délibération,
- innovante, qui anticipe et accompagne les évolutions de la société,
- attractive, qui participe au rayonnement de son territoire pour mieux accueillir habitants, entreprises, touristes et initiatives et recruter de nouveaux profils et talents dans ses services,
- performante, par la poursuite d'objectifs ambitieux, l'évaluation de leur atteinte et l'adaptation de ses interventions,
- inclusive, avec une attention permanente portée à chaque individu dans le respect de toute leur singularité,
- ouverte au dialogue, tant avec ses usagers, ses partenaires que ses collaborateurs et leurs représentants,
- attentive à la qualité de vie des Nordistes et de ses collaborateurs,
- qui maîtrise les risques, qu'ils soient sanitaires, sociaux, financiers, juridiques ou naturels.

La crise de la COVID-19, en soulignant le risque sanitaire et socio-économique, les fragilités de la population et des territoires et le rôle essentiel du service public départemental, a renforcé l'exigence pour le Département de s'inscrire dans ces orientations.

III – VERS DES POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES QUI RÉPONDENT AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : SYNTHÈSE DU PLAN D’ACTIONS POLITIQUES PUBLIQUES (DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DES 10 ENGAGEMENTS EN 29 ACTIONS)

Acteur majeur des solidarités humaines et territoriales, le Département réinterroge ses différentes politiques publiques afin de contribuer et d’encourager une transition écologique et solidaire dans les territoires du Nord.

Ainsi, le Département souhaite en matière de :

- climat : contribuer à une baisse de l’empreinte carbone des territoires, notamment les émissions liées au logement et aux bâtiments départementaux et à la mobilité,
- écosystèmes et ressources naturelles : renforcer la qualité des espaces naturels protégés mais aussi préserver les ressources naturelles et renforcer la biodiversité dans les espaces habités au travers de dispositifs de renaturation et l’objectif de tendre vers le zéro artificialisation nette,
- modes de vie durables et solidaires : renforcer la résilience et l’économie circulaire du territoire qui allie l’insertion professionnelle, l’inclusion sociale et le respect de l’environnement. Sur le plan de l’alimentation, le Département souhaite mettre le territoire en position de viser 10 % d’autonomie alimentaire en 2040.

29 actions concrétisent les 10 engagements Politiques publiques du Plan Nord durable.

Engagement 1 : Faire des collègues les démonstrateurs de la transition

○ **Action 1.1 - Identifier les collègues « pilotes » et essaimer les bonnes pratiques**

Le Département met à disposition des collègues de nombreuses ressources (outils et subventions) pour leur permettre de mettre en œuvre différents projets en faveur de la transition écologique et solidaire : déplacements, maîtrise de l’énergie, gestion des déchets... Dans le cadre de Nord durable, le Département souhaite voir tous les établissements s’engager en faveur de la Transition écologique et solidaire. Pour cela, il convient de capitaliser sur l’expérience des établissements les plus « exemplaires » pour en faire des établissements « pilotes » dont les actions seront valorisées et les bonnes pratiques analysées et diffusées à l’ensemble des établissements.

○ **Action 1.2 - Accompagner tous les collègues dans l’élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies de transition écologique**

Faire des collègues des démonstrateurs de la transition et faire des collégiens des ambassadeurs de la transition auprès de leur entourage en encourageant et en accompagnant tous les établissements dans la mise en œuvre de stratégies Transition écologique et solidaire.

Engagement 2 : Lutter contre les passoires énergétiques sur le territoire

○ **Action 2.1 - Intégration de critères environnementaux qualitatifs dans le règlement de l’aide Nord Équipement Habitat Solidarité**

Le dispositif « Nord Équipement Habitat Solidarité » est une aide départementale qui vise à favoriser le maintien des populations les plus « fragiles » dans un logement adapté avec pour objectif principal de remédier ou prévenir la précarité énergétique.

Suite au succès du dispositif existant, l'action vise à soutenir plus de projets en y intégrant des critères environnementaux et ainsi opérer une véritable transition énergétique.

Cette action fera l'objet d'une déclinaison opérationnelle en 2021 en lien avec l'Appel A Projets « habitat rural », qui est lancé lors de cette séance avec des critères Nord durable.

- **Action 2.2 - Intégration de la conditionnalité Développement Durable aux travaux de rénovation prévus sur les établissements médico-sociaux**

Les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESMS) du Département sont des structures dont la vocation est d'accueillir et d'accompagner, dans leur enceinte ou de manière ambulatoire, pour une brève durée ou au long cours, des personnes handicapées, dépendantes ou en situation d'exclusion sociale. L'action vise à ce que les subventions du Département pour travaux de rénovation énergétique intègrent un référentiel définissant des critères d'économies d'énergie et de création de valeur locale comme les niveaux de consommations au m² à atteindre, le recours à des Energies Renouvelables (EnR) : géothermie, chauffage bois, solaire thermique et photovoltaïques..., l'utilisation de matériaux bio-sourcés, ou encore la contractualisation avec des artisans et entreprises locales labélisées.

- **Action 2.3 - Formation des relais de proximité à la lutte contre la précarité énergétique**

La mise en œuvre d'une formation des relais de proximité coordonnée par le Département vise notamment à mieux comprendre le contexte, les enjeux, les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique dans le Nord afin de doter les travailleurs sociaux d'outils pratiques adaptés pour venir en aide aux Nordistes en précarité énergétique. Il s'agit d'articuler l'action entre les dispositifs existants : rénovation énergétique, maintien à domicile, bien-être...

- **Action 2.4 - Animation et coordination départementale sur la précarité énergétique**

La lutte contre la précarité énergétique implique de coordonner et d'harmoniser les méthodes de travail, et de faire connaître à chaque professionnel impliqué dans la lutte contre la précarité énergétique les outils et orientations mobilisables pour les publics vulnérables qu'ils accompagnent (par exemple les dispositifs « J'aménage 59 » et « Nord Equipement Habitat Solidarité »). Ainsi, le Département, via ses compétences en matière de solidarités humaines, se positionne en chef de file de la lutte contre la précarité énergétique et engage un travail de coordination et d'animation qui se traduira par la dynamisation de l'observatoire départemental de l'habitat, l'animation et la coordination d'un réseau départemental d'identification et de traitement de la précarité énergétique et la réalisation d'un diagnostic territorial de la précarité énergétique dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat (PDH).

Ces différentes actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique s'intégreront de manière prioritaire dans les différents plans de relance (Européen, National et Régional) mis en place suite à la crise sanitaire de la COVID-19.

- **Engagement 3 : Renforcer les politiques en faveur de la biodiversité et des puits de carbone**

- **Action 3.1 - Optimiser l'ensemble des aides et des dispositifs pilotés par le Département pour la préservation des espaces naturels et la renaturation du territoire**

Le Département du Nord gère un patrimoine naturel de près de 3 200 hectares constitué de milieux dunaires, d'espaces boisés, de zones humides ou encore de terrils et carrières. Réserves de biodiversité, les Espaces Naturels du Nord (ENN) participent au maintien des écosystèmes et d'espèces végétales et animales emblématiques.

La politique départementale de boisement à permis, entre 2011 et 2019, de planter 385 331 arbres sur plus de 182 ha (boisement forestier, vergers, haies, arbres têtards, opérations dans les collèges).

Le Département souhaite accélérer la préservation et le développement de la biodiversité et des services écosystémiques induits (santé, stockage carbone, épuration eau et air, régulation hydrique et thermique, loisirs, attractivité, tourisme...) en identifiant et priorisant les actions du Département en fonction :

- de leur potentiel de résultats en termes de préservation et de développement de la biodiversité et des services qu'elle fournit,
- des ressources et compétences mobilisables,
- du potentiel de mobilisation (bénéficiaires et partenaires) aux fins de suivi, pérennisation et démultiplication des bénéfices.

Cette action fera l'objet d'une déclinaison opérationnelle dès septembre 2020 (délibération Plantation et Renaturation présentée à cette séance).

Par ailleurs, concernant les insectes pollinisateurs qui jouent un rôle écologique et économique majeur (84 % de la production des plantes cultivées en Europe dépendent directement de ces insectes), le Département soutient l'activité des apiculteurs du Nord, notamment en proposant l'installation de ruches sur certains sites départementaux. Cette action sera poursuivie et amplifiée dans le cadre de Nord durable.

En outre, afin d'adapter le territoire aux épisodes de canicule par la création d'îlots de fraîcheur et contribuer au développement de puits de carbone dans les territoires, un programme de plantation d'arbres dans les collèges sera amplifié et étendu aux Etablissements Médico-Sociaux du secteur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

D'autre part, le dispositif « Villes et Villages fleuris » permet d'encourager la renaturation des territoires communaux, notamment en distinguant la reconquête participative de la place de la nature en ville et dans les villages et la préservation du patrimoine arboré et floral du Nord.

Enfin, les prochains appels à projets Aide Départementale aux Villages et Bourgs et Projets Territoriaux Structurants intégreront des bonifications des subventions au titre de la traduction du Plan Départemental Nord durable, plus particulièrement pour des projets répondant aux objectifs de maîtrise de la biodiversité, de la renaturation et de la lutte contre le réchauffement climatique (création d'îlots de fraîcheur, de puits de carbone, etc...).

- **Action 3.2 - Estimer le potentiel de stockage carbone actuel et le valoriser auprès des acteurs économiques**

Cette action consiste en la réalisation d'un diagnostic précis des potentiels de stockage carbone dans les territoires et en un travail de mobilisation et d'accompagnement des acteurs économiques du territoire afin de renforcer la mise en œuvre de pratiques dans ce domaine. Elle vise à accompagner les acteurs économiques agricoles et forestiers dans l'adoption de pratiques servant la résilience du territoire.

- **Action 3.3 - Renaturation du réseau départemental d'infrastructures**

Dans la lignée des démarches qualité initiées par le Département dans le domaine de la voirie, il s'agit de métamorphoser cette trame d'infrastructures routières et espaces connexes en trame verte, de transformer ce réseau en support de biodiversité et de stockage carbone. Prenant en compte les rapports du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) et de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES en anglais), cette action du Département vise à améliorer les performances écologiques des infrastructures routières (circulation des espèces, stockage du carbone...) tout en améliorant la sécurité routière.

○ **Action 3.4 - Mettre en œuvre un plan de valorisation des chemins inscrits au PDIPR**

L'objectif est de valoriser les chemins pédestres et forestiers à travers la mise en place d'un plan de valorisation des chemins inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée Pédestre (PDIPRP), d'améliorer les continuités écologiques et de valoriser le potentiel naturel du territoire à destination des habitants et des touristes. Le Département soutiendra le tracé de nouvelles voies pour restaurer certaines continuités et accompagnera les collectivités locales dans la valorisation de leur linéaire. Ce plan, mené en partenariat avec les acteurs clés, s'accompagnera d'un important effort de communication à destination du grand public pour valoriser l'attractivité du territoire.

□ **Engagement 4 : Favoriser la production alimentaire de proximité, de saison et de qualité**

○ **Action 4.1 - Soutien à la création de jardins familiaux et partagés : Organisation de la concertation auprès des partenaires**

Le Département souhaite poursuivre le travail engagé depuis 2003 en faveur de la création de jardins familiaux et d'espaces partagés contribuant à la production alimentaire, ainsi qu'à la sensibilisation et la formation de la population aux enjeux d'une alimentation de saison et de qualité. Soucieux d'améliorer l'efficacité de son action et désireux d'accompagner le plus de projets possibles, le Département souhaite entamer un travail de concertation auprès des différents porteurs de projets (collectivités, acteurs publics, bailleurs sociaux, associations...). Cette action vise à sensibiliser les porteurs de projets sur le rôle qu'ils peuvent jouer en matière de transition alimentaire et à les informer sur les modalités de soutien du Département ainsi qu'à identifier leurs besoins pour faire évoluer le dispositif de soutien et améliorer son efficacité. Le soutien du Département prévoit un accompagnement par le biais d'animations et de soutien des démarches engagées.

Cette action, comme les deux suivantes, fera l'objet d'une déclinaison opérationnelle dès septembre 2020 (délibération Plantation et Renaturation présentée à cette même séance).

○ **Action 4.2 - Soutien à la création de jardins familiaux et partagés : développement du partenariat avec les établissements médico-sociaux**

Le Département souhaite développer sa collaboration avec les établissements médicaux sociaux en soutenant le développement de projets de jardins et d'espaces partagés au sein des établissements. Cette action vise à mettre en place une gouvernance multi-partenaire, afin de concevoir des projets inclusifs et transversaux, ouverts aux patients, à leurs familles, mais aussi aux habitants du quartier, et ainsi contribuer au bien-être des résidents, au développement des échanges intergénérationnels, à l'autonomie alimentaire des établissements et/ou des habitants...

○ **Action 4.3 - Soutien aux innovations et expérimentations d'autonomie alimentaire pour des zones agglomérées plus durables et résilientes**

Le Département souhaite contribuer au développement de projets innovants pour des zones habitées plus résilientes et durables, en soutenant l'expérimentation et les activités de recherche auprès des porteurs de projets et opérateurs du territoire en matière d'autonomie alimentaire.

- POINT PRINCIPAL -

□ **Engagement 5 : Mobiliser les habitants pour les rendre plus solidaires entre eux**

○ **Action 5.1 – Intégrer Nord durable au fonctionnement et à la réflexion du Conseil Départemental des Jeunes**

Le prochain mandat du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) débutera en septembre 2021. Lieu de formation, de réflexion et d'action en misant sur une citoyenneté réaffirmée des générations futures, il est proposé que le prochain mandat se structure autour des enjeux et objectifs de Nord durable.

○ **Action 5.2 - La résilience par la solidarité : organisation d'une journée de réflexion-action post COVID-19**

Le Département du Nord a l'ambition d'inviter tous les acteurs partenaires mobilisés durant la crise du Covid-19 pour organiser une demi-journée de réflexion-action et ainsi répondre aux enjeux d'avenir que propose Nord durable. Cette action vise à débattre des « faits d'accélération post covid-19 et répondre à des problématiques comme : comment améliorer notre projet global de solidarité vers une société du « vivre bien » accessible à tous et notamment aux plus vulnérables (personnes âgées, en situation de handicap, de précarité, la jeunesse, etc.) ? comment réinterroger nos politiques publiques de solidarité à l'aune des enseignements à retenir de cette crise ? comment capitaliser autour de toutes ces initiatives développées par la créativité écologique, sociétale et citoyenne ? ...

□ **Engagement 6 : Développer les parcours d'insertion en mobilisant les tiers-lieux dédiés à l'économie circulaire**

○ **Action 6.1 - Promouvoir l'insertion dans les métiers de l'économie circulaire**

Avec une entrée en application à court terme, cette action permet de montrer publiquement l'engagement du Département sur le thème de l'économie circulaire, considérée comme un levier majeur d'insertion professionnelle.

L'action propose divers leviers :

- à court terme, il s'agit de promouvoir certains métiers de l'économie circulaire en tension lors de la prochaine édition de l'évènement « réussir sans attendre », qui aura lieu en novembre 2020 (si les conditions sanitaires le permettent), faisant de cette thématique l'un des focus de l'évènement,
- ensuite, il s'agira de pérenniser cette promotion de deux manières : d'une part, à travers le soutien ponctuel à d'autres manifestations pouvant intégrer cette thématique, en lien avec l'action des tiers-lieux dédiés à l'économie circulaire et d'autre part, à travers un travail partenarial visant à soutenir la mise en place de modules de formation aux nouvelles compétences qu'appelle l'économie circulaire.

○ **Action 6.2 - Mobiliser les tiers-lieux dédiés à l'économie circulaire**

Les tiers-lieux dédiés à l'économie circulaire sont des structures en plein développement et aux prises avec des publics variés. Ils peuvent ainsi constituer un support pertinent d'insertion pour les allocataires du RSA, autour de métiers en développement, sur des compétences valorisantes et dans des structures non délocalisables.

Deux dimensions sont au cœur de cette action :

- d'une part, l'action vise à accompagner davantage de tiers-lieux dédiés à l'économie circulaire dans le cadre de l'Appel à Projets départemental « de l'insertion à l'emploi 2019-2021 »,

- d'autre part, elle vise à structurer un réseau de tiers-lieux engagés pour l'insertion des publics éloignés de l'emploi (échange de bonnes pratiques, montée en compétences, mutualisations éventuelles) avec l'animation d'une structure partenaire.

Cette action sera mise en place en 2021.

☐ Engagement 7 : Favoriser les mobilités innovantes en milieu rural

○ Action 7.1 - Favoriser et accompagner les initiatives de mobilités durables et inclusives pour répondre aux besoins des territoires ruraux

La présente action vise à poursuivre les efforts entrepris dans le cadre du Plan d'actions en faveur des mobilités en milieu rural, notamment via les Appels à Projets Mobilités innovantes en milieu rural, en :

- amplifiant la diffusion des initiatives de mobilités par un soutien opérationnel à des opérations-pilotes, exemplaires, innovantes et duplicables localement,
- accompagnant les territoires dans leurs réponses aux besoins quotidiens des habitants.

En 2019, 20 projets innovants ont pu être accompagnés sur l'ensemble des arrondissements du Nord pour un montant de près de 500 000€. En 2020, l'Appel à Projets a été reconduit. Les dossiers de candidature en ligne sont à déposer jusqu'au 15 octobre 2020. Les nouveaux lauréats seront connus lors de la séance du 14 décembre 2020. Le budget est reconduit à hauteur de 500 000 €.

○ Action 7.2 - Organiser et participer à la mise en réseau des collectivités pour partager les pratiques en matière de mobilité et de ruralité

Sujet majeur, la mobilité voit depuis plusieurs mois son acuité renforcée (crises des gilets jaunes et sanitaire du Covid 19). Les Collectivités sont au cœur des dispositifs de mobilité et la loi LOM renforce le rôle de nombre d'entre elles. Dans ce contexte, le partage des besoins et des expériences sont fondamentaux pour développer des solutions d'amélioration des mobilités dans les territoires. Le Département, en tant que chef de file des solidarités territoriales et humaines a toute légitimité à agir pour favoriser la mise en réseau des acteurs qui participent à la mobilité. L'organisation, l'animation, la participation à cette coopération entre territoires et la valeur ajoutée qui en résultera, sont au cœur de cette fiche-action.

La présente action vise à consolider pour début 2021 un réseau pour favoriser la massification des objectifs et des pratiques en faveur de la transition écologique et solidaire et la démarche Nord durable. Cette action a pour finalité de favoriser le partage des regards et des expériences, en favorisant la réponse aux besoins par des territoires ayant déjà éprouvé les mêmes interrogations.

Dans ce cadre, le Département renforce actuellement ses relations et ses projets avec Hauts-de-France Mobilités : volet mobilité des Maisons France Services, développement du covoiturage pour les agent(e)(s), etc.

○ Action 7.3 - Le Département Chef de file d'une politique cyclable ambitieuse dans le Nord

Outre des avantages économiques et écologiques reconnus, le vélo a démontré son intérêt d'un point de vue sanitaire pendant la crise du Covid.

Illustration de cette action, le schéma cyclable départemental adopté en 2018 a permis de fédérer et de faire du Département le chef de file d'une politique cyclable ambitieuse reprise par les territoires du Nord avec de nombreux projets à venir. Actuellement, ce sont déjà 800 km de réseau point-nœud à vélo qui ont été réalisés ainsi que 780 km de boucles cyclotouristes, 500 km de bandes cyclables, 210

~~- POINT PRINCIPAL -~~

km de pistes cyclables, 200 km de Veloroutes et EuroVelo jalonnés et 90 km de voies vertes départementales. Au vu des leçons nécessaires à tirer de la crise sanitaire de la Covid, le Département a entre autre décidé d'actualiser et de renforcer la mise en œuvre de son Schéma cyclable départemental dès septembre 2020 (délibération présentée à cette séance).

Ces différentes actions en faveur de la mobilité du quotidien, notamment du vélo, s'intégreront de manière prioritaire dans les différents plans de relance (Européen, National et Régional) mis en place suite à la crise sanitaire de la COVID-19.

Engagement 8 : S'engager avec les acteurs du territoire pour tendre vers la zéro artificialisation nette

○ **Action 8.1 - Exemplarité Zéro Artificialisation du Département du Nord**

L'objectif de cette action est d'engager le Département vers un objectif de zéro artificialisation nette, dont l'enjeu est de parvenir à valoriser, hors voirie, le foncier bâti existant en empiétant le moins possible sur les espaces agricoles. Le Département doit se montrer exemplaire dans les projets d'aménagement et de construction dont il a la charge en appliquant, dès que cela est possible, le principe « Eviter/Réduire/Compenser » (« ERC »).

Plusieurs actions préalables sont à mener pour avoir les moyens de mettre en pratique cette exemplarité : connaître les besoins en termes de patrimoine bâti et stationnement pour le Département, recenser les possibilités de réutilisation de constructions existantes, construire un projet départemental afin de pouvoir préempter des friches, des espaces interstitiels, des logements vacants... en lien avec l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais. La reconstruction du Collège Paul Duez à Cambrai constituera un exemple d'opération zéro artificialisation nette portée par le Département.

○ **Action 8.2 - Vers des documents d'urbanisme zéro artificialisation**

Cette action du Département du Nord vise à accompagner les porteurs de documents d'urbanisme vers une plus grande maîtrise de l'étalement urbain jusqu'à l'objectif de zéro artificialisation, en particulier à travers son rôle de Personne Publique Associée. L'objectif est de sensibiliser les collectivités à une moindre consommation de foncier (notamment agricole ou naturel) et d'offrir des solutions pour la construction ou la rénovation dans les espaces déjà urbanisés en rendant accessibles aux habitants du Nord les opérations immobilières dans un tissu déjà artificialisé.

○ **Action 8.3 - Aligner les dispositifs d'incitation financière vers l'objectif de zéro artificialisation nette**

Cette action consiste à conditionner les aides du Département à des projets permettant la maîtrise de l'artificialisation des sols, soit parce qu'ils sont pensés sans consommation de nouveau foncier (par exemple lors de rénovation/réhabilitation de bâtis existants), soit parce qu'ils s'inscrivent dans une logique de maîtrise de la consommation des sols (par exemple en cas de valorisation de friches).

Enfin, les prochains appels à projets Aide Départementale aux Villages et Bourgs et Projets Territoriaux Structurants intégreront des bonifications des subventions au titre de la traduction du Plan Départemental Nord Durable, plus particulièrement pour des projets répondant aux objectifs d'une artificialisation zéro.

Engagement 9 : Aligner les subventions avec les objectifs de transition

○ **Action 9.1 - Evaluation des dispositifs d'aides sous le prisme de Nord durable**

Cette évaluation permettra d'étudier dans quelle mesure les dispositifs de subventions départementales sont d'ores et déjà alignés avec les « objectifs de transition », de qualifier un éventuel non-alignement

- POINT PRINCIPAL -

(besoins non adressés, objectifs fixés mais insuffisamment atteints, création d'effets négatifs) et d'en identifier les raisons afin de construire des recommandations pour une évolution des dispositifs actuels.

○ **Action 9.2 - Création d'un outil d'aide à l'analyse et à la décision**

En lien avec l'action précédente, un outil d'aide à la décision à destination des élus et des services sera mis en place afin :

- d'analyser les besoins en ingénierie financière et technique des projets des communes et de leurs groupements pour atteindre les objectifs Nord durable de transition,
- de construire une grille d'analyse Nord durable des projets proposés pour un soutien départemental.

Cet outil permettra également d'appuyer l'accompagnement de l'ingénierie départementale afin de faire émerger des projets Nord durable sur les territoires.

○ **Action 9.3 - Refonte pilote des dispositifs existants – Bonification des projets compatibles avec les objectifs Nord durable**

Sur la base des enseignements tirés des actions 9.1 et 9.2, une modification des dispositifs existants sera engagée au travers des expérimentations. Le suivi et l'évaluation de ces premières actions permettront de déterminer la pertinence d'une mise en œuvre à une échelle plus large et un déploiement sur le terrain.

□ **Engagement 10 : Mettre en place un approvisionnement durable dans tous les restaurants collectifs d'ici 2025**

○ **Action 10.1 - Poursuivre l'accompagnement des restaurants en faveur d'un approvisionnement local**

Pour atteindre 100 % d'approvisionnement local sur l'ensemble des produits disponibles localement d'ici 2025, le Département :

- poursuivra le déploiement du dispositif actuel auprès de l'ensemble des collèges publics du territoire,
- sensibilisera et accompagnera des collèges privés.

L'objectif est d'améliorer la qualité des repas et sensibiliser les collégiens aux enjeux d'une alimentation locale et de qualité, tout en soutenant les filières agro-alimentaires locales.

○ **Action 10.2 - Du « local au local&durable » : Accompagner les collèges dans leur démarche d'approvisionnement local en cohérence avec les objectifs Nord durable**

L'objectif est de soutenir des expérimentations sur le territoire en matière d'approvisionnement local et durable afin de :

- maintenir les efforts engagés au titre du dispositif « Ici je mange local » tout en respectant les objectifs de Nord durable,
 - réduire l'impact carbone, environnemental et santé de l'alimentation et des filières agro-alimentaires sur le territoire.
- **Action 10.3 - Accompagner la structuration des filières locales pour répondre à la demande de la restauration collective**

Afin d'accompagner la structuration des filières locales pour répondre à la demande de la restauration collective, le Département met en place :

- un accompagnement des changements de pratiques en soutenant les expérimentations en faveur de l'agroécologie,
- un soutien des projets des territoires en faveur de l'agroécologie (notamment accès au foncier dans le cadre de Projets Territoriaux Structurants (PTS) et du schéma des Espaces Naturels du Nord),
- un soutien aux initiatives et projets en faveur d'une organisation logistique et une transformation de proximité (au travers des PTS),
- un soutien aux initiatives et projets en lien avec l'aide alimentaire et l'aide d'urgence aux côtés des services des Solidarités Humaines, des associations caritatives et de la Chambre d'Agriculture en privilégiant le frais et le glanage légal pour le compte de Nordistes ou d'associations.

IV – GOUVERNANCE, ORGANISATION, MOYENS ET RESSOURCES

Outre les dispositifs proposés dans le plan d'actions (en annexe), le Département adapte son organisation afin de piloter la mise en place de Nord durable et atteindre les objectifs de transition fixés. Ainsi, sont mis en place :

- un comité de pilotage commun Administration durable et Politiques publiques. Il continue à se réunir 2 fois par an et est co-présidé par les Vice-présidents en charge du Développement Durable, les Ressources Humaines et le Directeur Général des Services. Il permet de piloter la mise en place des actions de transition avec l'aide d'un Comité technique réunissant les pilotes des actions Nord durable,
- un contrôle de gestion environnemental pour évaluer l'impact environnemental de chaque décision départementale en lien avec Nord durable et contrôler l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan d'actions,
- une mobilisation de financements extérieurs pour le plan d'actions Nord durable, en particulier auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des agences et établissements qui concourent à la transition écologique et solidaire (par exemple, fonds européens pour une transition juste, Green deal, FEDER, FSE, Contrat de Plan Etat-Région, Contrat d'Objectif Territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle, etc.),
- une équipe de référents Nord durable issue de chaque Direction afin de favoriser le déploiement des politiques et actions Nord durable et un plan de formations et d'outils dédiés afin de généraliser les pratiques d'excellence ou les expérimentations de transition (notamment dans le domaine de l'aménagement durable),
- une information systématique en Commission thématique 5 de l'ensemble des délibérations qui déclinent la mise en œuvre du Plan d'actions Nord durable,
- un préambule commun à l'ensemble des délibérations contribuant directement à la mise en œuvre de Nord durable,

- POINT PRINCIPAL -**
- une phase de partage du plan d'actions avec les territoires du Nord avec l'organisation à partir d'octobre 2020, si les conditions sanitaires le permettent, de 6 rencontres territoriales (1/arrondissement) pour :
 - présenter la stratégie Nord durable et enrichir le travail des services sur les 10 engagements politiques publiques en tenant compte des besoins et attentes des territoires,
 - encourager les communes / EPCI à s'inscrire dans la stratégie et la trajectoire Nord durable et identifier avec elles les leviers d'actions,
 - une phase de contractualisation avec l'Etat/Région en lien avec la mobilisation de financements extérieurs au service du plan d'actions Nord durable.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le Plan d'actions Nord durable, tel que décrit au rapport et dans l'annexe ci-jointe ;
- de m'autoriser à solliciter des cofinancements de l'Etat et ses agences, de la Région et de l'Europe pour la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Choix du lieu de réunion du Conseil départemental et de la Commission permanente dans le cadre du respect des règles sanitaires

Pendant la période d'état d'urgence sanitaire, diverses mesures dérogatoires avaient été prises pour assurer la continuité de fonctionnement des collectivités, notamment l'assouplissement des règles de quorum et de pouvoir.

Parmi ces mesures, figurait également la possibilité de tenir les réunions du Conseil départemental ou de la Commission permanente dans des espaces plus adaptés à la préservation de la santé de leurs membres que le lieu habituel. C'est ainsi que nous nous étions réunis le 29 juin dernier dans l'hémicycle du Conseil régional.

L'état d'urgence sanitaire a pris fin le 10 juillet 2020. Toutefois, dans la situation sanitaire actuelle, le gouvernement a maintenu des mesures de prévention générales applicables à nos réunions.

Or l'hémicycle départemental s'avère peu adapté à la mise en œuvre des règles de distanciation sociale.

Eu égard au contexte sanitaire, et afin d'anticiper les conditions d'organisation dans le respect des règles sanitaires, si elles sont encore en vigueur, je vous propose, pour les réunions du Conseil départemental et de la Commission permanente prévues les 9 novembre et 14 décembre 2020, de m'autoriser, par dérogation à l'article 37 du règlement intérieur, à choisir un lieu qui remplit les conditions suivantes :

- permettant le respect des règles sanitaires,
- ne contrevenant pas au principe de neutralité,
- garantissant d'assurer la publicité des séances et offrant les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires
- situé, de préférence, sur le territoire de la Métropole de Lille.

S'agissant spécifiquement de la présente réunion du 28 septembre 2020, il convient que le Conseil départemental confirme le choix de l'hémicycle du Conseil régional, afin de sécuriser juridiquement les conditions de déroulement de sa propre réunion et de celle de la Commission permanente qui se tiendra dans le prolongement.

Je propose au Conseil départemental :

- de confirmer le choix de réunir le Conseil départemental et la Commission permanente dans l'hémicycle du Conseil régional des Hauts-de-France pour leurs réunions respectives du 28 septembre 2020 ;

- de m'autoriser à convoquer les prochaines réunions du Conseil départemental et de la Commission permanente dans un lieu autre que l'hémicycle du Conseil départemental, dans la mesure où le respect des règles sanitaires le nécessiterait et dans la limite du 31 décembre 2020.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Rendu compte de l'exercice des délégations au Président du Conseil départemental pendant la période d'état d'urgence sanitaire

Pendant la période d'état d'urgence sanitaire, plusieurs dispositions particulières ont été prises pour déroger aux règles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ou les compléter provisoirement dans le but d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales. Parmi ces dispositions figurait une large extension des délégations de compétence du Conseil départemental au Président.

Ainsi, l'article 1 de l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée instituait dans son III, des délégations au Président du Conseil départemental qui, soit se substituaient à celles accordées depuis 2015 dans les mêmes domaines prévus par le CGCT, soit dépassaient le champ ordinaire des délégations possibles en lui accordant le pouvoir d'attribuer les subventions aux associations et de garantir les emprunts.

Ces délégations s'appliquaient de plein droit à partir du 3 avril 2020 mais, en application de l'ordonnance, le Conseil départemental avait confirmé les délégations accordées à son Président par celle-ci dans l'étendue maximale qu'elle leur donnait (délibération N°DAJAP/2020/201 du 24 avril 2020).

Ces délégations ont pris fin le 10 juillet 2020 à minuit, en même temps que l'état d'urgence sanitaire. Les délégations accordées antérieurement par le Conseil départemental au Président par différentes délibérations de 2015 ont repris leur effet à compter du 11 juillet 2020, dans leur périmètre et avec leurs limites initiales.

Le rapport N°DAJAP/2020/201 du 24 avril 2020 a décrit précisément l'étendue et les limites de chaque délégation pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

La plupart d'entre elles n'ont présenté aucune spécificité liée à la période d'état d'urgence sanitaire, même si la délégation prévue par l'article L.3221-11 du CGCT en matière de commande publique a été très sollicitée en matière d'achat de masques et autres équipements de protection individuelle.

L'élément le plus caractéristique de la période reste le transfert au Président du pouvoir de prendre les décisions dans deux domaines ordinairement insusceptibles d'être délégués : l'attribution de subvention aux associations et l'octroi de garantie d'emprunts.

Le présent compte-rendu d'exercice des délégations portera donc principalement sur ces points.

Les subventions aux associations, qui ne peuvent ordinairement être décidées que par délibération, ont été attribuées par arrêtés du Président. Comme lorsqu'il s'agit de délibérations, les subventions ont été accordées, le plus souvent, par des arrêtés collectifs assortis de tableaux de subvention. Afin d'assurer une information précise de l'assemblée, ceux-ci sont joints au présent rapport.

N.B. : une même association peut être comptée plusieurs fois au titre d'actions différentes.

1) Dans le champ des politiques sociales

- La politique départementale en faveur de l'enfance, de la famille et de la jeunesse

11 arrêtés ont attribué des subventions de fonctionnement à des actions correspondant aux politiques en matières de Protection de l'Enfance, de Protection Maternelle et Infantile et de prévention et autonomie des jeunes.

1 arrêté a attribué une aide à l'investissement à une structure petite enfance.

Objet de la subvention	Nombre d'associations bénéficiaires	Montant total des subventions attribuées
Protection de l'enfance	5	298 500 €
Protection maternelle et infantile	6	248 774 €
Prévention et autonomie des jeunes	11	2 836 576 €
Sous-total subventions de fonctionnement	22	3 383 850 €
Soutien à l'investissement des structures petite enfance (PMI)	1	1 500 €
TOTAL politique départ.	23	3 385 350 €

Cf. annexe N°1

- La politique départementale en faveur de l'insertion professionnelle et de la lutte contre les exclusions

8 arrêtés de subventions ont été pris pour différentes actions.

Objet de la subvention	Nombre d'associations bénéficiaires	Montant total des subventions attribuées
Subvention structure caritative	10	218 848 €
Progr. insertion FSE 2020	62	6 444 109 €
Financement Foyer Jeunes Travailleurs	15	1 548 450 €
FSL - accompagnement logement	24	1 502 731 €
Solidarité lutte c/ les exclusions	24	531 148 €
Financement Têtes de Réseaux	10	723 079 €
Intervention sociale en Gendarmerie	6	185 138 €
Animation globale des Centres Sociaux	88	2 682 487 €
TOTAL politique départ.	239	13 835 990 €

Cf. annexe N°2

- La politique en faveur de l'autonomie

2 arrêtés ont attribué des subventions de fonctionnement aux Clics Relais Autonomie.

1 arrêté a attribué des aides à l'investissement des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.

Objet de la subvention	Nombre de bénéficiaires	Montant total des subventions attribuées
Politique d'action sociale, notamment la prévention de la perte d'autonomie	10	1 996 683 €
Politique d'action sociale, notamment mise en œuvre de la stratégie départementale de prévention de la perte d'autonomie dans le cadre de la Conférence des Financeurs de Prévention de la Perte d'Autonomie	10	293 750 €
Sous-total subventions de fonctionnement		2 290 433 €
Soutien à l'investissement des établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap	13	2 702 459 €
TOTAL politique départ.	33	4 992 892 €

Cf. annexes N°3 et 4

2) Dans le champ de l'éducation, du sport et de la culture

- La politique en faveur de l'éducation

1 arrêté a attribué des subventions à des associations de parents d'élèves et acteurs du champ éducatif, autres que les établissements.

Objet de la subvention	Nombre de bénéficiaires	Montant total des subventions attribuées
Soutien aux associations	4	43 700 €
TOTAL politique départ.	4	43 700 €

Cf. annexe N°5

- La politique en faveur du sport

2 arrêtés ont attribué des subventions de fonctionnement aux Comités départementaux, ligues, fédérations sportives ou unions pour le développement des disciplines sportives et de la pratique du sport scolaire et universitaire.

Objet de la subvention	Nombre de bénéficiaires	Montant total des subventions attribuées
Fonctionnement de la structure et développement de la discipline sportive	76	811 425 €
Achat de matériel destiné au développement de la discipline sportive	62	275 400 €
TOTAL politique départ.	138	1 086 825 €

Cf. annexe N°6

- La politique en faveur de la culture

8 arrêtés ont attribué des subventions de fonctionnement.

2 arrêtés ont attribué des subventions d'investissement.

Objet de la subvention	Nombre de bénéficiaires	Montant total des subventions attribuées
Lecture publique	10	53 500 €
Soutien aux acteurs culturels	74	458 850 €
Soutien au réseau départemental de développement culturel en milieu rural	3	70 500 €
Dispositif culture et handicap	4	43 500 €
Dispositif insertion culture	11	162 850 €
Aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel	6	21 000 €
Accompagnement du développement des musées thématiques – Têtes de réseau	4	79 250 €
Sous-total subventions de fonctionnement		889 450 €
Accompagnement du développement des musées thématiques (investissement)	2	76 397 €
TOTAL politique départ.	114	965 847 €

Cf. annexe N°7

3) Dans le champ du développement territorial

16 arrêtés de subventions ont été pris pour différentes actions correspondant aux politiques en faveur de l'aménagement, de la ruralité, de l'environnement et du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), du tourisme, de l'habitat et de la coopération transfrontalière.

Objet de la subvention	Nombre d'associations bénéficiaires	Montant total des subventions attribuées
Politique aménagement	1	110 000 €
Politique ruralité, environnement, PDIPR	55	2 121 679 €
Politique tourisme	3	616 000 €
Politique habitat	2	600 000 €
Politique coopération transfrontalière	1	8 750 €
TOTAL	62	3 456 429 €

Cf. annexes N° 8, 9, 10, 11 et 12

4) Les subventions au titre des Actions d'Intérêt Local (AIL) et du Fonds Départemental d'Investissement (FDI)

Objet de la subvention	Nombre de bénéficiaires	Montant total des subventions attribuées
AIL – Arrond. Avesnes-sur-Helpe	82	74 750 €
AIL – Arrond. Cambrai	91	62 650 €
AIL – Arrond. Douai	135	95 700 €
AIL – Arrond. Dunkerque	117	91 150 €
AIL – Arrond. Lille	278	364 665 €
AIL – Arrond. Valenciennes	193	112 438 €
Sous-total subventions AIL	896	801 353 €
Fonds Départemental d'Investissement (FDI)	10	115 600 €
TOTAL politique départ.	906	916 953 €

Cf. annexes N° 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20

II – L’octroi de garantie d’emprunts

29 arrêtés ont été pris pour accorder la garantie du Département, principalement pour le financement du logement social, dont 22 emprunts contractés par l’OPH Partenord Habitat.

Objet de la garantie d’emprunt	Nombre de bénéficiaires	Montant total des garanties accordées
Acquisition et construction de logements sociaux	25	53 670 862 €
Construction et réhabilitation d’établissements sociaux et médico-sociaux	3	12 747 954 €
Constructions scolaires	1	1 950 000 €
TOTAL politique départ.	29	68 368 816 €

Cf. annexe N°21

III – Le renouvellement de l’adhésion du Département aux associations dont il est membre

4 arrêtés ont été pris pour le renouvellement au titre de 2020 des adhésions du Département à 20 associations dont il est membre. Ils sont complétés par 2 décisions de versement des cotisations prises dans le même arrêté que les subventions afférentes à la même politique.

Sur ces 22 décisions de renouvellement, 13 entrent dans les limites de la délégation ordinaire accordée en 2015 car le montant des cotisations est inférieur ou égal à 2 000 €.

L’impact de la délégation issue de l’ordonnance du 1^{er} avril 2020 porte donc sur les 9 autres décisions.

Objet du renouvellement de l’adhésion	Nombre de bénéficiaires	Montant total des cotisations
Politique culturelle (Association des Sites et Paysages de Mémoire de la Grande Guerre)	1	6 500 €
Politique ruralité – environnement (Centre Régional de Phytosociologie / Conservatoire Botanique National de Bailleul)	1	20 000 €
Politique coopération transfrontalière (Mission Opérationnelle Transfrontalière -MOT-)	1	6 500 €
Assemblée des Département de France (ADF)	1	203 140 €
Autres adhésions dont la cotisation est supérieure à 2 000 €	5	34 873 €
Sous-total	9	271 013 €
Adhésions dont le montant de cotisation est inférieur ou égal à 2 000 €	13	8 988 €
TOTAL	22	280 001 €

Cf. annexe N°22 (renouvellement des adhésions dont les cotisations ne sont pas directement imputées sur les crédits des politiques thématiques correspondantes).

IV – La fixation de tarifs en matière culturelle

La délégation de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 a complété la délégation ordinaire de 2015 en cette matière.

Outre les décisions de gratuité des entrées des équipements culturels dont ont été assorties les décisions d'ouverture dérogatoire de ceux-ci pendant la période de confinement antérieurement à la date de réouverture des musées, elle a notamment permis de prendre 4 décisions tarifaires nécessitées par la mise en régie directe de l'équipement culturel de l'Abbaye de Vaucelles au 1^{er} juillet 2020 (tarifs d'entrée, tarifs de la boutique, tarifs du salon de thé et tarifs de location des salles).

Deux autres arrêtés ont adapté les tarifs d'entrée du Forum Antique de Bavay et ceux des nouveaux produits de la boutique du Musée de Flandre de Cassel.

Il appartient au Conseil départemental de me donner acte de la présentation de ce rapport de rendu compte de l'exercice des délégations accordées pendant la période d'état d'urgence sanitaire, en application de l'article 1 III de l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée.

Je propose au Conseil départemental :

- de me donner acte de la présentation du rendu compte de l'exercice des délégations d'attributions prévues par l'article 1 III de l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée et la délibération du Conseil départemental N°DAJAP/2020/201 du 24 avril 2020.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Liste des marchés publics supérieurs à 25 000 € HT notifiés en 2019

L'article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président, par délégation du Conseil départemental, peut être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; à charge pour lui de rendre compte de l'exercice de cette compétence.

Suivant les dispositions de l'article précité, l'Assemblée départementale, par délibération du 12 octobre 2015, a donné délégation à son Président pour prendre toutes décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et les avenants s'y rapportant.

Afin de satisfaire à l'obligation de rendre compte, les listes des marchés et avenants passés au cours de l'année 2019 et d'un montant supérieur à 25 000 € HT, seuil de l'obligation de mise en concurrence, sont produites en annexes.

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte de la présentation des listes des marchés et avenants passés en 2019 en application de la délibération DA/2015/852 du 12 octobre 2015.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : L'engagement du Département du Nord dans stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - avenants financiers pour l'année 2020.

Le 17 décembre 2018, par la signature de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 (rapport DGASOL/2018/428 du 17 décembre 2018), le Département du Nord s'engageait aux côtés de l'Etat dans la lutte contre la pauvreté pour garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux, notamment dans les domaines de l'emploi ou encore de la protection de la famille et de l'enfance.

Cette convention vise à définir des priorités conjointes, y compris en matière de financements, s'inscrivant dans les grands axes de la stratégie au regard des besoins identifiés sur le terrain et déclinés sous la forme d'engagements réciproques. Cette convention a conduit à définir des engagements « socles » qui seront conventionnés avec tous les départements volontaires et des engagements à l'initiative des départements permettant de prendre en compte les réalités territoriales.

Dans le cadre de cette convention, le soutien financier de l'Etat au titre de l'année 2020 doit être défini par avenant à ladite convention.

Ainsi l'engagement se concrétisera en 2020 par la mobilisation de moyens financiers supplémentaires afin de poursuivre la dynamique enclenchée (cf. rapport DGASOL/2020/59 du 29 juin 2020 concernant le rapport d'exécution 2019 de la Stratégie pauvreté) en matière de prévention et de protection de l'enfance et pour permettre l'accès à l'emploi des allocataires du RSA :

- Au titre de la convention à l'échelle départementale, 10,3 millions d'euros pour le Département et 10,3 millions d'euros pour l'Etat – avec intégration du Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) – avec une participation complémentaire de l'Etat à hauteur de 2 millions d'euros pour l'année 2020 ;
- Au titre de la convention à l'échelle du Bassin minier, 676 501 € pour le Département et 500 000 € pour l'Etat.

L'ensemble de ces 21 actions seront ainsi déclinées en 2020 pour plus de 21 millions d'euros.

I. L'engagement du Département du Nord dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (cf. annexe jointe)

La mise en œuvre de la Stratégie dans le Nord se concrétise par l'engagement d'une contractualisation entre l'Etat et le Département du Nord sur trois années. L'année 2020 verra se poursuivre les dynamiques engagées en 2019, avec un renforcement des actions menées auprès des jeunes de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et des Mineurs non accompagnés (MNA) et la mise en place du plan national de formation des travailleurs sociaux, lancé en janvier 2020 par l'Etat.

► **4 engagements constituent le « socle » de la Convention d'appui :**

Cette partie de la contractualisation est centrée sur quatre engagements pour un montant global de 11,4 M€ en 2020 (cf. tableau financier joint en annexe) :

1^{er} engagement : prévenir toute « sortie sèche » pour tous les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance :

La préparation à l'autonomie et à la citoyenneté doit être impulsée dès l'âge de 16 ans. Des moyens sont mobilisés pour l'accompagnement vers leur autonomie afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. En 2020, cet engagement se concrétisera autour de quatre axes :

- Faciliter l'accès au logement des jeunes sortant de l'ASE en développant de nouvelles initiatives : actions d'intermédiation locative et captation de logements ; soutien aux nouvelles offres de logements adaptés aux jeunes ; démarches visant à faciliter l'accès au logement social ; actions d'aide à l'installation ;
- Préparer et soutenir les jeunes dans leur parcours d'autonomie : préparation à l'autonomie à partir de logements diffus en baux glissants ou à partir des lieux de vie des jeunes ; développement des pratiques professionnelles de repérage et d'accompagnement des jeunes en risque de rupture, entre autres ;
- Maintenir le lien et l'aide apportée aux jeunes sortant des hébergements de l'ASE pour sécuriser leur parcours d'insertion et d'autonomie après leur sortie, avec l'aide des services les ayant accompagnés dans leur minorité ;
- Accompagner et sécuriser l'accès à l'autonomie des MNA : offrir un accompagnement adapté dans la continuité de la prise en charge menée pendant la minorité, permettant de sécuriser le passage à la majorité et leur parcours d'accès à l'autonomie.

2^e engagement : expérimenter des maraudes mixtes Etat/Aide sociale à l'enfance

Les maraudes ont pour principal but d'aller vers les jeunes en errance, qui ne recourent pas aux services sociaux et échappent de fait à l'ensemble des dispositifs d'inclusion sociale. Il s'agira aussi d'agir en prévention et d'aller vers les familles avec enfants dans la rue. En 2020, outre le financement de places d'hébergement pour des femmes avec enfants de moins de trois ans, le travail portera sur deux volets : la résorption des bidonvilles sur le territoire métropolitain, avec le financement complémentairement d'un poste afin d'assurer la scolarisation des enfants vivant sur des squats ou des campements identifiés et la mobilisation de l'équipe mobile d'éducateurs de rue créée sur le Denais en 2019.

3^e engagement : revaloriser le travail social au service de toutes les familles

Pour garantir à tous un accueil social et familial en généralisant le premier accueil social inconditionnel de proximité, le Département du Nord entend favoriser les démarches « d'aller vers » et de développer des démarches de référents de parcours pour associer plus fortement les personnes accompagnées et améliorer la coordination des acteurs. Pour ce faire, le Département entend organiser le premier accueil inconditionnel global de proximité (physique, téléphonique et numérique) en territoire pour faciliter l'exercice par chacun de ses droits. Il va par ailleurs poursuivre le déploiement des services civiques en territoire pour permettre l'accompagnement numérique des usagers, avec l'accueil de 32 jeunes supplémentaires.

Parallèlement, l'Etat mettra en œuvre, en mobilisant le Département, un plan de formation des travailleurs sociaux, afin de poursuivre et accentuer l'évolution de leurs pratiques professionnelles, en développant une approche globale des situations des personnes, en les plaçant au cœur de leur action et en leur donnant un rôle de premier plan dans leur parcours. Il s'agit aussi de favoriser une démarche de prévention, davantage en coordination et en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'accompagnement, en s'appropriant les approches collectives et en intégrant les mutations générées par l'entrée du numérique dans l'exercice professionnel.

4^e engagement : favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA.

Le Département mène depuis 2015 une politique ambitieuse de retour à l'emploi et d'insertion professionnelle des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) confirmée dans le cadre de l'engagement du Département dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Les différentes politiques départementales d'insertion contribuent à cet objectif notamment en permettant de lever les derniers obstacles avant une reprise d'emploi.

Dans le contexte de sortie de confinement, il est apparu nécessaire en 2020 d'amplifier cette politique afin d'accompagner la relance de l'économie, d'accélérer le retour à l'emploi et de renforcer la simplification des parcours en optimisant et en renforçant les moyens existants.

Les 8 Maisons départementales de l'insertion et de l'emploi (MDIE) poursuivront leurs actions et s'appuieront sur des temps forts et les dispositifs à savoir :

- La semaine Réussir Sans Attendre, qui se déroulera du 16 au 20 novembre 2020, autour de quatre thèmes : l'insertion professionnelle des jeunes, l'insertion par l'activité économique (IAE), les services à la personne, en particulier dans les services d'aide à domicile et l'emploi transfrontalier ;
- Le développement de la plateforme NordEmploi ;
- Le cumul du RSA pendant 3 mois ;
- L'aide bonifiée Activ'emploi (cf. délibération DGASOL/2020/139 du 29 juin 2020) ;
- Le Boost qualification ;
- Le CIE+
- Le renforcement de l'accompagnement global ;
- Le développement de l'IAE ;
- Le déploiement du Dossier unique d'insertion (DUI).

► **Concernant les engagements à l'initiative du Département, garantir les droits essentiels de tous les enfants et de leurs familles constitue un enjeu prioritaire**

Cette partie de la contractualisation est centrée sur 10 actions pour un montant global de 9,2 M€ en 2020 (cf. tableau financier joint en annexe) :

- *Permettre l'égalité des chances dès les premiers pas de la vie*

Le Département du Nord s'engage dans l'accompagnement des enfants et de leurs familles, autour d'actions de soutien à la parentalité, de médiation familiale et de prévention. Ainsi, les Maisons des parents (MDP) ouvriront sur les directions territoriales de Cambrai et Roubaix-Tourcoing.

- *Garantir au quotidien les droits fondamentaux de l'enfant*

Le Département du Nord s'engage à accompagner les enfants et leurs familles dans le respect de leurs parcours de vie et souhaite développer des actions de prévention.

Comme le prévoit la Stratégie nationale, des propositions d'allègement des tâches techniques confiées aux services de PMI sur l'évaluation des agréments sont engagées au travers d'une externalisation afin de dégager du temps de professionnels, notamment des puéricultrices, pour développer des actions de prévention dès le plus jeune âge. En 2020, l'ensemble de l'expérimentation menée va être déployée sur le territoire du Nord (Cambrésis, Flandres, Roubaix-Tourcoing et Métropole Lille).

- *Garantir le parcours de formation de tous les jeunes*

Le Département du Nord s'engage sur l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes, en personnalisant les interventions et en facilitant les logiques de parcours. Pour ce faire, il agira en prévention sur l'évitement du décrochage scolaire par le renforcement de 30 postes d'agents de liaison sociale en environnement scolaire (ALSSES) à l'horizon 2021, en priorisant le Bassin minier et la

Sambre-Avesnois. Le Département est aussi particulièrement attentif à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, notamment vers l'apprentissage.

Parallèlement, en 2020, le Département adoptera un référentiel pour les groupes socio-éducatifs (GSE), instance de coordination des acteurs sociaux, médico-sociaux et éducatifs intervenant principalement et collectivement sur des situations difficiles, et ce afin de définir un cadre commun d'intervention et d'harmoniser les pratiques territoriales.

Par ailleurs, afin de répondre aux situations particulièrement complexes des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance auxquelles sont confrontés les travailleurs sociaux du Département, des moyens significatifs à hauteur de près de 9 millions d'euros sont mobilisés sur trois ans dans le cadre de la Stratégie pauvreté, qui ont déjà permis de créer sur le Département 4 équipes mobiles (dont une pour le Bassin minier) composées chacune a minima de cinq travailleurs sociaux et de cinq professionnels médicaux et paramédicaux, qui viendront appuyer les interventions des professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux et les assistants familiaux. Au-delà de l'intervention de ces équipes mobiles, près de 20 places en repli seront également créées afin de permettre, dans les situations de crise, une prise en charge spécifique répondant aux besoins des enfants et de leurs familles. Ce projet sera mené en concertation avec l'Agence régionale de santé afin de rendre cohérentes les réponses dans le domaine sanitaire, social et médico-social. La mobilisation des équipes mobiles se poursuit donc pour l'année 2020.

Le Département apportera des moyens avec l'Etat sur la formation des bénévoles, notamment ceux du Bassin minier, afin de favoriser une implication des habitants et de consolider les projets associatifs.

En 2020, le Département proposera également un accompagnement renforcé à des jeunes de 16 à 25 ans (en lien avec l'accompagnement éducatif et individuel développé au sein des clubs de prévention auxquels ils sont rattachés) très éloignés de la formation, de l'emploi et des dispositifs de droit commun au sein des ateliers d'insertion sociale et professionnelle portés par les clubs de prévention. Cette action permettra ainsi de remobiliser, lever les freins périphériques à l'emploi et acquérir des compétences transversales leur permettant à la sortie d'intégrer un emploi ou une formation.

En 2020, le Département du Nord a souhaité proposer un dispositif de soutien, véritable accélérateur de prévention, voire de réparation, pour accompagner la sortie du confinement en améliorant l'accessibilité des services dans la proximité, en facilitant l'accompagnement des publics les plus fragiles, en se mobilisant pour un retour à l'emploi accéléré et enfin en complétant les dispositifs réglementaires existants par la création d'une aide complémentaire exceptionnelle, octroyée selon un principe de subsidiarité et s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Depuis juillet 2020, 784 aides ont été accordées à 33 % à des personnes isolées et majoritairement pour des besoins de première nécessité.

Enfin, conscient des ruptures dans l'apprentissage des fondamentaux lors de la période de confinement pour une partie des jeunes, le Département du Nord s'engage, dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, à tout mettre en œuvre pour lutter contre le décrochage scolaire et les inégalités numériques. Il a encouragé ainsi les initiatives permettant d'assurer la continuité pédagogique durant l'été et les découvertes culturelles.

Parallèlement, il a mobilisé ses services, ses équipements et ses partenaires pour offrir aux jeunes fragilisés par la crise sanitaire, l'occasion de profiter cet été de temps d'oxygénation, de découverte et de loisirs dans le département, pour se ressourcer après cette période de confinement (délibération DIPLE/2020/139 du 29 juin 2020).

II. L'engagement du Département pour faire du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais un territoire démonstrateur de la Stratégie pauvreté (cf. annexe 2)

Le 10 juillet 2019, le Département du Nord s'est engagé aux côtés de l'Etat sur un plan d'actions pour faire du Bassin minier du Nord et du Pas de Calais un territoire démonstrateur de la Stratégie pauvreté.

Cette contractualisation est centrée sur 6 actions⁻⁴⁻ pour un montant global de 1,2 M€ en 2020 (cf. tableau financier joint en Annexe 1) :

Afin de prévenir les inégalités sociales de santé, installées avant six ans, voire trois ans, le Département proposera en 2020, en cohérence avec la politique de prévention de l'Agence régionale de santé (ARS), un parcours de santé, par la mise en place d'une procédure de suivi et d'accompagnement des familles à l'issue des examens de 2 ans et 4 ans.

Par ailleurs, le Département s'engage à développer les places d'accueil d'éveil et à mettre en œuvre, coordonner et animer un réseau de prévention précoce pour l'apprentissage du langage.

Plus spécifiquement sur le Bassin minier, le Département reconnaît le rôle positif de l'internat comme outil de prévention et de socialisation et apportera en 2020 son soutien aux familles en participant financièrement aux frais, dans le cadre de son Règlement départemental d'aide sociale (RDAS).

L'équipe mobile, mise en place en 2020 pour accompagner les situations complexes d'enfants de l'ASE et portée par l'AFEJI, va poursuivre son travail.

Par ailleurs, sur le Bassin minier, le Département est fortement mobilisé pour l'accompagnement des allocataires du RSA, notamment en agissant à toutes les étapes du parcours d'accompagnement pour redonner à chacun une perspective d'emploi. Les travaux d'investissement qui font l'objet des opérations intégrées des cités minières, mais également toutes les actions de gestion quotidienne des cités et d'utilisation des équipements créés ou rénovés, doivent permettre de construire des parcours vers l'emploi pour les habitants du territoire. Pour cela, le Département entend mobiliser la clause d'insertion pour les allocataires du RSA par l'engagement :

- premièrement, d'une mission d'accompagnement pour l'identification des dispositifs d'insertion et des conditions de leur mise en œuvre dans le cadre des chantiers de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM),
- deuxièmement, par le recrutement de deux chargés d'appui clauses sociales au sein des Plateformes territoriales de l'emploi et de l'insertion professionnelle,
- troisièmement, en développant une plateforme mobilité, consolidant ainsi une offre pérenne et durable de solutions de mobilité, via l'attribution de subventions à l'association Wimoov.

Enfin, les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais ont pour ambition commune de travailler autour de trois thèmes de travail en 2020 :

- les clauses sociales d'insertion par un renforcement des moyens opérationnels consacrés à la préparation et au suivi des allocataires du RSA, dans le cadre des marchés de réhabilitation des logements miniers ou de rénovation des cités minières ;
- le développement de l'IAE pour l'accès à l'emploi ;
- le développement de l'accueil du jeune enfant sur le Bassin minier.

III. L'engagement du Département pour l'expérimentation d'un Service public de l'insertion (SPI)

Le Département du Nord poursuit son ambition de redonner au travail une place centrale en s'engageant sur l'expérimentation d'un Service Public de l'Insertion (SPI). Dans le cadre de l'appel à projets national, le Département a été retenu (14 projets soutenus sur 45 présentés au national, dont 11 départements) afin de renforcer l'offre de services destinée aux bénéficiaires du RSA et de proposer de nouvelles formes de coopération entre acteurs pour faire du retour à l'emploi une priorité.

L'enjeu du service public de l'insertion est de décloisonner la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale, de développement économique et d'emploi. L'objectif est de mettre la personne au cœur du système en vue d'accélérer le retour à l'emploi.

Le SPI vise à :

- faciliter l'accès aux droits et accélérer l'orientation des personnes vers l'accompagnement qui leur est le plus adapté ;
- décloisonner l'accompagnement social et l'accompagnement vers l'emploi en favorisant un accompagnement à la fois plus global et plus intensif pour accélérer le retour à l'emploi ;
- massifier l'insertion par l'activité économique pour tous autour du principe de « l'emploi d'abord », en mobilisant non seulement le secteur de l'IAE lui-même mais aussi en s'appuyant sur, et en l'amplifiant, la dynamique des entreprises inclusives pour construire de véritables parcours de retour à l'emploi durable.

Pour répondre à ces enjeux et sous l'impulsion du Département du Nord porteur du futur SPI, le projet se décline autour de 4 axes :

- axe 1 : avec Pôle emploi, mettre en place un pack de démarrage pour les nouveaux allocataires du RSA (Lille) ;
- axe 2 : renforcer les actions des partenaires pour accélérer l'accès à l'emploi des jeunes (versant Nord Est de la Métropole) ;
- axe 3 : maîtriser la mobilisation de l'IAE au bénéfice des publics les plus fragiles (Avesnois) ;
- axe 4 : favoriser le partage des informations s'appuyant sur le dossier unique d'insertion (DUI).

Ces 4 expérimentations visent à positionner la personne au cœur de son parcours et mettre en synergie les moyens des différents acteurs pour trouver des solutions rapides, simples et personnalisées au bénéfice du retour à l'emploi.

Elles se dérouleront sur deux ans, à hauteur d'environ 442 000 €, dont 300 000 € de financement de l'Etat (180 000 € en 2020).

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la poursuite des actions pour 2020 de la Stratégie du Département du Nord en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, telle qu'elle est déclinée dans la Convention d'appui ;
- de m'autoriser à signer les avenants financiers au titre de l'année 2020 dans les termes des projets annexés au rapport (Annexes 2 et 3) ;
- de m'autoriser à signer la convention de financement pour l'expérimentation territoriale d'un Service public de l'insertion 2020-2021 (Annexe 4) ;
- de contribuer à la réalisation de ces engagements dans le cadre des compétences de droit commun du Département ;
- de participer à la gouvernance et au portage commun de cette démarche stratégique.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
11004OP011	11004E01	5 777 672,08	2 024 909,31	2 021 715
11004OP011	11004E07			1 010 858
12002OP018	12002E15	3 089 829	1 068 114	2 021 715
12002OP018	12002E17			1 010 858
12002OP016	12002E22			300 000

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : 1er avenant au contrat de Délégation de Service Public pour la gestion de la station touristique du ValJoly.

La base de loisirs départementale du ValJoly, créée en 1975, est devenue une station touristique en 2008. Elle propose des activités de loisirs, des services, de la restauration et de l'hébergement.

Gérée par le Syndicat Mixte du ValJoly jusqu'au 31 décembre 2019, elle est, depuis le 1^{er} janvier 2020, gérée par la société VM59132, société dédiée filiale de Vert Marine dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU CONTRAT DE DSP

1/ La prise en charge des dysfonctionnements

L'article 5 du contrat de DSP stipule que Vert Marine disposait de trois mois pour faire état d'un rapport sur les dysfonctionnements relevés à compter de la mise à disposition du site, soit le 1^{er} janvier 2020. A partir de ce rapport, il est prévu que Vert Marine et le Département formalisent la répartition des prises en charges techniques et financières des dysfonctionnements constatés, par voie d'avenant au contrat de DSP.

Conformément au contrat, les services de Vert Marine et les services départementaux ont retenu la possibilité de prendre en charge les dysfonctionnements relevant d'une non-conformité réglementaire, d'un problème de sécurité ou d'un équipement hors service, soit 82 dysfonctionnements sur les 435 proposés initialement par Vert Marine.

Il est proposé que le Département assure la prise en charge financière de ces 82 dysfonctionnements par une subvention forfaitaire de 107 000 € et que Vert Marine assure la prise en charge technique et se charge de la remise en état.

L'avenant joint propose de compléter l'article 5 du contrat et d'annexer la liste des remises en état à effectuer.

2/ Modification du périmètre géographique concédé

Il est proposé l'ajout de parcelles dans le périmètre de la DSP :

- le parking situé en face du camping resté en gestion départementale, sera intégré à la DSP afin de permettre aux visiteurs de se garer en sécurité lors de grands événements. Il pourra également être utilisé par des auto-écoles pour des leçons de 2 roues,
- l'espace situé sous les parcelles U540 et 542 permet à Vert Marine de stocker les déchets verts ; il sera donc intégré au contrat,

- la parcelle 275 sera également intégrée partiellement dans le périmètre concédé dans un souci de continuité.

Il est également proposé de retirer du périmètre concédé les parcelles :

- U640 et 641, reprises en gestion par les Espaces Naturels du Nord,
- le parking situé sur la parcelle U512 permettant l'accès au barrage,
- la parcelle A130 gérée par l'Office National des Forêts,
- la parcelle 408 réservée uniquement à l'accès aux cottages de Madame Vacances.

Ce changement de périmètre ne modifie pas l'équilibre du contrat et l'exploitation du site ne sera pas impactée par cette évolution.

L'annexe 1 du contrat « périmètre concédé » sera modifié en ce sens.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le 1^{er} avenant au contrat de délégation de service public pour la gestion de la station touristique du Valjoly, entre le Département du Nord et la société VM59132, et ses annexes ;
- d'attribuer à la société gestionnaire de la station touristique du ValJoly VM59132 une participation aux travaux de 107 000 € pour la prise en charge des dysfonctionnements constatés et dont la liste est jointe en annexe de ce 1^{er} avenant ;
- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 9194 nature comptable 20422, opération 23010OP002 (enveloppe 23010E15) du budget départemental 2020 ;
- de m'autoriser à signer l'avenant précité ainsi que toutes les pièces et actes s'y rapportant.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23010OP002	23010E15	3 079 000€ (dont 107 000€ prévus à la prochaine étape budgétaire)	1 171 889€	107 000€

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Budget supplémentaire : budget principal

Le budget supplémentaire (BS) qui vous est présenté, est fortement marqué par la crise sanitaire de la Covid 19 qui nous a touchés, comme le reste du monde, et a bouleversé la situation financière du Département.

Bouleversement du calendrier tout d'abord, puisque le budget supplémentaire constitue la première étape budgétaire de l'exercice en cours, après l'adoption du budget primitif (BP) le 16 décembre 2019. Ce choix nous permet de disposer aujourd'hui d'assez d'éléments pour limiter la marge d'erreur sur les inscriptions qui vous sont présentées.

Bouleversement des équilibres ensuite, puisqu'outre l'aspect technique tenant, chaque année, à la reprise du résultat de l'exercice précédent, le BS 2020 présente une dimension particulière au regard de l'impact financier significatif de la pandémie sur l'ensemble du secteur local, et notamment sur les budgets des départements.

Ainsi, le BS, voté distinctement pour le budget principal et pour le budget annexe dédié au Laboratoire départemental, permet d'intégrer les répercussions de la crise, tant en dépenses qu'en recettes, sur les finances de la Collectivité.

La crise a d'abord représenté un coup dur porté aux recettes des départements. Le BS prévoit en particulier la diminution de 34,9 M€ (- 10 % par rapport au CA 2019) du produit attendu des Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO), suite au ralentissement des transactions immobilières lors du confinement.

Malgré ces difficultés, anticipées dès le début de la crise, le Département n'a pas hésité à venir en soutien des Nordistes qui ont été en première ligne pendant la pandémie, qu'il s'agisse d'agents départementaux, de structures partenaires de la Collectivité, ou des habitants les plus vulnérables.

Ainsi, s'agissant des dépenses, le BS intègre principalement, en impact direct, la régularisation des achats de fournitures sanitaires réalisés dans l'urgence (masques, gants, solution hydroalcoolique, etc.), ainsi qu'une enveloppe complémentaire pour les achats prévus jusqu'à la fin de l'année (15 M€) et les mesures d'accompagnement adoptées en faveur des Nordistes, des agents et des partenaires de la Collectivité (16,4 M€). Il porte également l'inscription au titre du Revenu de Solidarité Active (RSA) à 680 M€ (+ 20 M€ par rapport au BP), en raison de l'arrêt des sanctions pendant le confinement.

En outre, le BS permet, de façon plus habituelle, l'actualisation générale des inscriptions budgétaires. A cet égard, la principale évolution concerne l'augmentation des dépenses dédiées à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) dont la croissance, hors primes versées dans le cadre de la Covid-19, se poursuit logiquement (+ 6,8 M€), compte tenu notamment de la démographie du Département.

Malgré la dégradation mécanique de l'épargne brute, liée à cet effet de ciseau, le choix est fait de maintenir un investissement volontariste, afin de soutenir l'activité sur le territoire, et d'initier une véritable politique contracyclique pour limiter les effets de la crise. Les dépenses à destination du secteur social sont en particulier renforcées (+ 9,7 M€), notamment dans le cadre des arrêtés et délibérations d'octroi de subventions en faveur des établissements pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap.

A ce stade, les incertitudes sur l'évolution de la situation demeurent nombreuses et de nouveaux ajustements, en fonction de l'affinement des prévisions, sont susceptibles d'être effectués d'ici la fin de l'année.

Une certitude subsiste néanmoins : si la Collectivité n'avait pas effectué un effort, tant sur les recettes que sur les dépenses, durant les années passées, elle n'aurait pas pu mener cette politique volontariste et serait d'ores et déjà dans une situation critique. A titre d'exemple, l'intégration dans le rapport des effets de la réforme des fonds de péréquation horizontale (+ 20,5 M€ en solde net), reflète le travail de conviction mené au sein de l'Association des Départements de France (ADF) afin d'augmenter la péréquation entre Départements.

I. La reprise du résultat de l'exercice 2019

Conjugués à la dynamique favorable des recettes, les efforts de gestion menés par la Collectivité en 2019, conformément à la stratégie engagée dès 2015, ont permis de dégager un résultat de fonctionnement cumulé de + 175,2 M€.

Celui-ci a en partie été affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (94,1 M€), à l'occasion du vote du Compte Administratif, permettant de conserver au BS un excédent de fonctionnement de 81,1 M€.

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, cet excédent de fonctionnement permet à la Collectivité d'amortir l'effet de ciseau entre la diminution des recettes et la hausse des dépenses de fonctionnement, tout en conservant sa capacité à investir sans recours supplémentaire massif à l'emprunt (- 2,2 M€ par rapport au BP).

Ainsi, les équilibres du BS 2020 sont les suivants :

BS 2020 (mouvements réels)	RECETTES	DEPENSES
Affectation des résultats CA 2019 en fct.	81,1 M€	
Section de fonctionnement	-31,6 M€	36,6 M€
Impact sur épargne brute	13,0 M€	
Affectation des résultats CA 2019 en inv.	94,1 M€	94,1 M€
Section d'investissement		10,8 M€
TOTAL	143,7 M€	141,5 M€
Impact sur le besoin d'emprunt	-2,2 M€	

II. L'intégration des répercussions de la crise sanitaire sur les dépenses et les recettes de fonctionnement et l'actualisation des prévisions budgétaires initiales

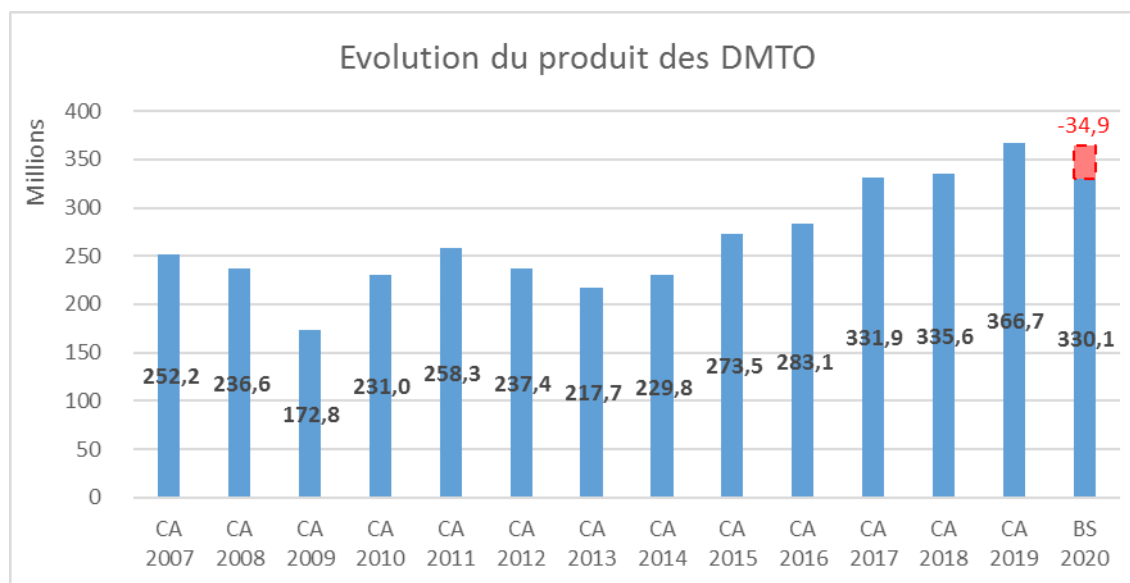
Les recettes de fonctionnement sont principalement marquées, suite à la période de confinement, par la diminution du produit attendu des DMTO. Celle-ci est néanmoins partiellement amortie par la forte augmentation, concomitamment, du solde net de la péréquation horizontale. Le BS intègre par ailleurs l'impact important de la crise sanitaire sur les dépenses de fonctionnement.

A. Des recettes de fonctionnement ^{-1/1-}principalement touchées par la diminution du produit attendu des DMTO, partiellement amortie par la hausse de la péréquation horizontale

Les recettes réelles de fonctionnement, hors résultat reporté, sont en baisse de 31,6 M€.

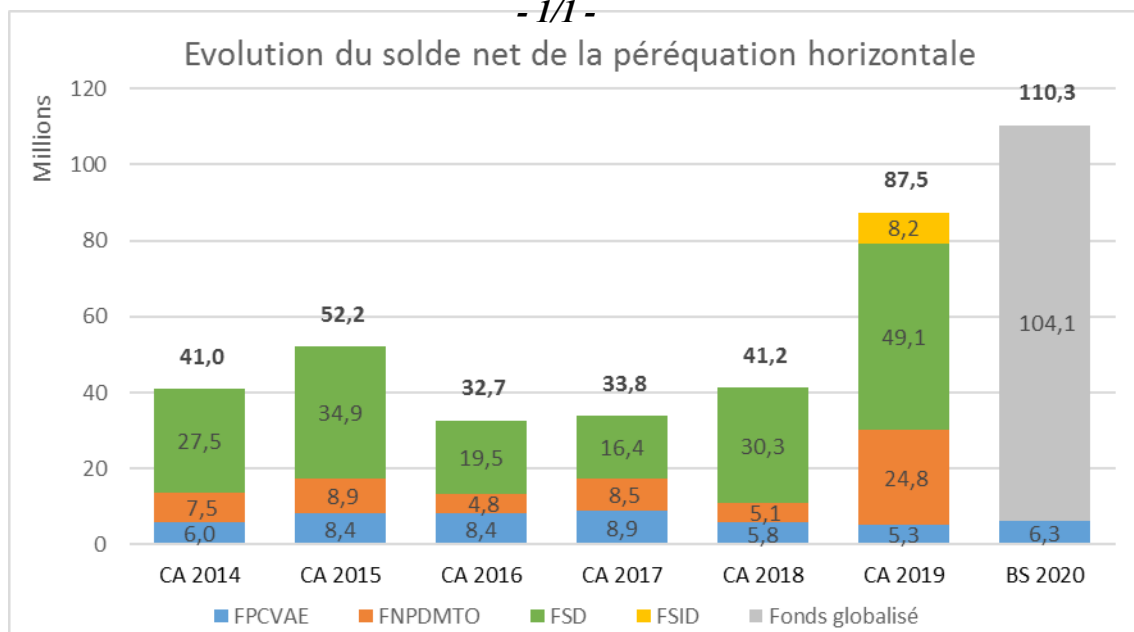
En effet, suite à la crise sanitaire et à la période de confinement ayant entraîné le ralentissement des transactions immobilières, les recettes de fonctionnement sont principalement touchées par la diminution du produit attendu des DMTO, porté à 330,1 M€ (- 34,9 M€ par rapport au BP), qui se rapprochent ainsi de leur niveau de 2018 (335,6 M€).

Etant donné la grande volatilité de cette recette, même hors période de crise, la reprise progressive des transactions immobilières doit néanmoins être regardée avec prudence et sa poursuite demeure soumise à l'évolution de la situation sanitaire.



Le BS prévoit, par ailleurs, l'ajustement de la péréquation horizontale, dont le solde net est porté à 110,3 M€ (+ 20,5 M€ par rapport au BP). Cette augmentation résulte de la modification du niveau de prélèvement (- 16,9 M€, exclusivement au titre du fonds globalisé de péréquation des DMTO, le Département n'étant pas assujéti au prélèvement au titre de la péréquation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)) et de reversement (+ 3,6 M€, dont 2,6 M€ pour les fonds assis sur les DMTO et 1 M€ pour le fonds de péréquation de la CVAE), suite à la réforme de la péréquation horizontale entrée en vigueur en 2020¹, l'inscription prévue au BP correspondant au mécanisme avant réforme.

¹ Les trois fonds assis sur les DMTO (Fonds National de Péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (FNPDMTO), Fonds de Solidarité en faveur des Départements (FSD) et Fonds de Soutien InterDépartemental (FSID)) ont fait l'objet d'une réforme importante, issue d'une proposition de l'ADF, dans le cadre de la Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2020. Celle-ci opère le remplacement des mécanismes de prélèvement de ces fonds par un prélèvement unique alimentant un fonds globalisé.



Les autres recettes de fonctionnement font, pour l'essentiel, l'objet des ajustements suivants :

- CVAE : + 4,1 M€ (pour atteindre 156,8 M€), suite à la réception des notifications définitives, l'effet de la crise sanitaire étant uniquement attendu à compter de 2021 ;
- Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) : - 1,4 M€ (pour atteindre 44,1 M€), principalement en raison de la dynamique moins importante de l'enveloppe nationale, à répartir entre les départements ;
- Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE) : - 1,4 M€ (pour atteindre 21,1 M€), en raison de la baisse de l'activité des entreprises pendant le confinement ;
- Dotations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de l'APA et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : - 3,9 M€ (pour atteindre 108,1 M€), correspondant à l'actualisation de la projection suite à la réception des notifications prévisionnelles (- 7,4 M€)², de laquelle est déduite la participation partielle de l'Etat à la prime Covid en faveur des personnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) (+ 3,5 M€) ;
- Plan pauvreté : + 2,5 M€ (pour atteindre 10,8 M€), en lien avec le renforcement du soutien de l'Etat au titre de 2020 dans le cadre des avenants financiers aux conventions initiales ;
- Indus d'Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) et amendes au titre du RSA : - 2,3 M€ (pour atteindre 5 M€), en raison de l'arrêt des contrôles pendant la période de confinement ;
- Fonds Social Européen (FSE) : + 3,4 M€ (pour atteindre 7,5 M€), en raison d'une accélération du traitement des dossiers ;
- Estimation basse de la participation de l'Etat pour l'achat de masques : 0,82 M€.

B. Des dépenses de fonctionnement fortement impactées par la crise sanitaire

Les dépenses de fonctionnement, hors ajustement du prélèvement au titre de la péréquation horizontale (- 16,9 M€), sont en augmentation de 53,5 M€. Outre la prise en compte de l'impact important de la crise sanitaire sur les finances de la Collectivité, le BS permet l'actualisation des prévisions budgétaires initiales.

² La baisse de la dotation résulte de la décision du gouvernement de ne pas reconduire, depuis l'an dernier, le dispositif prévu par le décret n°2017-1337 du 13 septembre 2017, garantissant un niveau de dotation, en 2017 et en 2018, aux départements dont l'évolution des dépenses d'APA est plus importante que la moyenne nationale.

1. Les impacts financiers ^{-1/1-} de la crise sanitaire : achat de matériel et d'équipements, mesures d'accompagnement et augmentation de la trajectoire du RSA

Les dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire sont triples : achat de matériel et d'équipements pour les agents et les partenaires de la Collectivité, mesures d'accompagnement spécifiques et augmentation de la trajectoire du RSA, pour un montant total de 51,4 M€.

Une partie de ces dépenses supplémentaires a, d'ores et déjà, été réalisée par l'intermédiaire de virements de crédits provisoires, dont le BS permet la régularisation. Par ailleurs, certaines missions de la Collectivité ayant été interrompues pendant le confinement et entraînant une sous-consommation prévisionnelle, des redéploiements de crédits internes ont, dès à présent, pu être effectués afin d'optimiser les réalisations.

- L'achat de matériel et d'équipements pour les agents et les partenaires

Le BS prévoit une inscription de **15 M€** pour l'achat de matériel et d'équipements à destination des agents et des partenaires de la Collectivité. Ces dépenses portent environ à 90 % sur l'achat de masques chirurgicaux, et intègrent, pour le reste, l'achat de solution hydroalcoolique et d'équipements divers (blouses, visières, gants, etc.).

L'inscription de 15 M€ se décompose de la façon suivante :

- 9,4 M€ pour la régularisation d'achats réalisés dans l'urgence par virement de crédits ;
 - 2,8 M€ pour l'acquisition de masques à prix coûtant auprès de la Région Hauts-de-France ;
 - 2,8 M€ pour la couverture des achats supplémentaires à réaliser jusqu'à la fin de l'année.
- Les mesures d'accompagnement spécifiques adoptées par la Collectivité

La Collectivité a fait le choix d'adopter une série de mesures spécifiques, dont le BS prévoit l'inscription budgétaire, afin d'assurer un accompagnement aussi large que possible pendant la période de crise.

Ces mesures s'adressent en premier lieu aux Nordistes les plus vulnérables :

- Création d'un fonds d'aide transitoire à destination des personnes fragiles, en complément des dispositifs existants (**1 M€**), et financements complémentaires pour la mise en œuvre des mesures de soutien en faveur de l'enfance (**1 M€**), valorisés dans le Plan pauvreté (Plan de soutien aux Nordistes fragilisés en sortie de confinement) ;
- Octroi de subventions pour la distribution de produits alimentaires issus de l'agriculture locale (**0,8 M€**).

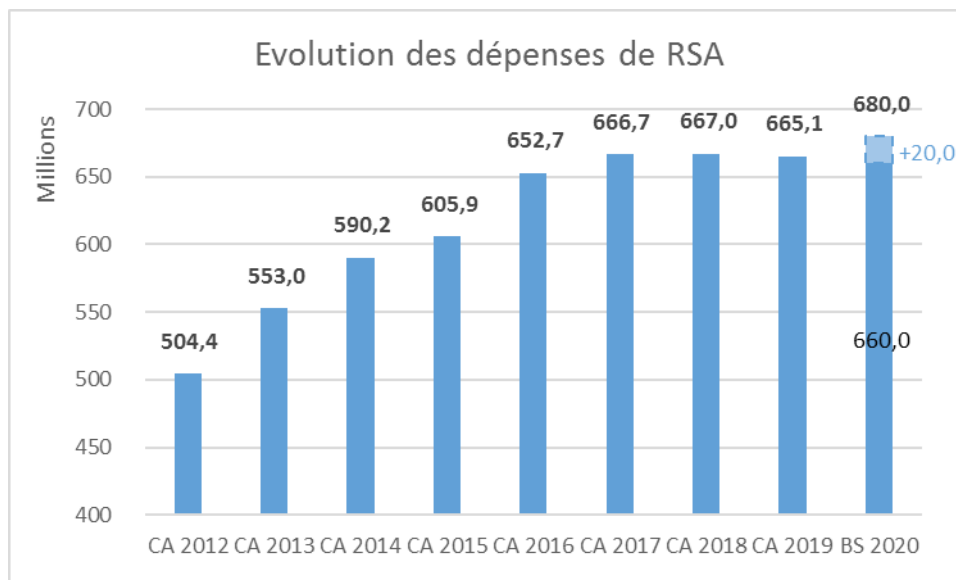
En outre, plusieurs décisions ont été prises, destinées à prendre en compte et à reconnaître le surcroît régulier d'activité auxquels les agents et les partenaires de la Collectivité ont dû faire face :

- Procédure d'indemnisation (**2,3 M€**) et revalorisation de la prime exceptionnelle (**2,7 M€**) des assistants familiaux ;
- Prime aux personnels sociaux et médico-sociaux des établissements et services de la protection de l'enfance (**1 M€**) ;
- Primes aux personnels des SAAD (**7 M€**) et des Résidences-Autonomie (**0,3 M€**) ;
- Compensation forfaitaire des coûts de prise en charge par les SAAD des bénéficiaires de l'APA et de la PCH souffrant du Covid-19 (**0,2 M€**), et accompagnement de la mise en place d'un programme de sensibilisation et de partage de bonnes pratiques professionnelles (**0,02 M€**).

- L'augmentation du RSA

La crise sanitaire conduit à revoir la trajectoire en matière de dépenses de RSA fixée à 660 M€ au BP, suivant l'objectif de réduction à 100 000 du nombre de foyers allocataires payés³.

L'inscription au titre du RSA est portée à 680 M€, soit une augmentation de **20 M€** par rapport au BP. Celle-ci résulte essentiellement de l'arrêt des sanctions pendant la durée du confinement (absence de suspensions administratives dès l'ouverture des droits, et non-obligation de mise à jour des déclarations trimestrielles de ressources).



2. L'actualisation des prévisions budgétaires initiales, marquées principalement par la croissance de l'APA

Outre l'actualisation du montant du prélèvement au titre de la péréquation horizontale évoqué précédemment, le BS est principalement marqué par l'augmentation des crédits dédiés à l'APA, dont la croissance se poursuit. Il permet également la réalisation d'autres ajustements par rapport au BP.

- La croissance de l'APA

Les crédits dédiés à l'APA connaissent une augmentation dans le cadre du BS. Ceux-ci sont portés à 246,8 M€, soit une augmentation de 12,1 M€ par rapport au BP.

Cette hausse s'explique, pour partie, par les primes versées dans le cadre de la Covid-19 (5,3 M€) et évoquées au-dessus.

En dehors de cet élément, les dépenses au titre de l'APA poursuivent leur croissance (+ 6,8 M€) compte tenu de différents facteurs, certains structurels et d'autres plus conjoncturels. Il s'agit principalement du vieillissement de la population du Département, qui entraîne une hausse globale de l'activité, et plus marginalement, de l'accélération des effets de la mise en place de l'APA 2 et de la hausse de 1€ du taux horaire des SAAD, l'impact de cette dernière mesure étant néanmoins très réduit en 2020.

³ Les foyers allocataires payés sont les foyers ayant perçu un versement de RSA dans le mois.

- Les autres ajustements

Le BS permet la réalisation d'autres ajustements par rapport aux inscriptions budgétaires initiales. Ceux-ci intègrent notamment :

- L'ajustement des crédits alloués aux établissements d'accueil des personnes âgées (+ 1,7 M€, hors prime Covid de 0,3 M€ aux personnels des Résidences-Autonomies évoquée précédemment) ;
- Le renforcement des moyens dédiés au Plan pauvreté, intégrant le Plan de soutien aux Nordistes fragilisés en sortie de confinement évoqué précédemment (+2,5 M€, compensés par une participation de l'Etat du même montant).

Ces dépenses supplémentaires sont en partie financées par redéploiement de crédits entre chapitres, favorisés par la non-réalisation de certaines dépenses en raison du confinement, notamment dans les collèges (- 2 M€).

III. Le maintien d'un investissement volontariste, notamment en faveur du secteur social

En dépit du contexte et de ses conséquences financières sur les dépenses et les recettes de fonctionnement et, partant, sur les niveaux d'épargne, le choix est fait par la Collectivité de maintenir en 2020 un investissement volontariste. Dans ce cadre, les dépenses d'équipement sont portées à 301,9 M€, soit une augmentation de 11 M€ par rapport au BP.

Ces dépenses d'équipement supplémentaires permettent notamment :

- Le renforcement des moyens dédiés au secteur social (+v 9,7 M€), en particulier dans le cadre des arrêtés et délibérations d'octroi de subventions en faveur des établissements pour personnes âgées (+ 6,1 M€) et pour personnes en situation de handicap (+ 3,4 M€) ;
- La montée en puissance des systèmes d'information, notamment en lien avec la période de confinement (achat de postes informatiques, de téléphones portables, etc.) (+ 3,8 M€) et le dispositif Collèges numériques (+ 2,4 M€) ;
- L'augmentation de la subvention d'investissement versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), portée à 6 M€ (+ 2 M€).

La reprise de l'excédent de l'exercice précédent permet, grâce aux efforts de gestion menés depuis 2015, de financer ces dépenses supplémentaires par autofinancement (+ 13 M€), mais aussi par redéploiement de crédits, en raison de la modification du calendrier de nombreux projets dans le cadre du confinement. Ces redéploiements portent notamment sur :

- L'aménagement du Canal Seine-Nord Europe : - 4 M€ ;
- La restructuration et l'extension du Forum : - 2,7 M€.

Ces ajustements permettent de baisser le recours à l'emprunt de 2,2 M€.

IV. La mise à jour des autorisations de programme et d'engagement

Le BS prévoit la création de nouvelles autorisations de programme et d'engagement, ainsi que la modification et la clôture d'autorisations de programme et d'engagement existantes, présentées en annexe.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les différents mouvements proposés dans le cadre du budget supplémentaire (dont la maquette est jointe en annexe) pour l'exercice 2020 pour le budget principal ;
- d'approuver les nouvelles autorisations de programme et d'engagement, ainsi que les modifications et clôtures d'autorisations de programme et d'engagement, conformément au document budgétaire et aux annexes ;
- d'arrêter, ainsi qu'il suit, le budget supplémentaire pour l'exercice 2020 du budget principal ;

		DEPENSES	RECETTES
	Total section de fonctionnement	49 571 310,16 €	49 571 310,16 €
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	49 571 310,16 €	-31 568 100,00 €
REPORTS	Restes à réaliser n-1	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté		81 139 410,16 €

		104 890 817,14 €	104 890 817,14 €
	Total section d'investissement		
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (dont 1068)	10 785 481,00 €	104 890 817,14 €
REPORTS	Restes à réaliser n-1	0,00	0,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	94 105 336,14 €	

Total budget	154 462 127,30 €	154 462 127,30 €
---------------------	-------------------------	-------------------------

- de m'autoriser à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget 2020 ainsi modifié ;
- de verser une subvention d'équipements complémentaires de 2 000 000 € au Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS) au titre de l'exercice 2020 ;
- de créer 631 postes permanents, dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe budgétaire correspondante ;
- de supprimer 631 postes permanents, dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe budgétaire correspondante ;

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Budget supplémentaire : budget annexe Laboratoire départemental

Le budget annexe du Laboratoire départemental retrace les dépenses du Laboratoire départemental public qui prend en charge deux grands domaines d'activité : les secteurs « santé animale » et « hygiène alimentaire ».

Le budget supplémentaire 2020 du budget annexe Laboratoire départemental intègre les résultats du Compte Administratif 2019 (+213 K€ en section d'investissement) et les affecte à diverses dépenses d'équipement (acquisitions de matériels) dont le besoin a été accru par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les différents mouvements proposés dans le cadre du budget supplémentaire pour l'exercice 2020 pour le budget annexe Laboratoire départemental (annexe 1) ;
- d'arrêter ainsi qu'il suit le budget supplémentaire pour l'exercice 2020 du budget annexe Laboratoire départemental ;

		DEPENSES	RECETTES
	Total section de fonctionnement	0,00	0,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent BS	0,00	0,00
REPORTS	Restes à réaliser n-1	0,00	0,00
	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00

	Total section d'investissement	212 911,22	212 911,22
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent BS (dont 1068)	212 911,22	0,00
REPORTS	Restes à réaliser n-1	0,00	0,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	212 911,22

	Total budget	212 911,22	212 911,22
--	---------------------	-------------------	-------------------

- de m'autoriser à prendre tous engagements et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget 2020 ainsi modifié ;

- d'approuver les modifications d'autorisations de programme conformément au document budgétaire ;
- d'arrêter le montant des autorisations d'engagement du budget annexe Laboratoire public départemental selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire IV-C8 :

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) DEPENSES BS 2020	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT BS 2020	181 343,88
MODIFICATIONS AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	
NOUVELLES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	
SOUS-TOTAL	181 343,88
CLOTURE AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	
TOTAL GENERAL AE EN COURS	181 343,88

- d'arrêter le montant des autorisations de programme du budget annexe Laboratoire public départemental, selon le tableau ci-dessous et telles que détaillées dans l'annexe de la maquette budgétaire IV-C7 :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DEPENSES BS 2020	MONTANT TOTAL
AUTORISATIONS DE PROGRAMME BS 2020	866 528,10
MODIFICATIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME	212 911,22
NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	
SOUS-TOTAL	1 079 439,32
CLOTURE AUTORISATIONS DE PROGRAMME	
TOTAL GENERAL AP EN COURS	1 079 439,32

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Rapport d'activité 2019 des Commissions Consultatives des Services Publics Locaux

L'article 5-1 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 prévoit que les départements créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics, qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent au moyen d'une régie dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL compte en 2019 quatorze Conseillers départementaux et dix représentants d'associations d'usagers des services publics départementaux.

La loi 2002-276 du 27 février 2002 prévoit que la CCSPL intervient chaque année afin d'examiner les rapports des délégataires de service public et les bilans d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle doit être également consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

Enfin, son rôle n'est pas seulement consultatif. Elle peut proposer des améliorations quant au fonctionnement des services publics correspondants.

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 prévoit que le Président de la CCSPL présente à l'assemblée départementale un état des travaux réalisés au cours de l'année précédente.

Le présent rapport a donc pour objet de présenter les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Nord au cours de l'année 2019.

En 2019, deux réunions se sont tenues les 1er avril et 11 décembre. La Commission a examiné :

- le rapport du délégataire concernant la gestion déléguée du dispositif de téléassistance pour l'année 2017-2018 (annexe 4 du présent rapport),
- le rapport pour la gestion déléguée à la Société Publique Locale du Stade Vélodrome Couvert Régional de Roubaix pour l'année 2018 (annexe 5 du présent rapport),
- le rapport d'activités de l'Etablissement Public Administratif iNord pour 2018 (annexe 3 du présent rapport).

La Commission a pris acte de ces rapports.

Lors de ces réunions, la Commission a également été consultée pour avis sur :

- le lancement d'une concession de service public pour la mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires (annexes 1 et 2 du présent rapport).

Il est proposé au Conseil départemental :

- de prendre acte des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Nord au cours de l'année 2019.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Expérimentation - contractualisation pour l'accès aux référentiels de la Direction générale des Finances publiques

Contexte :

Initialement non retenue comme collectivité expérimentatrice, la Direction des Finances et du Conseil en Gestion (DFCG) a réussi à incorporer le cercle restreint des pilotes afin de participer à ces travaux auprès de la DGFIP. L'objectif est de fiabiliser l'identification des tiers en amont de l'émission des titres et ainsi d'améliorer et d'optimiser la gestion du recouvrement des créances auprès des personnes physiques. Cette identification s'effectue grâce aux référentiels nationaux de la DGFIP sur la base des données d'état civil et/ou de l'adresse ou du numéro SPI (numéro fiscal des finances publiques). Aujourd'hui, le Département n'a pas encore fait part de son intérêt pour l'accès au référentiel mais souhaite vivement en bénéficier.

Enjeux :

Le Département a émis 48 235 titres de recettes en 2019. Le taux de recouvrement pour cet exercice est de 64,47% (donnée issue de Hélios).

Les opérations de création/modification des tiers sont basées sur des informations collectées par les directions métiers dans le cadre des procédures administratives en vigueur au sein du Département.

Les sources sont multiples et leur fiabilité n'est pas toujours garantie. La consultation des bases fiscales sera réalisée par une équipe restreinte au sein de la Direction des Finances et du Conseil en Gestion (DFCG) selon des procédures permettant de qualifier les données avant leur transmission au comptable public, tout en respectant les critères de confidentialité requis.

Perspectives :

La DGFIP travaille d'ores et déjà à la généralisation de l'accès à ses référentiels notamment en développant une interface de programmation applicative compatible avec les principaux systèmes d'informations financiers.

Cette généralisation est une étape indispensable afin d'offrir à l'usager des services en ligne enrichis, en lui permettant de visualiser l'ensemble de ses dettes publiques via la mise à disposition des avis de sommes à payer, des lettres de relance et des éventuels actes de poursuites dans un Espace Numérique Sécurisé Unifié (ENSU).

Je propose au Conseil départemental :

- d'expérimenter l'accès au référentiel de la DGFIP ;
- d'adopter le modèle type de contrat de service entre le Département et la Direction générale des Finances publiques ci-joint ;
- de m'autoriser à le signer ;
- de m'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la délibération et l'ensemble des avenants liés.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Plan de Déplacements de l'Administration: mise en place du Forfait Mobilités Durables

En novembre 2019, le Conseil départemental du Nord a choisi de mettre en place une nouvelle politique de transition écologique et solidaire ambitieuse : Nord durable.

Cette nouvelle politique transversale vise à répondre à l'urgence écologique et sociale actuelle :

- en préparant son organisation (volet Administration durable) à répondre aux enjeux majeurs d'aujourd'hui et demain,
- en réinterrogeant progressivement l'ensemble de ses politiques thématiques (volet Politiques publiques),

afin de construire pour 2040 un Nord neutre en carbone, un Nord respectueux des ressources et des écosystèmes et un Nord autonome et résilient.

La présente délibération s'inscrit dans ce cadre. Elle contribue à concrétiser de manière opérationnelle et fonctionnelle la trajectoire inscrite dans Nord durable.

I. Contexte et cadre réglementaire

Préoccupation majeure des Français et des Nordistes, la pollution atmosphérique est responsable de 9% de la mortalité en France selon l'étude d'impact de Santé Publique France. Cette pollution, principalement liée aux activités humaines non soutenables, provoque 48 000 décès chaque année, soit la 3ème cause de mortalité, derrière le tabac (78 000 morts) et l'alcool (49 000 morts).

Son coût est estimé pour la France à plus de 100 milliards d'euros par an en dépenses de santé, d'absentéisme dans les entreprises ou de baisse des rendements agricoles (rapport du Sénat 2015 intitulé "Pollution de l'air : le coût de l'inaction") et selon le bulletin de veille sanitaire de Santé Publique France de septembre 2016, les habitants des Hauts-de-France perdent entre 16 à 19 mois d'espérance de vie à cause de la pollution de l'air.

Le Département du Nord s'est engagé au travers de son Plan de Déplacements de l'Administration piloté par le Vice-président en charge des Ressources Humaines, M. Jean-Luc DETAVERNIER, à mettre en place l'indemnité kilométrique vélo (IKV) pour favoriser l'usage du vélo.

Dans le cadre de Nord durable, l'Administration a renforcé l'ambition du Plan de Déplacements (PDA) à travers 3 engagements dédiés aux mobilités :

- **Engagement 1** : **Se déplacer moins et proprement** en déployant un parc de véhicules propres dans la flotte départementale, en diversifiant les prises en charge favorisant le recours aux modes doux et en diminuant les déplacements professionnels.
- **Engagement 2** : **Encourager le covoiturage et doubler la proportion d'agents covoitureurs** en déployant l'application de mise en relation Pass Pass covoiturage, en systématisant le

covoiturage pour les déplacements professionnels et en mettant en place le forfait mobilités durables.

- **Engagement 3 : Multiplier la population d'agents utilisateurs de vélo et en faciliter son usage** (x3 en zone urbaine, x2 en zone rurale) en aménageant des parkings à vélos sécurisés sur les sites, en développant les vélos de service avec des réservations facilitées et en prenant en charge tout ou partie des frais engendrés pour les déplacements domicile-travail à vélo via le forfait mobilités durables.

La loi d'orientation des mobilités (LOM), parue au journal officiel le 26 décembre 2019, prévoit qu'à compter du 1er janvier 2020 les employeurs aient la possibilité de contribuer aux frais de déplacement domicile-travail de leurs salariés sous la forme du versement d'un forfait mobilités durables destiné à encourager les mobilités actives et partagées.

Ainsi, ce forfait mobilités durables s'adresse aux agents ayant recours aux modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle : vélo, y compris à assistance électrique, covoiturage (en tant que conducteur ou passager) ou tout autre service de mobilité partagée. Ce forfait remplace l'indemnité kilométrique vélo.

Le contexte sanitaire actuel incite à mettre en place dès la sortie du décret, le forfait mobilités durables en priorité à destination des agents utilisateurs de vélo, mobilité à la fois douce et durable, qui permet de respecter les gestes barrières.

II. Mise en place du forfait mobilités durables

Dès 2020, les agents pourront bénéficier du versement du forfait mobilités durables au titre de leurs déplacements domicile-travail effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel dont ils assurent l'entretien.

Le décret paru le 10 mai 2020 fixe le forfait à 200 euros par an exonéré de cotisations sociales et non soumis à l'impôt sur le revenu.

Conditions d'attribution

Le forfait est attribué aux agents qui utilisent leur cycle ou cycle à pédalage assisté pendant au moins 1/3 des jours travaillés en présentiel au cours de l'année échue. Le nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de travail de l'agent.

Excepté en 2020, le forfait est non-cumulable avec la prise en charge d'un abonnement de transport collectif ou d'abonnement à un service public de location de vélos portant sur le même trajet.

Le forfait ne s'applique pas :

- aux agents bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail ;
- aux agents bénéficiant d'un véhicule de fonction ;
- aux agents bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail.

Modalités de mise en œuvre

Le bénéfice du forfait est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent. Le formulaire fourni sera à remplir individuellement et à remettre avant le 15 janvier de l'année suivante pour un paiement l'année suivante.

Le forfait mobilités durables sera attribué aux agents utilisateurs de cycle dès cette année pour l'ensemble des déplacements domicile-travail effectué en 2020.

Compte tenu d'une application rendue possible en cours d'année, l'Etat prévoit dans son décret d'application des modalités spécifiques pour 2020 :

- Le montant du forfait et le nombre minimal de jours d'usage du vélo sont réduits de moitié au titre des déplacements réalisés au cours de l'année 2020. Le montant sera donc exceptionnellement de 100 euros en 2020 et le nombre minimal de jours 1/6^{ème} des jours travaillés en présentiel ;
- A titre exceptionnel pour 2020, les agents peuvent bénéficier à la fois du versement du forfait mobilités durables et du versement mensuel du remboursement des frais de transports publics ou d'un abonnement à un service public de location de vélos, à condition que leur versement intervienne au titre de périodes distinctes durant l'année.

Proposition budgétaire

Sur la base d'un forfait de 100 euros cette année, d'après le nombre actuel d'utilisateurs de vélo connu au Département, l'impact financier est estimé pour 2020 (budget 2021) à 25 000 euros. Sur la base d'un questionnaire adressé aux agents, les besoins budgétaires seront ajustés en 2022 pour verser le forfait de 200 € par agent pour l'année 2021.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la mise en place du Forfait Mobilités Durables, dont le montant est fixé à 200 € par an et exceptionnellement à 100 € en 2020, pour les agents du Département du Nord remplissant les conditions d'attribution ;
- de m'autoriser à préciser les modalités de mise en œuvre pratique de ce dispositif dès publication du décret pour la fonction publique territoriale non paru à ce jour.
- d'inscrire au budget 2021 les crédits estimés pour la mise en œuvre du Forfait Mobilités Durables.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	78290646	50691439	25000

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Convention relative au financement d'actions avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

I. Rappel du contexte

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » affirme l'obligation d'emploi de 6% de personnes en situation de handicap pour les entreprises et les employeurs publics.

Le Département du Nord s'est engagé depuis 2006 dans une politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés avec la création d'une Mission Handicap.

En 2009, le Département du Nord a souhaité donner un premier cadre à sa politique handicap, par la signature d'une 1^{ère} convention pluriannuelle avec le FIPHFP (de mai 2009 au 30 avril 2013).

Le Département du Nord a réalisé un bilan de cette 1^{ère} convention avec le FIPHFP afin de dégager les principaux leviers et également les axes d'amélioration, sur lesquels il s'est appuyé pour construire la seconde convention, pour la période 2013-2016.

Au-delà de l'atteinte du taux d'emploi de 6 % au 1er janvier 2014, le Département a depuis souhaité poursuivre son partenariat avec le FIPHFP. Le Département a ainsi signé sa 3^{ème} convention avec le FIPHFP pour la période 2016-2019 afin d'améliorer les actions de maintien dans l'emploi tout en conservant ses objectifs d'intégration de personnes handicapées au sein de ses équipes.

En outre, le Département du Nord est venu réaffirmer son engagement par la signature de la charte des employeurs publics des Hauts de France en novembre 2018.

Un avenant pour une 4^{ème} année de convention a été signé le 11 janvier 2019. La 3^{ème} convention a donc finalement couvert la période 2016-2020.

L'intégralité des actions financées a été honorée par la Collectivité à l'issue de cette 4^{ème} année.

Au terme de sa 3^{ème} convention avec le FIPHFP, le Département du Nord souhaite continuer son partenariat avec le FIPHFP afin de poursuivre l'amélioration des actions de maintien dans l'emploi tout en conservant ses objectifs d'intégration.

II. Les ambitions du Département du Nord

Le Département du Nord s'implique fortement en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et souhaite, par la présente convention, poursuivre sa

collaboration avec le FIPHFP afin d'intensifier le développement des actions favorisant ce maintien dans l'emploi.

Cet engagement est décliné pour chacun des axes de la politique handicap.

Les axes sont établis par le FIPHFP et communs à chaque collectivité conventionnée. Ce sont les actions mises en œuvre et/ou poursuivies à l'intérieur de ces axes qui définissent la politique handicap et l'engagement de la collectivité concernée.

Le Département souhaite poursuivre ses actions pour chacun des axes de sa politique handicap (déclinés en fiches actions), tout en développant aussi des dispositifs innovants permettant le maintien dans l'emploi.

III. Les engagements de la collectivité pour une quatrième convention avec le FIPHFP

A ce jour, le taux d'emploi légal du Département du Nord est de 10,27% et de 9,51% en taux d'emploi direct.

Ce taux permet au Département de justifier les sommes engagées dans sa politique handicap par les dépenses affectées aux conditions d'amélioration et d'insertion des personnes en situations de handicap et affectées aux marchés réservés qui amènent au calcul d'emploi légal.

Les engagements du Département dans le cadre de sa politique handicap se déclinent autour de 7 axes.

Axe 1 : Projet et politique handicap

Au-delà de la préservation du taux, la Collectivité porte une attention particulière au maintien dans l'emploi par la mise en œuvre de bonnes conditions de travail et de la continuité des dispositifs existants d'amélioration des conditions de travail (Aide Spécifique à l'Installation (ASI), aides aux transports, chèques vacances).

Dorénavant le Département prendra en totalité l'ensemble de ces aides décrites en fiche action 1, ce qui représente un financement de 517 200 euros pour le Département.

Volontaire sur l'aide apportée également aux membres de la famille, en situation de handicap, des agents, le Département s'engage à verser une majoration de 10% supplémentaire sur les cotisations aux chèques vacances, par enfant ou conjoint en situation de handicap et verse aussi une allocation enfant handicapé de 163 euros par mois pour les enfants de moins de 20 ans puis de 123 euros par mois jusqu'aux 27 ans de ce dernier.

Axe 2 : Gouvernance et organisation

➤ Gouvernance

La politique et le projet handicap reposent sur une gouvernance forte assurée par M. le Vice-Président en charge des Ressources Humaines, par ailleurs membre du Comité Local du FIPHFP.

Cette gouvernance passe par le pilotage de la politique handicap par le Vice-Président en charge des Ressources Humaines mais aussi par son rôle actif lors des manifestations visant à favoriser l'inclusion. Cette impulsion est activée de concert avec le Directeur Général des Services et la Direction des Ressources Humaines.

Ensemble ils s'assurent de favoriser l'information faite aux agent(e)s sur les dispositifs existants et les acteurs relais en interne.

Le pilotage organisationnel de cette convention est effectué en équipe pluridisciplinaire au sein même du Service Santé au Travail et du Service Accompagnement à l'Emploi. Le médecin de prévention a un rôle majeur dans le repérage des situations par les restrictions médicales et la prise en compte de l'état complet de santé. Réflexions communes, accompagnements réguliers (par psychologues du travail, assistantes sociales, infirmière et conseillers en mobilité et entité handicap) et coordination de ces derniers sont autant de moyens intellectuels et humains mis au service des agent(e)s.

Cette prise en charge pluridisciplinaire et la régularité des interventions croisées permettent de dédier des Equivalents Temps Plein (ETP) supplémentaires à la mise en œuvre de la politique handicap qui équivalent à 1.5 ETP.

En outre, un comité technique destiné à organiser et penser la convention a été créé et permet de s'assurer de la bonne coordination des actions envisagées et moyens opérationnels à mettre en œuvre. Il se réunira régulièrement et avant chaque échéance d'année de convention pour axer l'année suivante sur les nouvelles projections dédiées.

➤ Des moyens humains dédiés

Le Département du Nord, conscient des enjeux de la thématique et acteur de sa politique handicap en faveur de ses agents, a souhaité dédier des moyens humains spécifiques pour assurer le pilotage et la gouvernance.

Ainsi une équipe de 4 agent(e)s à temps plein assure cette mission d'accompagnement et de pilotage. Elle est constituée de 2 chargés d'accompagnement, d'un gestionnaire administratif et coordonnée par la Référente Départementale Handicap du Service Santé au Travail.

Axe 3 : Accessibilité : Optimiser l'accessibilité numérique

Le chantier de la digitalisation de l'environnement de travail des agent(e)s est entré dans une phase plus active en 2019. L'objectif poursuivi repose sur la mise en œuvre d'une plateforme digitale de travail unifiant les technologies utilisées et mettant en cohérence tous les outils développés : Intranet agent, portail RH et communication unifiée.

Ces actions contribuent au développement de notre politique Handicap, axe majeur que le Département désire promouvoir.

L'axe 3 n'entrant pas dans le périmètre financier de conventionnement, il n'y a pas de fiche action dédiée. Cet axe reste cependant un axe obligatoire et réglementaire.

Les engagements financiers pris sur ce plan d'accessibilité numérique s'élèvent à 26 000 euros et sont projetés sur le dernier trimestre 2020.

Axe 4 : Recrutement

L'objectif du Département dans cet axe est de contribuer à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés par le recrutement direct d'agent(e)s permanents ou d'apprentis.

La Collectivité s'engage à recruter 6% de travailleurs handicapés sur le nombre total de recrutements annuels, tous types de contrats confondus, et pour les apprentis, à mettre en place du tutorat. En 2019, la collectivité a recruté 4,72% de Bénéficiaires d'Obligation d'Emploi.

Elle projette pour 1/5^{ème} d'entre eux les aides d'insertion et de maintien dans l'emploi définies dans les fiches actions de l'axe 4.

Une attention particulière est apportée au suivi de l'évolution professionnelle des agent(e)s en situation de handicap, notamment en veillant à l'accessibilité des formations internes et des concours.

Le Département vise une modélisation de son flux de recrutement des personnes en situation de handicap. Il s'agit donc de construire un modèle de processus et du nombre de recrutements externes en intégrant dans ce système 6% de recrutements de travailleurs en situation de handicap.

Axe 5 : Maintien dans l'emploi

Le Département du Nord porte une attention particulière au maintien dans l'emploi par des aménagements ou adaptations des postes de travail mais aussi par l'accompagnement des reclassements ou reconversions professionnelles. Cela passe par la mise en place d'aides techniques et humaines ainsi que d'un dispositif de coordination des acteurs clés des parcours professionnels. Le Département est notamment doté d'un pôle développement des potentiels avec des conseillers en évolution professionnelle et d'un autre pôle RH comprenant un service d'appui au pilotage territorial, comprenant des conseillers en mobilité pour des situations plus complexes.

Un accompagnement personnalisé et individualisé est mis en place pour les agents en situation de reclassement ou en reconversion professionnelle par des équipes dédiées et pluri disciplinaires. L'accent est mis sur les dispositifs de formation et de tutorat.

La création de 15 Postes Adaptés Personnalisés (PAP) a été validée fin 2017 et vise à permettre de maintenir dans l'emploi sur des tâches totalement personnalisées et dédiées dans une fiche de poste sur mesure. Pour rappel, il s'agit de postes individualisés, construits autour des potentialités des agents ciblés et respectant les restrictions d'aptitudes médicales.

Axe 6 : Communication

Le Département poursuivra ses actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire et de formation tant pour les agent(e)s en situation de handicap que pour les encadrants.

Le Département souhaite notamment sensibiliser les agent(e)s à la diversité des situations de handicap.

Une attention particulière sera apportée pour veiller à ce que ces messages de sensibilisation parviennent à l'ensemble des agent(e)s des différents territoires sur la durée de la convention.

Axe 7 : Innovation

Plusieurs étapes dans le processus de reconversion professionnelle sont nécessaires pour aller du deuil du métier à l'investissement d'un nouveau projet.

Une confiance en soi retrouvée, un bilan professionnel investi, une montée en compétence par le biais de nouveaux apprentissages, d'une formation bureautique, d'accueil ou autres sont autant d'objectifs visés pour rendre l'apprenant acteur de sa démarche et du développement de sa capacité à agir.

Conclusion

Le plan d'actions proposé par le Département du Nord au FIPHFP s'élève à 2 847 338 euros au total. Après passage en comité d'engagement du FIPHFP le 20 juillet dernier, la partie cofinancée par le FIPHFP s'élèvera sur la période 2020-2023 à 995 092,75 euros pour sa part. Le FIPHFP a reconnu l'investissement important proposé par le Département du Nord et les ambitions volontaristes déclinées notamment en matière de recrutement.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer la convention avec le FIPHFP dont les termes constitutifs et financiers sont mis en annexe au présent rapport.

CODE GRAND ANGLE		- 1/6 - ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	78290646	50691439	617415
36001OP007	36001E20	995092,75	0	995092,75

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Emplois de catégorie A, B ou C susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels (article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée)

Lors de la mise en oeuvre des recrutements, le Département du Nord applique pleinement le principe d'occupation des postes par des agents statutaires.

La loi de transformation du 8 août 2019 est venue modifier les articles 3-3-2° et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en permettant désormais à une collectivité territoriale de pourvoir, par délibération, des postes de catégorie A, B ou C par des agents contractuels pour une durée maximale de 3 ans à condition d'en préciser le motif, la nature des fonctions, ainsi que les niveaux de recrutement et de rémunération, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il s'agit dans tous les cas d'une procédure dérogatoire.

Les motifs pouvant amener le Département à recruter des agents contractuels sur des postes existants lorsque les procédures de recrutement d'agents statutaires n'ont pas abouti sont les suivants :

- des tensions sur le marché du travail ne permettent pas toujours le recrutement d'agents fonctionnaires en nombre suffisant pour certains types d'emplois : lorsque le nombre de lauréats est insuffisant pour pourvoir tous les emplois ou que peu de lauréats de concours présentent les qualifications recherchées par le Département.
- certains postes, en raison de la spécificité de leurs missions, nécessitent le recours à une qualification particulière ainsi qu'à une expertise prononcée.

De même, par délibération référencée DRH 2020/118 en date du 24 avril 2020, il avait été demandé l'ouverture au recrutement de contractuels pour pourvoir les postes de Directeur(rice) de projet service public insertion aux cadres d'emplois d'attaché territorial, de conseiller socio-éducatif territorial et d'ingénieur territorial (pour tous leurs grades). Compte tenu de la spécificité du poste et des difficultés de recrutement rencontrées à ce jour, il est sollicité une ouverture aux cadres d'emplois des :

- administrateurs pour les grades d'administrateurs, administrateurs hors classe ;
- ingénieurs en chef sur les grades d'ingénieurs en chef, ingénieurs en chef hors classe, ingénieurs généraux.

Conformément à la réglementation citée ci-dessus, il est demandé à l'Assemblée Plénière d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les emplois énumérés dans la liste présentée en annexe, lorsque le recrutement d'un agent titulaire sur ce poste n'aura pas été possible.

La délibération DRH/2020/118 du 24 avril 2020 complétée par la délibération DRH/2020/145 du 29 juin 2020 précisent la liste d'emplois pouvant être pourvus par des emplois contractuels, liste qui sera régulièrement actualisée afin de prendre en compte les évolutions du marché du travail. Les agents non titulaires percevront au maximum une rémunération équivalente à celle d'un agent titulaire du dernier échelon du même grade. Ils bénéficieront également du régime indemnitaire des agents titulaires occupant un grade et des fonctions similaires.

Je propose au Conseil départemental :

- 1/7 -

- de compléter la délibération DRH/2020/118 susmentionnée et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les postes détaillés en annexe 1 jointe au rapport, lorsque le recrutement d'agent titulaire n'aura pas été possible.
- de compléter la délibération DRH/2020/118 et d'autoriser l'ouverture du poste de Directeur(rice) de projet service public insertion au cadre d'emplois des administrateurs pour les grades d'administrateurs, administrateurs hors classe, et au cadre d'emplois des ingénieurs en chef sur les grades d'ingénieurs en chef, ingénieurs en chef hors classe, ingénieurs généraux.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E01	78290646	50691439	3131757

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Demande de remise de dette

Monsieur Yves Schaeffer, agent du Département du Nord, a sollicité un détachement sur un emploi de conseiller au sein du Cabinet du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

A l'issue de ce détachement, l'intéressé a demandé à être réintégré au sein des services du Département.

Par arrêté du 11 juillet 2016, il a été réintégré à compter du 1^{er} juin 2016 sur un emploi de Directeur Général Adjoint, eu égard à la dernière fonction qui aurait été la sienne au sein de l'Administration Départementale.

Cependant, il ne pouvait être réintégré sur un emploi fonctionnel, faute de poste vacant.

En conséquence, un arrêté en date du 18 août 2016 a repositionné Monsieur Yves Schaeffer sur le grade d'administrateur général territorial au sein de l'Inspection Générale des Services du Département du Nord.

La mauvaise affectation initiale a induit un trop-perçu sur la paie de juillet 2016, d'un montant de 667,55 euros.

Un titre de recette a été émis auprès du Payeur Départemental.

L'agent n'étant pas responsable de ce trop-perçu et considérant la contestation du bien-fondé de cette créance par Monsieur Yves Schaeffer, il est proposé de procéder à l'apurement de cette dette d'un montant de 667,55 euros.

Je propose donc au Conseil départemental :

- d'accorder une remise totale de la dette de Monsieur Yves Schaeffer envers le Département du Nord.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
36002OP006	36002E17	213500	423673	667

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

En novembre 2019, le Conseil départemental du Nord a choisi de mettre en place une nouvelle politique de transition écologique et solidaire ambitieuse : Nord durable.

Cette nouvelle politique transversale vise à répondre à l'urgence écologique et sociale actuelle :

- en préparant son organisation (volet Administration durable) à répondre aux enjeux majeurs d'aujourd'hui et demain,
 - en réinterrogeant progressivement l'ensemble de ses politiques thématiques (volet Politiques publiques),
- afin de construire pour 2040 un Nord neutre en carbone, un Nord respectueux des ressources et des écosystèmes, et un Nord autonome et résilient.

La présente délibération s'inscrit dans ce cadre. Elle contribue à concrétiser de manière opérationnelle et fonctionnelle la trajectoire inscrite dans Nord durable.

La loi relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) du 31 juillet 2014 et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 ont institué, pour les acheteurs publics dont le volume des achats annuels est supérieur à 100 millions d'euros, l'obligation d'élaborer un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), afin de faire évoluer les pratiques vers un achat responsable.

L'achat public doit ainsi concourir également à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs en situation de handicap ou défavorisés, à la mise en œuvre de dispositions environnementales, et à la promotion d'une économie circulaire.

Le Département du Nord est porteur, et même pionnier depuis de nombreuses années, d'un achat responsable, qu'il s'agisse des domaines de l'insertion ou de l'environnement, et l'adoption du SPASER permettra de formaliser et de renforcer cet engagement.

Le projet de SPASER pour la période 2020-2023 annexé au présent rapport, détermine les objectifs de l'achat public départemental en matière sociale, écologique et économique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

Il est structuré autour d'un axe transversal « Gouvernance et partenaires » et de trois axes thématiques construits en lien avec les directions opérationnelles, correspondant aux trois piliers du développement durable :

- **L'insertion et l'économie solidaire**, avec pour objectifs de :
 - 1) renforcer la clause d'insertion dans la commande publique départementale en prévoyant notamment la possibilité de porter à 10 % le taux d'effort, actuellement limité à 5% ;
 - 2) amplifier le rôle moteur du Département auprès de ses partenaires ;
 - 3) agir pour le développement de l'ESS via notamment des marchés réservés ;

- **L'environnement**, avec pour objectifs de :
 - 1) maintenir le cap dans la réduction et le traitement des déchets, la réduction de l'utilisation du plastique, continuer la lutte contre le gaspillage ;
 - 2) orienter l'achat vers les modes de déplacements propres ;
 - 3) contribuer à limiter les pollutions et préserver les ressources naturelles ;
 - 4) favoriser une consommation vertueuse de l'énergie ;
 - 5) développer les critères environnementaux d'analyse des offres, en sachant arbitrer entre le gain environnemental et le coût financier ;
 - 6) mettre en œuvre l'analyse du coût global et la prise en compte de la notion de cycle de vie ;

- **L'économie pérenne et circulaire**, avec pour objectifs de :
 - 1) améliorer la définition du besoin dans les marchés publics départementaux ;
 - 2) recourir systématiquement à la négociation ;
 - 3) promouvoir l'économie circulaire, en interne mais aussi auprès des partenaires, renforcer le recours au commerce équitable, orienter et promouvoir les achats vers les circuits courts ;
 - 4) poursuivre la démarche facilitant l'accès à la commande publique des PME, TPE, artisans et entreprises de l'ESS par la prise en compte des contraintes métiers et par un accompagnement.

Ces orientations et objectifs seront déclinés dans un plan d'actions annuel évolutif de manière à suivre au plus près les évolutions réglementaires, techniques et stratégiques.

Le projet prévoit la création d'un comité de pilotage, présidé par le Président de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et composé des vice-présidents et conseillers délégués en charge des thématiques achat, développement durable, environnement, agriculture, insertion, ESS, innovation, finances, ainsi que d'un membre élu de la CAO désigné par le Président du Conseil départemental. Ce comité aurait pour mission chaque année, d'évaluer le bilan des actions menées et d'arrêter des propositions d'évolution qui seront présentées ensuite à l'Assemblée délibérante.

Je propose au Conseil Départemental :

- d'adopter le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) dans les termes du projet annexé.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Prime COVID 19 destinée aux salariés intervenant au domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ainsi qu'aux accueillants familiaux.

La délibération adoptée le 29 juin 2020 autorise le Département à contribuer au financement d'une prime pour les salariés des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en mode prestataire.

Dans la mesure où seul, environ un tiers des Départements a pris cette mesure volontariste, l'Etat et l'Assemblée des Départements de France (ADF) se sont accordés sur le versement généralisé d'une prime exceptionnelle non imposable et non soumise à prélèvements sociaux via des crédits nationaux.

Il s'agit ainsi d'inciter les Départements à reconnaître l'investissement des salariés.

A cette fin, le Département du Nord va obtenir de la part de la CNSA, pour redistribuer, un crédit de 3 250 021€.

Cette délibération vise ainsi à :

- prolonger l'effort au secteur prestataire en redistribuant les crédits de la CNSA,
- élargir le périmètre de la prime aux salariés des bénéficiaires de l'APA et de la PCH particuliers-employeurs accompagnés par un service mandataire,
- élargir le périmètre de la prime aux accueillants familiaux.

I/ Une nouvelle prime à destination des salariés des SAAD prestataires qui interviennent au titre de l'APA, de la PCH et de l'Aide-Ménagère

La contribution de l'Etat repose sur un effort financier au moins égal des collectivités et d'un engagement des assemblées départementales à verser un montant de primes aux salariés présents sur le terrain pendant la période de crise.

Dans la mesure où le Département a versé 3,5M€ au secteur, il est proposé de redistribuer les crédits de la CNSA à hauteur du versement prévu, soit 3 250 021 €.

Cette somme sera versée aux SAAD selon les mêmes modalités qu'en juin dernier. Ces primes seront réparties sur la base des heures déclarées en mars 2019 (janvier 2020 pour les SAAD nouvellement créés).

Le versement sera établi sur une base conventionnelle (en annexe 1) définissant les conditions de financement de chaque SAAD et précisant notamment les modalités de contrôle des versements effectifs aux professionnels.

Le détail permettant le paiement apparaît en annexe 2 pour les SAAD.

II/ Un soutien financier à destination des particulier-employeurs accompagnés par un service mandataire et des accueillants familiaux

Les salariés du particulier employeurs accompagnés par un service mandataire ainsi que les accueillants familiaux ne sont pas éligibles à la prime de l'Etat ainsi qu'aux exonérations de charge et d'impôts qui l'accompagnent.

Le Département propose de soutenir les salariés des particuliers-employeurs accompagnés par un service mandataire ainsi que les accueillants familiaux agréés.

Concernant les particuliers-employeurs, le soutien financier du Département sera de 500 € par ETP ayant travaillé pendant la crise au titre de l'APA et de la PCH, soit un montant de 175 000 €.

Concernant les accueillants familiaux, le soutien du Département sera de 500 € par accueillant familial (tel que détaillé en annexe 3), soit un montant total de 204 500 €.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'adopter les propositions de soutien au secteur de l'aide à domicile définies dans le présent rapport ;
- d'attribuer une dotation aux services d'aide et d'accompagnement à domicile pour un montant global de 3 250 021 € dont le détail de répartition est repris au tableau joint en annexe 2 et permettant le versement d'une prime COVID-19 à leurs professionnels d'un montant moyen de 500 € par ETP ;
- de m'autoriser à signer la convention d'attribution d'une dotation entre le Département du Nord et les services d'aide et d'accompagnement à domicile repris en annexe 2, et dans les termes du projet joint en annexe 1 ;
- d'attribuer un soutien financier aux accueillants familiaux pour un montant total de 204 500 € dont le détail de répartition est inscrit au tableau joint en annexe 3 et correspondant à un montant de 500 € par accueillant familial ;
- de décider le principe de l'attribution d'un soutien financier aux salariés des particuliers employeurs accompagnés par un service mandataire estimé à un montant global de 175 000 €, correspondant à 500 € par ETP, et dont la répartition fera l'objet d'une délibération ultérieure.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
13001OP004	13001E01	121 915 000,00	121 915 000,00	2 431 869,83
14001OP004	14001E01	44 827 284,00	41 320 638,00	818 151,17
13002OP003	13002E01	1 764 252,00	1 166 656,84	68 200,00
14002OP001	14002E01	5 243 498,00	5 243 498,00	136 300,00
13001OP001	13001E01	28 453 216,00	25 225 714,67	116 700,00
14001OP002	14001E01	67 172 716,00	47 562 445,61	58 300,00
13001OP002	13001E17	83 624 000,00	70 936 000,00	2 431 869,83
14001OP003	14001E17	28 359 162,00	25 469 000,00	818 151,17

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Département 100 % inclusif, participation au capital social d'AlterEos.

Présentation de la Société : une entreprise solidaire, citoyenne et responsable

AlterEos est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) nordiste. Elle dispose d'un agrément préfectoral lui permettant de servir ses prestations en tant qu'entreprise adaptée et employant plus de 85% de personnes en situation de handicap dans ses effectifs.

Cette SCIC intervient dans les domaines de conditionnement automatisé, de logistique e-commerce, de travaux à façon et de logistique marketing dans des secteurs très variés tels la logistique, l'imprimerie, l'agroalimentaire, le textile, le secteur bancaire ou encore la cosmétique. La MDPH a recours à ses services pour la numérisation des dossiers des personnes en situation de handicap.

Entreprise solidaire, citoyenne et responsable, AlterEos fait preuve de 20 ans d'expérience dans ce domaine et constitue un lieu exemplaire d'inclusion des personnes en situation de handicap, tel que le développe le Département dans ses politiques publiques.

Participation du Département au capital d'AlterEos : une opportunité pour affirmer sa politique d'inclusion des personnes en situation de handicap

Aussi, il apparaît intéressant que le Département puisse participer au capital social de cette SCIC pour renforcer et développer son action relative à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

La société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) AlterEos est une entreprise coopérative constituée sous forme de SA à capital variable qui a pour objet "*la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale*".

Le statut des SCIC est régi par différents textes : la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 qui a institué les SCIC, la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et le Code de commerce.

Les collectivités territoriales sont expressément autorisées à détenir ensemble jusqu'à 50% du capital d'une SCIC (article 19 septies de la loi du 10 septembre 1947 susvisée).

L'insertion de personnes en situation de handicap développée par la SCIC rejoint les compétences départementales et participe des politiques publiques qu'il met en œuvre. Un Département 100% inclusif est le projet porté par le Nord. L'inclusion concerne toutes les sphères de la vie d'une personne en situation de handicap, l'hébergement, les loisirs, la santé, les transports, le travail ... Chaque acteur public et privé a sa part de responsabilité dans la chaîne de l'inclusion. Le Département a choisi de s'impliquer ici dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap afin de compléter le parcours inclusif des personnes.

Modalités de participation au capital d'AlterEos : une participation proportionnelle à la démographie du territoire de la collectivité territoriale

L'article 9 des statuts de la SCIC AlterEos (joint au présent rapport) encadre précisément la participation au capital des partenaires publics, à savoir un montant minimum de parts correspondant à un multiple d'une part pour 1000 habitants sur son territoire. Le montant de la part est fixé à 30 € (article 6 des statuts).

Compte tenu de la démographie du département du Nord (2 592 000 habitants en 2019), la participation du département s'élève à 77 760 €.

En tant qu'associé, le Département pourra participer à la gouvernance de la SCIC et participer à la fixation des orientations générales de la coopérative et le cas échéant, participer au Conseil de surveillance. Le Département pourra ainsi être force de proposition en terme d'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Son apport financier renforcera les fonds propres de la SCIC et permettra de renforcer sa capacité d'investissement dans un contexte économique où l'emploi des personnes en situation de handicap devra plus que jamais être sécurisé.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'autoriser la participation du Département du Nord au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) AlterEos à Tourcoing dans les conditions détaillées dans les statuts de la société ci-jointes ;
- de souscrire une prise de participation au capital de la SCIC AlterEos conformément à l'article 9 des statuts de la SCIC, à hauteur de 2592 parts, dont le montant nominal s'élève à 30 € chacune, soit pour un montant total de 77 760 € ;
- de verser le montant de cette participation en une seule fois ;
- de désigner un Conseiller départemental représentant le Département du Nord à l'assemblée générale de la SCIC AlterEos.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
31006OP004	31006E02	90 260	12 500	77 760

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Partenariat au titre de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA : convention avec Pôle emploi au titre de l'accompagnement global, convention dans le cadre du Territoire zéro chômeur, convention d'association pour l'accès à l'outil OUIFORM, subventions aux associations au titre de la solidarité et lutte contre les exclusions.

Le Département a une ambition forte en matière d'insertion professionnelle des allocataires du RSA et de lutte contre les exclusions.

La délibération cadre du 17 décembre 2015 (DLES/2015/994) relative à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA affirme la volonté du Département d'agir pour l'emploi des allocataires et fixe cet engagement comme une priorité forte du mandat. Ces nouvelles orientations ont permis de faire évoluer l'accompagnement et l'offre d'insertion ainsi que leurs modalités de financement.

Le présent rapport a pour objet de conforter ces orientations par :

- Le renforcement de l'accompagnement global avec Pôle emploi,
- L'adhésion du Département à l'outil numérique OUIFORM permettant de positionner en formation des allocataires du RSA,
- Le financement de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée pour le recrutement d'allocataires du RSA,
- Les subventions aux associations au titre de la solidarité et lutte contre les exclusions.

I - Le renforcement de l'accompagnement global avec Pôle emploi (annexe 1)

Une convention cadre délibérée par le Conseil Départemental du 1er juillet 2019 (DIPLE/2019/242) et signée le 5 septembre 2019 précise les conditions de coopération entre le Département du Nord et Pôle emploi pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des allocataires du RSA. Cette convention cadre détermine les objectifs et les principes de mise en œuvre entre les deux partenaires, au plus proche des territoires et s'articule autour de trois axes :

- la mobilisation au plus vite du parcours le plus pertinent,
- le suivi et l'accompagnement : fluidifier et simplifier les parcours,
- la mobilisation des moyens d'intervention.

Cette convention avait pour objet de préciser les conditions de coopération entre le Département du Nord et Pôle emploi pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, qu'ils soient allocataires du RSA ou non, confrontés à des difficultés à la fois d'ordre social et professionnel. Elle détermine les objectifs et les moyens mis en œuvre par les deux partenaires.

Il est proposé par voie d'avenant de renforcer les moyens humains dédiés à la mise en œuvre de ce partenariat avec l'ajout de 12 conseillers Pôle emploi, travaillant en binôme avec des Travailleurs sociaux du Département.

II- Adhésion du Département à l'outil numérique OUIFORM permettant de positionner en formation des allocataires du RSA (annexe 2)

OUIFORM est un portail internet, créé par Pôle emploi et le Ministère de la Cohésion Sociale, qui permet de visualiser le parcours de formation des demandeurs d'emploi. Trois Départements ont été retenus comme Départements pilotes afin de mettre en place cet outil au niveau local : le Nord, l'Indre et Loire et les Alpes Maritimes.

Cet outil permettra de positionner en formation des candidats allocataires du RSA demandeurs d'emploi afin de faire connaître leur candidature aux organismes de formation, puis de visualiser leur parcours de formation.

L'enjeu est donc un accès facilité à la formation, une meilleure prescription des allocataires du RSA en formation et un repérage des formations réalisées par les publics afin de leur proposer des offres d'emploi adaptées.

Un déploiement de cet outil aux référents du Département est prévu pour la fin de l'année 2020.

Afin d'entrer dans cette expérimentation, des conventions d'association et d'adhésion sont proposées.

III - Le financement de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée pour le recrutement d'allocataires du RSA (annexe 3)

Lancé par l'association ATD Quart Monde, le projet « territoire zéro chômeur longue durée » fait suite à une loi promulguée le 29 février 2016 permettant à 10 territoires ruraux et péri-urbains de le mettre en œuvre à titre expérimental pour une durée de cinq ans.

La délibération adoptée par le Conseil départemental du 17 octobre 2016 (DIPLE/2016/540) prévoit l'engagement du Département du Nord dans le financement du fonds dédié à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur.

Cette expérimentation portée par la Métropole Européenne de Lille s'effectue sur deux quartiers : les Oliveaux à Loos et le Triangle Menin à Tourcoing. Ces territoires ont été retenus suite à un appel à projets au niveau national.

A cet effet, a été créée en avril 2017, une entreprise à but d'emploi (EBE), la Fabrique de l'Emploi qui a pour objectif de susciter et structurer de nouvelles activités, de développer des emplois supplémentaires pour des demandeurs d'emploi en finançant l'emploi plutôt que le chômage.

Fin 2019, une nouvelle entreprise à but d'emploi, la Pioche a été activée pour porter des activités d'épicerie solidaire.

Plusieurs activités ont été amorcées et sont développées dans le cadre de l'expérimentation :

- Du maraîchage urbain, la vente de produits, une activité de compostage et des ateliers pédagogiques ;
- Une épicerie solidaire ;
- Une ressourcerie avec l'installation d'un atelier de menuiserie, une activité de fabrication de meubles en palette ;
- La fabrication de meubles en carton ;
- Le recyclage des métaux.

D'autres activités sont en réflexion : petits travaux d'entretien, animations auprès des jeunes, soutien à la réhabilitation de l'habitat.

En terme de recrutement, la Fabrique de l'Emploi a connu une montée en charge passant de 37 salariés en 2017 à 109 en 2018 et 136 en 2019. En moyenne 35 % d'entre eux étaient allocataires du RSA.

Le bilan 2019 fait apparaître un développement d'activité moindre que celui envisagé : 118 salariés conventionnés au 31 décembre 2019 dont 52 allocataires du RSA avec un contrat d'au moins 20h, soit 472,5 mois travaillés dans l'EBE, alors que la convention portait sur le financement de 867 mois.

Malgré ces éléments de bilan, le Département a souhaité maintenir son soutien à la fabrique de l'emploi.

Pour 2020 :

- La Fabrique de l'emploi projette un effectif de 133 salariés au 31 décembre 2020 dont 55 personnes antérieurement allocataires du RSA ;
- La Pioche, deuxième EBE dans le Nord, emploie 5 anciens allocataires du RSA à plus de 20h/semaine. Du fait de la crise sanitaire, il n'y a pas de projection d'embauche supplémentaire pour 2020.

Cela représente un engagement de 107 957,34 € en 2020 pour le Département au titre de ces 2 entreprises à but d'emploi (La Pioche et la Fabrique de l'Emploi).

IV - Solidarité et lutte contre les exclusions (Annexe 4)

Les associations financées dans le cadre de la solidarité et de la lutte contre les exclusions interviennent principalement dans le champ de l'accès aux droits pour des publics spécifiques. Elles peuvent proposer une expertise juridique et viennent renforcer les actions menées en territoire par les services du Département (UTPAS).

Il est proposé d'allouer en 2020 à 5 associations un financement total de 125 116 €.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant à la convention de coopération entre le Département du Nord et Pôle Emploi pour l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi – Approche globale de l'accompagnement, joint en annexe 1 ;
- d'approuver l'adhésion du Département à l'outil numérique OUIFORM permettant de positionner en formation des allocataires du RSA et de m'autoriser à signer la convention d'association OUIFORM entre le Département du Nord, La DIRECCTE Hauts-de-France, la Région Hauts-de-France et Pôle Emploi, dans les termes du projet joint au rapport en annexe 2, ainsi que tous les actes relatifs à la mise en place de OUIFORM ;
- d'approuver le financement de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée pour le recrutement d'allocataires RSA à hauteur de 107 957,34 € au titre de 2020, et de m'autoriser à signer la convention d'objectifs et de moyens entre le Département du Nord et l'association « Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée », dans les termes du projet joint au rapport en annexe 3 ;
- d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre de la solidarité et de la lutte contre les exclusions, à 5 associations pour un montant total de 125 116 € répartis dans le tableau, joint en annexe 4 ;
- de m'autoriser à signer les conventions établies en référence aux conventions jointes au présent rapport.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
12002OP014	12002E15	1 110 000 €	780 746 €	125 116 €
12002OP017	12002E15	260 000 €	0 €	107 957.34 €

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Évolution des critères d'accompagnement des jeunes majeurs de l'Aide Sociale à l'Enfance.

1. Objectifs et orientations

L'autonomie des enfants se prépare tout au long de la vie. C'est pourquoi le Département du Nord souhaite ajuster la démarche « Entrée dans la Vie Adulte » (EVA) au plus près des besoins des jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Il s'est engagé, aux côtés de l'Etat, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, à sécuriser l'avenir des jeunes issus de l'ASE, en prévenant les ruptures de parcours qui pourraient intervenir entre 16 et 21 ans, grâce à un accompagnement vers l'autonomie.

Dans la délibération cadre du 17 décembre 2015 (DEFJ/2017/15) relative à la prévention et la protection de l'enfance, le Département du Nord fixe pour objectif de construire un parcours d'autonomie pour chaque jeune confié à l'ASE du Nord.

La délibération du 13 juin 2016 (DEF/2016/197) concrétise cette ambition par la création de la démarche « Entrée dans la Vie Adulte », qui met en place un parcours d'accompagnement axé sur le développement de l'autonomie à partir de l'âge de 16 ans pour tous les jeunes confiés à l'ASE afin qu'ils puissent, après leur 18ème anniversaire, concrétiser leur projet d'insertion sociale et professionnelle. Cette délibération s'appuie également sur la loi du 14 mars 2016, qui prévoit des dispositions spécifiques concourant à la sécurisation de la sortie du dispositif de protection de l'enfance.

La délibération du 17 décembre 2018 (DGASOL/2018/428) relative à l'engagement du Département du Nord dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté réaffirme l'objectif de prévenir toute sortie sans solution pour les jeunes issus de l'ASE. Le Département du Nord mettra en œuvre les préconisations du référentiel national « accompagner les sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance », publié en février 2019 dans le cadre de cette stratégie.

L'ensemble de ces orientations pose un nouveau cadre de la politique de prévention des « sorties sèches ». La démarche EVA vise ainsi à éviter les ruptures d'accompagnement avant ou après la majorité du jeune, en offrant différentes modalités de soutien s'adaptant à ses besoins. Elle offre également un « droit au retour » jusqu'à 21 ans pour les jeunes qui auraient connu une rupture d'accompagnement.

La présente délibération abroge et remplace la délibération Entrée dans la Vie Adulte du 13 juin 2016 (DEFJ/2016/197).

2. Un accompagnement adapté aux besoins du jeune et à son niveau d'autonomie

La présente délibération propose une démarche d'accompagnement adaptée aux besoins du jeune dans le but de le rendre autonome après sa majorité. Cette démarche globale débute dès 16 ans et peut se prolonger jusqu'aux 21 ans du jeune si nécessaire.

Dès 16 ans, le jeune bénéficiera d'un parcours personnalisé, inscrit dans le cadre du projet pour l'enfant (PPE) et composé d'actions collectives et individuelles lui permettant de développer son autonomie en construisant et concrétisant progressivement son projet d'avenir.

A partir de la majorité, l'accompagnement EVA continue à la demande du jeune, dans l'optique de poursuivre le développement de son autonomie.

A la majorité, EVA propose trois modalités de soutien qui s'adaptent progressivement au degré d'autonomie de chaque jeune :

- **EVA « accompagnement social »** propose un suivi adapté aux jeunes financièrement autonomes.

- **EVA « accompagnement social et financier »** est constitué d'un soutien modulé selon les besoins du jeune, assorti d'une aide financière d'un montant maximal de 565 €/mois. Il s'adresse aux jeunes en voie d'insertion, suffisamment autonomes pour vivre en logement ou hébergement autonome mais qui ont encore besoin d'un accompagnement et d'un soutien financier du Département. Il peut également s'adresser à des jeunes en rupture avec l'ASE qui souhaitent renouer un accompagnement vers l'autonomie.

- **EVA « Accueil Provisoire Jeune Majeur »** permet de prolonger l'accueil physique à l'ASE au-delà des 18 ans pour les jeunes vulnérables et peu autonomes, de consolider le projet d'insertion sociale et professionnelle et d'accompagner le jeune vers l'autonomie.

Afin de soutenir la poursuite d'études, notamment supérieures, le Département du Nord complète les bourses de droit commun par l'octroi d'une **bourse de soutien aux études supérieures de 200 euros** (cf. règlement en annexe 2) aux jeunes ayant bénéficié d'un placement ASE d'au moins un an à la veille de leur majorité.

Une convention a été élaborée avec le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) afin de renforcer la complémentarité des interventions et mettre en cohérence le versement de la bourse du CROUS et de celle du Département.

3. Les modalités de mise en œuvre (cf. en annexe 1)

L'évolution de la démarche EVA s'organise autour de plusieurs axes :

La création d'un critère de « projet d'avenir » par l'assouplissement du caractère « concret, réaliste et durable » du projet d'insertion.

Le dispositif EVA s'adresse aux jeunes majeurs ayant besoin d'un accompagnement vers l'autonomie, même s'ils n'ont pas encore de projet d'insertion concret. L'accompagnement EVA a pour objectif de permettre progressivement aux jeunes de définir et/ou mettre en œuvre leur projet d'avenir, en prenant en compte leurs envies et leurs aptitudes. La Mission d'information et d'évaluation relative à la protection de l'enfance avait identifié cette notion de « projet concret, réaliste et durable » comme un frein à l'accompagnement EVA.

La prévention des sorties sèches de l'ASE et des ruptures de parcours

L'engagement du Département du Nord dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté vient renforcer les orientations de cette délibération en direction des jeunes les plus vulnérables.

Le Département mobilise ses services territoriaux afin de mettre en place un meilleur repérage et accompagnement des jeunes présentant des risques de rupture de parcours dès 16 ans, grâce à un pilotage renforcé.

Les jeunes en rupture d'accompagnement dans leur parcours de vie pourront bénéficier d'un accompagnement adapté dans le cadre d'EVA, mis en œuvre par le Département ou un partenaire externe sous réserve de l'accord du Département (centre social, club de prévention, etc...).

L'accompagnement du parcours de développement de l'autonomie

Afin de permettre à tous les jeunes d'assurer leur avenir de manière sécurisée, EVA se centre sur la préparation et le développement de l'autonomie. L'accompagnement EVA encourage le jeune à être acteur de son parcours. Il bénéficie d'un accompagnement prenant en compte toutes les dimensions de son autonomie (connaissance de soi, santé, citoyenneté, scolarité, formation, emploi, logement, etc...). Cet accompagnement, qui peut être poursuivi jusqu'à 21 ans, actionne tous les leviers utiles.

Comme le prévoit la loi du 14 mars 2016, un entretien de préparation à l'autonomie aura lieu avant la majorité. Le Département souhaite que cet entretien ait lieu dès 16 ans. D'autres entretiens de préparation à l'autonomie pourront être organisés afin de sécuriser le parcours du jeune.

Le choix du référent à la majorité

L'accompagnement sera réalisé par un « **référent EVA** » désigné au sein des services du Département ou parmi un partenaire externe, sous réserve de l'accord du Département. Celui-ci aura notamment pour rôle de privilégier l'ouverture aux dispositifs de droit commun adaptés aux besoins du jeune.

De manière complémentaire, le jeune pourra identifier une « **personne lien** », dans son entourage, qui sera en mesure de le soutenir dans sa vie quotidienne.

Renforcer la formation et développer l'insertion professionnelle

Le développement de l'autonomie dès 16 ans doit permettre au jeune de définir son projet professionnel et de le concrétiser progressivement, à l'aide de tous les leviers du droit commun (scolarité, études supérieures, formation professionnelle, apprentissage, formation de remobilisation et de définition de projet professionnel, aide à la recherche d'emploi, etc...) et en collaboration avec les partenaires territoriaux (missions locales, pôle emploi, etc...). A cette fin, la collaboration entre les différents services du Département engagés dans ces thématiques est à renforcer. Afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, le Département étend l'action mise en place « Réussis sans attendre », financée par le Fonds social européen et l'Initiative pour l'emploi des jeunes, pour les jeunes allocataires du RSA au bénéfice de ce public afin de disposer d'un outil d'accompagnement vers son insertion professionnelle pérenne.

- 2/4 -

A titre expérimental, il est proposé d'accompagner les jeunes NEET (Not in Education, Employment or Training), de mai 2020 à décembre 2022, par un coaching personnalisé et adapté aux besoins de chaque jeune. En outre, chaque jeune bénéficiera d'une poursuite d'accompagnement de 4 mois après l'entrée en formation, apprentissage ou emploi afin d'assurer la pérennité de son insertion professionnelle.

L'ouverture plus large de la bourse départementale de soutien aux études poursuit également l'objectif de permettre aux jeunes sortants de l'ASE, qu'ils aient ou non besoin d'un accompagnement EVA, d'accéder plus facilement aux études, notamment aux études supérieures.

Améliorer l'accès au logement

L'accompagnement vers l'insertion professionnelle et l'acquisition de ressources stables, proposés par EVA, contribuent à l'accès au logement autonome, notamment au parc social.

Le Département souhaite s'appuyer sur toute initiative territoriale existante et développer de nouvelles réponses adaptées, innovantes et diversifiées afin d'accompagner les jeunes vers et dans le logement : conventions avec Partenord Habitat, l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes, le CROUS, soutien à la colocation entre jeunes et intergénérationnelle, parc privé, accès au PDALHPD (Plan Départemental d'Actions pour le Logement Hébergement des Populations Défavorisées), etc.

Faciliter l'accès à la prévention en matière de santé et aux soins

Le public jeune pris en charge et issu de l'ASE est prioritaire pour le plan santé départemental. Une attention particulière sera portée aux jeunes en situation de handicap.

Les entretiens de préparation à l'autonomie permettront notamment d'identifier des problématiques éventuelles en matière de santé qui n'auraient pas encore été repérées.

Les jeunes seront dès lors orientés vers les dispositifs adaptés (consultations de prévention santé en Services de Prévention Santé du Département, rendez-vous CPAM, etc...).

Faciliter les articulations avec les partenaires et l'accès au droit commun

Un protocole pluri-institutionnel et pluri-partenarial sur l'autonomie des jeunes issus de l'ASE et de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) est en cours d'élaboration grâce à la mobilisation de l'ensemble des ressources et des compétences des partenaires. Il permettra de faciliter l'accès à tous les dispositifs du droit commun. Grâce à un plan d'action, il montrera l'engagement du Département, de l'Etat, de la Région et des partenaires associatifs, à travailler ensemble autour d'actions concrètes dans les domaines de l'insertion professionnelle, de l'accès au logement, du maintien du lien et de la santé.

4. La gouvernance

Le socle commun de la gouvernance territoriale est défini selon le modèle suivant :

- un comité de pilotage départemental, présidé par le Vice-Président Enfance Famille Jeunesse du Conseil départemental et associant les Directeurs Territoriaux, oriente la politique EVA.
- le comité technique EVA, composé de représentants des Services du Département élabore des propositions et participe à l'évaluation de la démarche EVA.
- un comité territorial présidé par le Directeur Territorial de Prévention et d'Action Sociale et associant des professionnels concernés par cette thématique oriente la mise en œuvre d'EVA sur le territoire en favorisant la transversalité entre les services du Département.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter les orientations politiques et les modalités de mise en œuvre de la démarche EVA (Entrée dans la Vie Adulte) définies au rapport et dans la fiche technique jointe en annexe 1 ;
- de m'autoriser à signer la convention entre le Département du Nord et le CROUS Nord-Pas-de-Calais dans les termes du projet joint au rapport en annexe 2 ;
- d'adopter le nouveau règlement de la bourse départementale de soutien aux études supérieures repris en annexe 3 du rapport.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Création de 10 postes d'Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (ALSES) au 1er janvier 2021 dans le cadre de l'engagement du Nord dans la Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La délibération cadre en matière de prévention jeunesse du 22 mai 2017 (DEFJ/2017/15) recentre les moyens dédiés à la prévention spécialisée avec un objectif d'intervention précoce sur la tranche d'âge des 11 à 18 ans et en particulier sur celle des collégiens.

Cette évolution vise à renforcer la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire et à prévenir les phénomènes de radicalisation chez les jeunes en situation de mal-être et d'isolement.

Afin de répondre à ces enjeux, le Département soutient et développe les postes d'ALSES. Ces postes, éducateurs de prévention spécialisée, interviennent à la fois dans les collèges et dans les quartiers afin de garantir une continuité de l'accompagnement du jeune en prenant en compte son environnement scolaire, familial et social.

La plus-value des ALSES est reconnue notamment en matière de :

- régulation des tensions au sein de l'établissement scolaire,
- cohérence dans le suivi des jeunes en difficulté,
- lien avec les partenaires extérieurs,
- co animation des démarches de prévention.

De plus, au travers de l'engagement du Département du Nord dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la création de 30 postes d'ALSES supplémentaires est prévue à l'horizon 2021.

Ainsi, deux premières vagues de création de postes ont déjà eu lieu par délibération du 1^{er} juillet 2019 (DEFJ/2019/253) et du 7 octobre 2019 (DEFJ/2019/363) portant à 64 le nombre de collèges couverts par l'intervention d'un poste ALSES.

Les propositions issues d'un travail partenarial de priorisation des collèges par rapport aux besoins repérés sont reprises dans le tableau joint en annexe 1.

Afin de finaliser cette démarche, je propose au Conseil départemental :

- de redéployer le poste ALSES du collège Jules Ferry à Douai vers le collège Victor Hugo à Somain à la rentrée de septembre 2020 ;
- de créer 10 postes ALSES au 1^{er} janvier 2021, dans le cadre de l'engagement du Département du Nord dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, répartis conformément au tableau joint en annexe 1.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
11004OP011	11004E01	3 412 216	1 495 386.86	520 000

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Attribution des dotations de fonctionnement aux collèges publics pour 2021

I - CONTEXTE

En application des dispositions du Code de l'Education (articles L213-2 et L421-11) et du Code général des collectivités territoriales (article L3321-1), le Département a la charge des collèges et doit obligatoirement assurer leurs dépenses de fonctionnement. Dans ce cadre, le Département a l'obligation légale de notifier à chaque collège le montant prévisionnel de sa participation aux dépenses de fonctionnement avant le 1er novembre 2020, pour la dotation de fonctionnement pour 2021.

La dotation se décompose en deux parties :

- « Administration et Logistique » (ALO), couvrant les dépenses de viabilisation, d'entretien courant des bâtiments et les charges administratives,
- « Activités Pédagogiques » (AP), couvrant les dépenses de fonctionnement liées aux enseignements obligatoires.

La Collectivité est soucieuse de laisser à chaque collège une complète autonomie dans la gestion de son enveloppe budgétaire. Le Département tient compte de l'effort de gestion significatif tenu par les établissements durant ces dernières années.

Dans le respect du rôle dévolu à chaque partie, le Département, en tant que collectivité de rattachement, en coopération avec l'autorité académique, continue de veiller à une utilisation efficiente des dotations versées. Leur optimisation est recherchée dans le cadre d'un dialogue de gestion renforcé, en lien avec la mission conseil du Rectorat, en sus de l'accompagnement quotidien des collèges par les services.

Depuis la rentrée de septembre 2019, suite à la création de l'Ecole Européenne Lille Métropole, le Département a la charge d'assurer les dépenses de fonctionnement de la partie « collège » d'un Etablissement Public Local d'Enseignement International, qui est rattaché à la Région et à laquelle la dotation de fonctionnement sera versée.

Concernant les dépenses de viabilisation, les achats de gaz du Département du Nord sont régis, depuis octobre 2016, par un groupement constitué des Départements du Nord et du Pas-de-Calais, de la Région Hauts-de-France, des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) 59 et 62, pour la fourniture de l'énergie dans les collèges, les lycées et les autres bâtiments. Celui-ci a passé un marché relatif à l'acheminement et à la fourniture du gaz naturel pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2020. Les évolutions des conditions tarifaires ont un impact sur les dépenses de viabilisation des collèges.

Un nouveau marché subséquent vient d'être signé cette année. Les dépenses de viabilisation devraient connaître une augmentation moins importante pour l'année à venir, les coûts d'achat du gaz connaissant une baisse, tandis que ceux de l'électricité augmenteraient légèrement.

Par ailleurs, les collèges ont fait part de leur souhait de prise en compte dans la part "entretien" pour 2021 d'une hausse des dépenses résultant des mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID19.

Pour information, le Département a engagé en 2020 des dépenses pour les collèges, en fonctionnement à hauteur de 302 000 €, pour pourvoir aux besoins en produits d'entretien et Equipements de Protection Individuelle (EPI) liés à la pandémie de COVID19 et en investissement à hauteur de 167 000 €, pour l'équipement des sanitaires.

Pour rappel, les dotations de fonctionnement attribuées aux collèges publics en 2020 s'élevaient à 20,51 M€.

II – DOTATIONS 2021

Partie Administration et Logistique :

Les modalités de calcul de la part Administration et Logistique (dite ALO) sont globalement reconduites. Des adaptations sont toutefois proposées pour 2021, compte-tenu de la situation de pandémie et des exigences sanitaires nouvelles qui en découlent.

Partie Activité Pédagogique :

Les modalités de calcul de la part Activité Pédagogique sont reconduites.

Prélèvement des fonds de roulement réellement disponibles :

Le Département souhaite mieux prendre en compte la situation réelle des fonds de roulement des collèges.

Il est proposé de fixer les modalités de calcul des dotations de fonctionnement pour 2021 comme suit :

- pour la part ALO

Part Viabilisation : le calcul est basé, comme les années précédentes, sur la moyenne des dépenses de viabilisation des collèges inscrites aux trois derniers comptes financiers connus (2017/2018/2019), revalorisée d'un montant par collège prenant en compte l'évolution prévisionnelle des tarifs de gaz et d'électricité.

Part Entretien : le calcul du forfait "entretien" prend en compte les surfaces, les dépenses d'entretien constatées en 2019 et le taux d'occupation du collège. Il est proposé d'y ajouter un montant de 2,62 € par élève pour faire face aux nouvelles dépenses liées à la pandémie de COVID19.

Part Administration : celle-ci est calculée sur la base d'un forfait lissé par élève variant suivant la tranche d'effectifs du collège.

Pour les collèges en cité mixte, le forfait établi pour la part ALO est reconduit en 2021. Il est proposé d'y ajouter un montant de 2,62€ par élève, pour faire face aux nouvelles dépenses liées à la pandémie de COVID19.

- pour la part AP

Il est proposé de maintenir les modalités de calcul correspondant à un montant forfaitaire alloué par collège.

- prélèvements

Du total ainsi obtenu (ALO + AP), sont prélevés comme les années précédentes pour les collèges concernés :

- la contribution du budget Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) au budget Service Général du collège,
- 80 % du montant des loyers perçus par les collèges pour les logements de fonction en Convention d'Occupation Précaire (COP),
- les fonds de roulement réellement disponibles supérieurs à deux mois de fonctionnement (60 jours). Le calcul des fonds de roulement réellement disponibles s'établit à partir des montants des fonds de roulement indiqués dans les comptes financiers 2019 desquels sont déduits les stocks, les créances contentieuses, les provisions pour risques et charges de l'année 2019, les cautions et dépôts de fonctionnement. Pour 2021, seront également déduits les montants des prélèvements sur fonds de roulement prévus aux budgets initiaux 2020 pour les dépenses de fonctionnement (hors prélèvement en investissement).

L'application du prélèvement sur fonds de roulement réellement disponible pourra prendre en compte, le cas échéant, les engagements pris en 2020 par le conseil d'administration de l'établissement en matière d'investissement, sous réserve de l'accord préalable du Département, après analyse par les services.

L'Ecole Européenne Lille Métropole fait l'objet d'un versement à la Région, selon les modalités déterminées par la convention établie avec les différents partenaires.

Le montant total des dotations initiales 2021 pour les collèges publics s'élève ainsi à 20,8 M€. Il est proposé d'y ajouter un montant de 0,2 M€ pour les dotations complémentaires pouvant être accordées en cours d'année, pour faire face à des difficultés financières ponctuelles des collèges.

Enfin, au titre de chaque année scolaire, une dotation spécifique est versée aux collèges publics afin de financer l'utilisation des salles de sports municipales lorsque les salles situées dans l'enceinte du collège ne permettent pas de couvrir l'ensemble des besoins liés à la pratique sportive.

En raison de la crise sanitaire résultant de l'épidémie de Covid19, les communes doivent, au même titre que les personnes privées, renforcer leurs procédures de nettoyage et de désinfection des locaux, augmentant d'autant les coûts d'entretien. A titre exceptionnel, pour l'année scolaire 2020/2021, il est proposé de majorer le tarif horaire retenu les années précédentes pour le porter à 13 € par heure d'utilisation.

Suite à l'avis rendu par le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN), réuni le 16 septembre 2020, je propose au Conseil départemental de :

- valider les modalités de calcul des dotations de fonctionnement 2021 pour les collèges hors cité mixte, à savoir :

Pour la part ALO :

- **Viabilisation** : à partir de la moyenne des dépenses des collèges 2017/2018/2019, revalorisée pour tenir compte de l'évolution prévisionnelle des tarifs du gaz et de l'électricité,

- **Entretien** : reconduction des modalités de calcul prenant en compte les surfaces, les dépenses d'entretien 2019 et le taux d'occupation du collège avec ajout d'un montant de 2,62 € par élève, permettant de faire face à l'augmentation des dépenses sanitaires,
- **Administration** : application d'un forfait lissé variant suivant la tranche d'effectifs du collège.

Pour la part AP : reconduction du montant forfaitaire par collège.

Prélèvements : sont déduites du total ALO + AP les recettes perçues par les collèges constatées aux comptes financiers 2019, comme suit :

- la contribution du budget Service Restauration et Hébergement au budget Service Général,
 - 80 % du montant des loyers perçus par le collège pour les logements de fonction loués en Convention d'Occupation Précaire,
 - les fonds de roulement réellement disponibles supérieurs à deux mois de fonctionnement, calculés à partir des fonds de roulement indiqués dans les comptes financiers 2019, dont sont déduits les stocks, les créances contentieuses, les provisions pour risques et charges inscrits sur l'année 2019, les cautions et dépôts de fonctionnement ainsi que les prélèvements prévus aux budgets initiaux 2020 pour les dépenses de fonctionnement (hors prélèvements pour investissement).
- de prendre en compte pour le calcul de la dotation les effectifs élèves à la rentrée scolaire 2020/2021 (enquête du Rectorat) ;
- d'appliquer, pour les collèges en cités mixtes :
- pour la part ALO : le forfait de 2020,
 - attribuer un montant de 2,62€ par élève pour l'augmentation des dépenses sanitaires comme pour les collèges hors cités mixtes,
 - pour la part AP : les mêmes modalités que pour les collèges hors cités mixtes.
- de notifier aux collèges le montant prévisionnel de la participation du Département aux dépenses de fonctionnement établi sur ces bases ;
- de prévoir pour 2021, un montant total de dotation initiale de 20,8 M€ ;
- de prévoir pour 2021, un montant de dotation complémentaire de 0,2 M€ ;
- de fixer à titre exceptionnel le tarif horaire d'utilisation des salles de sport municipales par les collèges publics à 13€, étant précisé que le montant des dotations spécifiques pour la pratique sportive au collège sera calculé sur la base du nombre de divisions et des effectifs constatés à la rentrée scolaire 2020/2021 par l'Autorité Académique (enquête lourde de rentrée) ;
- de m'autoriser à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de cette décision ;
- de prévoir les crédits en conséquence au BP (Budget Primitif) 2021.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
16004OP001	16004E15	Prévu BP 2021		21 000 000

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Logements de fonction : actualisation de la répartition par emploi des logements de fonction dans les collèges

Lors de sa réunion du 18 novembre 2019 (DE/2019/329), le Conseil départemental a approuvé la répartition par emploi des logements de fonction dans les collèges qui reprend les propositions des Conseils d'Administration des collèges. Cette répartition a permis au Président du Conseil départemental de prendre les arrêtés de concessions de logements et signer les conventions d'occupation précaire.

Comme le prévoit l'article R216-16 du Code de l'éducation, il avait été demandé aux établissements disposant de logements de fonction, de proposer la liste des emplois qui bénéficient de logements pour Nécessité Absolue de Service (NAS), selon l'effectif pondéré du collège, la situation et la consistance des locaux concédés.

Depuis le 18 novembre 2019, certains collèges ont souhaité effectuer une modification de répartition pour l'année scolaire 2020/2021. Les établissements concernés ont adressé aux services départementaux le rapport modifié et validé par leur Conseil d'Administration.

La nouvelle répartition des logements de fonction par emploi pour ces collèges, se substitue à celle par annexée à la délibération du 18 novembre 2019, reprise dans l'annexe jointe.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la nouvelle répartition par emploi des logements de fonction pour Nécessité Absolue de Service (NAS), proposée en modification par les collèges concernés (annexe jointe au rapport) ;
- de m'autoriser à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Aide à l'Aménagement de Trottoirs le long des routes départementales - Programme 2020.

Par délibération n° 6.1 DAT/2020/42 du 3 février 2020, le Conseil départemental a autorisé le lancement de l'appel à projets 2020 pour l'Aide à l'Aménagement de Trottoirs le long des routes départementales.

Ce dispositif complète les dispositifs de soutien départemental à l'investissement du bloc communal que sont l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs et les Projets Territoriaux Structurants.

Toutes les communes du Nord en dehors du territoire de la Métropole Européenne de Lille sont éligibles aux aménagements de trottoirs au sens large (y compris bordures et caniveaux, zones de stationnement ou pistes cyclables) en agglomération et hors agglomération, dans les emprises du domaine routier départemental et sans modification de la chaussée circulée.

Les communes et groupements de communes éligibles avaient été invités à présenter leurs demandes entre le 2 mai et le 14 juillet 2020. Il était prévu un programme de 1,4 M € pour le dispositif 2020.

Rappel des modalités de financement :

Le financement du Département s'établira sur la base des ratios et des taux suivants

Nature des travaux	Dispositif
Surface de trottoirs aménagée	10 €/m ²
Blocs bordures caniveaux posés en limite de chaussée	30 €/ml
Bordures ou caniveaux posés seuls en limite de chaussée	15 €/ml
Busage de fossé pour réalisation d'un cheminement doux	40 €/ml
Bordures de quais bus accessibles aux personnes à mobilité réduite	50 €/ml

La participation du Département sera néanmoins plafonnée à 50 % du coût hors taxe de l'aménagement subventionnable (donc hors prestations liées à l'éclairage public, le mobilier urbain en général, les plantations et espaces verts). Enfin, seuls les projets de plus de 8 000 € HT sont retenus.

Synthèse des demandes émises au titre du programme 2020

Les 61 dossiers instruits représentent un potentiel de 1 167 760 € de subventions (conformément au tableau joint en annexe), légèrement inférieur au programme de 1,4 M € pour 2020.

Pour mémoire, les subventions accordées en 2019 portaient sur 73 demandes et s'élevaient à 1 701 004 €.

La répartition au titre du programme 2020 s'établit comme suit :

territoire	Nombre de dossiers	Somme de Subvention retenue (€)
Avesnes	14	249 730 €
Cambrai	18	239 040 €
Douai	10	280 570 €
Dunkerque	10	137 885 €
Valenciennes	9	260 535 €
Total général	61	1 167 760 €

Ces projets concernent 22,5 km de routes départementales dont 1,9 km en agglomération.

La répartition financière de l'enveloppe est la suivante :

- 51,4 % (54 % en 2019) du montant total subventionné des dépenses de trottoirs,
- 41,1 % (41 % en 2019) du montant total subventionné des dépenses de borduration,
- 7,4 % (4 % en 2019) du montant total subventionné des dépenses de busage de fossé,
- 0,3 % (1 % en 2019) du montant total subventionné des dépenses de quais bus.

En matière d'équipements :

- Ce sont près de 29 km de trottoirs aménagés en agglomération et 2,3 km hors agglomération,
- 4 dossiers (9 en 2019) portent sur des aménagements de quais bus.

Rectification du programme 2019

Suite à une erreur de saisie dans le dossier n° 201900038, il est nécessaire de modifier le maître d'ouvrage. De fait, la Commune de ARMBOUTS-CAPPEL est remplacée par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le programme de l'année 2020 d'attribution des Aides à l'Aménagement de Trottoirs le long des routes départementales ;
- d'approuver la modification du bénéficiaire pour le dossier n° 201900038 ;
- de m'autoriser à signer tous les actes correspondants.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
25005OP001	25005E03	7 300 000	1 701 004	1 167 760

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Transfert des abribus au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

Depuis le 1er janvier 2017, dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence « transport » a été transférée à la Région. Celle-ci n'a cependant pas souhaité récupérer les abribus qui avaient été installés par le Département dans le cadre de sa politique de transport péri-urbain.

A ce jour, le Département dispose de 215 abribus dont 154 situés sur des routes départementales.

Un marché d'entretien et de maintenance des abris actuels départementaux, passé en 2015, était effectif jusqu'au 22 octobre 2019 et n'a pas été renouvelé.

A ce jour, le Département n'entretient plus ce mobilier. Quand un abribus est dégradé, les services de la Direction de la Voirie le démontent et il n'est pas remplacé sauf s'il est repris par la commune dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public. Dans ce cas la commune peut le remplacer ou le réparer à sa charge.

Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) souhaite reprendre à son compte les abribus de son secteur.

Il est donc proposé de transférer gratuitement, et en l'état, les abribus implantés dans son périmètre au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis, au 1^{er} novembre 2020. A cette date, le SMTD sera propriétaire de ces abribus. Il en assurera toutes les obligations d'entretien en sa qualité de propriétaire et la responsabilité du Département sera transférée au SMTD en cas d'éventuels contentieux.

Un procès-verbal de transfert de ces équipements sera établi pour définir les obligations pour chacune des parties et lister précisément l'ensemble des équipements transférés au SMTD.

La même démarche pourrait être proposée aux autres Autorités Organisatrices de Mobilité, le Président pouvant être autorisé à conduire cette démarche d'ensemble afin que le transfert à chacune de celles-ci puisse être décidé par délibérations concordantes.

Le Département, soucieux d'accompagner les communes dans la reprise et l'amélioration de ces équipements, a mis en place une aide financière dédiée dans le cadre du dispositif amendes de police.

Je propose au Conseil départemental :

- de décider le transfert en l'état au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis des abribus implantés dans son périmètre d'intervention au 1^{er} novembre 2020, à titre gratuit ;

- de m'autoriser à négocier et signer le procès-verbal de transfert à venir entre le Département du Nord et le SMTD, qui comprendra ou auquel sera annexée la liste des équipements transférés, et dont les clauses préciseront le caractère gratuit et en l'état du transfert et les droits et obligations de chacune des parties, notamment en matière de responsabilité du fait de ce mobilier, la responsabilité du

Département étant transférée au SMTD à compter du 1^{er} novembre 2020 en cas d'éventuels contentieux pour les sinistres en cours et pour toute déclaration de sinistre à venir du fait des abribus objets du transfert ;

- de m'autoriser à engager la démarche avec les autres Autorités Organisatrices de Mobilité en vue d'un transfert des abribus situés dans leur périmètre de compétences.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Développement de deux nouveaux Projets France Services Itinérants dans le Cambrésis et le Douaisis

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Nord (SDAASP) adopté le 18 décembre 2017 par le Conseil départemental et rendu exécutoire le 26 décembre 2017 par arrêté préfectoral, a identifié le Cambrésis et le Douaisis comme des territoires prioritaires du Nord. Les Espaces France Services constituent une réponse innovante permettant d'améliorer l'accès aux services publics.

Le réseau France Services poursuit trois objectifs :

- une plus grande accessibilité des services publics au travers des accueils physiques polyvalents ou des services publics itinérants,
- une plus grande simplicité des démarches administratives avec les regroupements en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'Etat, des opérateurs et des collectivités territoriales,
- une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation (via le CNFPT), d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogènes, dans l'ensemble du réseau France Services.

Les espaces France Services ont en effet pour missions d'accueillir, accompagner et orienter les citoyens dans leurs démarches administratives, notamment en ligne. Ils proposent a minima un panel de services uniformes de 9 opérateurs (Pôle Emploi, Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Mutualité Sociale Agricole (MSA), La Poste, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) ainsi que les ministères de l'Intérieur, de la Justice et des Finances). A ce jour, neuf projets ont été labellisés dans le Nord.

Le Département du Nord, chef de file des solidarités humaines et des territoires, porte quatre de ces Maisons France Services¹ et propose en leur sein une offre enrichie liée aux Points Relais Autonomie, à la Maison Départementale de l'Insertion et de l'Emploi ou l'information logement (ADIL et Espace Infos Energie).

Parmi celles-ci, la « Maison bleue itinérante » de l'Avesnois est née de la volonté de développer l'itinérance en milieu rural. Ouverte depuis le 13 janvier 2020, elle a reçu plus de 1300 usagers, malgré deux mois de confinement et l'instauration de mesures sanitaires depuis juin.

Fort du succès rencontré par l'expérimentation dans l'Avesnois, le Département souhaite développer deux offres similaires, l'une, dans le Cambrésis et l'autre, dans le Douaisis. L'objectif est que ces

¹ Les deux anciennes MSAP de Hondschoote et du Cateau Cambrésis, la nouvelle MFS de Bruay-sur-l'Escaut et la MFS itinérante de l'Avesnois.

nouvelles offres itinérantes soient labellisées et mises en place fin 2020 / début 2021. Cela permettra de contribuer significativement à l'amélioration de l'accès pour tous aux principaux services de la vie courante, publics ou privés et de renforcer l'accessibilité aux services, dans ces secteurs prioritaires du SDAASP faisant l'objet de contractualisations avec l'Etat (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier et Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis).

Projet d'une France Services itinérante dans le Cambrésis

Dans le Cambrésis, eu égard au caractère très rural et aux difficultés de mobilité, le Département souhaite développer, en complémentarité avec la Maison France Services de Le Cateau-Cambrésis, une nouvelle offre de services itinérante, labellisée France Services et qui comprendra également un Relais Autonomie.

La Maison France Services itinérante du Cambrésis rentre en cohérence avec la Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis, la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté et le Plan d'Actions Départemental en faveur de la Mobilité Rurale.

Actuellement, il s'agit d'un territoire peu couvert en Maisons France Services (2 Maisons France Services à l'est de l'arrondissement et une MSAP Postale au Sud-ouest).

La Maison France Services (MFS) itinérante du Cambrésis desservira 19 communes pour 20 étapes chaque mois (dont 2 quartiers en politique de la ville de Cambrai). Chaque semaine, la MFS fera au moins une étape dans l'un des trois cantons de l'arrondissement.

Projet d'une France Services itinérante dans le Douaisis

Dans le Douaisis, territoire à la fois urbain et rural marqué par des fragilités sociales, notamment dans l'ancien bassin minier, le Département souhaite développer une offre de services itinérante labellisée France Services et qui comprendra également un Relais Autonomie et une Maison Départementale de l'Insertion et de l'Emploi. Le projet construit avec les deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Douaisis (Douaisis Agglo et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent), desservira une majorité d'étapes en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville.

En juillet 2020, le projet a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), au titre du soutien aux France Services Itinérantes de la Banque des Territoires (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations).

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver la création d'un projet de services publics itinérant dans le Cambrésis ;
- d'approuver la création d'un projet de services publics itinérant dans le Douaisis ;
- de m'autoriser à solliciter auprès de la Préfecture la labellisation de ces équipements structurants, au titre des Maisons France Services ;
- de m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département, tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision, notamment
- de m'autoriser à solliciter les aides en investissement auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements en 2020, auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), de la Banque des Territoires (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations), de Douaisis Agglo et de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent ;

- de m'autoriser à solliciter les aides en fonctionnement, notamment le forfait annuel France Services de l'ANCT.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Revalorisation des dispositifs de subventions en faveur des plantations et de la renaturation.

En novembre 2019, le Conseil départemental du Nord a choisi de mettre en place une nouvelle politique de transition écologique et solidaire ambitieuse : Nord durable.

Cette nouvelle politique transversale vise à répondre à l'urgence écologique et sociale actuelle :

- en préparant son organisation (volet Administration durable) à répondre aux enjeux majeurs d'aujourd'hui et demain ;
- en réinterrogeant progressivement l'ensemble de ses politiques thématiques (volet Politiques publiques),

afin de construire pour 2040 un Nord neutre en carbone, un Nord respectueux des ressources et des écosystèmes et un Nord autonome et résilient.

La présente délibération s'inscrit dans ce cadre. Elle contribue à concrétiser de manière opérationnelle et fonctionnelle la trajectoire inscrite dans Nord durable en revalorisant et simplifiant les dispositifs existants de subvention en faveur de l'environnement.

Cette délibération reprend un état des lieux et un bilan des politiques départementales environnementales en matière de boisement et de jardins familiaux - espaces partagés et propose un nouveau dispositif global de subventions « Plantation et Renaturation » simplifié et revalorisé tenant compte des nouveaux enjeux actuels.

1) ETAT DES LIEUX ET BILAN DES DISPOSITIFS DE SUBVENTIONS EXISTANTS

En 2002 et 2003, le Département a arrêté respectivement les grands principes de la politique en faveur du boisement et des jardins familiaux - espaces partagés, consistant à :

- la préservation de haies bocagères ;
- les boisements à caractère forestier ;
- les plantations ou la réhabilitation des vergers « hautes-tiges » d'essences fruitières de variété ancienne ;
- la plantation et la restauration d'arbres têtards ;
- la création et la réhabilitation de jardins familiaux - espaces partagés.

Au travers de ces différents dispositifs, le Département du Nord a ainsi contribué en 18 années :

- à la plantation de plus d'**1,4 million d'arbres et arbustes** sur l'ensemble de son territoire, répartis comme suit :
 - o 681 ha de boisement surfacique ;
 - o 34 ha de verger « hautes tiges » de variété ancienne ;
 - o 480 km de haies plantées ;

- 1 800 km de haies entretenus ^{- 5/2 -} annuellement ;
 - 46 600 arbres et arbustes plantés dans les collèges avec l'opération dédiée « planter dans la cour des collèges ».
- à la mise en place de **89 opérations de jardins familiaux – espaces partagés** réparties comme suit :
- 40 jardins familiaux - espaces partagés créés ;
 - 20 espaces partagés créés ;
 - 29 jardins familiaux - espaces partagés réhabilités.

De ce bilan important, il ressort de l'analyse de ces dispositifs le constat suivant :

- multiplicité des dispositifs avec des modalités d'attribution et de taux de subvention différents ;
- des plafonds de subvention souvent très éloignés des coûts réels actuels ;
- des critères d'éligibilité complexes, en particulier pour la politique jardins familiaux -espaces partagés ;
- un besoin d'accompagnement dans l'animation des jardins collectifs partagés afin de garantir leur durabilité.

Aussi, la mise en place d'un seul dispositif global, simplifié et revalorisé permettra de répondre plus efficacement et de manière plus adaptée aux porteurs de projets de plantation et de renaturation sur le territoire départemental.

2) DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS

Face à l'urgence climatique et à la dégradation de la biodiversité, le Département du Nord entend prendre sa part dans la transition écologique, en portant un projet de société rassemblant les territoires et les Nordistes et en mettant à disposition des porteurs de projets un nouveau dispositif d'aide technique et financière spécifique et à la hauteur des enjeux.

Les arbres jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique en participant à la fixation des gaz à effet de serre, à la régulation climatique (surtout en ville où ils créent des îlots de fraîcheur). Ils constituent des abris et lieux de vie pour la faune et la flore et sont sources de biodiversité et de connections écologiques.

Associés au bocage, ils renforcent la qualité paysagère des territoires ruraux, améliorent le cadre de vie des habitants et sont une source non négligeable d'énergie renouvelable contribuant à renforcer l'économie locale. Ils jouent un rôle important dans la protection et la qualité des eaux et participent à la lutte contre l'érosion des sols et les inondations.

De même, les jardins collectifs constituent l'un des maillons de la biodiversité urbaine. Ils reflètent à la fois la volonté d'intégrer l'écologie dans le jardin (zérophyto, mare, hôtel à insectes...) et de réduire la fragmentation urbaine. Ils contribuent à la consolidation du réseau de corridors biologiques par la préservation de la biodiversité et permettent de retrouver le lien à la terre et l'accès à une alimentation saine et de qualité produite localement.

De plus, ces jardins ont également un rôle social important. Ils sont sources d'échanges de savoirs, de bonnes pratiques, supports d'activités pédagogiques et de moments festifs ouverts sur les quartiers. Ce sont de véritables créateurs de lien social et intergénérationnel.

Le soutien à la multifonctionnalité de ces différents espaces, comme à l'innovation et à l'expérimentation pour des zones urbaines plus durables et résilientes, porteuses d'activités en lien avec la nature et de production, à l'instar de l'agriculture urbaine, permet de développer des activités basées sur la biodiversité, la protection de la ressource en eau et la production de fruits et légumes de qualité.

3) LANCEMENT D'UN NOUVEAU DISPOSITIF DE SUBVENTIONS « PLANTATION ET RENATURATION »

Le confinement lié au COVID-19 a souligné le nécessaire besoin de nature, de renaturation souhaité par les habitants du Nord.

Au regard des enjeux environnementaux et écologiques majeurs, le Département souhaite mettre en place un nouveau dispositif d'aides techniques et financières « Plantation et Renaturation », permettant d'avoir une réponse efficace pour les territoires et pour l'ensemble des porteurs de projets concernés.

Ce dispositif de subventions « Plantation et Renaturation » concerne donc à la fois les plantations au sens large : boisement, bosquet, haies bocagères, fruitiers de variétés anciennes, arbres d'alignement dont têtards en milieu rural mais également en ville et la création ou la restauration de jardins collectifs familiaux ou partagés. Il s'ouvre sur l'innovation et l'expérimentation en soutenant la création d'espaces végétalisés et/ou nourriciers innovants en milieu rural et urbain.

Il intègre également le volet entretien pour les haies bocagères sur terrain public ou privé agricole pour les collectivités.

Un taux unique de subvention de 60 % est proposé pour l'ensemble des investissements éligibles dans le respect de plafonds spécifiques selon les opérations.

Le taux de 50 % de subvention de fonctionnement est proposé pour l'entretien des haies bocagères.

Le règlement et les modalités de ce dispositif sont présentés en annexe et précisent les objectifs, les types de projets soutenus, les porteurs de projets éligibles, les critères de sélection, les dépenses éligibles et les taux de financement possibles.

Un budget de 500 K€ en investissement et de 159 K€ en fonctionnement est mobilisé.

Je propose au Conseil départemental :

- d'adopter un nouveau dispositif de subventions « Plantation et Renaturation », tel que défini dans le présent rapport et son annexe ;
- d'approuver les modalités d'intervention et les moyens à mobiliser sur l'opération 23004OP002 (investissement : enveloppe 23004E16 et fonctionnement : enveloppe 23004E18) ;
- de m'autoriser à signer tous les actes et documents correspondants à ce dispositif.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23004OP002	23004E16	500 000,00	12 320,00	
23004OP002	23004E18	159 000,00	0,00	

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Etat d'avancement et actualisation du schéma cyclable départemental.

Le présent rapport a pour objet l'état d'avancement et l'actualisation du schéma cyclable départemental.

ETAT D'AVANCEMENT

CONTEXTE

En novembre 2019, le Conseil départemental du Nord a choisi de mettre en place une nouvelle politique de transition écologique et solidaire ambitieuse : Nord durable.

Cette nouvelle politique transversale vise à répondre à l'urgence écologique et sociale actuelle :

- en préparant son organisation (volet Administration durable) à répondre aux enjeux majeurs d'aujourd'hui et demain,
- en réinterrogeant progressivement l'ensemble de ses politiques thématiques (volet Politiques publiques),

afin de construire pour 2040 un Nord neutre en carbone, un Nord respectueux des ressources et des écosystèmes et un Nord autonome et résilient.

La présente délibération s'inscrit dans ce cadre et contribue à concrétiser de manière opérationnelle et fonctionnelle, la trajectoire inscrite dans Nord durable.

Lors de sa séance plénière du 29 juin 2018 (DSTD/2018/134), le Département du Nord a adopté un schéma cyclable départemental visant à développer la pratique du vélo dit « de route » (hors VTT, VTC), à des fins touristiques et de mobilité, intégré aux aménagements cyclistes réalisés et connectés aux réseaux transfrontaliers.

Répondant à l'ensemble des besoins des cyclistes, ce maillage s'appuie sur un réseau :

- **traversant** (carte en annexe 1) : permettant de traverser le département sur une ossature cyclotouristique composée de véloroutes, voies vertes, chemins de halage, drèves forestières, pistes et bandes cyclables de routes départementales...
- **irriguant** (carte en annexe 2) : maillage de proximité, rattaché au réseau traversant basé sur des Réseaux Points-Nœuds (RPN), des liaisons de rabattement vers le réseau traversant, des liaisons intercommunales ou de pôles d'attraction : gares, collèges, services, lieux culturels et patrimoniaux...

MISE EN ŒUVRE

Le pilotage de ce schéma est assuré au sein de la Direction Générale Adjointe Solidarité Territoriale (DGAST), conjointement avec la Direction de la Voirie, en coordination avec les arrondissements routiers (aménagement sur route départementale plus particulièrement) et la Direction Ruralité et Environnement, au niveau du service Espaces Sites et Itinéraires, en liaison avec les garderies des Espaces Naturels du Nord. Un directeur de Projets, rattaché à la Direction Générale Adjointe (Secrétariat Général), assure la conduite et la coordination du schéma.

L'Association Droit Au Vélo (ADAV), représentant des usagers, apporte son expertise sur la « cyclabilité », la sécurité et les aménagements des itinéraires cyclables, dans le cadre d'une convention partenariale.

Pour répondre aux enjeux de ce schéma et permettre sa concrétisation, le Département a décidé de développer plusieurs dispositifs qui s'inscrivent de manière transversale dans différentes politiques départementales, en particulier liés à :

- La voirie départementale :
 - aménagement des pistes et bandes cyclables le long des RD,
 - aide à l'aménagement de trottoirs le long des routes départementales,
 - Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) et amendes de Police.

- L'aménagement territorial :
 - Projets Territoriaux Structurants (PTS) à enjeux stratégiques départementaux « mobilité »,
 - Aide Départementale Villages et Bourgs (ADVB), voiries communales et aménagement d'espaces publics qualitatifs,
 - dispositif d'accompagnement de « micro-clusters » touristiques, itinérance.

- La ruralité et l'environnement :
 - aménagement des voies vertes départementales,
 - réalisation des Réseaux Points-Nœuds cyclables,
 - jalonnement des itinéraires linéaires à vélo (véloroutes et EuroVelo).

- Les études, prospectives et projets transversaux :
 - appel à projets mobilités innovantes en milieu rural,
 - plan de déplacement des établissements scolaires,
 - Nord durable (dont administration durable : forfait mobilité, équipement des sites départementaux pour l'accueil des vélos...).

MOYENS FINANCIERS

Dans la délibération initiale (cf. annexe 3), un budget de 1,5 million d'euros par an était proposé pour la réalisation de ce schéma cyclable, au titre des politiques départementales de voirie, d'aménagement territorial et environnementales, à hauteur respective de 500 K€/an minimum.

Le Département a respecté cet engagement puisqu'il a dépensé, sur la période 2018-2019, 3 M€ pour des opérations cyclables et il l'a largement dépassé pour la période 2020-2022, puisque des opérations sont engagées et programmées pour un montant de l'ordre 11 M€ par des financements départementaux.

Au regard des projets engagés, de l'engouement en faveur du vélo suite au déconfinement et afin de conforter cette politique cyclable, les montants que le Département consacrera aux opérations pourront à nouveau dépasser l'enveloppe initialement prévue.

Le Département propose aux collectivités locales ^{5/3} des partenariats techniques et financiers pour mettre en œuvre les projets cyclables et cherche aussi des cofinancements complémentaires.

Ainsi, la mise en œuvre du schéma départemental cyclable s'est appuyée sur les politiques européennes, nationales et régionales, permettant de développer des itinéraires, de résorber leurs discontinuités et d'assurer les schémas de mobilité locaux en mobilisant les aides financières dédiées.

Des financements complémentaires ont été ou seront recherchés au titre :

- du plan vélo national, des appels à projets Vélo de l'ADEME, des continuités cyclables du Ministère chargé des transports,
- des aides de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL),
- des fonds FEDER, soit dans le cadre de projets Interreg (Eurocyclo) ou d'aménagement (Voie Verte de l'Avesnois, EuroVelo 3, dite « Scandibérique »),
- des financements régionaux au titre du Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes (SR3V).

La multiplicité de ces aides et des financements départementaux précités nécessite une ingénierie financière et de coordination, afin d'assurer le suivi financier des projets liés au vélo, en veillant à une bonne complémentarité des fonds mobilisables et à un suivi des programmes en cours (FEDER, INTERREG, ETAT, CPER...).

COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

Des rencontres techniques ont été et sont menées régulièrement afin de coordonner le schéma cyclable départemental avec les schémas européens, nationaux, régionaux et intercommunaux.

Le Département a ainsi participé à différents comités d'itinéraires européens (EV3 Scandibérique, EV4 Vélomaritime) et nationaux ou à des rencontres liées au SR3V, permettant l'intégration d'une partie du réseau traversant départemental (cf. carte annexe 4).

Des réunions d'échanges et techniques ont été menées avec les partenaires associés (Mission Bassin Minier, Parcs naturels régionaux, Office National des Forêts, Voies Navigables de France...) et les EPCI.

De nombreux territoires lancent leur schéma intercommunal, en intégrant les réseaux traversant et irrigant du Département, pour une cohérence de mise en œuvre et de co-financement, renforçant ainsi le caractère supra du schéma cyclable départemental :

- les Communautés d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (EV3 et véloroute de Mormal) et Valenciennes Métropole (boucle Un'Escaut) ont déjà leur schéma mais souhaitent le réviser,
- les autres EPCI se lancent dans un schéma directeur d'intérêt communautaire suite notamment à l'Appel à Projets de l'ADEME « vélo et territoires » : Communauté Urbaine de Dunkerque, Communautés de Communes des Hauts de Flandre, Flandre Intérieure, Flandre Lys, Pévèle Carembault, Communauté d'Agglomération Porte du Hainaut, Douaisis Agglo, Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent en lien avec le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD). La Communauté de Communes du Pays Solesmois, les Communautés d'agglomération du Cambrésis, du Caudrésis Catésis confient la démarche au Pays du Cambrésis,

- les Communautés de Communes du Pays de Mormal, Cœur d’Avesnois et Sud Avesnois réalisent une étude d’un schéma d’accueil et d’équipements dans le cadre du futur RPN Avesnois, dans le cadre du dossier Interreg V Eurocyclo, développant l’accueil et les services aux usagers le long des itinéraires cyclables.

Il est à noter qu’une rencontre avec la Métropole Européenne de Lille reste à programmer.

DES AMENAGEMENTS CYCLABLES EN DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositifs et politiques départementales précités, de nombreux aménagements cyclables réalisés ou en projet, soit en maîtrise d’ouvrage départementale ou en accompagnement au titre des PTS et Appel A Projets (AAP) « mobilité », ont été réalisés ou sont programmés.

Exemples en maîtrise d’ouvrage départementale par arrondissement

Arrondissement	Opérations réalisées	Opérations prévues en 2020	Opérations à venir
<u>Dunkerque</u>	<p>Pistes, raccordement et mise en sécurité aux carrefours des 7 planètes RD 916 et des Colombiers RD 601 (1 261 K€).</p> <p>Jalonnement de la véloroute LF1 (7 K€).</p> <p>Réalisation du premier RPN Vallée de la Lys et Monts de Flandre, accompagnement technique de la véloroute de la Lys (189 K€).</p>	<p>Travaux de continuité cyclable (phase 1) RD 17 Zegerscappel-Esquelbecq (548 K€).</p> <p>Jalonnement de la Véloroute des Flandres hors CUD (77 K€).</p>	<p>Travaux 2021/2022 : Continuité cyclable (phase 2) RD 17 Esquelbecq-Wormhout (660 K€).</p> <p>Aménagements cyclables sur RD 53 Hondegheem-Hazebrouck, RD 916 Hazebrouck-Morbecque, RD 38 Steenwerck, RD 301 Bourbourg.</p> <p>Réalisation du Réseau Points-Noeuds Flandre Maritime.</p>
<u>Douai</u>	<p>Pistes cyclables RD 120</p> <p>Dans le cadre des travaux d’aménagement du contournement d’Auby (environ 400 K€).</p>	<p>Travaux des Pistes et bandes cyclables RD 917 Mérignies-Pont-à-Marcq (1 700 K€).</p> <p>Travaux des RD 938 Râches – Flines-lez-Râches (1 010 K€).</p>	<p>Travaux 2020/2021 : Création d’un itinéraire cyclable Coutiches-Orchies (612 K€).</p> <p>Création piste cyclable RD 8 Attiches-La Neuville, RD 90 Cysoing, RD 145 Fretin-Templeuve, RD 945 Chemy-Phalempin, RD 140 Masny-Monchecourt.</p> <p>Jalonnement Véloroute du Paris-Roubaix</p>
<u>Valenciennes</u>	<p>Pistes cyclables RD 313 Raismes-Mare à Goriaux (235 K€).</p> <p>Jalonnement de la véloroute du bassin minier sur la VV des Gueules Noires (15 K€).</p>		<p>Travaux 2021/2022 : Liaison Quérénaing-Famars Université RD 958 (1 340 K€).</p> <p>Aménagement cyclable RD 40 Maing-Aulnoy-lez-Valenciennes, RD 955 St Amand-Mouchin, RD 169 St Amand-les-Eaux</p>

<u>Cambrai</u>	Liaison mode doux RD 115 Bertry-Caudry (620 K€).		Travaux 2021 de liaison mode doux RD 45 St Vaast-St Aubert (480 k€). Etude de cheminement mode doux le long de la RD 644 : Cambrai – Rumilly. Aménagement du réseau traversant Le Cateau Caudry Cambrai.
<u>Avesnes</u>	Jalonnement de la Scandibérique (46 K€) et accompagnement technique de la véloroute de Mormal.	Travaux de réhabilitation de la voie verte de l'Avesnois (1 143 K€).	Travaux 2020/2021 : Mise aux normes d'aménagements existants RD 951 Avesnes-sur-Helpe – Sains du Nord (1 080 K€). Travaux 2022/2023 : Raccordement Voie verte de l'Avesnois à la station touristique du Val Joly RD 133 Liessies – Willies. Travaux de réhabilitation de la voie verte de l'Avesnois (1 000 K€). Réalisation du Réseau Points-Nœuds de l'Avesnois dans le cadre du dossier InterregV EuroCyclo.

Projets territoriaux structurants à enjeux stratégiques départementaux « mobilité » par arrondissement (935 000 €)

- Dunkerque :
 - o aménagement et jalonnement de la véloroute des Flandres - CUD section 3 (150 K€) en cours,
 - o point-relais vélo gare de Leffrinckoucke (150 K€) en cours,
 - o étude, aménagement et équipement dans le cadre du Réseau Points-Nœuds (68 K€) en cours.

- Lille : aménagement d'une liaison cyclable entre Attiches et la Neuville – Communautés de Communes Pévèle Carembault (CCPC) (117 K€) en cours.

- Douai :
 - o aménagement d'une piste cyclable et mobilité douce à Goeulzin (45 K€) en cours,
 - o piste cyclable mixte bidirectionnelle à Férin (45 K€) en cours,
 - o liaison dédiée à la mobilité active en milieu rural entre les communes d'Hamel et Arleux (60 K€) en cours.

- Avesnes : réalisation de la véloroute EV31, section entre la gare de Maubeuge et la forêt de Mormal – Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) (300 K€) en cours.

Appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural » en lien avec le vélo dont les Vélos à Assistance Electrique (VAE) par arrondissement (305 000 €)

- Dunkerque (4 projets : 177 K€) :
 - o développement d'un service de mise à disposition de VAE (CCHF),
 - o triporteur pour personnes âgées (EPHAD Wormhout),
 - o 13 bornes de rechargement électrique y compris vélos (syndicat d'énergie des Flandres),
 - o Plateforme d'écomobilité avec prêt de vélos et VAE pour favoriser l'insertion (Wimooov antenne d'Hazebrouck).
- Lille (2 projets : 14 K€) :
 - o accompagnement à l'insertion,
 - o reprise d'emploi grâce au prêt de VAE (CCPC et SEWEP).
- Douai (1 projet : 3,4 K€) : prêt de VAE dans le cadre de programme de projets d'insertion (Ecaillon Solidarité).
- Valenciennes (1 projet : 31 K€) : plateforme d'écomobilité avec prêt de vélos et VAE pour favoriser l'insertion (Wimooov antenne de St Amand-les-Eaux).
- Avesnes (4 projets : 80 K€) :
 - o vélos-bus (CC Pays de Mormal),
 - o mise à disposition de VAE (Office de tourisme Sud-Avesnois),
 - o plateforme d'écomobilité avec prêt de vélos et VAE (Wimooov à Avesnes-sur-Helpe),
 - o atelier vélos (Fourmies).

L'ensemble des projets cyclables sur le réseau routier départemental est repris sur la carte jointe en annexe 5.

ACTUALISATION DU SCHEMA CYCLABLE DEPARTEMENTAL

Les différentes rencontres qui se sont tenues depuis le vote du schéma ont mis en évidence la place du Département qui apparait d'ores et déjà comme le chef de file d'une politique cyclable ambitieuse. Ainsi, ce schéma cyclable a été validé techniquement et/ou politiquement par les différentes intercommunalités concernées et est en constante évolution dans le cadre du suivi et des concertations engagées par le Département.

Ces rencontres ont aussi permis d'identifier des ajustements attendus du schéma, notamment la simplification des conditions financières de sa mise en œuvre. A travers la présente délibération, il s'agit ainsi de conforter et affiner ce schéma.

Il s'agit donc pour le Département de :

- Conforter cette attente de coordination à l'échelle départementale :
 - suivre et répondre aux projets de schémas cyclables communautaires des territoires,
 - donner un avis sécuritaire sur les RD concernées pour tous les projets de schémas cyclables intercommunaux,
 - répondre aux appels à projet et analyser ceux portés par le Nord (PTS, AAP mobilité, tourisme).
- Conforter par le schéma cyclable la délibération « Nord Durable » y compris dans le cadre de l'administration durable en favorisant la pratique du vélo et les équipements nécessaires.

- Simplifier les modalités financières nécessaires :
 - renforcer la transversalité dans ce domaine, en particulier pour assurer les continuités,
 - être le relais/coordonateur des sources de financements multiples et signer les conventions avec le bloc communal (iNord relais en ingénierie financière),
 - assurer un suivi budgétaire transversal.
- Participer au schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes dans ses développements départementaux et transfrontaliers selon les contextes locaux.
- Assurer la gestion et la co-gestion des aménagements sur voiries départementales, du jalonnement des véloroutes et des Réseaux Points-Nœuds à vélo, des voies vertes départementales en développant l'ingénierie ou les partenariats nécessaires.

Aussi, il peut être proposé :

- **Financement :**

L'actualisation des modalités de financement des réseaux traversant et irriguant, reprise dans l'annexe 6 du présent rapport et synthétisée comme suit :

Voirie départementale :

- Réseau traversant : pas de modification des règles de financement en agglomération mais des nouvelles règles de financement hors agglomération :
 - participation départementale pouvant aller jusqu'à 90 % du coût réel des nouvelles bandes ou pistes cyclables. A titre exceptionnel, des dérogations pourront être apportées sur tout ou partie, pouvant porter le financement départemental à 100 %,
 - participation départementale pouvant aller jusqu'à 100 % du coût réel de la remise aux normes des bandes ou pistes cyclables existantes.
- Réseau irriguant : pas de modification des règles de financement en agglomération et des évolutions à la marge des règles de financement hors agglomération :
 - participation départementale pouvant aller jusqu'à 90 % du coût réel de la remise aux normes des bandes ou pistes cyclables existantes,
 - participation départementale pouvant aller jusqu'à 90 % du coût réel des aménagements de desserte des pôles d'intérêt départemental (dessertes collèges, pôle gares, équipements culturels).
- Intervention hors RD :

Le Département peut également être maître d'ouvrage d'aménagements cyclables hors RD lorsque ceux-ci amènent une sécurité accrue, une simplification foncière, une meilleure faisabilité, sans que le coût global n'augmente la part départementale ou du bloc communal par rapport à un aménagement sur RD. L'aménagement hors RD est ensuite de la responsabilité du bloc communal qui en prévoit l'entretien (signalétique, revêtement). Une concertation avec les Associations Foncières de Remembrement (AFR) et les communes (chemins ruraux) pourra être nécessaire suivant les projets.

Voies vertes départementales

- Voies vertes existantes (90 km)

Financement départemental pouvant aller jusqu'à 90 % du coût réel à l'exception des annexes (aires de pique-nique, entrées de voies vertes, ramassage des déchets), qui seraient à la charge exclusive des collectivités concernées. A titre exceptionnel, des dérogations pourront être apportées sur tout ou partie, pouvant porter le financement départemental à 100 %.

- Nouvelles voies vertes

Financement départemental pouvant aller jusqu'à 90 % du coût réel à l'exception des annexes (aires de pique-nique, entrées de voies vertes, ramassage des déchets), qui seraient à la charge exclusive des collectivités concernées.

Pour les territoires en renouveau ou apparaissant comme une priorité départementale (Pacte Sambre Avesnois Thiérache, Stratégie pour l'Avenir du Cambrésis, Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier...) ou apparaissant comme une priorité départementale

Participation départementale pour les projets européen, national, régional ou de priorité départementale au titre des PTS à enjeux territoriaux, notamment pour l'aménagement des chemins de halage ou voies vertes, inscrits au schéma cyclable départemental et en maîtrise d'ouvrage du bloc communal.

Jalonnement Réseaux Points-Nœuds

Financement départemental pouvant aller jusqu'à 100 % de la mise en œuvre initiale, assortie d'une remise à niveau une fois par an hors Communauté d'Agglomération (CA) et Communauté Urbaine (CU), sauf leurs communes rurales.

Signalisation directionnelle

Financement départemental pouvant aller jusqu'à 100 % de la mise en œuvre initiale assortie d'une remise à niveau une fois par an hors CA et CU sauf leurs communes rurales.

- **Volet promotion/marketing/développement :**

En complément des missions suivies par l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Nord (ADRT), une communication départementale avec une fonction transversale de promotion alliant Culture-ENN-vélotourisme-itinérance et randonnée-sports de nature, est élaborée au sein des services départementaux en lien avec la Direction de la Communication et la Direction des Systèmes d'Information avec un site internet dédié.

Une synergie avec les territoires et les offices de tourisme intercommunaux sera menée.

Le développement du Vélo à Assistance Electrique (VAE) nécessite une intervention départementale dans le cadre de la délibération « Nord durable » ou de l'administration durable en dotant par exemple les Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS), cafés-rando ou équipements départementaux de systèmes de recharges. Une étude spécifique en cours définira plus précisément les interventions départementales possibles dans ce cadre.

- **Organisation/ingénierie :**

La continuité cyclable étant un des enjeux pour une pratique du vélo au quotidien et sécurisée, le Département propose de travailler avec les EPCI par itinéraires. Ceci permettrait :

- . de jalonner les portions ne nécessitant pas d'aménagement,
- . de prioriser l'aménagement du réseau traversant départemental,
- . de trouver des solutions d'aménagements en agglomération, en continuité des aménagements départementaux sur routes départementales hors agglomérations, notamment suite au développement du vélo depuis le dé-confinement et ainsi répondre aux attentes des collectivités et usagers,
- . d'avoir un pilotage concerté au sein des services autour de « Nord durable ».

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre connaissance de l'état d'avancement du schéma cyclable départemental figurant dans le présent rapport et ses annexes et de poursuivre la concertation engagée avec les partenaires intercommunaux, prioritairement dans le cadre des schémas cyclables des territoires ;
- de valider les principes exposés de mise en œuvre de ce schéma cyclable dans le présent rapport ;
- de valider les principes de financement et cofinancement avec les territoires pour la mise en œuvre de ce schéma cyclable exposés dans le présent rapport et son annexe 6 ;
- de m'autoriser à rechercher des contreparties financières en fonction des opportunités (FEDER, Etat, Région, Interreg...) ;
- de m'autoriser à signer tout document en lien avec ce schéma cyclable.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Politique de l'Habitat et du Logement : Lancement d'un Appel à Projets "Pour un habitat adapté et de qualité en milieu rural"

Ce rapport prévoit le lancement d'un nouvel appel à projets pour un habitat adapté et de qualité en milieu rural, dans la continuité des appels à projets « habitat rural » et s'inscrivant dans la démarche Nord durable.

Appel à Projets « Pour un habitat adapté et de qualité en milieu rural »

1. Les enjeux de l'appel à projets

De manière générale, les premiers constats du Plan Départemental de l'Habitat, en cours de révision, attestent d'une forte baisse de la construction de logements en secteur rural. Hors Métropole Européenne de Lille et tous types de logements confondus, le volume de construction passe de 5 800 logements par an en 2011 à 3 310 en 2018.

Dans le sud du Département, un parc privé potentiellement indigne représente parfois plus de 10 % des résidences principales.

Autre constat, des phénomènes de ventes en bloc d'appartements anciens (vente en une seule fois d'un immeuble à usage d'habitation) ont également progressé entre 2014 et 2018, passant de moins de 2 300 à plus de 3 050 logements par an. En comparaison des prix/m² moyens vendus en appartements anciens, ces ventes laissent apparaître un prix/m² inférieur de l'ordre de 30 à 50 %. Le volume de ces ventes se place à un niveau quasi équivalent à celui de la production neuve et pose question quant à la qualité des produits proposés.

Dans ce contexte, l'enjeu est de redonner de la valeur et du sens au fait d'habiter dans les territoires ruraux. Il convient d'identifier de nouvelles voies, de renouveler les pratiques d'aménagement et d'agir sur les facteurs de perte d'attractivité.

Dans ces territoires, l'accent doit être porté sur la nécessaire valorisation de l'habitat existant, notamment en termes de renouvellement urbain, de densification et d'amélioration des performances énergétiques, avec la volonté de maintenir et renforcer leur attractivité en limitant la consommation foncière.

Investir les disponibilités foncières et immobilières constitue un défi majeur pour le Nord : la remise sur le marché de biens professionnels inutilisés et de logements vacants est au cœur des enjeux démographiques et économiques. Il s'agit d'un levier que le Département souhaite actionner pour satisfaire les besoins en logement.

La nouvelle consultation concernera l'identification des potentialités urbaines et foncières en centre bourg avec la problématique suivante : comment le patrimoine peut-il être un moteur de valorisation

- 5/4 -
d'un territoire dans une perspective d'augmentation, de renouvellement de l'offre de logements et d'amélioration du cadre de vie ?

2. Champs d'expérimentation et objectifs poursuivis

Au travers de ce dispositif, l'objectif recherché est d'apporter une aide à l'investissement aux propriétaires privés en vue de la création de logements par la transformation de tout ou partie d'anciens bâtiments à usage professionnel ou d'habitations présentant un intérêt patrimonial certain (dépendances agricoles, anciens ateliers, anciens bâtiments d'activité artisanale ou industrielle, logements inoccupés, vacants etc.).

L'appel à projets sera réservé aux particuliers, propriétaires de bâtiments professionnels inutilisés ou de logements inoccupés ou vacants, qu'ils soient en activité ou retraités, mais disposés à transformer leur bâti inutilisé.

En collaboration avec la DOSAA, des projets intégrant un volet autonomie pourront être présentés.

3. Les critères de sélection répondront nécessairement aux dimensions suivantes :

Pour départager les dossiers envoyés par les candidats, le Département apportera une attention particulière aux projets prenant en compte les critères suivants, s'inscrivant pleinement dans la démarche Nord durable :

- la localisation : au sein d'une commune rurale ou d'un pôle intermédiaire rural ; à proximité d'un axe de transport ; des services (écoles, commerces, etc.) ;
- la performance énergétique : considérant l'engagement du Département dans ce domaine, le projet permettra de justifier un engagement en faveur de la lutte contre la précarité énergétique (diagnostic de performance énergétique au moins égal à la classe D) ;
Une bonification pourrait être attribuée pour :
 - un gain énergétique permettant d'atteindre l'étiquette C ;
 - l'utilisation d'énergie renouvelable ;
 - l'utilisation de matériaux de construction naturels, bio-sourcés.
- un accompagnement social, projet collectif, colocation ;
- un conventionnement avec l'ANAH de chaque opération de logement pour une durée minimale de 9 années, permettant d'offrir aux futurs locataires des loyers modérés en fonction des caractéristiques de chaque marché. Le niveau de conventionnement reste au choix du porteur de projet. Il peut être intermédiaire, social ou très social ; ou un mandat de gestion d'une durée de 9 ans minimum avec une agence immobilière sociale ;
- un respect des règles d'urbanisme, notamment liées au changement de destination d'un bâtiment.

4. Modalités de soutien et de financement des projets

L'enveloppe financière dévolue pour cet appel à projets est de 700 000 €. Une aide financière sera accordée en fonction du nombre de logements, sachant que le Département financera 3 logements maximum par opération.

Afin de susciter le dépôt d'un maximum de candidatures, il est prévu :

- le recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage interne au Département, pour accompagner les ménages en amont, destinée à apprécier la faisabilité du projet ;

- 5/4 -
- le recours à une maîtrise d'œuvre pour concrétiser le projet et déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires, cofinancée par le Département ;
 - une aide directe pour le financement des travaux est prévue à laquelle des bonifications pourront être ajoutées en fonction de l'atteinte d'objectifs environnementaux (performance énergétique, matériaux bio sourcés, recours aux énergies renouvelables).

Tous ces éléments sont précisés dans le cahier des charges joint au présent rapport en annexe 1.

Je propose au Conseil départemental :

- de valider la création d'un nouvel appel à projets intitulé « Pour un habitat adapté et de qualité en milieu rural » ;
- de valider le cahier des charges s'y référant joint en annexe 1 ;
- de m'autoriser à lancer cet appel à projets « Pour un habitat adapté et de qualité en milieu rural » à compter du 7 décembre 2020 et jusqu'au 7 décembre 2021.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23006OP007	23006E11	284 000,00	41 631,00	0,00
23006OP008	23006E11	500 000,00	0,00	0,00

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Politique de l'Habitat et du Logement-Dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité et J'amén'Age59 : autorisation à signer les conventions cadres entre le Département et la Communauté de Communes du Pays de Mormal, la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois et la Communauté de Communes du Sud Avesnois.

Depuis 2015, le dispositif départemental de lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et d'amélioration des conditions d'habitat, « Nord Equipement Habitat Solidarité » (NEHS), se déploie dans une logique de proximité et de solidarité envers les territoires en s'adressant aux ménages les plus fragiles (ressources inférieures ou égales à 2 RSA).

Ce déploiement s'adosse aux ingénieries opérationnelles développées sur les territoires par les intercommunalités pour l'accompagnement des ménages dans leurs projets. Cet engagement au côté des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) propose aux ménages un guichet unique mutualisant les moyens et ingénieries, afin de réaliser un véritable effet levier.

Dans cette perspective, des conventions sont signées avec les collectivités porteuses de dispositifs opérationnels : Programme d'Intérêt Général (PIG) ou Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Ces conventions définissent également les modalités opérationnelles du déploiement du dispositif départemental d'aide au maintien à domicile des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) dénommé « J'Amén'Age 59 ».

Pour les territoires qualifiés de diffus, c'est-à-dire hors périmètre des opérations programmées existantes, le Département a retenu, via un marché, l'opérateur SOLIHA pour accompagner les ménages dans leur démarche. Cependant, la géographie des territoires dits « diffus » connaît une forte évolution.

1/ DES TERRITOIRES DIFFUS QUI ÉVOLUENT ET ORGANISENT LE DÉVELOPPEMENT DE LEUR COMPÉTENCE HABITAT

Dans l'Avesnois, la création d'une nouvelle opération programmée, le « PIG Avesnois », va couvrir 3 anciens territoires diffus. Il s'agit de :

- la Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM),
- la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois (CCCA),
- la Communauté de Communes Sud Avesnois (CCSA).

Désormais, l'ensemble de l'arrondissement d'Avesnes est couvert par un PIG depuis le 1^{er} janvier 2020.

2/ LES RÉPERCUSSIONS DE CETTE ÉVOLUTION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF NEHS

Sur la mission du titulaire du marché SOLIHA

La généralisation d'opérations programmées sur le territoire départemental permet de mieux répondre aux besoins des populations qui souhaitent réaliser des travaux, du fait de la mise en place d'une ingénierie dédiée et par des aides aux travaux plus importantes.

Toutefois, au regard de cette évolution, le marché passé avec le prestataire devenait surdimensionné. En effet, sur la période 2018-2019, 75 % des demandes de subventions traitées par SOLIHA dans le cadre de sa mission de suivi du dispositif en territoire diffus provenaient de la CCPM, CCCA et la CCSA.

Le marché a donc fait l'objet d'un avenant (marché n° 2018 - 504 612, notifié le 29 janvier 2020), pour en réduire le périmètre. Désormais, SOLIHA déploie NEHS sur la Communauté de Communes Pévèle Carembault et la Communauté de Communes des Haut-de-Flandre.

Sur les modalités de déploiement du dispositif

Les dispositifs NEHS et J'Amén'Age 59 se déploient sur les territoires porteurs d'opérations programmées, via des conventions opérationnelles. Il convient de formaliser ces conventions qui lieront le Département aux 3 intercommunalités de l'Avesnois, couvertes dorénavant par le PIG « Avesnois ».

L'objet de ce rapport est d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions avec les 3 territoires couverts par le « PIG Avesnois », afin de permettre le déploiement des dispositifs NEHS et J'Amén'Age 59.

Le modèle de convention-cadre proposé aux collectivités porteuses du « PIG Avesnois » permettant d'actionner NEHS et J'Amén'Age 59 est joint en annexe 1.

Je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer les conventions cadre pour le déploiement de NEHS et J'Amén'Age 59, entre le Département et la Communauté de Communes du Pays de Mormal, la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois et la Communauté de Communes du Sud Avesnois, selon le modèle joint en annexe 1, ainsi que tous les actes afférents à cette décision.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 28 septembre 2020

OBJET : Programmation 2020 du dispositif des Aides Départementales aux Villages et Bourgs

Le Département, partenaire historique des communes, des intercommunalités et des territoires de projet, intervient à leurs côtés à toutes les échelles de l'aménagement et du développement territorial. Son action s'exerce ainsi dans la proximité, mais aussi à l'échelle supra-territoriale et en articulation avec les politiques régionales.

La délibération cadre pour une politique d'aménagement et de développement des territoires votée le 13 avril 2016 (MCT/2016/113) a posé les grands principes d'intervention du Département en faveur des territoires et a affirmé le rôle de la collectivité en matière de solidarité territoriale. Elle positionne le Département du Nord dans le cadre de la nouvelle région Hauts-de-France, comme niveau intermédiaire de l'aménagement entre les stratégies régionales et les stratégies locales, notamment celles des intercommunalités et des pôles métropolitains en émergence.

La politique départementale d'aménagement du territoire intègre dans une approche transversale les investissements des différentes politiques départementales thématiques (aménagement, solidarités, habitat, environnement, voirie et transport, culture, sport, éducation, ruralité, politique de la ville, etc.).

Le Département a institué le 13 juin 2016 (MCT/2016/202) les nouveaux dispositifs de soutien aux projets d'investissement communaux et intercommunaux, vecteurs d'aménagement et de développement équilibrés des territoires : « Soutien aux Projets Territoriaux Structurants » (PTS), « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » (ADVB) et « Accompagnement des projets d'Aménagement des Trottoirs le long des routes départementales » (AAT).

Le présent rapport concerne la programmation 2020 du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs ».

Ce dispositif permet de soutenir financièrement les projets d'investissement des communes de moins de 5 000 habitants, portés, le cas échéant, par leur intercommunalité (délégation de maîtrise d'ouvrage) ou par des communes nouvelles, pour une durée de 5 ans à compter de la date de la fusion-association ou la fusion simple, dès lors que la commune ayant fusionné a moins de 5 000 habitants.

Le montant maximum de la subvention par projet est plafonné à 300 000 €. Le montant de travaux minimum est fixé à 8 000 € HT. Pour les études patrimoniales, les porteurs de projets pourront être accompagnés à hauteur de 50 % maximum.

Il se matérialise par un appel à projets permettant d'accompagner les communes du Nord dans leurs projets du quotidien et de proximité.

Cet appel à projets a été organisé du 11 mai au 14 juillet (délibération DAT/2020/206 du 24 avril 2020).

A. Priorisation et sélection des projets

Suite à cet appel à projets, les dossiers éligibles ont été analysés de manière transversale suivant quatre modalités :

- l'utilité pour le territoire (urgence, conditions de sécurité, besoins de services au public) ;
- l'impact pour la population et les bénéficiaires (habitants, usagers, touristes) ;
- la qualité du projet (développement durable, d'un point de vue culturel, sportif, etc.) ;
- l'utilité sociale en direction des publics, notamment les publics prioritaires concernés par les politiques départementales.

B. Lauréats de la programmation « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » 2020

Des projets très divers ont été proposés (d'investissement et d'aménagement, entretien, rénovation, sécurité et accessibilité) concernant de nombreux domaines (l'aménagement, les services à la population, la culture, le patrimoine, l'enseignement, le tourisme et le sport).

Cette année, **211** projets ont été déposés par **185** communes et établissements publics de coopération intercommunale dans l'ensemble des territoires, pour un montant prévisionnel sollicité au Département de **24 082 433 €**.

Différents critères et modulations des montants de subventions se sont révélés nécessaires et décisifs pour prioriser l'accompagnement du Département aux différents projets éligibles.

Au final, **183** projets, présentés par **167** communes et établissements publics de coopération intercommunale, dont la liste figure en annexe 1, sont retenus pour la programmation 2020 pour un montant de subventions total de **17 184 804 €**, représentant un montant prévisionnel de travaux de **64 017 633 € HT**.

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer 183 subventions d'investissement aux communes et structures intercommunales dont la liste figure en annexe 1 dans le cadre de la programmation 2020 du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » pour un montant total de 17 184 804 € ;
- de m'autoriser à signer les actes et décisions correspondants et notamment les conventions conformes à la convention type jointe en annexe 2 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget départemental de l'exercice 2020, sur l'opération 25007OP002.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
25007OP002	25007E01	19 500 000,00	0,00	17 184 804,00

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

**SIGNATURES DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 28 SEPTEMBRE 2020**

SOU MIS A L'APPROBATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2020

Nicolas SIEGLER,
Secrétaire de séance

Jean-René LECERF,
Président du Département du Nord